

@

**HAU-KIOU-CHOAAN**  
**ou**  
**L'UNION BIEN ASSORTIE**

**Roman chinois**

# Hau-Kiou-Choaan

à partir de :

## HAU-KIOU-CHOAAN, ou L'UNION BIEN ASSORTIE

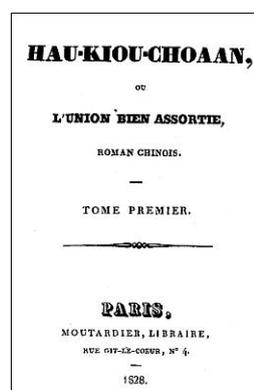
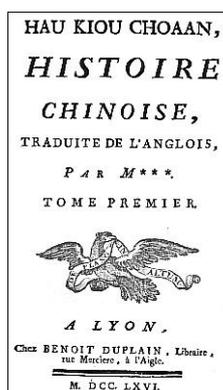
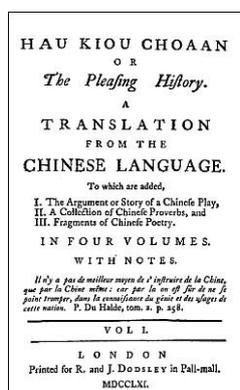
Roman chinois

[Traduit sur le texte anglais par Marc-Antoine EIDOUS]

Moutardier, Paris, 1828, 4 volumes, 186+212+210+200 pages.

(Première édition anglaise : *Hau Kiou Choaan, or The Pleasing History*, printed for R. and J. Dodsley, London, 1761.

Première édition française : *Hau Kiou Choaan, Histoire chinoise*, traduite de l'anglais par M\*\*\*, chez Benoît Duplain, Lyon, 1766.)



Édition en format texte par  
Pierre Palpant

[www.chineancienne.fr](http://www.chineancienne.fr)  
novembre 2013

## TABLE DES CHAPITRES

[Avertissement](#)

[Préface](#)

[Livre I](#)

[Livre II](#)

[Livre III](#)

[Livre IV](#)

### Avertissement

@

On l'a dit avec raison, celui qui désire connaître le vrai caractère d'un peuple ne doit pas en chercher le tableau fidèle dans un recueil de voyages ou de lettres. Étudier ainsi les coutumes, les lois et le gouvernement d'un pays, c'est ordinairement nourrir son esprit de connaissances superficielles et inexactes : en effet, les récits des voyageurs ne représentent que des images mortes, des scènes privées de vie et d'expression.

Quelle différence entre un homme dont on dessine le portrait, assis dans une posture gênée, dont les membres et les traits sont contraints, et ce même homme agissant avec liberté, et se livrant naturellement à ses passions. Cette comparaison peut s'appliquer aux descriptions méthodiques des écrivains qui veulent faire connaître les pays étrangers. On se forme une idée plus juste de l'esprit des Anglais en lisant leurs ouvrages qu'en parcourant les nombreux voyages qui pullulent dans notre littérature.

Un seul roman venu de la Chine a été livré à la publicité. Unique non seulement dans l'Europe, mais dans le monde entier. *Iu-kiao-li* a été accueilli par la surprise et l'admiration des lecteurs de tous les pays. Le nom de M. Abel Rémusat, déjà célèbre par les travaux les plus précieux, est devenu, nous l'osons dire, immortel par la traduction littérale de cette composition chinoise. Cependant ce roman ne peut seul peindre les différentes classes de la société, et présenter les nombreuses vicissitudes de la vie d'un peuple très civilisé. Le second écrit de ce genre qu'on présente au public agrandit le tableau des mœurs des Chinois, et accroît le petit nombre d'esquisses fidèles de leur caractère. Mais, l'éditeur doit le déclarer, *Hau-kiou-choaan* n'est point littéralement traduit du chinois. L'authenticité de l'ouvrage ne peut néanmoins être mise en doute par les plus incrédules, car plusieurs exemplaires de

## Hau-Kiou-Choaan

l'ouvrage original existent dans les bibliothèques de Paris. M. Abel Rémusat, dans son cours public, enseigne la langue chinoise avec ce livre, qu'il regarde comme l'un des meilleurs romans de la Chine.

La traduction de *Hau-kiou-choaan* qu'on publie aujourd'hui a été faite sur celle d'un Anglais qui a été au service de la compagnie des Indes, et qui a longtemps résidé à Canton ; dans le dessein de se perfectionner dans l'étude de la langue, il avait entrepris cette traduction sous les yeux d'un maître de cette ville.

Peu important tous ces détails, si ce roman offre un vif intérêt, un plan bien conduit et des incidents variés. Comme dit Plutarque, une fable bien conçue et bien racontée est l'un des plus beaux charmes de l'esprit humain. On remarquera sans doute dans cet ouvrage, comme dans *Iu-kiao-li*, que les Chinois s'attachent à la vérité et à la nature dans leurs narrations, et ne s'abandonnent pas à une imagination romanesque ou déréglée ; il y a de l'art et de la régularité dans cette composition, l'unité y est observée, et tous les incidents tendent à la même fin. Aussi le savant Barbier, naguère enlevé à ses utiles travaux, a-t-il ainsi désigné dans son Dictionnaire des pseudonymes le roman de *Hau-kiou-choaan* :

« Ce livre, trop peu connu, est très propre à donner une idée exacte des mœurs chinoises, dont les voyageurs ne peuvent rendre compte aussi bien que pour les autres pays. »

Cette opinion est un sûr garant de la faveur publique, et un présage éclatant du succès qu'obtiendra *l'Union bien assortie*.

## PRÉFACE <sup>1</sup>

@

La traduction suivante a été trouvée en manuscrit parmi les papiers d'un homme qui était au service de la Compagnie des Indes Orientales, et qui avait longtemps résidé à Canton <sup>2</sup>. Ses parents prétendent qu'il avait beaucoup étudié la langue chinoise, et que ce fut dans le dessein de s'y perfectionner qu'il entreprit cette traduction, du moins la dernière partie. La quantité d'interlignes, etc. qui s'y trouvent, prouvent que c'est l'ouvrage d'un étudiant ; et comme le manuscrit paraît avoir été écrit dans plusieurs endroits avec de la mine de plomb, et ensuite avec de l'encre, cela donne lieu de croire que c'est un maître en langue chinoise qui l'a dirigé. L'histoire forme quatre petits livres in-folio, minces, en papier de la Chine, dont les feuillets sont pliés sur les bords et coupés sur le dos, à la manière du pays. Les trois premiers volumes sont en anglais, et le quatrième en portugais, d'une écriture différente ; et c'est ce dernier que l'éditeur a traduit.

Les missionnaires ont donné des extraits des versions de plusieurs livres chinois, qu'on peut voir dans la collection du père Du Halde, parmi lesquels il y a quelques nouvelles. Comme ce ne sont que de simples extraits, l'éditeur a cru faire plaisir au public en lui donnant un roman entier pour qu'il puisse voir lui-même la manière dont un auteur chinois se conduit dans le cours d'une longue narration.

Quoiqu'on ne doive point juger du caractère général d'une nation par un ou deux individus, ni du mérite de sa littérature par un seul livre, on peut cependant conclure que la pièce suivante tient un rang considérable chez les Chinois ; car si cela n'était pas, un étranger n'aurait pas entrepris de la traduire, et d'ailleurs il est naturel de croire que lorsqu'on

---

<sup>1</sup> [c.a. : préface de la première édition, chez Benoît Duplain, libraire, Lyon, 1766, 4 vol.]

<sup>2</sup> Le manuscrit est daté de 1719, qui fut la dernière année qu'il resta à la Chine. Il mourut en 1736.

## Hau-Kiou-Choaan

met un livre entre les mains d'un étranger, on choisit pour l'ordinaire ce qu'il y a de mieux.

Tel qu'il est, l'éditeur le présente au public. Il est persuadé qu'étant examiné suivant les lois de la saine critique, on y trouvera plusieurs choses à redire, par exemple, que les incidents ne sont ni assez nombreux, ni ingénieusement imaginés, que les images ne sont ni exactes, ni vives, que la narration est souvent sèche et ennuyeuse, que l'auteur, qui dans certains endroits entre dans de menus détails, et dans des circonstances peu importantes, est trop succinct dans les choses qui peuvent intéresser les passions, ou flatter l'imagination.

Tous les savants conviennent qu'il règne dans presque tous les ouvrages de goût des Chinois une petitesse et un défaut de génie, qui se fait sentir du premier abord. Cela paraît surtout dans leurs écrits, et il est impossible que dans une narration telle que celle-ci, l'auteur n'entre dans un détail trop circonstancié de quantité de minuties incapables de fixer l'attention du lecteur. On peut attribuer cette petitesse de génie à l'esclavage dans lequel ils vivent, à l'horreur qu'ils ont pour la nouveauté et pour tout ce qui s'éloigne des coutumes reçues ; ce qui asservit leur esprit et amortit le feu de leur imagination, en même temps qu'il entretient la paix et l'union dans leur empire.

On peut dire cependant en faveur des Chinois, que s'ils ne prennent point un vol aussi hardi que quelques autres nations orientales, ils ne tombent point non plus dans des absurdités aussi extravagantes. Soit que cela vienne de la cause qu'on vient de dire, ou de leur application à la littérature, toujours est-il vrai de dire qu'ils s'attachent plus à la vérité et à la nature dans leurs narrations, que les autres Asiatiques. On peut dire, à la louange de cet ouvrage, qu'il y a beaucoup plus d'art et de régularité dans la conduite de l'histoire, que dans la plupart des compositions orientales ; qu'il y règne moins du merveilleux, plus du probable. L'unité y est observée ; tous les incidents tendent à la même fin, tout y est régulier, et l'on ne trouve aucune interruption ni

## Hau-Kiou-Choaan

inconséquence dans la narration. Au reste, l'éditeur se met peu en peine du jugement qu'on portera de son travail, et de là vient qu'il ne cherche ni à cacher ni à exténuer ses défauts. Il ne donne point cet ouvrage comme une pièce qu'on doive admirer à cause de sa composition, mais comme un échantillon de la littérature chinoise, laissant aux critiques à décider de son mérite.

Le lecteur doit encore le considérer dans un autre jour, je veux dire comme un tableau fidèle des mœurs des Chinois, dans lequel l'économie domestique politique de ce vaste peuple est représentée avec une justesse et une exactitude, à laquelle il n'y a qu'un naturel du pays, qui puisse atteindre. S'en instruire dans un recueil de voyages, dans un morceau de l'histoire universelle, ou dans l'état présent d'un pays, sous différents chapitres de ses coutumes, de ses lois, de son gouvernement, etc., ce n'est en avoir qu'une connaissance superficielle, quand même l'auteur posséderait à fond son sujet. Ces sortes de compilations ont leur mérite, mais elles ne sauraient nous instruire d'une infinité de particularités qui forment le vrai caractère d'un peuple. Elles ne sont susceptibles d'aucun arrangement méthodique. Ces écrivains lors même qu'ils s'attachent à nous détailler tous les traits, ne nous donnent qu'une image morte parce que la vie, l'esprit, l'expression y manquent. Pour s'en former une juste idée, il faut voir agir l'objet. Il n'y a pas plus de différence entre un homme dont on fait le portrait, qui est assis dans une posture gênée, et dont tous les membres et les traits sont dans la contrainte, et entre ce même homme qui agit, et qui donne carrière à ses passions, qu'entre un peuple qu'on nous décrit d'une manière méthodique, ou qu'on nous dépeint dans la narration animée de quelque histoire domestique. Un étranger se formera une idée plus juste du génie de l'esprit des Anglais en lisant une page de Mr. Fielding, ou de quelque autre auteur moderne, qu'en lisant les volumes entiers de l'état présent de l'Angleterre, ou les lettres d'un Français sur les Anglais.

J'ajouterai à cela qu'il y a chez les nations quantité de coutumes curieuses et de particularités, dont on s'instruit beaucoup mieux par les

## Hau-Kiou-Choaan

exemples que par les descriptions, et qu'il y en a beaucoup qu'un étranger ne saurait connaître. Il n'y a que les naturels mêmes du pays qui puissent connaître le système total des mœurs d'un peuple. Les missionnaires sont les seuls étrangers qui puissent nous donner un détail exact et complet de la Chine, vu qu'ils sont les seuls auxquels il soit permis de voyager librement dans ce vaste empire. En supposant même que leur rapport soit véridique <sup>1</sup>, la gravité de leur caractère <sup>2</sup> ne leur permet point de voir de leurs yeux non seulement les cérémonies idolâtres, mais même quantité de particularités de la conduite des Chinois dans leur domestique. Tout le monde sait qu'il n'y a pas au monde de peuple plus méfiant et plus réservé que celui-là ; ce qui empêche plusieurs de leurs coutumes domestiques de transpirer au dehors : il n'y a donc que les Chinois eux-mêmes qui puissent décrire leurs mœurs à fond.

En voilà assez sur l'ouvrage dont l'éditeur fait présent au public. Il ne reste plus qu'à l'instruire des peines qu'il s'est données pour le mettre en état de lui être offert. Comme la version est l'ouvrage d'un homme qui n'avait d'autre profession que le commerce, et qui vraisemblablement n'avait point dessein de la publier, on ne doit exiger de lui que la fidélité à rendre exactement son original. Or, je juge de la fidélité par la quantité de ratures qu'on trouve dans le manuscrit, et par l'idiome chinois qui y domine d'un bout à l'autre. L'éditeur a donc été obligé de la revoir entièrement, pour rendre le langage plus correct et plus conforme aux

---

<sup>1</sup> Ceci demande quelque éclaircissement. La plupart des relations que nous avons de la Chine ont été données par des missionnaires jésuites ; et on y en a trouvé quantité de fautes et beaucoup de partialité surtout en ce qui concerne les cérémonies religieuses des Chinois. On doit savoir que les missionnaires des autres ordres ont accusé les jésuites d'avoir permis aux Chinois quantité de choses contraires à la religion chrétienne, et de s'être conformés à plusieurs superstitions païennes, sous prétexte qu'elles étaient d'une nature civile. Je ne déciderai point si ce reproche est bien ou mal fondé ; mais il y a lieu de croire qu'on les accusait avec raison, puisque leurs supérieurs rendirent une sentence contre eux. Ces disputes ont duré environ cent ans, et il est à présumer que dans toutes les descriptions de la Chine qu'ils ont données pendant ce temps, ils nous ont exposé les cérémonies des Chinois dans le fond le plus propre à favoriser leur cause.

<sup>2</sup> Un air sérieux et grave est celui qu'un missionnaire doit prendre, et retenir inviolablement jusques dans l'intérieur de sa maison, s'il veut que les Chinois l'estiment, et que ses paroles fassent impression sur leurs esprits. (Voy. *Lettres édif.*, VIII, p. 238.)

## Hau-Kiou-Choaan

règles de la grammaire. Cependant, comme le principal mérite d'une pièce telle que celle-ci consiste dans le style et dans les mœurs, il n'y a fait d'autres changements que ceux dont il ne pouvait absolument se dispenser, à moins que de pêcher contre les règles du bon sens et de la grammaire. Il a été surtout attentif à ne cacher aucun de ses défauts, et il se flatte de n'avoir obscurci aucune de ses beautés. Pour cet effet, il a conservé les images, les allusions, les réflexions, les proverbes, les sentiments, les expressions extraordinaires, et autant de l'idiome chinois que la pureté de sa langue le lui a permis ; et lorsqu'il n'a pu les conserver dans le texte, il a eu soin de les mettre en marge <sup>1</sup>. Dans le cas où la narration s'est trouvée trop longue et trop languissante, interrompue par des questions des réponses peu importantes, ou retardée par des répétitions inutiles, dans ces cas, dis-je, il n'a pu s'empêcher de les abréger, et il ne doute point que les admirateurs les plus zélés de la littérature chinoise, ne lui eussent pardonné, s'il l'avait fait plus souvent. Comme l'original pêche par trop de prolixité, il a été généralement plutôt obligé d'y retrancher que d'y ajouter ; lorsqu'il a ajouté quelques mots du sien, il les a enfermés entre deux crochets. Dans deux ou trois endroits où les incidents étaient mal ménagés, on a renvoyé le dénouement quelques pages plus bas, mais toujours en avertissant le lecteur. L'éditeur a retranché quelques inconséquences et quelques contradictions, que le traducteur lui même avait eu soin de corriger, et lorsqu'il a mal rendu un mot chinois, il l'a rectifié d'après de bonnes autorités. Cela est arrivé deux ou trois fois, et il a eu soin d'en avertir le lecteur ; mais il n'a pris cette liberté que lorsqu'il a été sûr de son fait. En un mot, comme le mérite d'une pareille pièce consiste dans l'exactitude et l'authenticité, le lecteur peut être assuré qu'il n'a pêché ni à l'un ni à l'autre de ces égards.

---

<sup>1</sup> Il est bon d'observer ici que l'ouvrage est divisé en 16 chapitres dans le manuscrit du traducteur, et que les ayant trouvé trop longs, j'ai jugé à propos de les subdiviser de nouveau. Cependant, comme il y a lieu de croire que cette première division était de l'auteur chinois, j'ai eu soin de la conserver dans la marge.

## Hau-Kiou-Choaan

Peut-être le blâmera-t-on de s'être trop scrupuleusement attaché à son original, vu que cela l'a empêché de rendre son style plus vif et plus coulant ; mais il a eu plutôt en vue de satisfaire les curieux, que d'amuser les gens oisifs. Le livre sera peut-être moins amusant, mais il en sera plus estimable. Il a eu soin de retrancher les expressions barbares contraires aux règles de la grammaire, et il se flatte d'y avoir réussi. S'il se trouvait par hasard quelque faute de cette espèce, il espère que le lecteur voudra le lui pardonner, vu qu'il en échappe aux personnes les plus attentives.

Il me reste à dire quelque chose des notes, quand ce ne serait que pour justifier leur longueur : j'avais d'abord dessein d'en mettre très peu, mais j'ai senti qu'il fallait absolument m'éloigner de ce plan. Les mœurs et les coutumes des Chinois, leur façon de penser, leur manière de s'exprimer, différent si fort des nôtres, qu'il faut souvent un long détail pour les rendre intelligibles. L'éditeur n'a pas tardé à s'apercevoir qu'il aurait occasion de toucher quantité de choses remarquables parmi les Chinois ; cela l'a engagé à dire quelque chose des autres. Il a voulu que l'histoire et les notes prises ensemble, formassent une histoire complète et abrégée de la Chine, qui pût contenter la curiosité de la plupart des lecteurs, et rafraîchir la mémoire des autres ; voilà ce qui l'a obligé à y joindre quelques notes qui paraîtront peut-être inutiles et de pures digressions. Lorsque les narrations amusent et intéressent le lecteur, il n'aime pas qu'elles détournent son attention ; mais d'un autre côté elles la soulagent, lorsque le récit est froid et ennuyant. S'il ne les a point épargnées, c'est parce qu'il croit qu'on ne se bornera point à une seule lecture. Il peut assurer hardiment qu'il les a tirées de plusieurs auteurs authentiques, dont quelques-uns sont très rares, et qu'elles suppléent souvent aux omissions que l'on trouve dans les auteurs les plus célèbres qui ont écrit sur la Chine.

Il voudrait pouvoir se justifier de même au sujet de quelques notes qui paraissent triviales et peu intéressantes. Il y a des choses qu'on n'estime qu'à proportion de la peine qu'on a de les acquérir ; et telle est

## Hau-Kiou-Choaan

la faiblesse de l'esprit humain, qu'il en juge bien moins par leur valeur intrinsèque, que par les difficultés qu'il trouve à les avoir. Ces dernières sont assez rares, et il espère qu'on voudra bien lui faire grâce, en faveur de celles qui sont plus curieuses et plus importantes.

L'éditeur se croit obligé, avant de finir cette préface, de faire ses très humbles remerciements à la personne qui lui a procuré le manuscrit dont on donne l'impression. Non seulement elle lui a permis de le publier, mais elle lui a remis en main tous les papiers du traducteur, parmi lesquels il s'en est trouvé plusieurs qui ont répandu beaucoup de jour sur cette histoire.

Il n'en doit pas moins à ceux qui lui ont donné entrée dans leurs bibliothèques, ce qui l'a mis en état de mettre à la tête de cet ouvrage une liste de plusieurs auteurs, qui ferait honneur à un livre infiniment plus important que le sien. Il ne peut se rappeler avec trop de reconnaissance les secours qu'il a tiré de la bibliothèque du Comte de Sussex. Le trésor littéraire qu'elle renferme est si connu des savants, que ce serait peut-être faire tort à mon ouvrage que d'en parler ici, vu que ce que j'en dirais exciterait dans l'esprit du lecteur une attente, que je me sens hors d'état de remplir.

Les planches qu'on a mises à la tête de ces volumes, ont été copiées d'après celles d'une histoire chinoise qu'on a trouvée parmi les papiers du traducteur. Chaque page de ce livre était accompagnée d'une planche.

@

## Hau-Kiou-Choaan

### LISTE des livres d'où les notes suivantes ont été tirées, et des éditions dont on s'est servi.

@

Description géographique, historique, etc. de l'empire de la Chine de la Tartarie chinoise, par le père J.-B. Duhalde, de la Compagnie de Jésus. Paris, 1735, 4 tomes in-4°.

Histoire de la Chine etc., écrite en italien par F. Alv. Semedo, traduite en anglais, etc. Londres, 1655, in-folio.

Nouvelle Histoire de la Chine, par Gabriel Magaillans de la Société de Jésus. Londres, 1686, in-4°.

Nouveaux Mémoires sur l'état présent de la Chine, par le R. P. Louis Le Comte, de la Compagnie de Jésus. Amsterdam, 1697, 2 tomes in-12.

Description abrégée de la Chine etc. par Denis Kao, Chinois, etc., imprimée à la fin des *Voyages d'Isbrand Ides*, Londres, 1705, in-4°.

Novus Atlas Sinensis, a Martino Martinio, Soc. Jes. descriptus, Amst. à Bleau, 1655, in-folio.

Martini Martinii Tridentini è Soc. Jes. Sinicae Historiae, decas prima. Amst. à Bleau, 1659, in-12.

Lettres édifiantes et curieuses, écrites des missions étrangères, par quelques missionnaires de la Compagnie de Jésus. Recueil XXVIII, Paris, depuis 1702 jusqu'en 1758, in-12.

Travels of the jesuites, etc., compiled from their letters, etc., by M. Lockman, London, 1743, 2 vol. in-8°.

Confucius Sinarum Philosophus, sive scientia Sinensis Latine exposita, studio et opera. P. Couplet, etc., Paris, 1687, in-folio.

The Morals of Confucius, London, in-12.

L'Ambassade de la Compagnie Orientale des Provinces Unies vers l'Empereur de la Chine, etc., par M. J. Nieuhoff, Leyden, 1665, in-folio.

Kercheri China illustrata, etc., Amsterdam, 1667, in-folio.

Theof. Sigef. Bayeri Musarum Sinicum, in quo Sinicae Linguae et Litteraturae ratio explicatur. Petropoli, 1730, 2 in-8°.

Historia cultus Sinensium, seu varia scripta de cultibus Sinarum, etc. oblata Innocentio XII. Colon. 1700. 2 tomes, in-12.

The Modern part of a Univ. Hist. from the earliest accounts of Time, etc. London, 1759, in-8°, 8 vol.

La Chine d'Ogilby, London, 1669. 1671. 2 vol. in-folio.

Les coutumes & les cérémonies religieuses de Picard, Londres, 1735, 4 vol. in-folio.

Collection de voyages par Harris, Londres, 1744. 2 vol, in-folio.

## Hau-Kiou-Choaan

Histoire du Japon, par Kæmpfer, London, 1727, in-folio.

Voyages autour du monde, par George Anson, etc. recueilli par R. Walter. London, 1748. in-8°.

Voyages de Dampier, vol. I, 1691 ; vol. II, 1699, in-8°.

De l'Esprit des Lois. Genève, 2 tomes, in-8°.

Réflexions critiques sur les histoires des anciens peuples, etc., par M. Fourmont, Professeur en langue arabe au Collège Royal de France. Paris, 1735, 2 tomes in-4°.

Histoire de l'Académie Royale des Inscriptions et Belles-Lettres, Paris, in-4°.

@

**Hau-Kiou-Choaan**

**TOME PREMIER**

### 1. CHAPITRE PREMIER

@

<sup>p1.001</sup> Il y avait autrefois dans la ville de Tah-ming <sup>1</sup> un étudiant nommé Tieh-chung-u, qui réunissait en lui toutes les qualités du corps et de l'esprit. Sa beauté <sup>p1.002</sup> égalait celle des plus belles femmes, et on ne l'appelait partout que le beau Tieh. La nature, en lui prodiguant les agréments qui peuvent rendre un homme aimable, lui avait donné un tempérament bouillant et fougueux, et une humeur vindicative, qu'aucun égard ni aucun respect pour ses supérieurs ne pouvait réprimer. Il était d'ailleurs équitable, humain, généreux, bienfaisant, et surtout extrêmement compatissant pour les malheureux.

Son père, nommé Tieh-ying, était un mandarin de justice ; sa mère s'appelait Sheh-sheh. Son père était attaché à un des tribunaux du palais ; mais, craignant le tempérament violent de son fils, il l'avait relégué dans une maison qu'il possédait dans une autre <sup>p1.003</sup> ville <sup>2</sup>, de peur qu'il ne lui attirât quelque mauvaise affaire à la cour. Il y tenait son ménage et continuait ses études, fréquentant de temps à autre les sociétés pour délasser son esprit.

Lorsqu'il eut atteint l'âge de seize ans, son père et sa mère songèrent à le marier <sup>3</sup>. Ils lui firent part de leur dessein ; mais il parut fort éloigné de <sup>p1.004</sup> vouloir s'y prêter. Il leur représenta qu'il n'en était pas du

---

<sup>1</sup> Tah-ming est une ville du premier ordre, au midi de Péking et dans la même province. Voyez la *Description de la Chine* par Duhalde.

<sup>2</sup> À la Chine, les mandarins ont souvent leur maison dans un autre endroit que celui où ils exercent leurs fonctions.

<sup>3</sup> Les Chinois sont si jaloux d'avoir de la postérité, qu'un père vit en quelque sorte déshonoré jusqu'à ce qu'il ait marié tous ses enfants, ce qui fait qu'ils les établissent de bonne heure. Il est quelquefois arrivé à la Chine que, des criminels ayant été condamnés à mort, on a suspendu leur exécution pour qu'ils pussent habiter avec leurs femmes et avoir des enfants, de peur qu'ils ne mourussent sans postérité. (Duhalde.)

## Hau-Kiou-Choaan

mariage comme d'une connaissance ou d'une amitié ordinaire <sup>1</sup>, qu'on est le maître de rompre lorsqu'on le juge à propos ; que, s'il lui prenait jamais envie de se marier, il ne le ferait qu'après une mûre délibération, et encore faudrait-il qu'il trouvât une femme qui réunît en elle toutes les perfections du corps et de l'esprit. Ses parents trouvèrent ses raisons si légitimes, qu'ils ne lui en parlèrent plus.

Lorsqu'il eut atteint l'âge de vingt ans, un jour qu'il s'amusait en <sup>p1.005</sup> buvant <sup>2</sup> à lire l'histoire ancienne, il tomba sur celle d'un empereur qui envoya demander le cœur <sup>3</sup> d'un de ses mandarins, nommé Pé-kan, pour en <sup>p1.006</sup> faire une potion médicinale pour la reine qui était malade. Pé-kan <sup>4</sup> obéit sur-le-champ à l'ordre de son maître, et se <sup>p1.007</sup> le fit arracher. Ce trait fit sentir au jeune Tieh-chung-u combien les grands sont malheureux

---

<sup>1</sup> Le mariage, parmi les Chinois, lorsqu'il a été célébré avec les formalités requises, ne peut être dissous, si ce n'est pour cause d'adultère ; encore cela n'a-t-il lieu que parmi le bas peuple.

<sup>2</sup> Les Chinois boivent souvent entre leurs repas.

<sup>3</sup> Ces sortes d'idées, toutes sauvages et extravagantes qu'elles nous paraissent, sont très familières aux Chinois. On lit dans un de leur traités de morale qu'un nommé *Tsi-king*, ayant ouï dire que des malades dont la guérison était désespérée avaient été quelquefois guéris en mangeant de la chair humaine, se coupa un morceau de chair de la jambe, et le fit manger à sa mère, qui était dangereusement malade. (Père Duhalde.) Ce n'est point à cet usage seul qu'on emploie la chair humaine. On rapporte qu'un empereur, ayant fait bâtir un mausolée, n'entretenait ses lampes qu'avec de la graisse humaine. (Voy. le même auteur.) Un missionnaire ayant été arrêté en 1746, on trouva dans sa cellule quelques bougies de cire blanche. Les Chinois, qui ignorent l'art de blanchir la cire, s'imaginèrent aussitôt qu'elles étaient faites avec de la graisse humaine, et ce soupçon prévalut non seulement sur le bas peuple, mais encore sur les mandarins, qui naturellement auraient dû avoir plus de connaissance.

<sup>4</sup> L'histoire de Pé-kan est fort célèbre parmi les Chinois. Voici comment la plupart de leurs écrivains la rapportent. L'empereur Chew qui régnait l'an 1154 avant Jésus-Christ, et qui est regardé comme le Néron des Chinois, avait une femme nommée Ta-kia\*, à l'instigation de laquelle il avait commis mille cruautés, qui l'avaient rendu odieux à tout son peuple. Un de ses oncles, nommé Pé-kan ou Pi-kang, dit en lui-même : « J'aime mieux mourir que de garder plus longtemps le silence : je sais que le tyran n'écouterait point mes remontrances, mais mes compatriotes et la postérité me rendront justice. » Il s'adressa en conséquence à l'empereur, qui entendit ses reproches avec un air d'indignation et de fureur. « On prétend, dit-il, que les cœurs des sages ont sept ventricules\*\* ; je veux voir s'il en est ainsi de celui de Pé-kan, qui fait parade de sa sagesse et de son courage. » Là-dessus il lui fit arracher le cœur, et se le fit apporter pour l'examiner, ajoutant ainsi la raillerie à la cruauté. (Voy. Duhalde.)

\*Les historiens chinois prétendent que ce fut cette reine qui introduisit la mode d'avoir les pieds petits : comme les siens étaient petits, elle les serrait avec des rets, affectant de faire passer pour une beauté un défaut naturel. (Voy. Duhalde, page 95.)

\*\*Expression proverbiale dont les Chinois se servent pour marquer le courage et la sagesse de leurs saints ou héros.

## Hau-Kiou-Choaan

d'être exposés aux caprices des princes, et combien on est heureux de vivre dans l'obscurité. Cette résignation extraordinaire de Pé-kan lui ayant <sup>p1.008</sup> donné occasion de réfléchir sur sa désobéissance envers ses parents <sup>1</sup>, il en eut un si cuisant remords, qu'il ne put fermer l'œil de toute la nuit, et qu'il résolut d'aller se jeter à leurs pieds, pour leur demander pardon de cette opiniâtreté qui l'avait retenu si longtemps éloigné de leur présence.

Plein de cette résolution, il se leva de très grand matin, et, prenant avec lui un seul domestique nommé Siow-tan, il <sup>p1.009</sup> partit pour se rendre à la cour. Il y avait deux jours qu'il était en route, et l'impatience de revoir son père était si grande, que, ne songeant ni à se reposer, ni à prendre de nourriture, la nuit le surprit avant qu'il eût eu le temps d'arriver à l'hôtellerie <sup>2</sup>. Après avoir encore marché quelque temps, il se trouva près d'un gros village au milieu de quelques huttes habitées par de pauvres gens.

Il mit pied à terre ; et, ayant appelé, <sup>p1.010</sup> il se présenta une vieille femme qui, le voyant en habit d'étudiant, lui dit :

— *Siang-coon* (jeune homme), ou je suis bien trompée, ou tu viens de la cour, pour voir notre jeune étudiant Wey-siang-coon.

Il lui dit qu'il ne le connaissait point. Elle lui demanda ce qui l'avait amené dans cet endroit. Il répondit qu'il s'était égaré, et la pria de lui donner une chambre où il pût passer la nuit. Elle lui fit un très bon accueil, et l'assura qu'elle était fâchée de ne pouvoir le recevoir aussi bien qu'il le méritait. Siow-tan lui apporta son lit et ses hardes de nuit ;

---

<sup>1</sup> Les enfants n'ont pas moins d'obéissance pour leurs parents que pour l'empereur. Cette connexion d'idées est naturelle aux Chinois, dont le gouvernement est purement patriarcal, et qui tiennent pour principe fondamental que l'État est une grosse famille, et que les rois doivent avoir dans l'empire la tendresse d'un père, et les pères dans leurs familles toute la tendresse des rois. (Père Duhalde.)

<sup>2</sup> Les hôtelleries à la Chine sont en général très pauvres : elles consistent en quatre murailles de torchis, point planchées, si ce n'est sur les grandes routes, où elles sont vastes et proprement bâties. Mais il faut que les voyageurs portent avec eux leurs matelas : autrement ils sont réduits à coucher sur une simple natte. (Voy. Duhalde.)

## Hau-Kiou-Choaan

la vieille lui montra un endroit pour son cheval, lui donna une chambre, où elle étendit de la <sup>p1.011</sup> paille fraîche, et lui apporta du thé <sup>1</sup>.

Tieh-chung-u, après s'être un peu remis de la fatigue du voyage, lui demanda quel motif l'avait obligée à le questionner sur son arrivée, et quel était le jeune étudiant dont elle lui avait parlé.

— Vous ignorez peut-être, lui <sup>p1.012</sup> dit-elle, que ce village ne s'appelait point autrefois, comme à présent, Wey-tswün <sup>2</sup>, mais qu'il portait le nom d'une famille qui y faisait sa résidence, et qui, après avoir brillé à la cour, était tombée dans la dernière pauvreté. Cependant, grâce au ciel, il reste encore un homme de la famille, qui, quoique pauvre, est versé dans les lettres : il a été à la cour pour y subir son examen <sup>3</sup>, et y a <sup>p1.013</sup> rencontré un savant, nommé Han-yuen, qui l'a pris en amitié, et qui, n'ayant qu'une fille unique, la lui a donnée en <sup>p1.014</sup> mariage, et lui a offert des gages pour garants de sa parole. Il

---

<sup>1</sup> Il n'y a pas au monde de peuple plus poli que les Chinois. Cette politesse affectée a même lieu parmi les gens du plus bas état. Je me trouvai un jour, dit le père Fontenay, dans un chemin extrêmement étroit où il y avait quantité de voitures : je m'attendais à tout moment qu'on en viendrait aux paroles et ensuite aux coups comme cela n'arrive que trop souvent en Europe ; mais quelle fut ma surprise lorsque je les vis se saluer, se parler amicalement, et s'aider mutuellement les uns les autres ! (Voy. Duhalde. Voy. aussi *l'Esprit des lois*, tom. I, p. 441, édit. 8.)

<sup>2</sup> *Tswün*, en chinois, signifie un village.

<sup>3</sup> Appelé par les Chinois *cow-shé*. Comme tous les emplois civils à la Chine ne s'accordent qu'au mérite personnel, il n'est pas étonnant que l'étude des belles-lettres y soit très estimée, et que les examens s'y fassent avec beaucoup d'ordre, d'exactitude et de formalités. Les étudiants sont obligés de subir plusieurs examens particuliers, avant que d'être admis au degré de *sieou-tsai*, qui répond à celui de bachelier dans nos universités. Cet examen se fait tous les trois ans dans chaque grand district des provinces, devant les mandarins. Les examens pour le second degré, savoir, de *kiu-gin*, qui répond à celui de licencié, se font aussi tous les trois ans dans la capitale de la province ; tous les *sieou-tsai* sont obligés d'y assister, et à peine y en a-t-il un sur dix mille d'admis. Ce degré les met à même d'exercer les emplois inférieurs ; on n'accorde les autres qu'aux *tsin-sée* ou docteurs, qui, un an après avoir obtenu le premier degré, en subissent un autre à Pe-king devant l'empereur, qui ne l'accorde qu'à cent cinquante candidats sur cinq à six mille. On accorde chacun de ces degrés suivant les progrès qu'ont faits les étudiants dans l'étude de l'histoire, de la politique et de la morale, mais surtout des lois, et selon le plus ou le moins de facilité avec laquelle ils composent. Il y a aussi des examens pour les gens de guerre. (Père Duhalde, vol. I, p. 376.)

## Hau-Kiou-Choaan

y a déjà quatre ans qu'il est fiancé <sup>1</sup> mais il n'a pu envoyer chercher sa femme, n'ayant pas de quoi la nourrir. Un mandarin, en étant devenu amoureux, a voulu en faire sa seconde femme, ou sa concubine ; mais son père et sa mère ont refusé d'y <sub>p1.015</sub> consentir. Outré de ne pouvoir la posséder, il a mis en usage divers moyens pour l'enlever, et est enfin parvenu à son but. Aussitôt que Wey-siang-coon en a été instruit, il a porté ses plaintes à la cour ; mais ne sachant à qui s'adresser, et n'ayant point de nouvelles de sa femme, dont le mandarin a fait arrêter les parents, il est retourné chez lui accablé de désespoir. Sa mère, qui craint qu'il n'attente à sa vie, a fait appeler des voisins pour le garder à vue.

Elle parlait encore, lorsqu'on entendit un grand bruit dans la rue : ils regardèrent, et aperçurent, au milieu d'une foule de gens, un jeune homme habillé de bleu <sup>2</sup>, qui pleurait et se <sub>p1.016</sub> lamentait beaucoup. La bonne femme, ayant vu son mari, l'appela et lui fit part de l'arrivée de son hôte. Il la gronda de ne lui avoir pas offert à souper plus tôt, et lui ordonna de faire préparer son repas. Tieh-chung-u lui demanda si la femme de l'étudiant avait été enlevée de nuit ou de jour. Son hôte lui ayant répondu que l'enlèvement s'était <sub>p1.017</sub> fait de jour, il s'enquit si quelqu'un l'avait vu.

---

<sup>1</sup> Les missionnaires ne nous disent point la manière dont les Chinois fiancent ou marient leurs enfants, quoique cette pratique soit si commune chez eux, qu'ils les fiancent quelquefois aussitôt qu'ils naissent. Il arrive même ordinairement que la mariée reste plusieurs années chez ses amis avant de consommer le mariage. Les rits ordonnent, dit un ancien auteur chinois, que l'on marie les filles de bonne heure, qu'on les fiance à quinze ans, et qu'elles se marient à vingt. Il est bon cependant de remarquer que les Chinois marient aujourd'hui leurs enfants plus tôt. (Père Semedo, p. 71. Duhalde, vol. I.)

<sup>2</sup> L'habit de ceux qui ont pris le plus bas degré, savoir celui de *sieou-tsai*, consiste dans une robe bleue, bordée de noir, et un oiseau d'argent au haut de leur bonnet. Ceux qui ont pris le second, ou celui de *kiu-gin*, sont distingués par une robe brune bordée de bleu, avec un oiseau d'or ou de cuivre doré sur leur bonnet. Ceux qui ont pris le premier, ou les *tsin-sée*, indépendamment de l'habit, sont encore distingués par une ceinture qu'ils portent dans leurs gouvernements, et qui est plus ou moins riche, selon leur emploi. (Duhalde, *ubi supra* ; Semedo, *Hist.*, page 46, etc.)

## Hau-Kiou-Choaan

— Certainement, plusieurs personnes en ont été témoins ; mais pas une n'a osé ouvrir la bouche : car, ajouta-t-il, qui serait assez hardi pour s'opposer à un mandarin aussi grand et aussi puissant ?

Sa femme l'interrompit, et le pria de ne plus parler d'une chose à laquelle il n'y avait point de remède.

Tieh-chung-u se mit à sourire, et leur dit :

— Il faut avouer que vous autres villageois êtes bien craintifs et bien timides ; mais peut-être il n'y a pas un mot de vrai dans l'histoire que vous venez de me raconter.

— Elle est telle que je viens de la <sup>p1.018</sup> dire, reprit-elle : un de mes cousins, qui fournit de la paille à la cour, s'est trouvé présent lorsque la chose est arrivée, et a vu conduire la jeune femme, son père et sa mère, dans la maison du mandarin, qui est une retraite que l'empereur lui a donnée, et où personne excepté lui ne peut entrer.

— Pourquoi n'en avez-vous pas donné avis au jeune homme ?, lui dit Tieh-chung-u.

— À quoi cela aurait-il servi, reprit le mari ? Qu'aurait-il fait ?

Il lui demanda où était le palais.

— Hors de la ville, lui dit-il ; mais quand même vous le trouveriez, oseriez-vous le regarder ?

On servit à souper, et la conversation finit ; après quoi il ordonna à <sup>p1.019</sup> Siow-tan de faire son lit, parce qu'il était las et avait envie de dormir.

Le lendemain matin, après qu'il eut déjeuné, il donna ordre à son domestique de peser cinq *maces*, et de les donner à la bonne femme ; il prit ensuite congé d'elle, et la remercia du bon accueil qu'elle lui avait fait. Elle lui demanda pardon de ne l'avoir pas mieux reçu, et le pria, tant

## Hau-Kiou-Choaan

pour sa sûreté que pour la leur, de ne point ouvrir la bouche sur ce qu'elle lui avait dit.

— Que m'importe cette affaire, reprit-il ? Je ne me ressouviendrai que des politesses que vous m'avez faites : ne craignez rien.

Son hôtesse l'accompagna jusqu'au grand chemin, et lui dit adieu.

p1.020 Tieh-chung-u avait à peine fait deux ou trois *lees* <sup>1</sup>, lorsqu'il aperçut à quelque distance de lui Wey-siang-coon, qui frappait du pied à terre, et se plaignait au ciel de l'injustice qu'on lui avait faite, Tieh-chung-u ne l'eut pas plus tôt vu, qu'il doubla le pas pour le joindre. Il mit pied à terre <sup>2</sup>, et l'aborda en lui frappant sur l'épaule.

— Mon frère, lui dit-il, ne vous livrez point au désespoir ; il est aisé de remédier à votre chagrin, et je ferai tous mes efforts pour vous faire rendre votre maîtresse.

p1.021 Surpris de se voir aborder de cette manière, l'étudiant le regarda fixement. Sa physionomie lui plut ; mais, comme il ne le connaissait point, sa démarche lui sembla encore plus extraordinaire. Il lui dit cependant :

— Monsieur, vous me paraissez un homme de rang et de distinction : moi, je suis pauvre, et n'ai pas l'honneur de vous connaître. Je suis plongé dans le chagrin et l'affliction la plus profonde, mais je ne puis vous en dire la cause.

Les paroles que vous venez de me dire me font tant de plaisir, qu'elles me paraissent venir du ciel ; mais, hélas ! tout est

---

<sup>1</sup> Un *lee* est la distance ou la voix peut s'étendre ; il en faut dix pour une lieue.

<sup>2</sup> C'est la coutume à la Chine de mettre pied à terre lorsqu'on rencontre ses égaux ou ses supérieurs.

## Hau-Kiou-Choaan

perdu pour moi, et mon malheur est si grand, que vous ne sauriez <sup>p1.022</sup> y remédier, quand même vous seriez un ange <sup>1</sup>.

Tieh-chung-u lui répondit en riant :

— Il n'y a pas plus de mal que dans la piqûre d'une abeille. Si je ne délie pas ce nœud, je permets que tout le monde se moque de moi. Il y a eu autrefois des héros qui venaient à bout des entreprises les plus difficiles ; et pourquoi n'y en aurait-il point aujourd'hui ?

Wey-siang-coon crut apercevoir en lui quelque chose d'extraordinaire, et lui dit : <sup>p1.023</sup>

— Je vois que vous êtes un homme d'un mérite distingué : oserais-je vous demander votre nom ?

— Il est inutile pour le présent que vous le sachiez, reprit Tieh-chung-u ; mais j'ai besoin de savoir le vôtre <sup>2</sup>, et où vous logez, parce que j'ai quelque chose à dire à votre père.

— Je m'appelle Wey-phey, et il y a longtemps que j'aurais mis fin à mes jours si je n'avais ma mère, qui est veuve, et qui a besoin de moi pour subsister. C'est pour elle seule que j'endure mes malheurs, et que je mets tout en œuvre pour y remédier. Il ne me reste qu'un moyen, c'est d'aller à la cour et de présenter une requête à <sup>p1.024</sup> quelque mandarin ; s'il refuse de m'écouter, je m'adresserai à un autre ; et si aucun ne me rend justice, je mourrai au vu et au su de tout le monde.

En disant ces mots, il tira son placet, et le donna à Tieh-chung-u. Il le lut, et vit que le père de la femme était un docteur en loi <sup>1</sup> du second rang, et que le mandarin auteur de cette violence ne lui était point inconnu.

---

<sup>1</sup> Les Chinois admettent des esprits tutélaires, ou des bons génies. Ils ont des temples dans les villes, où les mandarins leur offrent des sacrifices, de même qu'aux génies des rivières, des montagnes, des quatre parties du monde, etc. (Père Semedo, *Hist.*, part. I, chap. 18, page 86.)

<sup>2</sup> L'autre était un nom de profession.

## Hau-Kiou-Choaan

— Fort bien, lui dit-il ; votre demande est juste, et vous pouvez vous <sup>p1.025</sup> adresser à l'empereur, il est assez puissant pour vous rendre justice ; ce serait perdre du temps que de vous adresser à un autre, et il est même inutile que vous lui présentiez vous-même votre requête. Rapportez-vous-en à moi : peut-être aurai-je occasion de vous rendre service. »

Wey-phony se prosterna à ses pieds et les lui baisa.

— Monsieur, lui dit-il, la joie que votre compassion excite dans mon cœur ressemble à ces tendres feuilles qui donnent la verdure à un arbre que l'hiver avait séché. Puisque vous voulez me faire la grâce de présenter ma requête, il ne convient point que je reste ici : permettez que je vous suive à pied jusqu'à la cour. <sup>p1.026</sup>

— Si vous veniez avec moi, lui dit Tieh-chung-u, tout le monde prendrait l'alarme. Il est à propos que vous retourniez dans votre village. Vous aurez de mes nouvelles dans dix jours.

— Mon frère, reprit Wey-phony, la faveur que vous me faites est aussi grande que le ciel et la terre.

Il répandit quelques larmes, et lui lit une profonde révérence. Tieh-chung-u l'exhorta à avoir bon courage, prit sa requête, la mit dans sa manche <sup>2</sup>, lui dit adieu, et remonta à cheval. <sup>p1.027</sup> Wey-phony demeura immobile, et suivit des yeux Tieh-chung-u, aussi loin qu'il put l'apercevoir, ne sachant si ce qui venait de lui arriver était une réalité ou un rêve.

@

---

<sup>1</sup> Le second degré, appelé *kiu-gin*, répond peut-être mieux à celui de maître ès-arts ou de licencié, dans les universités d'Europe. Cependant, comme ce n'est qu'une distinction civile, j'ai cru devoir conserver celui de docteur en loi. (Voy. la note ci-dessus, et le père Duhalde, vol. I.)

<sup>2</sup> Les Chinois ont de grandes manches plissées et pendantes, qui dans l'occasion leur servent de poches. (Voy. Duhalde, vol. II.) Ils ont de plus une poche à leur ceinture, dans laquelle ils mettent leur bourse, leur couteau, etc. (Duhalde, vol. I.)

## 1. CHAPITRE II

@

<sup>p1.028</sup> Le village de Wey-tswün n'était éloigné que de cinq *lee* de la cour, et Tieh-chung-u y arriva en deux heures. Il se rendit aussitôt à la maison de son père, où tout était tranquille ; personne n'était devant la porte. Il descendit de cheval et entra dans la salle d'audience <sup>1</sup> ; mais il ne vit ni clerc ni qui que ce fût. Voulant aller plus loin, <sup>p1.029</sup> et trouvant les portes fermées, il frappa et appela. Les domestiques, ayant entendu sa voix, lui ouvrirent et s'écrièrent :

— Mauvaises nouvelles ! les choses vont très mal !

Il leur demanda pourquoi.

— Notre maître, reprirent-ils, a été mis en prison par ordre de l'empereur : vous ne pouviez arriver plus à propos. Montez, nous vous en prions, dans l'appartement de votre mère, et voyez avec elle ce qu'il y a à faire.

Tieh-chung-u fut tellement frappé de celle nouvelle, qu'on fut obligé de le conduire jusqu'à la porte de <sup>p1.00</sup> l'appartement. Sa mère ne l'eut pas plus tôt aperçu, qu'elle le saisit par la manche et s'écria :

— Mon fils, vous venez à propos. Votre père s'est acquitté de son emploi avec une persévérance infatigable : empressé à réformer les abus, il présentait du matin au soir <sup>2</sup> des requêtes à l'empereur. Il est impliqué dans une affaire de la dernière importance : j'ignore s'il est vivant ou mort ; il est en prison.

Tieh-chung-u tomba dans un chagrin violent, et, s'apercevant de la tristesse de sa mère, il se jeta à ses genoux et lui dit :

---

<sup>1</sup> La salle d'audience n'est séparée de la maison du mandarin que par une simple muraille. La porte de communication est ordinairement fermée, et gardée par un domestique. (Duhalde, tome II.)

<sup>2</sup> L'expression chinoise est : Votre père sera aujourd'hui un honnête homme, il le sera demain, il présentera des requêtes, etc.

## Hau-Kiou-Choan

— Ma mère, ne vous laissez point <sup>p1.031</sup> abattre, et modérez votre affliction. Quoique l'affaire soit aussi grande que les cieus sont hauts, il ne faut point nous désespérer, mais nous consulter ensemble : racontez-moi ce qui s'est passé.

Alors elle lui ordonna de se relever et de s'asseoir, et lui parla en ces termes :

— Comme votre père revenait, il y a quelques jours, du palais de l'empereur, il fut arrêté en chemin par un vieillard et sa femme, qui avaient les cheveux épars, le visage meurtri et ensanglanté, et leurs habits déchirés. Ils se jetèrent à ses pieds, et lui demandèrent justice. Votre père leur demanda qui ils étaient et qui les avait offensés.

— Je suis docteur en droit du second <sup>p1.032</sup> degré, reprit le vieillard, et je m'appelle Han-yuen. J'ai une fille depuis longtemps promise en mariage ; mais un grand-mandarin, nommé Tah-quay, ayant ouï parler de sa beauté, me l'a fait demander en qualité de seconde femme ou de concubine <sup>1</sup>. Je lui ai fait dire que je ne pouvais y consentir, l'ayant promise à un autre ; qu'il pouvait m'ôter la vie, s'il voulait, mais que je ne consentirais jamais à lui donner ma fille. Tah-quay fut outré de <sup>p1.033</sup> ma réponse. Quoi ! a-t-il dit, je vous fais une proposition si raisonnable, et vous la rejetez ! Je verrai si je réussirai mieux par la force. En conséquence il a envoyé des gens pour l'enlever. Nous avons voulu la défendre, et ils nous ont mis dans l'état où vous nous voyez.

Ce récit chagrina beaucoup votre père, et il résolut de leur faire rendre justice. Il rentra précipitamment chez lui, et

---

<sup>1</sup> Par les lois de la Chine, un homme ne peut avoir qu'une femme légitime ; mais il lui est permis d'avoir plusieurs concubines, dont l'état n'a rien de déshonorant. Il est vrai qu'elles sont soumises à la première ; mais leurs enfants sont censés lui appartenir, et héritent par égale part avec les siens. (Père Duhalde, vol. I, p. 304.)

## Hau-Kiou-Choaan

dressa une requête à l'empereur. Mais, hélas ! poursuivit Sheh, votre père, malgré son grand jugement, se trouva en défaut dans cette occasion, et n'eut pas la prudence de s'assurer de deux témoins. L'empereur, ayant lu sa requête, lui demanda la preuve de ce qu'il avançait. Il sortit pour aller chercher des témoins, mais en vain ; car <sup>p1.034</sup> Tah-quay, qui avait eu vent de l'affaire, les avait fait enfermer. Les autres mandarins, qui craignaient sa puissance, prirent son parti. Il présenta à son tour une requête à l'empereur, dans laquelle il accusait votre père d'abuser de sa confiance, et d'inventer des faussetés pour perdre ses fidèles serviteurs. Aussitôt votre père a été dépouillé de son office, et mis en prison. Quelques mandarins, qui l'aiment, ont tâché de lui rendre service, mais c'est en vain : il n'a aucun témoin qui dépose en sa faveur ; et s'il n'en produit pas, il ne pourra éviter le supplice.

Lorsque la mère eut achevé de parler, Tieh-chung-u prit un visage plus serein.

— Est-ce Han-yuen qui est la cause <sup>p1.035</sup> de tout ceci ? Cette affaire n'est qu'une bagatelle. Tout le monde connaît Han-yuen et sa fille, et l'on sait qu'on les a enlevés de leur maison. Ne vous affligez pas plus longtemps, ma mère, et reprenez courage : ils ne sauraient être perdus. On trouve les voleurs et les filous qui s'enfuient dans d'autres provinces <sup>1</sup> : pourquoi ne trouverait-on pas ceux qui sont dans les environs de la <sup>p1.036</sup> cour ? Nous les trouverons ; je sais moi-même où ils sont cachés.

---

<sup>1</sup> Il est très difficile aux voleurs de s'échapper à la Chine. Il y a non seulement des corps-de-garde de demi-lieue en demi-lieue ; mais les mandarins sont si instruits de ce qui se passe dans leurs districts, qu'ils sont presque toujours découverts. Un missionnaire prétend qu'un criminel ne saurait trouver dans ce vaste empire un endroit où se cacher. (Voy. le père Semedo, page 2. — Père Duhalde, vol. I, page 266 et *passim*.)

## Hau-Kiou-Choaan

— Comment ! reprit Sheh-sheh, cela est-il possible ? dites-vous vrai ?

— Un fils, lui dit Tieh-chung-u, peut-il mentir à sa mère ?

Sheh se réjouit à cette nouvelle, et lui dit :

— Si cela est vrai, reposez-vous un peu, ensuite vous irez trouver votre père, et vous tâcherez de calmer son chagrin.

Elle lui fit apporter à manger ; peu après il changea d'habit, et donna ordre à son domestique de le suivre.

— Madame, dit-il à sa mère, il ne faut pas tant se presser. Je vais dresser une requête pour mon père ; je la présenterai moi-même à l'empereur.

<sup>p1.037</sup> Après l'avoir achevée, il demanda à sa mère le chop ou le sceau <sup>1</sup> de son père, le mit dans sa manche avec la requête, et ordonna au domestique de le conduire à la prison.

Le mandarin qui en était gouverneur connaissait Tieh-chung-u, et le reçut avec beaucoup de politesse.

— Monsieur, lui dit-il, votre père est <sup>p1.038</sup> renfermé ici ; allez le joindre, et souffrez que je vous laisse, car vous avez sans doute quelque chose à lui dire en particulier.

Tieh-chung-u le remercia de ses politesses, et entra. Son père était assis, sans fers, et dans une situation d'esprit fort tranquille. Il s'avance vers lui, se prosterne quatre fois à ses pieds, lui demande pardon de n'être pas venu plus tôt, et lui dit qu'il ne méritait pas le nom de fils,

---

<sup>1</sup> Lorsque les mandarins sont députés pour quelque commission, ils reçoivent en grande cérémonie, comme un symbole de leur office, un sceau dont le métal est plus ou moins précieux, selon leur degré ou leur rang. Dans les jours de cérémonie, ou lorsqu'ils rendent visite à leurs amis, ils font porter ce sceau devant eux par deux hommes, sur une espèce de brancard, et lorsqu'ils sont arrivés dans la maison, on le pose sur une table couverte d'un tapis. Les sceaux dont on se sert à la Chine ne portent aucune figure d'animaux, mais une inscription en caractères chinois. (Duhalde, vol. I, page 243.)

## Hau-Kiou-Choaan

pour avoir été absent lorsqu'il pouvait lui rendre service, ou du moins s'informer de ses ordres.

Tieh-u-sheh <sup>1</sup> se leva de son siège.

— Je suis, lui dit-il, dans l'endroit où mon devoir m'a conduit, Pourquoi ne <sub>p1.039</sub> restez-vous pas chez vous à étudier, et à perfectionner votre esprit ?

— Monsieur, lui dit Tieh-chung-u, s'il est de votre devoir d'être ici, c'est aussi le mien de venir ici vous servir.

Son père se tut quelque temps, et lui dit ensuite :

— Vous avez raison, et vous faites votre devoir ; mais nous vivons dans un temps où les mandarins de la cour sont corrompus, et ne se mettent point en peine de faire le leur. C'est pour m'acquitter du mien que j'ai présenté ma requête, sans savoir si on l'écouterait. L'empereur est à présent maître de ma vie ; lui seul sait si je dois mourir ou non, et votre arrivée ne peut m'être utile.

— Monsieur, reprit Tieh-chung-u, je sais la cause de votre malheur ; mais <sub>p1.040</sub> pourquoi vous tenez-vous ainsi tranquille, et ne continuez-vous point à faire chercher le vieillard et sa femme ? Pourquoi, sans vous en rapporter à d'autres, ne présentez-vous point une requête pour le chercher vous-même ?

— Cela ne serait pas difficile à obtenir, reprit Tieh-u-sheh ; mais je crains, si je demandais cette permission, et si je ne réussissais point, d'aggraver mon crime et d'augmenter ma disgrâce.

— Je sais où sont ces trois personnes, lui dit son fils ; mais on ne peut les arrêter sans un ordre exprès de l'empereur.

---

<sup>1</sup> C'était le nom que lui donnait sa charge.

## Hau-Kiou-Choaan

— Il l'a déjà donné, reprit le père ; mais on n'a pu les trouver, et toutes les peines que mes amis ont prises n'ont abouti à rien. Comment vous, qui ne faites que p<sub>1.041</sub> d'arriver, en sauriez-vous des nouvelles ? Cela n'est pas vraisemblable. Vous êtes un enfant, vous en avez entendu parler, et vous vous plaisez à raconter ce que vous-avez ouï dire. Allez, vous n'êtes qu'un simple.

— Monsieur, reprit Tieh-chung-u, dans cette affaire il y va de votre vie ; un fils aurait-il bonne grâce de badiner dans une pareille occasion ?

Regardant ensuite autour de lui, pour voir si personne ne l'écoutait, il lui raconta ce qui lui était arrivé dans son voyage, l'entretien qu'il avait eu avec la vieille femme et avec Wey-phey, et lui montra sa requête.

Tieh-u-sheh, tout transporté de joie, lui dit :

— Cela étant ainsi, l'empereur verra p<sub>1.042</sub> mon innocence, et je ne mourrai point. Mais n'est-il pas à craindre que ce Tah-quay n'ait empoisonné ces personnes ou ne s'en soit défait par quelque autre moyen ?

Tieh-chung-u répondit :

— Le palais où il réside est un présent que lui a fait l'empereur, et personne n'y peut entrer. Votre ennemi est un méchant, dépourvu de jugement, qui ne songe qu'à satisfaire ses plaisirs et sa luxure ; il se croit en sûreté, ne soupçonne aucun danger, et n'a pas même assez d'esprit pour le prévenir : bannissez donc votre chagrin et vos craintes.

— Mon fils, lui dit Tieh, vous raisonnez fort bien ; allez me chercher au logis du papier et mon sceau, afin que je dresse une requête pour l'empereur.

## Hau-Kiou-Choaan

— p1.043 Elle est déjà préparée, reprit le fils, et je l'ai avec moi. Si elle vous plaît, servez-vous-en ; sinon, dressez-en une autre : elle sera mieux écrite que la mienne.

Son père la lut, la trouva très bien faite, et n'y fit aucun changement. Après avoir apposé son sceau et l'avoir pliée, il la présenta au gouverneur de la prison, le priant de vouloir bien la remettre à un mandarin de la chambre d'audience de l'empereur, appelé Tong-ching-su, qui était chargé de recevoir les requêtes.

@

## 1. CHAPITRE III

@

<sup>p1.044</sup> Au bout de deux jours, l'empereur répondit à la requête du mandarin Tieh-u-sheh, et lui fit remettre secrètement sa lettre. Après que tout le monde se fut retiré, il l'ouvrit, et y trouva un ordre de sortir, et d'aller arrêter les personnes en question. Cette nouvelle le réjouit si fort, qu'il offrit du feu, et pria pour la prospérité de l'empereur. Il reprit ensuite la lettre, la plia de nouveau, et proposa à son fils de <sup>p1.045</sup> partir avec lui pour aller les chercher.

— Je ne le saurais, lui dit Tieh-chung-u : ce serait le moyen de faire naître quelque soupçon ; on ne manquerait pas de faire savoir à Tah-quay votre délivrance, et notre projet ne réussirait point. Laissez-moi aller seul à son château ; je ferai enfoncer les portes, et lorsque j'aurai trouvé les trois personnes que nous cherchons, vous monterez à cheval, vous vous rendrez sur les lieux avec les ordres de l'empereur, et vous direz hautement qu'il vous a donné pouvoir de les arrêter.

Son père y consentit.

Le mandarin de la prison, ayant vu qu'ils avaient fait du feu et qu'ils l'avaient offert, vint leur demander quelles nouvelles ils avaient apprises.

<sup>p1.046</sup> Tieh-u-sheh lui communiqua l'ordre secret qu'il avait reçu, et lui recommanda le secret. Il dit ensuite à son fils :

— Partez, et ne négligez rien.

Le fils s'empressa d'obéir, et vint raconter à sa mère tout ce qui était arrivé. Il lui demanda sa masse d'armes de fonte, pesant vingt catty <sup>1</sup>,

---

<sup>1</sup> Le catty ou catte, qui est la livre chinoise, vaut six tael, et le tael dix mace ; seize catte valent vingt-six livres portugaises, de seize onces chacune ; et par conséquent vingt catty valent vingt livres poids d'Europe. (Voy. le père Semedo, part. I, chap. 2, p. 62.) Les gardes du vice-roi sont armés de massues, lorsqu'ils marchent en cérémonie. (Duhalde, vol. I, page 253.)

## Hau-Kiou-Choaan

dont il s'était servi malgré sa pesanteur à l'âge de onze à douze ans, mais que ses parents avaient retirée de ses mains, de peur qu'il ne se fît du mal.

Sa mère fut surprise de sa demande et lui dit :

— Votre père m'a ordonné de vous l'ôter et de ne jamais vous la donner : pourquoi donc me la demandez-vous ?

— Je vais, lui répondit Tieh-chung-u, attaquer un tigre dans sa caverne : si je n'ai pas ma masse, comment me défendrai-je ?

Alors sa mère la lui donna. Il demanda du vin, et en but autant qu'il en fallait pour se mettre de bonne humeur ; il prit ensuite son habit de soldat, mit son autre habit par dessus, et ayant ordonné qu'on équipât un cheval blanc, il partit, suivi de vingt domestiques, auxquels il donna ordre de se tenir à <sup>p1.048</sup> une certaine distance, n'emmenant à ses côtés que Siow-tan.

Il marcha à petits pas jusqu'à ce qu'il fût hors de la porte de la ville ; alors il se rendit au grand galop à un palais somptueux, où il s'arrêta et mit pied à terre.

Après avoir fait quelques pas, il arriva dans une cour qui avait trois portes très fortes, très hautes et parfaitement bien travaillées. Sur celle du milieu étaient écrits les trois mots *Yang-hien-tang*, ou le nom du palais. Il trouva ces portes trop fortes et trop bien fermées pour pouvoir les enfoncer ; mais il comprit qu'un palais aussi magnifique devait avoir une autre entrée, et, regardant tout autour, il aperçut dans une allée une petite porte <sup>p1.049</sup> peinte en rouge, au-dessus de laquelle était l'inscription suivante :

*Par ordre de l'empereur, il est défendu à qui que ce soit d'oser regarder ici sous peine de châtement exemplaire.*

Tieh-chung-u, ayant découvert une fente à cette porte, regarda au travers, et vit quantité de domestiques qui servaient, et chuchotaient

## Hau-Kiou-Choaan

entre eux. Il se retira le plus doucement qu'il put, et alla rejoindre son domestique. Il quitta le surtout qui couvrait son habit de soldat, prit ses armes, et remonta à cheval, paraissant avec toute la gloire d'un héros, ou plutôt d'un ange <sup>1</sup>, tant il <sup>p1.050</sup> était beau et ses armes brillantes.

— Va-t'en, dit-il à Siow-tan ; ordonne aux domestiques qui sont restés en arrière d'avancer ; ensuite tu iras trouver le grand-mandarin ton maître dans la prison, et tu le prieras de venir ici sur-le-champ.

S'étant ensuite approché de la porte rouge, il mit pied à terre, heurta et cria à haute voix :

— Je viens ici de la part de l'empereur pour parler au mandarin Tah-quay : avertissez-le incessamment.

Les domestiques lui répondirent d'un ton de voix brutal :

— <sup>p1.051</sup> Notre maître n'est point ici il est en ville.

— Cela est faux, reprit-il, il y est ; esclaves que vous êtes, comment osez-vous résister aux ordres de l'empereur ?

Ils se turent.

— Ouvrez-moi la porte sans délai, continua-t-il.

Un des domestiques lui répondit :

— Comment oserions-nous ouvrir la porte lorsque notre maître n'y est point ? Quand même elle serait ouverte, qui oserait y entrer ? L'empereur l'a défendu.

— Je suis chargé, reprit Tieh-chung-u, des ordres de l'empereur, et si vous ne m'ouvrez point la porte, je saurai l'ouvrir moi-même.

---

<sup>1</sup> C'est-à-dire génie ou esprit.

Quoique les Chinois n'aient pas la même idée que nous des esprits, le traducteur n'a pas laissé que d'employer partout le mot d'ange, et l'éditeur l'a conservé, parce qu'il ne s'en sert que dans un sens figuré.

## Hau-Kiou-Choaan

Eu achevant ces mots, il appuya son pied contre la porte, et donnant un coup <sup>p1.052</sup> dessus avec sa massue, il la jeta à bas, et entra malgré la résistance que firent les domestiques du mandarin.

Aussitôt, quelques-uns coururent avertir leur maître, qui était occupé à punir séparément les parents qui lui avaient refusé leur fille, leur représentant qu'il était en état de les dédommager, et qu'étant aussi pauvres, ils étaient insensés de s'opposer avec tant d'opiniâtreté à ses désirs. Ils lui répondaient qu'ils ne pouvaient consentir à une chose aussi déraisonnable.

— Je suis docteur en loi du second degré, disait le vieillard ; j'ai de la naissance, et j'aime mieux vivre dans l'indigence que de commettre une action aussi honteuse ; vos richesses ne me tentent point.

<sup>p1.053</sup> Tah-quay, outré de sa réponse, donnait ordre de le dépouiller, de le lier et de le fouetter.

On allait exécuter ses volontés, lorsque quatre à cinq domestiques accoururent en criant :

— Mauvaises nouvelles ! il vient d'arriver une mauvaise affaire !

Tah-quay apprit alors qu'un jeune homme venait de forcer la porte, en disant qu'il exécutait l'ordre de l'empereur.

Tieh-chung-u avait déjà pénétré dans la grande salle, ce qui surprit si fort Tah-quay, qu'il chercha à se cacher ; mais il fut prévenu.

— Ching-leav, je suis votre serviteur, lui dit le jeune homme en l'abordant. L'empereur m'a ordonné de venir vous parler : pourquoi me refuse-t-on la porte ?

— Si vous avez un pareil ordre, lui dit-il, pourquoi ne m'en avez-vous point averti, au lieu de forcer ma porte avec tant de vacarme et de m'insulter ?

## Hau-Kiou-Choaan

Tieh-chung-u lui répondit que c'était un ordre secret, qui n'exigeait point de pareille formalité. Alors, s'avancant sur lui, il le saisit d'une main et prit son épée de l'autre, en lui demandant si l'empereur ne lui avait donné ce palais que comme un lieu de retraite et de plaisirs, et non point comme un lieu où il dut administrer la justice. Il ajouta :

— Pourquoi a-t-on lié et dépouillé cette personne ?

— Cet homme, reprit-il, est mon domestique, et ni la justice publique ni l'empereur n'ont rien à voir à ceci.

— Je ne suis point son domestique, <sup>p1.055</sup> s'écria le vieillard ; je suis docteur en loi, et je ne dépends point de lui.

— Si vous êtes docteur, reprit Tieh-chung-u, qu'avez-vous fait pour mériter ce châtement <sup>1</sup> ? Comment vous appelez-vous ?

— Han-yuen, répondit-il.

— Si c'est là votre nom, pourquoi vous êtes-vous caché lorsque l'empereur vous a ordonné de vous présenter ?

S'étant ensuite tourné, il fit signe à Siow-tan d'appeler ses domestiques.

— Gardez cet homme, leur dit-il. C'est <sup>p1.056</sup> une personne dont la cause appartient à la connaissance du tribunal de l'empereur.

— Comment êtes-vous venu ici ? lui dit-il.

— On m'y a amené par force, lui dit le vieillard, à cause de ma fille ; et il ne m'a pas été plus possible de résister qu'il l'est à un agneau de résister à un tigre <sup>2</sup>. Si vous ne fussiez point venu, j'ignore si je serais encore en vie.

---

<sup>1</sup> Les Chinois qui ont obtenu quelque degré ne peuvent dire condamnés à la bastonnade par les mandarins ; ils ont un gouverneur qui veille sur eux, et à qui ils sont tous responsables de leur conduite, (Duhalde, vol. I, page 376.)

<sup>2</sup> Le tigre est presque la seule bête sauvage que l'on connaisse à la Chine, où elle commet souvent d'étranges ravages, (Voy. l'Ambassade par Nieuhoff, et la Chine de Kircher.)

## Hau-Kiou-Choaan

— Votre femme et votre fille sont-elles ici ? lui demanda-t-il.

— <sup>p1.057</sup> Ma femme et ma fille sont dans la chambre voisine ; celle-ci refuse tous les jours de se rendre aux sollicitations de Tah-quay, et elle mourra plutôt que de lui céder. J'ignore si elle est morte ou vive.

Cette réponse affligea Tieh-chung-u ; il ordonna à quelques-uns de ses gens de s'assurer de la mère et de la fille.

Tah-quay commença alors à s'emporter.

— Comment osez-vous, lui dit-il, violer cet endroit, et mettre la main sur celui à qui il appartient ? Si j'ai commis quelque faute, c'est à vous à me montrer l'ordre de l'empereur, à moins de vouloir me faire un outrage ineffaçable.

En achevant ces mots, il fit des efforts pour s'enfuir, et appela ses <sup>p1.058</sup> domestiques à son secours mais Tieh-chung-u leur défendit d'approcher, sous peine de la vie.

— J'agis, dit-il, par ordre de l'empereur. Qui oserait me faire violence, et porter ses mains sur moi ?

En parlant ainsi, il saisit leur maître par la ceinture, et, le faisant pirouetter, il repoussa ceux qui venaient à son secours, de manière que Tah-quay lui-même leur cria à la fin :

— Retirez-vous, ne disputez pas davantage avec lui.

@

---

Cet animal paraît fournir aux Chinois autant d'images que le lion en fournit à Homère.

## 1. CHAPITRE IV

@

<sup>p1.059</sup> Sur ces entrefaites, il arriva plusieurs grands-mandarins de la connaissance de Tah-quay, qui, le voyant dans cet état, et aussi tremblant qu'une souris qui est sous la griffe du chat, dirent à Tieh-chung-u :

— Ce mandarin tient un rang considérable dans l'empire ; et quand même il aurait commis quelque faute, vous ne devez point le traiter d'une manière qui offense sa dignité et son honneur, mais faire part à d'autres, ou à <sup>p1.060</sup> quelques-uns de nous, de votre différend, afin que nous puissions le terminer.

— Cet homme, répliqua Tieh-chung-u, a trompé l'empereur par un faux témoignage, et s'est rendu coupable des plus grands crimes. Quel égard doit-on avoir pour son honneur et pour sa dignité ?

— Si cela est ainsi, reprirent les mandarins, on doit en informer l'empereur, pour qu'il le punisse comme il le jugera à propos ; mais il ne vous convient point de le traiter de la sorte.

— Vous avez raison, reprit Tieh-chung-u ; mais comment m'aurait-il traité si je ne me fusse assuré de lui, et que je fusse venu seul ?

— Vous êtes très brave et très <sup>p1.061</sup> vaillant, lui dirent les mandarins ; mais dites-nous, s'il vous plaît, si vous venez pour venger quelque querelle particulière ou pour secourir ces personnes.

— Je ne viens ni pour l'un ni pour l'autre, leur répondit-il, mais par ordre de mon souverain, pour les arrêter comme des gens qui sont cachés chez lui.

## Hau-Kiou-Choaan

— Pourquoi donc ne montrez-vous point cet ordre ? lui dirent-ils ; lisez-le devant nous.

— Vous allez le voir, reprit-il.

Tah-quay, voyant un grand nombre de ses amis autour de lui, commença à reprendre courage.

— Ne l'écoutez point, s'écria-t-il : il n'y a pas un mot de vrai dans ce qu'il dit ; il n'est point officier de l'empereur ; <sup>p1.062</sup> il n'est point autorisé à exécuter ses ordres ; il n'est point mandarin de justice. Il vient sous ce prétexte pour enlever son ami Han-yuen, sa femme et sa fille, d'une manière illégitime.

— Si vous n'avez aucun ordre de l'empereur, dirent les autres mandarins à Tieh-chung-u, vous commettez le plus noir de tous les crimes, en venant ainsi offenser un grand-mandarin, et en manquant à ce qui est dû à son honneur et à sa dignité. Vous eussiez pu commettre sans rien craindre une pareille action dans quelque village éloigné ; elle eût passé pour une prouesse ; mais venir offenser si près de la ville, et dans les limites de la cour, un gentilhomme, et déshonorer sa famille et son rang, c'est là une offense <sup>p1.063</sup> impardonnable ; et quand même vous auriez des actes, vous ne sauriez échapper au châtement qu'elle mérite. Nous allons envoyer chercher les mandarins de justice.

— C'est fort bien fait, reprit Tieh-chung-u ; faites-les appeler.

Ce qu'on fit aussitôt.

Le che-foo arriva, et fut suivi un moment après du che-hien <sup>1</sup>. Les mandarins leur racontèrent ce qui s'était passé.

---

<sup>1</sup> Dans toutes les grandes villes, il y a un premier mandarin, ou gouverneur, appelé *che-foo*, qui est du quatrième ordre des mandarins. Il y a encore un ou plusieurs magistrats inférieurs appelés che-hien, dont la juridiction est très étendue, et qui sont des mandarins de la septième classe. Voyez Duhalde, vol. I, pages 2, 251, etc.)

## Hau-Kiou-Choaan

— <sup>p1.064</sup> Nous ne savons, leur dirent ces magistrats, de quel côté est la vérité. Si c'est un ordre de l'empereur, il n'y a qu'à le lire.

En conséquence, le che-hien fit dresser un tribunal, et lorsqu'on l'eut préparé, il ordonna de produire l'ordre en question.

On allait lui répondre, lorsqu'on apprit que Tieh-u-sheh venait d'arriver, ce qui surprit extrêmement Tah-quay et toute sa compagnie.

— Cet homme, se disaient-ils les uns aux autres, est enfermé : comment a-t-il pu venir ici ?

Aussitôt Tieh-u-sheh entra, portant l'ordre de l'empereur enveloppé de jaune <sup>1</sup>.

<sup>p1.065</sup> Son fils s'écria :

— Respectez les ordres de l'empereur.

Ils s'agenouillèrent. <sup>2</sup>

Tieh-u-sheh, voyant plusieurs mandarins présents, dit :

— Je suis chargé de faire la lecture de cet ordre ; mais ma vue est affaiblie. Monsieur, dit-il, en s'adressant au che-foo, ayez la bonté de le lire.

Celui-ci le prit, et lut ce qui suit :

« Cet ordre porte que Tieh-u-sheh ira à la maison de Tah-quay, et s'assurera de Han-yuen, de sa femme et de sa fille. En quelque endroit que ces trois <sup>p1.066</sup> personnes soient cachées, cet ordre autorise Tieh-u-sheh à les chercher et à s'en assurer.

Cet ordre sera valide pendant trois jours.

---

<sup>1</sup> Le jaune est la couleur de l'empereur. Personne ne peut la porter que lui, et on ne l'emploie que dans les choses qui le concernent directement. (Duhalde.)

<sup>2</sup> Tous les messages de l'empereur, qu'ils soient par écrit ou de vive voix, doivent être reçus à genoux. (Voy. les *Lettres édif.*, VIII, 377. *Hist. Mod. Univ.*, VIII, 164, et Duhalde.)

## Hau-Kiou-Choaan

Cela fait, Tieh-u-sheh et toute la compagnie firent une profonde révérence et se levèrent. Les grands-mandarins de la connaissance de Tah-quay se retirèrent en silence, et le laissèrent avec les deux mandarins de la ville.

— Ces trois personnes, dit Tieh-u-sheh au che-hien, sont prisonnières de l'empereur ; je les commets à votre garde, et je vais le trouver pour savoir ses ordres.

Han-yuen témoigna le plus profond respect à Tieh-u-sheh, reconnaissant que lui-même, sa femme et sa fille <sup>p1.067</sup> étaient redevables de la vie à sa pitié et à sa justice. Il leur dit qu'ils ne la devaient qu'à l'empereur ; et, s'adressant au che-foo :

— J'ai chargé, lui dit-il, le che-hien de ces personnes, pour les présenter à un tribunal supérieur ; mais comme Tah-quay est un grand-mandarin, et d'un caractère grave et respectable, je vous charge de l'accompagner seul à la même audience.

Tieh-u-sheh s'en retourna ensuite à la prison avec son fils, pour y attendre les ordres de l'empereur.

Il présenta une requête pour informer Sa Majesté de ce qu'il avait fait. Elle la reçut avec beaucoup de bonté, et lui répondit :

— Vous avez très bien agi, et vous vous êtes conduit dans cette affaire comme un vrai mandarin <sup>p1.068</sup> de justice. Lorsqu'elle sera terminée, je vous élèverai à une plus haute dignité.

Elle expédia en même temps des ordres pour le faire sortir de prison.

Cependant Tah-quay ne demeura point oisif. Il offrit des présents aux mandarins du tribunal ; mais aucun n'osa les recevoir. Les parties irritées contre lui avaient des dépositions trop violentes, et pouvaient prouver l'enlèvement de même que le mauvais traitement qu'elles avaient reçu. Les grands-mandarins de l'audience, voyant qu'il n'y avait pas d'autre moyen de sauver leur ami, prononcèrent le jugement suivant :

## Hau-Kiou-Choaan

« Tah-quay est âgé et n'a point d'enfants : c'est ce qui l'a obligé à enlever <sup>p1.09</sup> la jeune fille <sup>1</sup> ; mais quoiqu'il l'ait menée chez lui, il ne paraît point qu'il ait attenté à son honneur. Il descend d'une famille illustre ; plusieurs de ses ancêtres ont servi l'empereur en qualité de généraux, et ont fait de grandes conquêtes ; il y a eu part, et a donné des preuves de sa capacité et de son courage. Tout cela considéré, comme l'enlèvement de la jeune femme n'a eu d'autre motif que celui énoncé, et qu'il ne lui a fait aucune violence, il ne paraît pas que son crime soit fort grand, ni qu'il mérite un châtement sévère : <sup>p1.070</sup> c'est ce que nous laissons à décider à Sa Majesté.

Voici quelle fut la réponse de l'empereur.

« Tah-quay <sup>2</sup> est d'une famille illustre et d'un rang respectable : il s'est <sup>p1.071</sup> rendu indigne de l'un et de l'autre. Il a fait un usage tyrannique de son pouvoir, en exerçant des violences sur des personnes. La fille était déjà promise à un autre, et par conséquent son entreprise est injuste. Ayant su que Tieh-u-sheh m'avait présenté une <sup>p1.072</sup> requête, il les a enfermées dans sa maison, au mépris de mon autorité, et a

---

<sup>1</sup> Les Chinois sont si jaloux de leur postérité, qu'ils regardent comme légitimes tous les moyens qui tendent à leur procurer des enfants. (Duhalde, vol. I.)

<sup>2</sup> L'original rapporte tous ses titres *Tah-quay-gkeou-shau-lee* ; les deux premiers mots marquent son nom, les autres son rang, qui répond à celui de duc parmi nous. La noblesse à la Chine n'est point héréditaire, de manière que les fils mêmes des mandarins sont obligés de travailler à leur fortune. Malgré cela, il y a des occasions où l'empereur accorde à ceux qui se distinguent par leur mérite des titres de noblesse qui se transmettent jusqu'à la dixième génération, selon les services qu'ils ont rendus au public. Ceux qui les obtiennent ont soin de les spécifier dans leurs lettres, et de les écrire sur la façade de leurs maisons. Il y a cependant une famille qui fleurit depuis plus de deux mille ans sans interruption, et qui est la plus ancienne non seulement de la Chine, mais du monde entier. C'est celle de Confucius, célèbre philosophe chinois. Elle descend d'un de ses neveux, son fils étant mort sans enfants, et elle jouit encore aujourd'hui de plusieurs honneurs et immunités. On accorde encore à ceux qui sont du sang royal quelques honneurs héréditaires, qui consistent à porter une ceinture jaune, dans quelques titres de distinction, et dans une petite pension. Ceux-ci sont très nombreux, et quelques-uns sont si pauvres, qu'ils cachent ces distinctions, pour ne point avilir leur naissance (Voy. Duhalde, vol. I, p. 269, etc. ; Magal., p. 145, etc. ; Semedo, p. 121. — *Hist. Mod. Univ.*, VIII, 15.)

## Hau-Kiou-Choaan

accusé à faux ce mandarin, en quoi il a abusé de ma confiance. La justice exige donc que je lui ôte son emploi, que je le relègue pour trois ans chez lui, et qu'il paie à Han-yuen une année du revenu de sa charge. Ce n'est qu'en faveur de ses ancêtres que je ne le châtie point plus sévèrement. Ma volonté est que la jeune femme épouse Wey-phey, que Han-yuen soit avancé en grade, et que Tieh-u-sheh soit promu à celui de tacha-yuen, ou de supérieur des vice-rois ; et enfin, que le mandarin de l'audience, qui a jugé cette cause, perde trois mois de ses honoraires.

Ce jugement de l'empereur ayant été <sup>p1.073</sup> rendu public, tout le monde admira la sagesse et le courage de Tieh-chung-u. Sa renommée se répandit au-dehors, et il devint le sujet des conversations. Les mandarins vinrent de toute part lui rendre visite <sup>1</sup> et le féliciter ; d'autres vinrent lui faire leurs compliments.

« Ces honneurs et ces respects rendus à un jeune homme, disait le mandarin en lui-même, peuvent avoir des suites funestes, en l'exposant à l'envie, et en lui inspirant de l'orgueil ; on peut les interpréter à son désavantage ; ils peuvent même le rendre négligent. »

— Mon fils, lui dit-il un jour, un arc trop tendu se rompt à la fin ; tout excès est dangereux, Tah-quay est maintenant prisonnier ; mais il obtiendra un jour sa liberté, et n'oubliera jamais l'offense que vous lui avez faite ; il cherchera à s'en venger. L'empereur vient de m'accorder un emploi auquel je suis obligé de vaquer : je ne puis l'abandonner, et il faut que je reste ici ; mais vous êtes le maître d'aller où bon vous semblera. Vous vous êtes acquis de l'honneur ; on vous regarde comme un jeune homme d'une prudence et d'un

---

<sup>1</sup> Les Chinois regardent les visites comme une marque de politesse. Ils en font dans toutes les occasions, et tout s'y passe avec la plus grande formalité, selon l'étiquette du cérémonial public. Tout y est réglé, le nombre des révérences, les compliments, les titres, les genuflexions, les différents tours à droite et à gauche. (Voy. Duhalde, vol. I, p. 226.)

## Hau-Kiou-Choaan

courage extraordinaires ; votre réputation ne saurait augmenter, et elle peut diminuer.

— Monsieur, lui dit Tieh-chung-u, je suis assez heureux pour avoir les mêmes sentiments. Je n'ambitionne point l'estime du public, et je m'absenterais volontiers, si mon devoir ne m'obligeait à rester auprès de vous, pour vous rendre les services qui sont en mon pouvoir.

— Je n'en ai pas besoin, reprit le père : je n'étais ci-devant qu'un petit mandarin, et le rang où je me trouve maintenant me met à couvert de la malice de mes ennemis. Retirez-vous donc de la cour, et continuez vos études, ou, pour mieux faire, voyagez. Je vous laisse libre de vos actions ; mais veillez attentivement sur vos passions ; attachez-vous à modérer votre ressentiment, et à réprimer cette <sup>p1.076</sup> fougue de jeunesse à laquelle votre tempérament vous porte.

Tieh chung-u lui fit une profonde révérence, et se rendit chez sa mère pour lui faire ses adieux. Elle parut fâchée de le voir partir si tôt, et le pria de différer son voyage de quelques jours. Il y consentit ; mais il reçut pendant trois jours un si grand nombre de visites, que, ne pouvant plus y tenir, il dit adieu à son père et à sa mère, et partit accompagné de son valet Siow-tan.

Il arriva dans la ville où il avait coutume de faire sa résidence ; mais sa renommée l'ayant devancé, il trouva le peuple en rumeur, et les rues où il passait remplies de monde. Les mandarins, ayant su son arrivée, vinrent lui <sup>p1.077</sup> rendre visite et le féliciter sur l'avancement de son père.

« Quoi, dit Tieh-chung-u, j'ai quitté la cour pour me soustraire à l'importunité des visites, et j'en reçois plus que jamais ! Ne valait-il pas mieux rester avec mon père : j'aurais eu l'avantage de vivre avec lui, et d'acquérir de véritables amis. La dissipation est la même ici, et je suis de plus privé de leur compagnie. Je veux donc profiter de la permission que

## Hau-Kiou-Choaan

mon père m'a donnée, et aller visiter les quatre parties du monde <sup>1</sup>. Le mois fini, je laisserai le <sub>p1.078</sub> soin de ma maison à mon intendant, et je partirai.

Lorsque ce temps fut écoulé, il fit ses préparatifs et partit avec son domestique.

@

---

<sup>1</sup> Cette expression dans la bouche d'un Chinois signifie un peu plus que l'empire de la Chine. Le père Duhalde raconte une histoire plaisante. Quelques lettrés prièrent un jour le père Chavagnac de leur montrer une carte du globe terrestre. Ils y cherchèrent longtemps la Chine. À la fin, ils prirent un des deux hémisphères, qui contenait l'Europe, l'Asie et l'Afrique, pour la Chine, jugeant l'Amérique trop grande eu égard au reste du monde. Le père les laissa quelque temps dans cette erreur ; enfin un d'entre eux le pria de lui expliquer les lettres et les noms qui étaient sur la carte. Voilà, leur dit-il, l'Europe, l'Asie et l'Afrique. Dans l'Asie se trouvent la Perse, les Indes et la Tartarie. Où est donc la Chine ? lui dirent-ils. C'est ce petit coin de terre, et ce sont là ses bornes. Ils se regardèrent avec étonnement les uns les autres, et dirent en chinois : *Syaute-kin* (c'est bien petit). Vol. I, page 280.

## 1. CHAPITRE V

@

p1.079 Tieh-chung-u se mit donc en route, et marcha quelque temps sans savoir le chemin qu'il prendrait. Il se détermina à marcher vers Shan-tong <sup>1</sup>, province aussi fameuse par la beauté et la p1.080 fertilité de ses campagnes que par la politesse et la probité de ses habitants. Il appela donc Siow-tan, et lui ordonna de louer le premier âne qu'il trouverait sur la route <sup>2</sup>, et de le suivre à Shan-tong.

Dans la ville de Tséé-nan, capitale de cette province, vivait jadis un grand mandarin, âgé d'environ 60 ans, qui appartenait au Ping-pu, ou au tribunal des Armes <sup>3</sup>. Il s'appelait Shuey-keu-yé, était veuf, et n'avait qu'une fille p1.081 unique, remarquable par sa beauté : il n'y avait point de peintre, quelque habile qu'il fut, qui eût pu la représenter avec son pinceau. Son teint effaçait par son éclat la blancheur des lis et l'incarnat des roses. Elle égalait par son esprit les personnes les plus éminentes de l'autre sexe. Shuey-ping-sin <sup>4</sup> (c'était son nom) faisait les délices de son p1.082 père ; il l'aimait avec autant de tendresse qu'il eut aimé un fils qui aurait eu les mêmes qualités <sup>5</sup>, et se reposait entièrement sur elle de la conduite de sa maison. Elle gouvernait sa famille avec tant de capacité,

---

<sup>1</sup> Shan-tong contient six villes du premier rang, et cent quatorze du second et du troisième, Tséé-nan-foo, qui en est la capitale, est très grande et très peuplée, (Duhalde, vol. I, p. 104, etc.)

<sup>2</sup> Il paraît que, lorsque les Chinois ont des petites journées à faire, leurs domestiques les suivent à pied ; ceux-ci ne portent qu'un ou deux matelas pour leur maître.

<sup>3</sup> La politique chinoise prescrit pour loi invariable de ne donner aucun office à aucun mandarin ni dans la ville où il est né, ni dans la province où sa famille habite, ni à cinquante lieues de la province d'où il vient. (Voy. Duhalde, vol. I, page 257.) — Le conseil de Ping-pû prend connaissance des affaires militaires de l'empire, pourvoit à la subsistance des armées, et dispose de tous les emplois militaires. (Voy, Duhalde, dans l'endroit cité ; Semedo, p. 124.)

<sup>4</sup> C'est-à-dire *eau, glace, terre*. C'est une beauté à la Chine d'avoir le front grand, le nez court et les yeux petits. (Le Comte, *Mém.*, Amst. 1697, 12, tome I, p. 192 ; Duhalde, etc.)

<sup>5</sup> Les Chinois font si peu de cas de leurs filles, que lorsqu'ils ont plus d'enfants qu'ils n'en peuvent nourrir, ils les font noyer par les sages-femmes dans un cuvier, aussitôt qu'elles sont nées. (Duhalde, vol. I, p. 278.)

## Hau-Kiou-Choaan

que Shuey-keu-yé, qui était continuellement à la cour, ne se mêlait plus des détails domestiques. Elle avait environ dix-sept ans ; mais son père était si occupé, qu'il ne songeait point à la marier.

Cette jeune fille avait un oncle nommé Shuey-guwin, qui affectait tous les dehors d'un homme lettré, et qu'on <sup>p1.083</sup> respectait beaucoup à cause de son frère. Il était dans le fond très ignorant, et toutes ses études se bornaient à avoir de l'argent à quelque prix que ce fût, pour satisfaire ses plaisirs. Il avait trois fils aussi ignorants que lui, et une fille encore moins aimable que ses frères par son humeur et son caractère, et dont la figure était aussi laide que ses mœurs étaient corrompues. Elle s'appelait Ghiang-koo <sup>1</sup>, était née dans la même année que Shuey-ping-sin, et avait seulement deux mois de plus qu'elle. <sup>p1.084</sup>

— Mon frère, disait Shuey-guwin en lui-même, est un homme très riche et très estimé ; mais il n'a point de fils ; s'il meurt, j'hériterai de son bien <sup>2</sup>. Le seul obstacle que je trouve est sa fille, qui n'est point mariée, et qui gouverne entièrement sa maison. Si je pouvais une fois venir à bout de l'établir, tout serait à moi.

Alors, il s'aboucha avec plusieurs personnes de sa connaissance pour la marier, et engagea quelques-uns de leurs parents à lui proposer quantité de jeunes gens distingués par leur figure, leurs biens et leurs talents. Elle ne répondit point à leurs offres, et continua de garder un profond silence. Cette <sup>p1.085</sup> conduite déplut fort à son oncle, et il la blâma beaucoup. À la fin, il s'adressa à un jeune homme de la même ville que ses amis cherchaient à marier, et dont le père était un des mandarins du second ordre qui composent le conseil privé <sup>3</sup> de l'empereur. Il s'appelait Kwo-sho-su ; Kwo-khe-tzu était le nom de son fils.

---

<sup>1</sup> C'est-à-dire *petite mignonne*. Duhalde observe qu'il n'y a pas de nation au monde qui ait des noms plus bizarres que les Chinois, ce qui prouve qu'ils manquent de noms propres et significatifs.

<sup>2</sup> Les femmes n'héritent point à la Chine.

<sup>3</sup> Le *nwi-yuen*, ou cour intérieure, est composé de trois ordres de mandarins, qui forment le conseil privé de l'empereur. Ceux du second ordre sont appelés *ta-hio-se*, ou

## Hau-Kiou-Choaan

Shuey-guwin alla rendre visite à ce jeune homme, trouva l'occasion de lui parler de sa nièce, et lui demanda s'il désirait l'épouser.

— <sup>p1.086</sup> Je ne la connais point, lui répondit-il, et j'ignore si elle est belle ou laide.

— Ma nièce, reprit Shuey-guwin, est très belle, et douée de beaucoup d'esprit.

Comme Kwo-khé-tzu paraissait en douter :

— Pour vous convaincre, lui dit-il, de la vérité de ce que je vous dis, je veux vous mener chez moi. Ma porte est attenante à la sienne, et comme elle traverse souvent le jardin pour venir voir ma fille, vous trouverez l'occasion de l'apercevoir.

— Eh bien, reprit le jeune homme, j'irai avec vous.

Lorsqu'ils furent arrivés à la maison, Shuey-guwin le pria d'attendre dans une salle extérieure afin qu'il allât voir si Shuey-ping-sin était avec sa fille. Il <sup>p1.07</sup> revint aussitôt en s'écriant :

— L'occasion ne saurait être plus favorable ; ma belle nièce est avec sa sœur <sup>1</sup> : venez, nous les verrons ensemble.

— Comment ferons-nous, lui dit le jeune homme ? <sup>2</sup>

— Je vous mènerai près d'une porte ou il y a une fente, et vous les verrez ainsi à votre aise.

Kwo-khé-tzu la regarda, et lui dit :

---

*magistrats d'une capacité éprouvée ; c'est parmi eux que sont choisis les vice-rois des provinces et les présidents des autres tribunaux. (Duhalde, vol. I, p. 248.)*

<sup>1</sup> Les cousines germaines s'appellent ainsi en Chine.

<sup>2</sup> Les femmes chinoises sont si renfermées, que leurs plus proches parents même n'ont pas la liberté de les voir. Si Shuey-guwin eût introduit un étranger chez sa nièce, il eût commis un acte punissable. Tous les mariages se font par l'entremise d'un tiers. (Voy. Duhalde, vol. I, p. 304.)

## Hau-Kiou-Choaan

— Vous ne m'avez pas trompé, je la <sup>p1.088</sup> trouve belle et charmante. Je vais retourner chez moi, et envoyer une personne pour la demander en mariage.

Il s'occupa pendant tout le chemin des charmes de la demoiselle qu'il avait vue, et il conçut pour elle un si grand amour, qu'il se hâta de la faire demander ; mais elle refusa ses offres, quoiqu'elles fussent avantageuses.

Kwo-khé-tzu ne trouva d'autre remède au chagrin dont il était accablé que de faire sa cour au che-foo, de lui faire parler par ses amis, et de lui envoyer des présents, le priant de s'intéresser pour lui auprès de la demoiselle. Le che-foo, ne voulant point le désobliger, se rendit à ses prières, et fit deux visites à la demoiselle ; mais il ne put jamais la résoudre à l'épouser. Il fit <sup>p1.089</sup> part à Kwo-khé-tzu du résultat de ses démarches :

— Fort bien, je ne saurais qu'y faire, cela suffit, dit le jeune homme avec une indifférence affectée que démentait l'inquiétude qu'il ressentait.

Peu de temps après on reçut de la cour la nouvelle que le père de Shuey-ping-sin avait été disgracié et exilé dans la Tartarie ; le père de Kwo-khé-tzu, au contraire, avait été promu à la dignité de *co-lau*, ou de ministre d'État <sup>1</sup>. <sup>p1.090</sup> Transporté de cette nouvelle, son fils sollicita de nouveau le che-foo, et le pria de vouloir essayer encore une fois de conclure son mariage avec la jeune demoiselle. Le che-foo envoya chercher son oncle :

— Votre nièce, lui dit-il, est d'âge à être mariée. Comme vous êtes un homme d'un sens droit et que vous connaissez

---

<sup>1</sup> La première classe des mandarins est celle de *co-laus*, ou de ministres d'État, ou de premiers présidents des cours souveraines. C'est la plus haute dignité à laquelle les lettrés puissent aspirer. Ils sont rarement plus de cinq à six, et on leur assigne une salle d'audience magnifique au palais. Ils n'ont aucun office particulier ; mais ils veillent sur le gouvernement de tout l'empire. (Duhalde, vol. I, p. 238, 148 ; Semedo.)

## Hau-Kiou-Choan

le monde, vous n'ignorez point que le temps est trop précieux pour le négliger, et que, lorsque les jeunes gens ont atteint l'âge convenable, on ne doit point différer de les marier. Tant que son père a été maître de sa conduite, elle s'est conformée avec raison à ses volontés, d'autant plus qu'elle pouvait espérer un riche parti à la cour. Les choses ont changé de face : il a perdu son emploi, il a été <sup>p1.091</sup> disgracié et exilé dans la Tartarie ; on ignore s'il est mort ou vivant. D'ailleurs, comme votre nièce est grande, et qu'elle est servie par plusieurs domestiques, parmi lesquels se trouvent des jeunes gens, il est craindre que le public, qui n'est pas le maître de sa langue, ne fasse courir des bruits préjudiciables à sa réputation. Vous êtes son oncle et son plus proche parent : ne pourriez-vous point user de votre autorité, dans l'absence de votre frère ? Kwo-khe-tzu est un garçon d'esprit et de mérite, et l'élévation de son père le rend encore plus respectable. Si elle persiste à le refuser, elle aura de la peine à trouver un parti aussi avantageux. Retournez donc chez vous, et tâchez d'engager votre nièce à l'épouser.

— <sup>p1.092</sup> Monsieur, lui dit Shuey-guwin, vous parlez en homme de bon sens : je vous obéirai.

Il prit alors congé du che-foo et retourna chez lui le chagrin peint sur le visage. Sa nièce s'en aperçut et lui en demanda la raison.

— Vous avez refusé, lui dit-il, les propositions qu'on vous a faites en faveur de Kwo-khé tzu ; le che-foo est venu lui même vous en faire part, avec toutes les marques possibles de respect et de politesse. Votre père est disgracié, et vous ne devez pas vous attendre à ce que ce magistrat vous rende visite une seconde fois, ni qu'il ait pour vous la même complaisance. Il m'a envoyé chercher pour me reprocher le

## Hau-Kiou-Choaan

mépris que vous faites de ce jeune homme, et m'a même exhorté à user de l'autorité <sup>p1.093</sup> que j'ai sur vous, dans l'absence de votre père.

À ces mots Shuey-ping-sin demeura immobile et garda un profond silence. Il la pressa de répondre.

— Fort bien, reprit-elle en soupirant : puisque mon père est absent, que le che-foo m'ordonne de vous respecter comme mon père, je ferai tout ce qu'il vous plaira. Il est inutile de résister plus longtemps ; agissez dans cette occasion comme bon vous semblera.

Son oncle fut ravi de sa soumission.

— Cette condescendance, lui dit-il, marque votre bon sens et votre jugement. Vous ignorez peut-être la richesse et le crédit de la famille de Kwo-khé-tzu. C'est un jeune homme plein d'esprit et de mérite. Son père vient d'obtenir un poste <sup>p1.094</sup> considérable ; et si vous épousez son fils, peut-être rendra-t-il service à votre père.

— Cela se peut-il, reprit la jeune demoiselle.

— Eh bien, reprit Shuey-guwin avec empressement, je vais dire au che-foo que vous acceptez les propositions qu'on vous a faites : donnez-moi le néon-kung <sup>1</sup>, ou l'écrit de huit lettres.

— <sup>p1.095</sup> Puisque vous le voulez, lui dit Shuey-ping-sin, donnez-moi, s'il vous plaît, du papier, et je l'écrirai.

Il lui en apporta, et elle écrivit dessus dans la forme ordinaire.

---

<sup>1</sup> Le *nean-kung* est un écrit de huit lettres ou caractères qui marquent l'année, le mois, le jour et l'heure d'une naissance. Elles sont appelées dans l'Histoire du père Duhalde *pa-tse*, et encore les *huit lettres de la bonne fortune*, parce que les devins et les faiseurs d'horoscope s'en servent pour calculer la bonne ou la mauvaise fortune des gens. C'est la coutume que les deux parties se les envoient avant de se marier, pour pouvoir prédire si leur mariage sera heureux ou non. (Voy. Duhalde, vol. I, p. 304, 664 ; vol. II, p. 45, etc.)

## Hau-Kiou-Choaan

Shuey-guwin prit le papier, le plia, la joie peinte sur le visage, prit congé de sa nièce, et courut au logis pour dire à ses fils et à sa fille que sa nièce avait enfin consenti à se marier. Comme ils savaient l'aversion qu'elle avait pour le mariage, ils n'ajoutèrent pas beaucoup de foi à son discours.

— Le plus difficile n'est pas fait, lui dirent-ils : il faudra obtenir son consentement. Elle est extrêmement rusée, et peut-être vous trompe-t-elle : elle accepte aujourd'hui ce qu'elle refusera demain.

<sup>p1.096</sup> Alors il leur dit qu'elle avait promis de lui obéir comme à son père.

— D'ailleurs, ajouta-t-il, voilà le nean-kung qui est garant de sa promesse.

À cette vue ils crurent à ses paroles.

— Voilà l'affaire en bon train, lui dirent-ils ; mais il manque une formalité : comme il s'agit d'un mariage entre des personnes de qualité, qui appartiennent à des mandarins, les huit lettres doivent être écrites en or sur du taffetas rouge, et non sur du papier.

Il convint qu'ils avaient raison, et ordonna qu'on remplit cette formalité. Il porta ensuite le nean-kung au che-foo, qui fut ravi de sa visite, et qui le pria de porter l'écrit au che-hien.

Ce dernier mandarin reçut le nean-kung comme si l'autre le lui eut envoyé, <sup>p1.097</sup> et le porta le lendemain au jeune homme. Kwo-khé-tzu fut aussi transporté que s'il eût trouvé le plus riche bijou du monde. Il fit dresser à l'instant son nean-kung, et, cherchant dans son almanach un jour heureux <sup>1</sup>, il donna un grand repas, où le che-foo et le che-hien

---

<sup>1</sup> Dans le calendrier ou almanach que l'on publie tous les ans, en grand format, par ordre de l'empereur, outre les calculs astronomiques, etc., les jours et les heures sont divisés en heureux ou malheureux, conformément aux règles de l'astrologie judiciaire,

## Hau-Kiou-Choaan

p1.098 tinrent la première place. Après le repas, le second de ces magistrats porta l'écrit à Shuey-guwin.

Il en fit aussitôt part à sa nièce et lui dit :

— C'est après-demain un jour heureux, et Kwo-khé-tzu l'a choisi pour vous envoyer le présent des noces : faites préparer votre maison, et surtout la salle où vous devez le recevoir.

— Monsieur, lui dit-elle, si le présent arrive, faites-le porter chez vous. Comme mon père n'est point ici, il ne convient point que je le reçoive, et peu importe qu'on le reçoive ici ou ailleurs.

— C'est fort bien, lui dit son oncle ; mais quel nom mettrons-nous à la lettre de remerciement ?

— Le vôtre, reprit-elle : vous me tenez lieu de père depuis que le mien p1.099 est absent et disgracié, et ce serait manquer de politesse si je mettais son nom. Il convient d'ailleurs que vous vous chargiez des compliments d'usage dans ces sortes d'occasions.

Il envoya ensuite acheter un grand nombre de *tieh-tse*, ou de mains de papier rouge et doré, pour les billets d'invitation <sup>1</sup>, et pria Shuey-ping-sin de les écrire.

— Je le ferai, dit-elle, puisque vous ne pouvez les écrire vous-même ; mais faites en sorte que personne ne le sache.

— p1.100 Fort bien, reprit-il, mais il faut aussi une lettre de compliment <sup>1</sup>.

---

à laquelle les Chinois sont extrêmement adonnés. On y marque avec des caractères les jours où l'on doit se faire saigner, la minute qu'il faut choisir pour obtenir une grâce de l'empereur, pour honorer les morts, pour offrir un sacrifice, pour bâtir, inviter ses amis, en un mot pour tout ce qui a rapport aux affaires publiques et domestiques. Ce calendrier est entre les mains de tout le monde, et chacun le regarde comme un oracle. (Voy. le père Duhalde, vol. I, p. 130.)

<sup>1</sup> Thieh-tse est le nom qu'on donne généralement aux billets de visites ou de compliments, de quelque espèce qu'ils soient. (Duhalde, vol. I, page 296 et 297.)

## Hau-Kiou-Choaan

— Je l'écrirai aussi, lui dit la jeune demoiselle.

Après qu'elle l'eut achevée, elle pria son oncle de la lire. Alors il commença ainsi :

— « Ma fille... » Comment, ma fille ? lui dit-il ; qu'entendez-vous par là ? Ne suis-je pas votre oncle ?

— Cela est vrai, reprit-elle ; mais mon père n'est-il pas banni, et ne <sup>p1.101</sup> m'avez-vous pas dit que je devais vous obéir comme à mon propre père ?

Shuey-guwin, satisfait de cette réponse, prit les papiers et s'en retourna chez lui très content.

— Ces écrits, dit-il à ses enfants, sont en mon nom, et votre cousine s'y dit ma fille, au moyen de quoi sa maison et tout ce qu'elle possède nous appartiennent.

Deux, jours après, Kwo-khé-tzu envoya le présent ordinaire <sup>2</sup>. <sup>p1.102</sup> Shuey-guwin, ravi de le voir arriver, prit son habit de cérémonie, envoya chercher des musiciens, fit orner sa maison, et ouvrir les deux battants pour le recevoir.

Le che-hien l'accompagnait en personne. Shuey-guwin fit venir ses amis et ses connaissances, pour le recevoir avec plus de respect. Il donna une grande fête à cette occasion, distribua de l'argent aux

---

<sup>1</sup> C'est la coutume, parmi ceux qui marient leurs enfants, de s'envoyer trois fois réciproquement un billet de compliment rempli de marques de respect et de courtoisie, et dans lequel ils reconnaissent avec beaucoup d'humilité qu'ils sont indignes de l'honneur que l'on fait à leurs fils ou à leurs filles.

<sup>2</sup> Les Chinois ne donnent point de dot à leurs filles : au contraire, le père reçoit du fiancé une somme dont ils conviennent d'avance, dont une partie est employée en habillements, bijoux, etc., pour la mariée. Cette cérémonie est aussi essentielle chez eux qu'il l'est parmi nous de donner une bague ; cependant les personnes d'un rang élevé en agissent avec plus de générosité : car, suivant le père Semedo, on ne parle point d'argent parmi elles, ce qui donnerait lieu de croire que ce présent de noce peut consister en toute autre chose qu'en argent. Néanmoins il convient avec le père Duhalde que, dans ces sortes d'occasions, on envoie à la mariée un présent en bijoux, etc. (Père Semedo, page 71 ; Père Duhalde, vol. I, p. 304.)

## Hau-Kiou-Choaan

domestiques qui avaient p1.103 apporté le présent <sup>1</sup>, et témoigna la joie d'un homme à la veille de voir ses souhaits accomplis.

Shuey-ping-siu entendit toutes ces p1.104 réjouissances sans s'émouvoir. Après que la fête fut finie, et que les convives se furent retirés, son oncle l'invita à venir voir le présent, et lui demanda à qui il appartenait.

— C'est sûrement à vous, répondit-elle : vous êtes mon oncle et mon père, et comme vous avez fait beaucoup de dépenses, recevez cette légère reconnaissance, qui ne mérite pas votre attention, puisque ma maison, mes gens, mes terres et tout ce que j'ai vous appartient.

— Comment cela m'appartient-il ?, reprit son oncle.

— Mon père, reprit-elle, n'a point de fils, et se trouve exilé ; il m'a laissé sous votre direction, comme votre fille, et par conséquent tout mon bien est à p1.105 vous. Mais comme je suis chargée du gouvernement de la maison de mon père pendant son absence, et que j'ignore s'il est vivant ou mort, je n'ose point me démettre de ma charge.

— Ma nièce, reprit Shuey-guwin, vous avez beaucoup de générosité et de pénétration, et vous connaissez parfaitement le monde.

Il appela ensuite ses trois garçons et sa fille, et leur dit d'emporter le présent. Comme elle se levait pour s'en aller, il l'arrêta, et la pria de

---

<sup>1</sup> La coutume de donner de l'argent aux domestiques d'autrui a lieu à la Chine comme en Angleterre, mais avec cette différence que les domestiques anglais le reçoivent avec une espèce de honte, et que les domestiques chinois le prennent effrontément. Dans les grandes fêtes, entre le premier et le second service, chaque convive se fait apporter par un domestique, dans une espèce de soucoupe, plusieurs petits sachets de papier peint, dans lesquels il y a de l'argent pour le cuisinier, pour le maître-d'hôtel et pour ceux qui servent à table. Chaque domestique porte ensuite sa soucoupe au maître de la maison, qui, après quelques difficultés, l'accepte, et leur fait distribuer l'argent. Il y a des occasions où, lorsqu'on envoie un présent à un mandarin, on en joint un autre pour ses domestiques. (Duhalde, vol. I, p. 302 ; *Lettres édif.*, XIII, 510.)

## Hau-Kiou-Choaan

boire avec eux. Elle s'en excusa sous prétexte d'une indisposition, et demanda la permission de se retirer.

Shuey-guwin attribua cette démarche à la timidité et à la modestie naturelles aux filles qui reçoivent un présent de noces et lui permit de s'en aller.

@

## 1. CHAPITRE VI

@

<sup>p1.106</sup> Il y avait déjà un mois que Kwo-khé-tzu avait envoyé son présent. Ayant fait préparer sa maison, et tout disposer pour son mariage, il choisit un jour heureux, et fit dire à Shuey-guwin qu'il viendrait le lendemain chercher sa femme, ce qui lui fit beaucoup de plaisir.

Il alla donc trouver sa nièce, et lui dit de faire les préparatifs nécessaires.

— Je n'ai pas besoin d'en faire, lui <sup>p1.107</sup> répondit-elle : les choses vont bien comme elles sont.

— Ah ! ah ! reprit l'oncle, vous aimez à badiner ; mais vous savez bien ce que je veux dire.

Lorsqu'il fut de retour chez lui, il dit à ses enfants :

— Ma nièce a perdu l'esprit. Elle ne veut faire aucun préparatif pour ses noces ; mais peut-être fera-t-elle ce soir ce qui est nécessaire et se conformera-t-elle à la coutume. Je retournerai chez elle demain matin, pour voir ce qu'elle aura fait.

Le lendemain Kwo-khé-tzu, suivant la promesse qu'il avait faite, envoya sa chaise dorée, ses trompettes, ses musiciens, et tous ses domestiques, en grande pompe au logis de Shuey-guwin, qui courut aussitôt chez sa nièce pour lui dire <sup>p1.108</sup> qu'on venait la chercher, et l'engagea à se tenir prête.

— Pourquoi ? lui répondit-elle. Ne suis-je pas bien comme je suis ?

— Ignorez-vous, lui dit-il, ce que vous devez faire ? Votre mari n'a-t-il pas envoyé sa chaise pour vous chercher ? Il est même

## Hau-Kiou-Choaan

venu pour vous conduire <sup>1</sup>. Peut-il vous témoigner plus d'honneur et de respect ? Pourquoi tenir un propos aussi ridicule ?

— Que m'importe !, reprit la nièce. Cela ne me regarde pas : c'est l'affaire de ma sœur votre fille.

<sup>p1.109</sup> Shuey-guwin fut si consterné de cette réponse, qu'il fut quelque temps sans pouvoir proférer une seule parole. Il lui dit à la fin :

— N'est-ce pas pour vous que ce jeune homme a pris tant de peine et fait tant de dépense ? Pour qui vient-il donc ? Pour ma fille, dites-vous, qui est aussi laide qu'un mauvais génie ou un démon <sup>2</sup>, en comparaison de vous : non, cela ne peut être.

— Mon père, répondit la nièce, est <sup>p1.110</sup> disgracié et banni ; il m'a confié la conduite de sa maison : comment pourrais-je me marier dans cette situation ?

— Si vous ne voulez pas vous marier, reprit-il, on ne peut vous y contraindre. Mais pourquoi m'avez-vous donné vos huit lettres du nean-kung.

— Mon oncle, lui dit-elle, vous dormiez alors, et vous n'êtes pas encore bien éveillé. J'aurais été folle de vous donner un pareil écrit, ne voulant point me marier.

— Quoi, reprit l'oncle, ne m'avez-vous pas demandé du papier rouge ? n'avez-vous pas écrit dessus ?

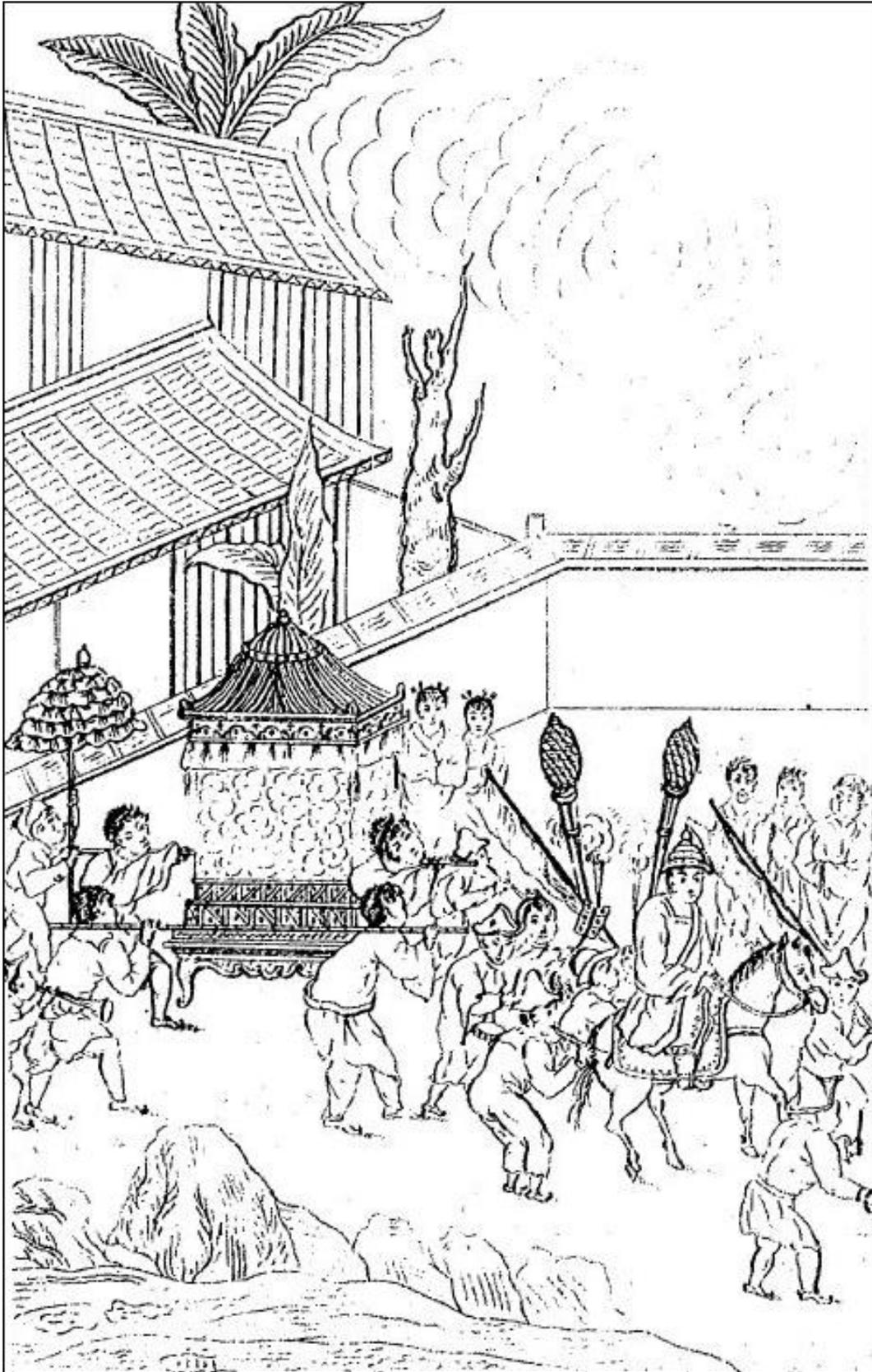
— S'il en est ainsi, dit-elle, permettez que je le voie.

Il courut au logis :

---

<sup>1</sup> Ce n'est que dans quelques provinces, particulièrement dans celles du nord, que le marié conduit en personne son épouse chez lui. (Voy. Semedo, p. 72.)

<sup>2</sup> Les Chinois de la secte de Fo et de Tao-tsë croient à l'existence des mauvais esprits appelés *yen*, dont l'emploi est de tourmenter les âmes des méchants dans l'autre vie. L'ignorance où sont plongés les Chinois fait qu'ils attribuent les effets les plus ordinaires à quelque mauvais génie ou démon. (Voy. le père Duhalde, vol. I, p. 664, 675 ; vol. II, p. 235.)



## Hau-Kiou-Choaan

— Ma nièce, dit-il à ses enfants, refuse d'épouser <sup>p1.111</sup> Kwo-khé-tzu, et nie avoir écrit le nean-kung.

Il prit ensuite le papier <sup>1</sup>, et alla la rejoindre.

— Le voilà, lui dit-il en le lui montrant : niez-vous de l'avoir écrit ?

— Je reconnais mon écriture, reprit-elle, je ne la nie point ; mis si les huit lettres qu'il contient me regardent, je consens à me marier. Dites-moi, mon oncle, savez-vous dans quel temps je suis née ?

— Sans doute, reprit-il : vous êtes née le quinzième jour du huitième mois, à dix heures. Je m'en souviens très bien, c'était un jour de fête, et je me divertis beaucoup avec votre père.

— <sup>p1.112</sup> Fort bien, reprit-elle. Et quand ma cousine Ghiang-koo votre fille est-elle née ?

— Je dois sans doute le savoir, reprit-il : elle est née le sixième jour du sixième mois, à midi.

— Lorsque vous prîtes le papier, ne remarquâtes-vous pas les huit lettres qui étaient écrites dessus : les voici.

Et elle les lui répéta.

— Cet écrit, comme vous voyez, regarde votre fille : pourquoi donc me pressez-vous tant ?

Shuey-guwin, transporté de colère :

— Cela suffit, s'écria-t-il. Je vous ai vue écrire, et peu m'importe de savoir comment cela s'est fait.

Comme il commençai à faire du bruit, elle lui dit sans s'émouvoir :

---

<sup>1</sup> L'écrit original d'après lequel on avait copié les lettres d'or qui étaient attachées sur l'étoffe.

## Hau-Kiou-Choaan

— Modérez-vous ; allez, je vous prie, <sup>p1.111</sup> consulter un *devin* <sup>1</sup>, et demandez-lui si ces huit lettres me regardent ou votre fille.

Elle voulut l'apaiser ; mais il ne devint que plus furieux, et lui reprocha, en frappant du pied, de ne chercher qu'à lui faire du tort.

— Au surplus, dit-il, peu m'importe ; vous ne pouvez me nuire. Le che-foo et le che-hien ont sollicité votre consentement ; toute la ville sait que le jeune homme vous a fait un présent. Comment <sup>p1.114</sup> pouvez-vous dire que l'affaire ne vous regarde point ? Vous êtes extrêmement blâmable.

— Si c'était avec moi que Kwo-khé-tzu voulait se marier, reprit-elle, pourquoi n'a-t-il pas envoyé le présent chez moi ? Les *tieh-tse* et la lettre de compliment ont été écrits sous votre nom ; vous n'y parlez que de votre fille ; vous n'y faites pas la moindre mention de moi.

— Comment pouvez-vous embrouiller ainsi les choses ? reprit son oncle. La lettre ne regarde que vous, et nous sommes convenus de la forme que nous voulions lui donner.

— Si vous n'eussiez point eu de fille, lui dit-elle, vous auriez pu me donner ce titre sans restriction ; c'est assez la coutume de regarder ses nièces comme <sup>p1.115</sup> ses filles ; mais on a soin de les distinguer par les noms d'aînées et de cadettes. Mais puisque, dans votre papier, vous avez écrit simplement ma fille, cela ne peut s'entendre que de ma cousine Ghiang-koo. Si vous voulez me forcer à ce mariage, et que vous présentiez requête à un mandarin, qu'en pensera-t-il ?

---

<sup>1</sup> Il n'y a pas un pays au monde où il y ait un si grand nombre de devins, d'astrologues et de diseurs de bonne aventure qu'à la Chine. Les rues et les marchés en sont remplis : ils ont devant eux leurs tables, et on ne fait presque rien sans les consulter. (Voy. le père Semedo, p. 93 ; le père Duhalde, etc.)

— Je ne saurais répondre à tant de paroles, reprit l'oncle. Fort bien, fort bien ! dit-il dans le transport de sa passion : je vois que vous n'avez d'autre dessein que de me chagriner et de me causer la mort. Si nous avions tenu une pareille conduite avec un homme ordinaire, quel trouble et quelle disgrâce ne nous aurait-elle pas causé ? Combien avons-nous plus à craindre d'un jeune <sup>p1.116</sup> homme dont le père possède une des premières dignités de l'empire. À quelles tracasseries, à quel désordre votre refus ne nous exposera-t-il point ! Je n'oserai plus me montrer ; vous m'obligerez à ne plus vous avouer pour ma nièce. Je vais me plaindre à un mandarin, et nous verrons comment vous débrouillerez une aussi longue histoire devant lui <sup>1</sup>, et comment vous éviterez de vous exposer à tant de honte.

Il proféra ces mots les larmes aux yeux.

— <sup>p1.117</sup> Mon oncle, lui dit Shuey-ping-sin, mon histoire ne sera pas aussi longue que vous vous l'imaginez : je dirai seulement que vous, qui êtes mon oncle, profitant de l'absence de mon père, et de la malheureuse situation où je me trouve, avez voulu me marier pour vous emparer de mon bien. Une pareille conduite vous rendra si criminel, que vous n'oserez plus lever la tête.

Shuey-guwin fut extrêmement alarmé de ces paroles, et devint un peu plus calme.

---

<sup>1</sup> Les Chinoises sont renfermées et ont peu de commerce avec les hommes. Non seulement elles vivent retirées dans leur appartement, où aucun homme, fût-il leur plus proche parent, ne peut entrer, mais c'est même une indécence, lorsqu'elles saluent un homme, d'user de la formule ordinaire : *Yan-fo*, je vous souhaite toute sorte de bonheur. Leur politesse se borne à une simple révérence, pareille à celle de nos dames européennes. Dans la prison même, et dans le tombeau, où toutes distinctions cessent pour l'ordinaire, on a soin de les séparer des hommes. (Voy. Père Duhalde, vol. I, p. 281, 293, 310, 555 ; vol. I, p. 49, 50, 77.)

## Hau-Kiou-Choaan

— <sup>p1.118</sup> C'est malgré moi, dit-il, que je présenterai requête à un mandarin ; mais, si je ne le fais pas, comment me tirerai-je de cet embarras ?

— Mon oncle, reprit la demoiselle, si vous voulez renoncer aux mauvaises intentions que vous avez pour moi, je saurai vous tirer de votre embarras.

Shuey-guwin, essuyant ses larmes, répliqua :

— Hélas ! ma crainte n'est que trop fondée ; il n'est pas au pouvoir d'un saint <sup>1</sup> de me délivrer.

— Suivez mes conseils, continua-t-elle, et votre chagrin se tournera en joie.

— Hélas, dit-il, dans un temps où la vie et la mort me sont indifférentes, comment puis-je espérer un changement aussi favorable ? Je suis cependant bien aise de savoir comment vous vous y prendrez pour empêcher que le ressentiment de ce jeune homme ne tombe sur ma tête.

— Écoutez, lui dit-elle, et faites <sup>p1.120</sup> exactement ce que je vais vous dire. Si je ne me trompe, ma cousine Ghiang-koo a dix-sept ans, et par conséquent est en âge d'être mariée ; vous ne pouvez trouver une occasion plus favorable pour l'établir : envoyez-la à ma place, et voilà toutes les difficultés levées.

Il baissa la tête à ces paroles, et garda quelque temps le silence. À la fin, la relevant, et regardant sa nièce d'un air mêlé de crainte et de joie :

---

<sup>1</sup> Les deux sectes idolâtres de Fo et de Tao-tsë adorent une espèce de saints ou de héros sous le nom de *sien-jin*, ou d'hommes immortels. Ils les représentent ordinairement par de petites idoles. (Père Duhalde, vol. I, p. 649, 674, etc.)

Les lettrés ou les philosophes, dont la religion est plus pure et moins corrompue, donnent le nom de *shing* ou de *saint* à quelques-uns de leurs anciens qui se sont distingués par leur vertu et leur sagesse. Ce mot *shing* désigne chez eux un homme qui est parvenu au plus haut degré de sagesse où l'on puisse atteindre par le secours de ses facultés naturelles. (Voy. Confucius, ou *Scient. sin.*, page 50.)

## Hau-Kiou-Choaan

— Vous dites fort bien, reprit-il ; mais votre cousine est fort laide, et si je la marie avec Kwo-khé-tzu, il ne l'aimera point, et je me trouverai dans le même embarras <sup>1</sup>.

— <sup>p1.121</sup> Mon oncle, rapportez-vous-en à moi ! une pareille conduite n'a rien d'irrégulier. Les huit lettres sont exactement de votre fille ; vous avez reçu le présent chez vous, tout le monde le sait. Les tieh-tse sont sous votre nom, et dans la lettre de compliment, vous dites *ma fille* : en conséquence la chaise s'est rendue chez vous. Qui vous empêche d'envoyer ma cousine ? Considérez d'un autre côté combien il vous est avantageux d'avoir un pareil gendre. Tout cela ne vous flatte-t-il pas ?

<sup>p1.122</sup> À ces mots, Shuey-guwin prit un air plus serein.

— Ma fille et ma nièce, lui dit-il, comment se peut-il qu'une jeune fille comme vous ait assez d'esprit pour me tuer et me rendre la vie.

— Monsieur, je n'ai jamais eu le dessein de vous tromper ; c'est vous qui avez conduit cette affaire pour nous chagriner.

— Laissons cela, et oublions le passé. Mais voici une difficulté qui m'arrête ; votre cousine est maladroite ; elle ne sait ni s'habiller, ni comment on doit se conduire en pareille occasion. Je vous prie de l'aider et de lui donner les instructions dont elle a besoin.

— Je le veux bien, et si les choses vont mal, prenez-vous-en à moi.

Elle emmena avec elle deux femmes <sup>p1.123</sup> de chambre, et alla habiller sa cousine. Elle commença par la faire baigner et laver depuis la tête

---

<sup>1</sup> Comme tous les mariages à la Chine se font par l'entremise d'un tiers, et que l'époux ne voit sa femme que lorsqu'elle est chez lui ; s'il s'aperçoit en ouvrant la chaise qu'on l'ait trompé, il peut la renvoyer, mais il perd les présents qu'il lui a faits. Dans ce cas-là, la personne qui l'a trompé est punie, (Duhalde, vol. I, p. 304, 335, etc.).

## Hau-Kiou-Choaan

jusqu'aux pieds ; elle lui fit nettoyer les dents, les sourcils, et prendre des habits parfumés avec des bois et des gommés odoriférants <sup>1</sup>. Cette toilette l'occupa une bonne partie du jour. Elle l'instruisit ensuite comment elle devait se conduire avec réserve, et modestie, lorsqu'elle serait arrivée dans la maison de son époux ; comment, à son entrée dans l'appartement, elle devait courir se cacher derrière les <sup>p1.124</sup> rideaux, après avoir quitté son voile. Elle recommanda aussi aux deux femmes de chambre, lorsqu'elle verseraient du vin à Kwo-khé-tzu <sup>2</sup>, de ne point l'épargner, et d'éteindre les bougies lorsqu'il voudrait se retirer. Ensuite elle leur ordonna de se retirer et de se tenir prêtes, et lorsqu'elles furent sorties, elle continua en ces termes :

— <sup>p1.125</sup> Le lendemain matin, lorsque votre mari vous verra, peut-être sera-t-il fâché de vous trouver moins belle qu'il ne le croyait : dans ce cas, il faut jeter de grands cris, et feindre de vouloir attenter à votre vie. La peur qu'il concevra l'empêchera de vous maltraiter.

Ghiang-koo lui promit d'observer exactement ce qu'elle lui disait. Elles prirent ensuite congé l'une de l'autre.

Kwo-khé-tzu était arrivé pour prendre sa femme. Shuey-guwin s'empressa de se rendre dans l'appartement de sa fille.

— Vous voilà bien préparée, lui dit-il ; il ne vous manque qu'un voile : lorsque votre visage sera couvert, vous serez parfaitement belle.

Il la prit ensuite par la main et la conduisit dans sa chaise. Cette <sup>p1.126</sup> cérémonie finie, l'époux monta à cheval, et marcha devant elle jusqu'au

---

<sup>1</sup> Il y a plusieurs espèces de bois de senteur à la Chine, tels que le bois d'aigle, le bois de rose, de violette, qui coûtent fort cher. Le dernier est d'un rouge noirâtre et parsemé de veines qui semblent peintes. (Duhalde, vol. I, p. 10, 118, etc.)

<sup>2</sup> Lorsque la mariée est arrivée au logis, et qu'elle a fait quatre révérences au ciel dans la grande salle, et autant aux parents de son mari, on la conduit dans l'appartement intérieur, où elle boit avec lui ce qu'on appelle la *coupe d'alliance*, après quoi ils se mettent à table. Quelquefois aussi le mari donne un repas aux parents, et le vin n'y est

## Hau-Kiou-Choaan

logis. Il fit ouvrir les deux battants, et pria quelques-unes de ses parentes de la recevoir. Il la regarda avec beaucoup de plaisir lorsqu'elle sortit de sa chaise, et comme elle avait le visage couvert, elle lui parut aussi belle qu'un saint ou qu'un ange. Il marcha à côté d'elle jusque dans la grande salle, où ses parents et ses amis vinrent lui faire leurs compliments.

Ils se retirèrent ensuite dans leur appartement. Après avoir quitté son voile, Ghiang-koo alla se cacher dans le lit <sup>1</sup>, p1.127 ainsi que sa cousine le lui avait conseillé. Le marié fit mettre le couvert ; mais Ghiang-koo refusa de se mettre à table. Les femmes de chambre le prièrent de s'asseoir et de boire le premier.

— Non, leur dit-il. Votre maîtresse est honteuse, et la modestie l'empêche de paraître : peut-être sera-t-elle bien aise de prendre quelques rafraîchissements. Pour ne point la gêner, je vais me retirer, et me mettre à table avec mes amis.

Ses parents lui demandèrent pourquoi p1.128 il avait quitté sa femme, et si ce n'était pas la coutume que le marié et la mariée mangeassent ensemble.

— Shuey-ping-sin <sup>2</sup>, leur dit-il, est une femme de qualité, qui a beaucoup de délicatesse, et qui veut être traitée avec respect ; ainsi l'on doit avoir quelque indulgence pour elle.

---

pas épargné. Quant à la mariée, on la remet entre les mains de ses amies. (Semedo, p. 72 ; Duhalde, vol. I, p. 303, 632 ; vol. II, page 43, 45, 122, 172.)

<sup>1</sup> Quoique les Chinois ne montrent jamais leurs chambres à coucher aux étrangers, leurs lits sont d'une extrême élégance ; le bois en est peint, doré et sculpté ; ils changent de rideaux suivant la saison : en hiver, ils sont de satin doublé ; en été, de taffetas ou de gaze. Dans les provinces du nord, où il y a des poêles, ils mettent leurs lits dessus, et ceux qui craignent la chaleur des briques dorment dans des espèces de hamacs. (Duhalde, vol. I, page 285.)

<sup>2</sup> Dans le manuscrit, il n'y a que ses parents ou ses supérieurs qui l'appellent par son nom propre, et tous les autres la nomment *Shuey-siauw-tze* ou *tsieh*, c'est-à-dire *Shuey la jeune dame*, ou *la fille du mandarin*, car c'est une impolitesse à la Chine d'appeler une personne par son nom propre. Les Chinois mettent le titre après le nom. De même on appelle *Kwo-khé-tzu*, et *Tieh-chung-u*, excepté dans le cas dont on a parlé, *Kwo*, ou *Tieh-cong-tzu*, c'est-à-dire *Tieh*, *fils d'un mandarin*. Il n'en est pas de même lorsqu'un inférieur leur adresse la parole, et veut leur témoigner du respect. On dit alors *Tieh-*

## Hau-Kiou-Choaan

Ses parents le louèrent beaucoup de ses égards et de sa complaisance, <sup>p1.129</sup> l'invitèrent à s'asseoir et à prendre part à la fête, et se mirent à boire ensemble, au point que Kwo-khé-tzu s'enivra.

Après que les convives se furent retirés, il entra dans la chambre de sa femme, et, la trouvant éclairée par de nombreuses lumières, il s'approcha du lit, et lui demanda pourquoi elle ne dormait pas encore, et pourquoi elle l'attendait en laissant un si grand nombre de bougies allumées, qui l'empêchaient de reposer. Il n'eut pas plus tôt ouvert les rideaux, qu'elle tourna le <sup>p1.130</sup> visage et ordonna à ses femmes d'éteindre les bougies. Comme elles hésitaient, parce qu'il n'était pas encore déshabillé, il leur dit d'obéir à sa femme en tout ce qu'elle leur ordonnerait, et de ne point faire attention à lui. Elles obéirent et se retirèrent.

Kwo-khé-tzu avança les mains pour trouver le lit, et dit :

— Ah ! elle dort. Je vais me déshabiller et me mettre au lit.

Le lendemain matin, une heure ou deux après qu'il fit jour, il se leva et découvrit le visage hideux de sa femme. Il ne put pendant quelque temps ajouter foi à ses sens.

— La Shuey-ping-sin que j'ai vue, dit-il en se frottant les yeux, était extrêmement belle. Mais qui êtes-vous ? Vous n'êtes point la femme que j'ai épousée.

— <sup>p1.131</sup> Je suis la même.

— Je comptais avoir épousé une femme parfaitement belle, et je n'ai pris qu'un monstre.

Il se leva comme un enragé, et vomit mille imprécations contre Shuey-guwin.

Ghiang-koo, l'entendant s'emporter contre son père, et le traiter de chien et de coquin, fut extrêmement troublée.

---

*siang-coon*, qui répond à *votre grâce*, à *votre excellence*. Pour éviter la confusion, l'éditeur n'a cru devoir employer que le nom propre.

## Hau-Kiou-Choaan

— Quoi, lui dit-elle, ne suis-je pas votre femme ? mon père n'est-il pas votre beau-père ? Comment osez-vous lui manquer de respect en ma présence ?

À ces mots, Kwo-khé-tzu fut encore plus embarrassé qu'auparavant.

— C'est assez, lui dit-il : me voilà trompé dans toutes les formes. Shuey-guwin est-il réellement votre père ?

— Oui, il l'est certainement, et il <sup>p1.132</sup> faut que vous ayez l'esprit bien obtus pour en douter. Quoi ! ignorez-vous que Shuey-ping-sin est ma sœur cadette, et fille de mon oncle ? Si vous aviez envie de l'épouser, que n'alliez-vous chez elle la demander ? Le nean-kung que vous avez reçu est réellement le mien ; les tieh-tse ont couru sous le nom de mon père. Il me traite de *filie* dans sa lettre. C'est chez lui qu'on a porté votre présent, et c'est chez lui que vous êtes venu me chercher. Toute la ville sait que vous m'avez emmenée de sa maison. Je suis d'une famille que tout le monde honore et respecte : comment osez-vous me traiter, moi et mes amis, avec tant de mépris ? Est-il possible que je puisse le supporter ? Non, je <sup>p1.133</sup> ne saurais vivre davantage, et j'aimerais mieux souffrir mille morts.

Elle s'agita ensuite de la manière la plus violente, elle frappa des pieds par terre, se donna plusieurs coups de poing, et saisissant une ceinture qui était dans la chambre, elle feignit de vouloir s'étrangler.

Kwo-khé-tzu, alarmé de cette violence, et craignant le malheur qu'il s'attirerait à lui-même et à sa famille <sup>1</sup> si elle venait à se tuer dans son appartement, <sup>p1.134</sup> courut à elle, la saisit par le bras, et, adoucissant sa voix, il la pria d'attribuer son emportement au vin qu'il avait bu à une

---

<sup>1</sup> Le gouverneur de chaque ville ou district est obligé de visiter le corps de ceux qui meurent de mort violente, soit de leurs propres mains ou par celles d'autrui, et d'examiner avec soin les causes et les circonstances de leur mort. On assure même qu'il

## Hau-Kiou-Choaan

heure indue, et de ne point se fâcher de quelques expressions inconsidérées qu'il avait laissées échapper :

— Puisque nous sommes mariés, je ferai tout mon possible pour vivre en paix et en bonne intelligence avec vous.

@

---

est tenu d'en rendre compte à l'empereur, ou du moins aux tribunaux supérieurs.  
(*Lettres édif.*, XI, 258.)

## 1. CHAPITRE VII

@

<sup>p1.135</sup> Kwo-khé-tzu, ayant ainsi épousé une femme qu'il haïssait, et qui différait à tous égards de Shuey-ping-sin, était agité par mille pensées fâcheuses. Il disait cependant en lui-même :

« Quoique Ghiang-koo soit extrêmement laide, elle ne laisse pas que d'avoir raison dans ce qu'elle dit, et si elle vient à se tuer, on ne manquera pas de m'imputer sa mort. »

Pour prévenir ce malheur, il <sup>p1.16</sup> ordonna à ses domestiques de ne point la quitter lorsqu'il serait absent.

Il alla ensuite rendre visite au che-foo, et lui raconta les larmes aux yeux le vilain tour que Shuey-guwin lui avait joué ; il lui dit qu'après l'avoir mené voir sa nièce, et l'avoir engagé à l'épouser, il lui avait substitué sa fille, qui était extrêmement laide.

— Cette affaire m'a jeté dans de grandes dépenses, lui dit-il. Ce n'est pas là ce qui me chagrine ; mais je ne saurais souffrir de me voir ainsi trompé, et d'être pris pour dupe. J'espère que, connaissant mon père, vous vous intéresserez assez à son honneur pour ne pas permettre qu'on me trompe d'une manière aussi ignominieuse.

— Il est certain, lui dit le mandarin, <sup>p1.137</sup> que Shuey-guwin a eu tort de vous tromper de la sorte ; mais vous avez eu tort aussi de ne pas vous être conduit avec plus de précaution. Pourquoi n'avez-vous pas envoyé votre présent à la maison même de la demoiselle ? Lorsque vous avez reçu les huit lettres, pourquoi ne vous êtes-vous pas informé si c'étaient véritablement les siennes ? Les billets d'invitation étaient au nom de son oncle ; vous avez été hier à sa maison, et vous avez emmené sa fille : il n'y a rien à dire à cela. Si vous eussiez été à la maison de Shuey-ping-sin, et que vous eussiez emmené l'autre, une

## Hau-Kiou-Choaan

supercherie aussi noire aurait mérité un châtement exemplaire. Si l'on vous a donné une femme pour l'autre, pourquoi ne l'avez-vous pas renvoyée dès la nuit <sup>p1.138</sup> même que vous fûtes marié ? Votre plainte aurait été reçue, et l'on aurait pu vous donner satisfaction. Dans le cas où vous vous trouvez, on ne peut point suivre le cours de la justice ordinaire, et il faut user de ruse. J'enverrai chercher Shuey-guwin, et lui parlerai sur cette affaire : peut-être viendrai-je à bout par la douceur de découvrir la vérité. Gardez-vous bien de publier qu'il vous a mené voir sa nièce : cela ne serait d'aucun avantage pour votre cause. Retournez donc chez vous, et ne faites point de bruit ; affectez au contraire de paraître heureux et content ; surtout traitez votre femme avec douceur, de peur qu'elle ne se porte à des extrémités dont vous seriez la victime.

Kwo-khé-tzu, voyant qu'il n'avait <sup>p1.139</sup> point d'autre parti à prendre, le remercia de ses conseils, et promit de les suivre. Pendant que ces choses se passaient, Shuey-guwin n'était guère plus heureux. Il n'eut pas plus tôt envoyé sa fille, qu'il craignit les suites de cette démarche. Il ne ferma pas l'œil de toute la nuit, et, s'étant levé au point du jour, il envoya des gens à la maison de son gendre pour voir si tout s'y passait tranquillement. On vint lui dire que tout était dans un profond repos. Il roula dans son esprit quelle pouvait être la cause de cette tranquillité ; il ne pouvait comprendre la conduite de son gendre, dont il connaissait le tempérament fougueux, et dont il avait sujet de craindre le ressentiment.

Comme il était plongé dans ces <sup>p1.140</sup> réflexions, le che-foo l'envoya chercher. Il eut pressentiment que ses affaires allaient mal, et il se rendit à contrecœur chez le magistrat, qui le reçut dans une seconde salle <sup>1</sup>, et qui, après les compliments ordinaires, le pria de s'asseoir. Il fit retirer ses domestiques, et lui parla en ces termes :

---

<sup>1</sup> Toutes les maisons des mandarins se ressemblent. On entre d'abord dans une ou deux grandes cours, autour desquelles sont les logements des officiers du tribunal ; de là on passe dans la cour intérieure, au bout de laquelle est la salle d'audience ; viennent ensuite deux autres petites salles de compagnie. Les cours sont vastes, les portes fort exhaussées et

## Hau-Kiou-Choan

— Kwo-khé-tzu m'a présenté ce matin <sup>p1.141</sup> une requête, dans laquelle il vous accuse d'une conduite très criminelle. Vous savez que je me suis employé à lui faire épouser votre nièce : comment donc avez-vous pu lui donner votre fille ? Vous l'avez non seulement trompé, mais vous m'avez encore trompé moi-même, et ainsi vous avez marqué le mépris et le peu de respect que vous aviez pour moi. La justice exige que l'on punisse cette fraude avec la dernière rigueur, et le jeune homme lui-même insiste sur la punition ; mais le respect que je conserve pour votre frère, qui était un grand-mandarin, m'a empêché d'en venir à cette extrémité jusqu'à ce que je vous eusse parlé. Dites-moi donc la vérité ; sinon n'attendez aucune grâce de moi.

<sup>p1.142</sup> Shuey-guwin, effrayé de ces paroles, se jeta à ses genoux.

— Monsieur, lui dit-il, ma vie est entre vos mains : comment oserais-je vous tromper ? L'affaire qui s'est passée hier est extrêmement embrouillée ; mais ce n'est point moi qui en suis l'auteur : on a forcé ma volonté, et si vous voulez me pardonner, je vous raconterai ce qui en est.

Le che-foo lui ordonna de se lever et de lui parler sans réserve.

— Vous saurez donc, lui dit-il, que ma nièce, dont vous connaissez l'aversion pour le mariage, est la seule cause de la position fâcheuse où je suis. On n'a pas fait un pas qu'elle ne l'ait dirigé. Lorsque l'époux est venu hier pour chercher sa femme, j'allai la trouver, <sup>p1.143</sup> croyant qu'elle était disposée à le suivre ; mais, loin de vouloir y consentir, elle s'emporta, et me dit que cette affaire ne la regardait pas, me conseillant pour ma sûreté d'envoyer ma fille en sa place. Cette démarche

---

souvent sculptées ; mais les salles d'audience ne sont ni belles ni propres. Les maisons à la Chine n'ont qu'un étage. (Père Le Comte, t. I, p. 97 ; Duhalde, vol. I, p. 284.)

## Hau-Kiou-Choan

était contraire à ma volonté ; cependant je fus forcé d'y accéder par une suite de la nécessité où elle m'avait réduit. Comme je ne puis y remédier, je vous supplie d'intercéder pour moi auprès de Kwo-khé-tzu, et de l'engager à me pardonner,

— Votre nièce a donc beaucoup d'esprit ?, reprit le che-foo. Je suis ravi d'entendre ce récit et j'ai beaucoup d'amour et d'estime pour une fille qui a autant de sagacité et d'intelligence. S'il en est ainsi, la justice est désarmée, et je crains seulement que le jeune homme <sup>p1.144</sup> ne nourrisse pour elle une passion inutile.

— Peut-être même augmentera-t-elle par le contretemps qu'il a éprouvé. Cependant, comme la chose est passée, que ma nièce est tranquille, et ne pense plus à un mariage dont elle s'est si heureusement débarrassée, il convient de ne point l'alarmer de nouveau, et d'assoupir cette affaire, du moins pour le présent. Dans le cas où il ne pourrait prendre sur lui de l'oublier, qu'il prenne un peu de patience : j'espère trouver l'occasion de la lui faire épouser.

Le mandarin fut ravi de l'entendre parler de la sorte :

— Si vous pouvez, lui dit-il, conclure ce mariage, vous apaiserez son ressentiment, et vous <sup>p1.14</sup> convaincrez le monde de votre innocence. Mais si la fille a autant d'esprit que vous le dites, vous aurez peine à la tromper.

— Comme ma fille est mariée, reprit-il, et que ma nièce est tranquille, elle se tiendra beaucoup moins sur ses gardes ; et même, si vous voulez envoyer chercher le jeune homme, je lui parlerai de cette affaire devant vous.

Le che-foo y consentit, et envoya chercher Kwo-khé-tzu. Ce jeune homme, ayant appris de quoi il s'agissait, fut extrêmement satisfait, et lui dit :

## Hau-Kiou-Choaan

— Si vous pouvez m'unir à votre belle nièce, j'oublierai entièrement l'injure que vous m'avez faite, et je n'en aimerai ni respecterai pas moins votre fille. Mais comment vous y prendrez-vous pour effectuer votre promesse ?

— <sup>p1.146</sup> J'y ai pensé, reprit-il. Retournez chez vous ; faites beaucoup de caresses à votre femme ; ne lui parlez ni de Shuey-ping-sin, ni de ce qui s'est passé ; ne témoignez aucun chagrin ; affectez au contraire beaucoup de joie et de contentement ; et le troisième, le sixième, le neuvième, ou douzième jour, ou dans tel autre qu'on a coutume de régaler les parents, lorsque les hommes sont dans les appartements extérieurs, et les femmes dans ceux de dedans, vous inviterez ma nièce ; vous ferez même venir deux mandarins de la ville ; vous changerez les *huit lettres* du nean-kung en celles de ma nièce, et vous ne négligerez rien pour l'engager à venir chez vous. Tout étant ainsi disposé, lorsqu'elle sera arrivée, et <sup>p1.147</sup> qu'elle sera entrée dans la salle, vous produirez les *huit lettres*, vous les lui prononcerez, vous lui reprocherez la supercherie dont elle a usé envers vous, et vous prendrez les magistrats et la compagnie à témoins du droit que vous avez de vous faire justice à vous-même. Comment pourra-t-elle refuser de se marier avec vous ?

Kwo-khé-tzu trouva l'expédient admirable, et y applaudit. Le che-foo lui même le trouva très bien imaginé, mais douta de son succès, connaissant la pénétration de la fille, d'après les preuves qu'elle lui en avait données.

— Pourquoi ne réussirait-il point ? reprit l'oncle. Ma fille vit en bonne intelligence avec son-mari ; tout est tranquille : qui pourrait l'alarmer ?

<sup>p1.148</sup> Ils se séparèrent.

## Hau-Kiou-Choaan

Shuey-guwin retourna chez lui, et se rendit chez sa nièce. Il ne lui dit pas un mot qui pût lui donner le moindre soupçon ; au contraire, il la félicita sur l'expédient ingénieux dont elle s'était servie pour le tirer d'un pas si épineux ; elle reçut ses compliments avec beaucoup de modestie.

— J'étais ce matin extrêmement inquiet, lui dit-il, et je craignais quelque malheur : aussi ai-je envoyé mes gens pour savoir ce qui se passait. Ils m'ont rapporté que tout était tranquille, et peut-être Kwo-khé-tzu n'est-il pas mécontent de ma fille.

— J'ai peine à le croire, reprit-elle, et je suis sûre qu'il ne saurait l'aimer. Peut-être en saurez-vous quelque chose.

— Non pas pour le présent, reprit-il en s'en allant.

Lorsqu'il fut de retour chez lui, il ne put s'empêcher d'admirer la pénétration de sa nièce, et commença à douter de la réussite de son projet.

D'un autre côté, Kwo-khé-tzu était si impatient, que les douze jours lui parurent autant d'années : car, pour éviter tout soupçon, il avait pris le terme le plus long.

Trois jours avant qu'il expirât, il envoya cinq tieh-tse ou billets d'invitation <sup>1</sup>, un pour la jeune demoiselle, et les autres pour son oncle et ses trois fils.

<sup>p1.150</sup> Shuey-guwin porta lui-même à sa nièce celui qui lui était destiné.

— Le jour, lui dit-il, que je suivis votre avis, et que j'envoyai ma fille, je craignais des suites fâcheuses. Vous

---

<sup>1</sup> Les tieh-tse, ou billets de visite, consistent en un feuillet de papier rouge embelli de fleurs en or, et plié comme un écran. On écrit sur un des cotés le nom de la personne qui les envoie, et l'on y joint quelques termes respectueux, suivant le rang de la personne à laquelle on les adresse, par exemple : « Le tendre et sincère ami de votre excellence, et le constant admirateur de votre doctrine, se présente en cette qualité pour vous rendre ses devoirs, et vous faire la révérence jusqu'à terre », ce qui est exprimé par ces mots : Tun-shew-pay. Tout cela ne contient qu'une ligne d'écriture. (Duhalde, vol. I, p. 296 ; Semedo, p. 60.)

## Hau-Kiou-Choaan

m'encourageâtes et me promîtes beaucoup de joie. Votre prédiction se trouve aujourd'hui accomplie, et ma fille et son mari sont en très bonne intelligence, témoins ces billets d'invitation. En voilà un pour vous et vous ne sauriez le refuser, <sup>p1.151</sup> vu qu'il y aura plusieurs de vos parentes.

Si vous avez dessein de vous rendre à cette invitation, ajouta Shuey-guwin, la coutume exige que vous envoyiez un présent, un ou deux jours auparavant.

La jeune demoiselle promit de s'y rendre.

Aussitôt il alla chercher du papier peint et doré, pour expliquer la nature du présent <sup>1</sup>. Elle le pria en même <sup>p1.12</sup> temps de le tenir prêt, lui disant que, comme il s'agissait d'une nouvelle parente, il convenait d'agir de la manière la plus polie. Shuey-guwin lui obéit avec plaisir, et alla trouver son gendre pour lui dire que sa nièce viendrait sans faute.

— Préparez, lui dit-il, le nean-kung. Elle ne se doute de rien, vous avez le moyen de l'attraper.

Kwo-khé-tzu alla chercher l'étoffe et les lettres, et les donna à sa femme pour qu'elle les attachât.

Shuey-guwin se méfiait cependant de son projet, et craignait que sa nièce ne lui manquât de parole. Il alla donc trouver deux jours auparavant Kwo-khé-tzu, et lui dit d'envoyer chez elle deux de ses servantes pour savoir si elle <sup>p1.153</sup> viendrait. Il goûta son avis, et les envoya en conséquence.

Après s'être informées de sa santé, elles lui dirent que leur maître et leur maîtresse étaient si impatients de la voir, qu'ils ne seraient point

---

<sup>1</sup> Les particuliers accompagnent ordinairement leurs présents de billets. Quelquefois même ils envoient ceux-ci d'avance, afin d'acheter les présents, au goût de la personne à laquelle ils les destinent. On les sépare des autres, en les entourant d'un petit cercle. On envoie ensuite un billet de remerciement, dans lequel on spécifie ce qu'on a choisi. Si l'on refuse, ou si l'on renvoie quelque chose, on ajoute ces mots : *Pi-sie* (ce sont des perles, je n'oserais y toucher). (Duhalde, vol. I, p. 298.)

## Hau-Kiou-Choaan

tranquilles jusqu'à ce sussent positivement si elle leur ferait l'honneur de venir.

Elle leur répondit que, quand même elles ne seraient pas venues, elle n'aurait pas manqué d'y aller pour les assurer de son obéissance et leur souhaiter toute sorte de prospérités. Elle leur tint ce propos d'un air riant, donna ordre qu'on leur servit du thé, et les fit asseoir dans un coin de la chambre.

Les domestiques le leur apportèrent.

— Votre maîtresse, leur dit-elle, s'est-elle bien portée depuis qu'elle est chez son mari ?

— Elle se porte très bien, répondit l'une, et elle passe agréablement son temps à jouer, à raconter des histoires, et à d'autres divertissements semblables.

— Ce matin, dit l'autre, mon maître lui a apporté une pièce de *twan-ze* ou de taffetas rouge, pour y broder je ne sais quoi.

— Ce sont apparemment des fleurs ?, reprit Shuey-ping-sin.

— Ce n'étaient ni des fleurs, ni autre chose colorée, mais de l'or.

C'étaient donc des lettres ? reprit la jeune demoiselle.

— Oui, répondit-elle.

— Combien y en avait-il ?

— Sept à huit.

<sup>p1.155</sup> Après les avoir entretenues quelque temps, elle leur fit un présent et les renvoya. Elles retournèrent au logis, et dirent à leur maître que la demoiselle ne manquerait pas de venir.

— Voici déjà deux fois, dit Kwo-khé-tzu, que j'envoie des messages ; j'y enverrai encore demain, après quoi tout sera dit.

## Hau-Kiou-Choaan

En conséquence, il leur remit une boîte dorée, artistement travaillée, dans laquelle il mit dix perles de la plus belle eau du monde, et les envoya, après leur avoir donné les instructions convenables.

Shuey-guwin, qui était présent, lui en demanda la raison.

— Les huit lettres, lui répondit-il, n'ont été suivies d'aucun présent, et c'est la raison pour laquelle j'envoie ces bijoux.

— Vous avez raison, lui dit-il ; vous <sup>p1.156</sup> avez une tête aussi bonne que ma nièce, et vous entendez parfaitement le cérémonial <sup>1</sup>. Si vous êtes une fois mariés, quel beau couple vous ferez !

<sup>p1.157</sup> Les servantes lui portèrent le présent au nom de la mariée, lui firent ses compliments avec beaucoup de cérémonie, et la prièrent de l'aller voir le plus tôt qu'elle pourrait, parce qu'elle avait mille choses à lui dire.

— Elle vous prie, continuèrent-elles, d'accepter cette boîte de perles : elle nous a ordonné de vous les présenter comme une légère reconnaissance des peines que vous avez prises pour son mariage.

— Ces perles, leur dit Shuey-ping-sin, en les regardant, sont très belles et très précieuses, et si elles étaient à vendre, tout ce qui est chez moi ne suffirait pas pour les payer. Si c'est un présent qu'on me fait, je ne suis pas assez hardie pour le recevoir : reportez-les donc à votre maîtresse, et dites-lui que, si je les <sup>p1.158</sup> accepte, ce ne sera qu'après l'avoir vue.

---

<sup>1</sup> Il n'y a rien que les Chinois respectent autant que leurs cérémonies : ils les regardent comme essentielles au bon ordre et à la paix de l'État. Les compliments ordinaires, les visites, les présents, les fêtes, etc., sont plutôt regardés comme des lois que comme des usages. Ils ont plusieurs livres sur ce sujet, dont un entre autres contient plus de trois mille règles de politesse. Ce nombre ne les effraie point : car, accoutumés dès leur enfance à les pratiquer, ils s'en acquittent avec plaisir, et regardent les autres nations comme des barbares. Un des principaux conseils de l'empire, appelé le *Li-pu* ou le *tribunal des Cérémonies*, n'a été établi que pour veiller à ce qu'on les observe, et les Chinois sont si rigides à cet égard, que même les ambassadeurs étrangers sont obligés de s'y conformer. (Duhalde, vol. II, p. 249, 291 ; vol. II, p. 62.)

## Hau-Kiou-Choaan

Elles firent d'abord quelque difficulté pour les reprendre.

— Eh bien, reprit-elle, je n'irai chez vous qu'à cette condition.

Comme elles n'étaient pas prévenues, elles prirent la boîte et la remportèrent.

Shuey-guwin, étant arrivé sur ces entrefaites, donna l'ordre à ses domestiques d'apprêter la chaise de parade et le *whang-san* ou le parasol. Sa nièce, l'ayant entendu, lui cria qu'il n'était pas besoin de tant de cérémonie.

— Quoi, lui dit-il, il ne faut point de cérémonie pour aller chez votre cousin, ou se trouveront tant de mandarins et tant de gens de qualité, et où tout respire la grandeur ! Ne devez-vous pas p1.159 y aller avec l'appareil convenable ?

— Mon père, lui dit-elle, est disgracié et banni : me siérait-il d'affecter tant de pompe dans l'état où je me trouve ? Non seulement je m'exposerais à la risée du public ; mais si l'empereur venait à le savoir, il croirait que je méprise son autorité. Je vous prie, mon oncle, ne prenez pas tant de peine : je suis en état de donner mes ordres moi-même.

— Fort bien, reprit Shuey-guwin, je vous laisse faire ; mais comment vous y prendrez-vous ?

— Demain, reprit-elle, quatre paysans viendront m'apporter du blé <sup>1</sup> : j'en retiendrai deux. Il y a une petite p1.160 chaise dans la maison, que deux hommes peuvent porter ; elle me suffira.

— Si vous vous présentez dans cet équipage, lui dit l'oncle, vous serez bien plus exposée à la risée du monde. Quel respect aura-t-on pour vous ?

---

<sup>1</sup> Les fermiers de la Chine ne paient aux propriétaires que la valeur de la moitié de la récolte. (*Hist. Mod. Univ.*, VIII, 159.)

## Hau-Kiou-Choaan

— Que l'on se moque de moi tant que l'on voudra, reprit-elle :  
je ne vais que comme je dois aller.

Shuey-guwin, voyant sa résolution, lui dit :

— Vous ferez comme il vous plaira. Il est temps que je parte ;  
j'espère vous revoir dans peu.

Il prit ses trois fils avec lui, et se retira.

Kwo-khé-tzu, qui attendait son <sup>p1.161</sup> arrivée avec la dernière impatience, avait envoyé des gens à la découverte pour l'informer de ses démarches. Il fut transporté de joie lorsqu'on vint lui dire qu'elle se disposait à venir. Il pria le che-foo et le che-hien de vouloir bien lui servir de témoins, et ayant fait venir quatre conseillers <sup>1</sup>, il leur fit part de la démarche qu'il avait faite, il leur montra la boîte qu'il lui avait envoyée en qualité de présent, de même que les huit lettres qu'il devait produire. Il apostâ ensuite sept à huit hommes robustes pour l'arrêter au sortir de sa <sup>p1.162</sup> chaise, et l'empêcher d'en venir à quelque violence. Il fit même préparer pour la recevoir une chambre dont la tapisserie était d'étoffe d'or et d'argent.

Il était midi passé lorsqu'on vint lui dire que la demoiselle était partie, et qu'elle était en route. La joie le transporta si fort, à cette nouvelle, qu'il fit placer les musiciens devant la porte de la maison, leur ordonnant d'entonner l'air de la noce, dès qu'elle se présenterait. Son impatience était si grande, que, ne voyant point paraître la chaise, il sortit pour voir si elle venait. Il l'aperçut à quelque distance, et vit qu'elle était suivie par quatre servantes très bien mises, et par sept à huit laquais. Il fut si ravi de la voir, qu'il resta dans <sup>p1.163</sup> la rue jusqu'au moment où elle approcha. Il rentra alors chez lui, et dit à la compagnie que son épouse était à la porte. Tout le monde lui en fit compliment, à l'exception de deux mandarins, qui se dirent l'un à l'autre :

---

<sup>1</sup> Outre le che-foo et le che-hien, etc., il y a dans chaque ville dix-neuf magistrats employés à différents offices, subordonnés au principal, dont deux ont un président et quatre conseillers, etc. (Père Semedo, p. 131.)

## Hau-Kiou-Choaan

— Cette jeune personne a montré d'abord beaucoup de bon sens et de jugement : mais il y a dans les femmes une faiblesse qui, malgré tout leur esprit, se manifeste tôt ou tard, et leur inconstance les rend fort inférieures aux hommes.

— La pauvre fille ! reprit l'autre, malgré sa précaution et sa prévoyance, elle est enfin tombée dans le filet.

À peine achevait-il de parler, que Shuey-ping-sin arriva. Les quatre suivantes enlevèrent la chaise, et elle se <sup>p1.164</sup>leva de son siège <sup>1</sup> pour sortir, lorsqu'elle entendit la musique et les trompettes. Étonnée de ce bruit, et effrayée de la vue des huit hommes qui étaient à côté de la porte, elle rentra dans sa chaise, et dit en tournant la tête :

— Voilà une musique capable de rompre la tête en mille morceaux : je mourrais si j'entrais là-dedans.

En même temps elle fit signe aux porteurs de rebrousser chemin et on la perdit de vue dans l'instant. Ils étaient venus lentement, pour pouvoir s'en retourner plus vite.

@

---

<sup>1</sup> La coutume est de s'asseoir au fond de la chaise sur un coussin, les jambes croisées. (*Hist. moderne universelle* ; vol. 8, p. 260, note.)

### 1. CHAPITRE VIII

@

<sup>p1.165</sup> Kwo-khé-tzu, entendant les trompettes et la musique, ne douta pas un moment que Shuey-ping-sin ne fût entrée ; il se plaça même dans un coin pour la voir passer. Après avoir attendu quelque temps et avoir entendu la musique deux fois, il fut étonné de ne voir paraître personne. O quelles furent sa confusion et sa surprise, lorsque les huit hommes vinrent lui dire que la belle Shuey-ping-sing s'en était retournée.

— La musique, lui dirent-ils, n'a pas <sup>p1.166</sup> plus tôt commencé, qu'elle a paru surprise, et a pris la fuite.

Il leur demanda pourquoi ils ne l'avaient pas arrêtée. Ils lui répondirent qu'ils n'avaient pu, à cause de la précaution avec laquelle elle s'était retirée. Il voulut faire courir après elle ; mais on lui représenta que cela ne servirait à rien, et qu'elle devait être rendue chez elle, étant partie avec la vitesse d'une flèche.

Kwo-khé-tzu, transporté de rage et de fureur, rentra dans la salle, et raconta aux mandarins de la ville et à ses parents ce qui venait d'arriver. Quelques uns en rirent, mais tous parurent surpris.

— Cette jeune femme, dit le che-foo, est un prodige. Au seul bruit de la <sup>p1.167</sup> musique, elle découvre la ruse.

— Votre nièce, dit-il à Shuey-guwin, s'adonne-t-elle à la divination ? lit-elle quelques livres sur cette matière ?

— Dans son enfance, reprit l'oncle, elle était sans cesse occupée à étudier les livres avec son père ; et à force de lire et de converser avec lui, elle était venue à bout de prédire les jours heureux ou malheureux, de même que le beau et mauvais temps. Nous ne faisons aucune attention à ce qu'elle

## Hau-Kiou-Choaan

disait ; mais il paraît qu'elle a l'art de deviner, puisqu'elle a pénétré nos intentions au seul bruit de la musique.

Tous ceux qui étaient présents ne purent s'empêcher d'estimer et d'admirer une fille qui avait tant de discernement et de pénétration. Kwo-khé-tzu <sup>p1.168</sup> tomba dans la mélancolie la plus profonde. Enfin, revenu à lui-même, il voulut faire un dernier effort, et envoya une seconde fois les deux femmes chez elle avec ordre de lui dire que c'était le douzième jour du mariage de sa cousine, que ses amis et ses parents étaient assemblés, que leur maîtresse avait une affection particulière pour elle et la priait de nouveau de vouloir bien l'honorer de sa compagnie, et que leur maître avait pour elle le respect et l'estime les plus sincères. Elles lui rapportèrent tout cela, et ajoutèrent qu'elles étaient surprises qu'elle s'en fut retournée, après être venue jusqu'à la porte.

— On a renvoyé la musique et nous espérons que rien ne vous empêchera de venir.

— <sup>p1.169</sup> Comme j'ai cru, leur répondit-elle, que l'invitation de votre maîtresse et de son époux était l'effet de leur amitié, j'ai jugé qu'il était de mon devoir de l'accepter. Vous savez vous-mêmes quelles sont leurs vues. S'ils n'avaient aucun mauvais dessein, pourquoi changer les huit lettres ? pourquoi m'envoyer hier un présent de perles ? pourquoi faire venir le che-foo et le che-hien, que j'ai aperçus au logis ? N'est-ce pas à dessein de me marier avec votre maître ? Grâce au Ciel <sup>1</sup>, la musique qui

---

<sup>1</sup> C'est ainsi que les Chinois parlent de la Providence divine, comme on peut le voir dans plusieurs endroits de ce roman. Quoique le bas peuple suive les sectes de Fo et de Tao-tsè, les lettrés et les mandarins ne professent d'autre religion que celle prescrite dans leurs anciens auteurs classiques, et qui se réduit au culte d'un Être Suprême, du maître et du souverain principe de toutes choses, qu'ils appellent le *Shang-il* ou le *suprême empereur*, mais plus communément *Tien* ou le *Ciel*, ce qui signifie, suivant leurs interprètes, *l'esprit qui préside dans le ciel*, parce que le ciel est l'ouvrage le plus parfait qu'ait produit la première cause. Les mêmes livres enjoignent d'honorer, mais, comme les missionnaires le prétendent, d'un culte subordonné, les esprits inférieurs qui président aux villes, aux rivières, aux montagnes, etc. Il n'y a que l'empereur seul qui sacrifie au Ciel, ce qu'il fait trois ou quatre fois par an, dans un temple magnifique. Presque tous les lettrés modernes prennent le mot *Tien* dans un sens matériel, et sont de vrais athées. (Voy. Duhalde, vol. I, p. 640, 658, etc. ; Semedo, p. 96.)

était à la p<sup>1.170</sup> porte m'en a garantie. Sans l'alarme que j'ai éprouvée, je serais maintenant à sa disposition.

Essuyant ensuite ses larmes, car elle n'avait pu les retenir en p<sup>1.171</sup> réfléchissant sur le danger qu'elle avait couru :

— Retournez, continua-t-elle, au logis ; présentez mes services à votre maître, et conseillez-lui de ma part de vivre en paix avec sa femme ; dites-lui que nous ne sommes pas faits l'un pour l'autre, et qu'il fera mieux de ne plus penser à moi, et de me laisser en repos.

Cette réponse ayant été rapportée aux magistrats et à la compagnie, leur admiration augmenta au point qu'ils ne purent s'empêcher de croire qu'elle avait l'esprit de prophétie. Comme on les avait invités à la fête, et qu'ils attendaient depuis longtemps, ils demandèrent qu'on dressât la table, et après avoir mangé, ils se retirèrent.

Après que la compagnie fut sortie :

— Certainement, dit Kwo-khé-tzu à p<sup>1.172</sup> Shuey-guwin, votre nièce a une pénétration extraordinaire ; mais je ne crois pas qu'il soit besoin de recourir aux prodiges. Peut-être vous entendez-vous avec elle pour me tromper et lui avez-vous fait part de mon dessein.

Shuey-guwin, piqué de ce soupçon, non seulement nia le fait, mais lui offrit même de prêter serment <sup>1</sup> sur la fausseté de cette allégation.

---

<sup>1</sup> Il paraît, non seulement par le texte, mais encore par les auteurs suivants, que les Chinois ont une formule de serment. Le premier est *Martinius*, lequel, dans son *Atlas de la Chine*, p. 15, nous dit que, parmi les temples idolâtres qui sont bâtis dans chaque ville, il y en a un magnifique dédié au *Génie tutélaire*. C'est dans ce temple que tous les magistrats qui entrent en charge prêtent serment (*sacramentum dicunt*) de s'acquitter fidèlement de leur emploi, et de rendre justice à chacun, prenant l'esprit à témoin de leur promesse, et le priant de les punir si jamais ils se parjurent. Ogilby a copié ce détail, et d'autres auteurs ajoutent d'après lui : « Dans les premiers temps on ne voyait aucune idole dans ces temples, mais seulement un écriteau en lettres d'or, où étaient ces mots : *Séjour de l'ange gardien de la ville*. Mais aujourd'hui ils ont substitué des idoles à l'écriteau, pour représenter leur protecteur, et imprimer plus de respect à ceux qui prêtent serment. » (Vol. II, p. 547.)

## Hau-Kiou-Choaan

p1.173 Son offre fut acceptée et Kwo-khé-tzu parut satisfait.

p1.174 Celui-ci le pria ensuite de s'asseoir et lui dit :

— La première fois que je vis votre nièce, j'en devins amoureux, à cause de sa beauté ; mais aujourd'hui, fut-elle plus laide que Ghiang-koo, je l'aimerais également à cause de sa pénétration et de son esprit, Imaginez, je vous prie, quelque moyen de m'obliger.

p1.175 Après un silence de quelques minutes, Shuey-guwin se leva tout transporté, et lui dit :

— Voici un moyen qui ne saurait manquer de réussir.

Kwo-khé-tzu l'écouta avec beaucoup d'attention.

— Le vingtième du neuvième mois, continua-t-il, est l'anniversaire de la mort de sa mère. Elle a coutume d'aller à son tombeau, d'y brûler de l'encens, et d'offrir un sacrifice <sup>1</sup>.

---

Picard rapporte le même passage, et nous dit que, lorsque les mandarins entrent en charge, non seulement ils rendent d'abord hommage au Chin-hoan, ou au génie tutélaire, et prêtent serment, mais encore qu'ils répètent le même hommage deux fois l'an. (Voy. vol. IV, p. 220.)

Martini dit qu'il est rare que les Chinois se parjurent et profèrent des paroles obscènes : *Pejerantes obscenave loquentes audire rarum est*, ce qui prouve la vérité de ce qu'on avance. Les Chinois ont une formule de serment, ainsi qu'on peut le voir dans les *Voyages du père Gerbillon dans la Tartarie*, en 1689, de même que dans le père Duhalde, qui la rapporte d'après lui.

Il paraît encore par une lettre du père Jartoux, rapportée dans les *Lettres édifiantes et curieuses*, que les Chinois n'ignorent point les formules du serment, et qu'ils admettent celui des autres nations. Il y est dit en termes généraux que, pour lever le scrupule des missionnaires, l'héritier présomptif jure sur la foi d'un prince, et même sur une croix que l'on trace par terre. (Voyez aussi le père Duhalde, vol. I, p. 385.)

<sup>1</sup> Il n'y a point de nation au monde chez qui l'amour filial soit porté plus loin que les Chinois ; ils rendent des honneurs excessifs à leurs parents et à leurs ancêtres après leur mort. Avant d'ensevelir le corps (Denys Kao, p. 179), ils se prosternent plusieurs fois devant, offrent des parfums, des fleurs, et allument des cierges. Leur deuil dure très longtemps, savoir, trois ans pour un père et un empereur, et pendant ce temps ils ne portent que des habits blancs, d'étoffes grossières, et ne se montrent point au public. Ils se rendent tous les ans, au printemps ou à l'automne, dans un appartement, qu'ils appellent la *salle de leurs ancêtres*, où tous les parents s'assemblent, brûlent des parfums, et offrent des viandes délicates devant leurs statues.

Les derniers honneurs que les Chinois rendent à leurs parents consistent à se rendre tous les ans à leurs tombeaux, qui sont bâtis hors de la ville, sur une éminence, et entourés de pins, de cyprès et de petits bosquets. Après avoir éclairci le tombeau, et avoir arraché les ronces et les buissons qui le couvrent, ils réitèrent les mêmes expressions de

## Hau-Kiou-Choan

Elle reçoit <sup>p1.176</sup> ce jour-là ses rentes, et va se promener et se divertir deux ou trois jours dans <sup>p1.177</sup> les jardins. Ayez grand soin d'avoir un bon cheval, et quelques porteurs. Vous leur donnerez ordre de l'épier <sup>p1.178</sup> lorsqu'elle retournera, et au premier signal que vous leur ferez, d'arrêter ceux qui portent sa chaise, de les battre, et après qu'ils s'en seront emparés, de la conduire chez vous.

Kwo-khé-tzu fut ravi de ce projet, et promit de le mettre à exécution.

— Rien, lui dit-il, ne saurait le faire échouer, à moins que le mauvais temps ne la retienne chez elle.

— Quelque mauvais qu'il soit, reprit Shuey-guwin, il ne saurait l'empêcher de sortir, vu le respect qu'elle a pour la mémoire de sa mère.

Kwo-khé-tzu ne douta plus de la réussite, et Shuey-guwin se retira, le laissant se repaître de ses espérances flatteuses.

Il ne fut pas plus tôt de retour au <sup>p1.179</sup> logis, qu'il alla trouver sa nièce, et lui reprocha ce qu'elle avait fait.

— Le mari de votre cousine, lui dit-il, vous a témoigné toute sorte de politesses ; non content de vous inviter, il s'est conduit à votre égard avec tout le respect imaginable ; et vous, après être venue jusqu'à la porte, vous vous en êtes retournée,

---

vénération, de reconnaissance et de chagrin dont ils se sont servis à leur mort. Ils mettent sur le tombeau du vin et différentes sortes de mets, qu'ils mangent ensuite. Les jésuites prétendent que ces cérémonies, prescrites par la loi, ne sont que de simples marques de respect, et non des actes d'idolâtrie ; mais les missionnaires des autres ordres sont d'un sentiment contraire. Dans le temps que les premiers avaient accès à la Chine, ils permettaient à leurs prosélytes de s'acquitter de ces cérémonies, à condition de placer un crucifix (Voy. le père Gobien, cité par Picard, p. 213) parmi les statues devant lesquelles ils se prosternaient. Mais tout le monde convient que les bonzes ont introduit quantité de pratiques superstitieuses, comme de brûler du papier doré en forme de monnaie, et même des étoffes de soie, prétendant que les âmes des défunts se repaissent des mets et des parfums qu'on leur offre. On a encore coutume de bâtir sur les tombeaux des personnes de qualité plusieurs appartements où les parents passent quelquefois un mois à se lamenter, et où ils se rendent de temps à autre. (Voy. le père Duhalde, vol. I, p. 306, etc.) ; Semedo, part. I, c. 16, 19 ; Picard, p. 212, etc.)

## Hau-Kiou-Choaan

sans daigner seulement entrer chez lui. Quel peut être le motif d'une conduite aussi extraordinaire, qui vous comble de honte ainsi que moi ? Je n'ose plus me montrer dans aucune compagnie.

— Je n'ai rien à dire, reprit Shuey-ping-sin : vous savez mieux que moi si mes soupçons sont fondés ou non ; mais j'ai eu mes raisons pour me méfier de lui.

— <sup>p1.180</sup> Vous avez tort ; il voulait seulement faire politesse à ses parents, et témoigner le respect dû à la cousine de sa femme.

— C'est ce que vous ne me persuaderez jamais, et quoique j'aie cette fois évité le piège qu'il me tendait, je suis sûre qu'il médite quelque nouvelle ruse pour m'attraper. Vous savez si vous et lui êtes parfaitement innocents. Vous nierez peut-être le fait ; mais l'événement fera voir si j'ai raison ou non.

Le cœur commençait battre à Shuey-guwin, et il retourna chez lui sans pouvoir proférer un seul mot.

Le neuvième mois étant arrivé, Shuey-ping-sin se mit en devoir d'aller rendre ses respects au tombeau de sa mère, et <sup>p1.181</sup> de visiter les lieux où elle avait coutume d'aller tous les ans. En conséquence, elle fit connaître ses intentions à son oncle et à ses trois fils. Shuey-guwin réfléchit aussitôt que, s'il allait avec elle, il passerait pour être complice de son enlèvement, et lui fit dire qu'il était indisposé. Elle pria alors ses deux cousins aînés de l'accompagner ; ceux-ci lui répondirent qu'ils étaient occupés, mais que, si elle le jugeait à propos, le cadet irait avec elle. Shuey-guwin fit aussitôt avertir Kwo-khé-tzu de ce qui se passait, et lui fit dire que sa nièce devait partir le lendemain matin.

Le jour venu, elle fit aussitôt ses préparatifs avec un soin qui marquait le respect qu'elle avait pour la mémoire de sa mère. Elle fit

## Hau-Kiou-Choaan

sortir sa chaise de p<sup>1.18</sup> parade <sup>1</sup>, et quatre autres petites chaises pour ses suivantes. Elle avait fait p<sup>1.183</sup> amener un cheval pour son cousin. <sup>2</sup>

Ayant fait entrer la chaise dans la salle, elle se mit dedans.

Voici quel était l'ordre de la marche : la chaise marchait la première, p<sup>1.184</sup> précédée d'un magnifique parasol ; elle était portée par quatre porteurs ; suivaient les quatre autres petites, après lesquelles était son cousin à cheval, accompagné de deux domestiques.

Ils étaient déjà hors de la ville, et environ à un *lee* de distance du tombeau, lorsque six hommes parurent tout à coup, trois du côté droit et trois du gauche. On vit à l'instant sortir du milieu des buissons plus de vingt porteurs, dont six s'emparèrent de la chaise, en criant à ceux qui la portaient :

— C'est ici notre place ; voulez-vous nous ôter notre pain ?

Après les avoir battus et chassés, ils prirent la chaise, et s'enfuirent le plus vite qu'ils purent. Les domestiques qui étaient à cheval coururent après eux, et leur demandèrent p<sup>1.185</sup> comment ils osaient insulter une femme de qualité ; mais ils doublèrent le pas, sans leur répondre.

---

<sup>1</sup> Les compilateurs de l'*Histoire moderne universelle* nous apprennent que ces chaises sont de deux espèces. Celles des gens de qualité sont portées sur les épaules de deux ou plusieurs hommes. Celles des personnes d'un rang inférieur ont sur le haut un anneau dans lequel on passe une perche pour les porter, et ont la figure d'une grande cage portée par deux hommes, dont l'un, placé derrière, la soutient avec la main, pour empêcher qu'elle ne vacille.

On pratique à ces chaises, qui sont ordinairement de bois vernissé, plusieurs petites fentes ou ouvertures pour pouvoir respirer et voir ce qui se passe dans les rues ; mais les plus belles sont couvertes d'étoffe, de façon que l'air ni le jour n'y sauraient entrer.

Ces mêmes auteurs nous les dépeignent extrêmement basses. (Voy. le vol. 8, p. 260, note K.)

À en juger par les estampes chinoises, ces chaises ne sont pas aussi basses qu'ils nous les représentent ; et, à l'égard de celles dont on se sert pour voyager, le père Duhalde assure qu'elles sont plus hautes et plus légères que celles dont on se servait en Europe. Elles sont faites, dit-il, de bambou ; on y est assis à son aise, et on les porte comme les nôtres. Lorsqu'il n'y a que deux porteurs, les extrémités des bâtons posent sur leurs épaules ; lorsqu'on en met quatre, on passe les extrémités des bâtons de devant et de derrière dans deux nœuds coulants d'une corde flexible, attachée par le milieu à une perche dont les deux bouts portent sur le dos des porteurs. (Père Duhalde, vol. I, p. 265.)

Tous les auteurs nous apprennent que les chaises de parade sont dorées et richement couvertes.

<sup>2</sup> Mot à mot, *frère*.

## Hau-Kiou-Choaan

Un des domestiques était sur le point d'atteindre la chaise, lorsque Kwo-khé-tzu parut et l'arrêta.

— Impudent que vous êtes, lui dit-il, cette dame est ma femme.

— Je l'ignore ; je ne fais que mon devoir ; et si j'y manquais, ma maîtresse me ferait châtier.

— Rejetez la faute sur moi, et retournez au logis pour vaquer à vos affaires.

Le domestique se tut. Kwo-khé-tzu lui défendit d'avancer, et courut après la chaise, Sur ces entrefaites, les quatre autres arrivèrent avec leur suite ; et, après avoir délibéré quelque p1.186 temps, les suivantes retournèrent au logis.

Cependant Kwo-khé-tzu accompagna sa proie jusque dans la ville ; et, après avoir recommandé à ses domestiques de veiller sur elle, il alla trouver le che-foo et le che-hien, pour les prier de venir lui servir de témoins.

@

TOME DEUXIÈME

## 2. CHAPITRE PREMIER

@

<sup>p2.001</sup> Kwo-khé-tzu, quoique transporté de joie, ne négligea rien pour prévenir les suites de la démarche qu'il venait de faire dans la crainte qu'à son arrivée au logis Shuey-ping-sin ne fût du bruit, et ne refusât de l'épouser, il alla chercher les magistrats de la ville, ainsi que <sup>p2.002</sup> ses parents et ses amis, afin de leur montrer les huit lettres, et de lui fermer la bouche si elle alléguait quelque chose pour sa défense. Il fut ravi d'avoir rétabli son crédit, en montrant que son esprit l'emportait sur le sien, et se félicita non seulement de son projet, mais encore de la résolution et de la dextérité avec lesquelles il l'avait exécuté. Il prévint ses amis avec tant de promptitude qu'il arriva chez lui avant la chaise ; mais bientôt on la vit paraître. Il l'aperçut, suivie de domestiques qui écartaient la foule dans les rues, comme si c'eût été un essaim de guêpes. Ils voulaient s'arrêter la première porte ; mais Kwo-khé-tzu ne voulut pas même qu'ils s'arrêtassent à la seconde, et leur ordonna d'amener la chaise dans <sup>p2.003</sup> la grande salle. Alors le che-foo et le che-hien, ainsi que ses amis et ses parents, se levèrent, et vinrent à sa rencontre, s'écriant :

— Kong-héé (nous vous souhaitons beaucoup de joie) : il est rare de trouver une femme aussi belle et aussi accomplie que Shuey-ping-sin ! Combien vous devez être content d'avoir enfin obtenu un trésor si estimable !

Kwo-khé-tzu regardait la chaise avec une satisfaction inexprimable, et, s'étant avancé vers l'autre extrémité de la salle, il répondit à leurs compliments avec beaucoup de politesse.

— Quelque extraordinaire, dit-il, que ma démarche paraisse, je n'ai commis aucune violence : j'étais déjà marié avec cette dame, et si j'ai eu une autre femme, c'est elle qui en a été la

## Hau-Kiou-Choaan

cause. Voici <sup>p2.004</sup> une occasion où il m'est permis de me faire justice à moi-même ; je vous prie donc de me servir de témoins ; je prie pareillement le che-foo et le che-hien de me tenir lieu de père et de mère dans cette affaire, et de faire en sorte que ce mariage soit stable et valide, et qu'on ne me trouble plus à ce sujet.

Les magistrats lui conseillèrent d'ensevelir dans un profond silence ce qui s'était passé, et lui dirent qu'ils étaient prêts à attester ce qu'il avait avancé, ajoutant que, puisqu'il l'avait amenée, il était obligé de l'épouser, et qu'il ne restait autre chose à faire que de l'introduire, et d'achever les cérémonies ordinaires <sup>1</sup>.

<sup>p2.005</sup> Kwo-khé-tzu les pria auparavant de permettre qu'il la fît venir, afin qu'elle n'eût pas à se plaindre d'avoir été victime d'une violence, et d'avoir contracté ce mariage clandestinement, et sans les formalités requises.

— Je le veux bien, reprit le che-foo : qu'on ouvre la chaise, et que la dame paraisse.

Kwo-khé-tzu ordonna à ses femmes de lever le rideau de la chaise, et d'ouvrir la porte. Elles obéirent, mais elles la trouvèrent fermée, et vinrent en informer leur maître, qui l'attribua à la modestie ou aux craintes de leur maîtresse. Il s'approcha lui-même, et, après avoir inutilement essayé d'ouvrir la porte, il la cassa. Elles s'avancèrent alors pour l'ouvrir, et restèrent ensuite quelques minutes sans rien dire.

<sup>p2.006</sup> Impatient de leur délai, Kwo-khé-tzu s'emporta, et leur demanda pourquoi elles ne faisaient point sortir la dame.

Elles lui répondirent, tout étonnées, qu'il n'y avait point de dame, pas même l'ombre. Extrêmement surpris, il s'avança lui-même, et, au lieu de la belle Shuey-ping-sin, il ne trouva qu'un paquet couvert d'une étoffe

---

<sup>1</sup> C'est-à-dire boire ensemble, faire leur révérence au ciel, etc. (Voy. père Semedo, p. 72.)

## Hau-Kiou-Choaan

couleur d'écarlate. Il commença à frapper des pieds, et à s'emporter comme un furieux.

— Comment cela se peut-il, dit-il ? une de mes femmes l'a vue ce matin à sa toilette, et sur le point d'entrer dans sa chaise, un peu avant qu'elle ne partît.

Le che-foo, le che-hien, de même que les autres convives, s'approchèrent aussi de la chaise, et furent également surpris de n'y trouver personne.

— <sup>p2.007</sup> Cette jeune femme, dirent-ils, a l'art de deviner et de prévoir l'avenir. Ne pensez plus à elle : car, qu'elle soit une sainte ou un démon, elle fera échouer tous vos projets par son adresse extraordinaire.

Kwo-khé-tzu était tellement confondu, qu'il n'eut pas la force de proférer une seule parole. Le che-foo, le voyant dans cet état, donna ordre de prendre le paquet et de l'ouvrir. L'on ne trouva dedans qu'une boîte pleine de cailloux. Tout le monde se mit à rire ; les convives prirent congé de Kwo-khé-tzu, et le laissèrent déplorer sa disgrâce.

Il était si troublé qu'il ne s'aperçut pas d'abord que la compagnie s'était retirée ; enfin, levant la tête, et regardant tout autour de lui, il vit la salle vide, et un <sup>p2.008</sup> de ses amis dans un coin, qui paraissait plongé dans une profonde rêverie. Il s'appelait Chun-kéé. Voyant qu'il n'était point entièrement abandonné, il reprit courage, appela le jeune homme, et le pria de s'asseoir auprès de lui.

— J'ai cru aujourd'hui, lui dit-il, être au comble de mes souhaits, et à l'abri de tous les contretemps ; cependant, me voilà déçu, trompé et mortifié. Je ne puis concevoir le tour qu'elle m'a joué ; il me paraît au-dessus de tout pouvoir humain : et cependant je ne puis l'oublier, ni ne l'oublierai jamais, quoiqu'on me conseille de le faire. Dites-moi, je vous prie, ce que vous feriez à ma place.

## Hau-Kiou-Choaan

— Cette jeune femme, lui répondit Chun-kéé, est très fine, opiniâtre, et difficile à réduire. C'est perdre son temps <sup>p2.009</sup> que de vouloir la gagner par la douceur, et c'est seulement par la violence qu'on peut en venir à bout.

— Hélas ! ce qui m'arrive aujourd'hui me prouve combien la force est inutile ; et d'ailleurs, mon entreprise ayant échoué, elle se méfiera de moi : sa jeunesse et son sexe l'empêchent de se montrer au-dehors, et elle ne se hasarderá pas à sortir de chez elle <sup>1</sup>.

— Ne vous désespérez pas ; je viens d'imaginer un expédient qui ne peut manquer de réussir. Son père est exilé, il y a longtemps qu'elle n'a reçu de ses nouvelles, et j'ai ouï dire qu'elle <sup>p2.010</sup> l'aime beaucoup ; elle espère sans doute que l'empereur lui accordera tót ou tard son pardon.

— Tout cela peut être vrai ; mais qu'en concluez-vous ?

— Il faut avoir un papier coloré, sur lequel vous écrirez qu'un grand mandarin a obtenu sa grâce, et que l'empereur l'a rétabli dans son emploi. Vous enverrez cette lettre chez elle, par une troupe de vingt messagers, qui la feront demander, pour qu'elle vienne recevoir ce papier de plaisir avec le respect qui lui est dû. Il faut tenir une chaise toute prête, et, aussitôt qu'elle sortira de sa salle, l'enlever et la faire entrer dans la chaise.

Kwo-khé-tzu goûta cet expédient, et jugea qu'il pourrait réussir.

— <sup>p2.011</sup> Attendez un peu, reprit Chun-kéé. Il serait utile en même temps de pourvoir à notre sùreté. Shuey-ping-sin est fille d'un mandarin très bien allié. Lorsqu'elle se verra ainsi enlever par force, le désespoir peut la porter à s'étrangler avec

---

<sup>1</sup> À la Chine les femmes de qualité ne sortent que pour aller voir leurs parents, ou pour visiter les tombeaux de leurs ancêtres. (*Lettres édif.*, XXIII, 103.)

## Hau-Kiou-Choaan

sa ceinture, ou à se percer avec ses ciseaux, ou avec un autre instrument qu'elle peut avoir sur elle. Pour prévenir les suites de votre enlèvement, il faut présenter une requête au che-foo ou au che-hien, pour qu'ils la somment de comparaître devant leurs tribunaux. Vous serez autorisé à agir, et leurs officiers prêteront main-forte à vos gens. Si elle attende à sa vie, vous vous mettez ainsi à couvert, et vous engagez ces p2.012 magistrats à conclure votre mariage.

Kwo-khé-tzu fut ravi de l'expédient que son ami lui proposait.

— Il vaut infiniment mieux, lui dit-il, que ceux que j'ai imaginés jusqu'à présent. Il ne s'agit plus que de fixer le moment de son exécution.

Ils en convinrent entre eux et se séparèrent.

Shuey-ping-sin, qui venait d'échapper pour la troisième fois aux mains de son persécuteur, se tenait renfermée chez elle, et ne permettait à personne d'entrer dans sa maison ou d'en sortir. Quant à Shuey-guwin et à ses fils, comme ils se doutaient bien de ses soupçons, ils la voyaient très rarement. Cependant les chagrins qu'elle avait essuyés jusque alors n'étaient rien au prix de la douleur p2.013 qu'elle ressentait à cause de l'absence de son père. Elle était entièrement occupée de son malheur et de sa disgrâce, et si parfois elle se flattait de le voir revenir dans sa famille, cette espérance était bientôt détruite par le doute et les désespoir.

Un matin qu'elle était occupée à sa toilette <sup>1</sup>, elle fut tout à coup alarmée p2.014 par un bruit qu'elle entendit à la porte de sa cour. Elle

---

<sup>1</sup> Quoique les dames chinoises soient très renfermées et sortent très rarement de leur appartement, placé dans l'endroit le plus reculé de la maison, et où elles ne voient d'autres personnes que leurs femmes, cependant elles n'aiment pas moins la parure que les Européennes. Elles emploient chaque matin plusieurs heures à leur toilette, quoiqu'elles sachent que personne ne les verra.

Leur coiffure consiste en plusieurs boucles de cheveux, entremêlées de petites houppes d'or et de fleurs d'argent. Quelques unes mettent à leur tête la figure d'un oiseau fabuleux, le phénix. Les jeunes femmes portent ordinairement une espèce de couronne

## Hau-Kiou-Choaan

envoya une vieille servante pour en savoir la cause ; mais à peine eut-elle le temps d'arriver à la porte, qu'on la renversa, et qu'on vit entrer une foule de gens avec un papier coloré, <sup>p2.015</sup> qui criaient :

— Bonne nouvelle ! joie à Shuey-ping-sin !

Ces paroles, quoiqu'on ne les entendît pas bien distinctement, parvinrent à ses oreilles : elle entra dans la salle, et se tint derrière la porte pour entendre ce qu'on disait.

— <sup>p2.016</sup> Voici, disait-on, un mandat de l'empereur ; qu'elle vienne le recevoir.

Aussitôt elle sortit accompagnée de deux servantes ; mais elle fut tout à coup entourée de toutes parts.

Elle demanda où était l'ordre.

— Chez le che-foo, lui répondit-on, et il faut que vous y veniez.

Et aussitôt on fit entrer une chaise dans la salle.

Ce qui se passait lui fit soupçonner quelque mauvais dessein ; mais, voyant qu'elle ne pouvait pas s'y opposer, elle montra beaucoup de courage et de résolution. Dissimulant d'abord sa surprise et sa crainte, elle fit signe de la main qu'on l'écoutât.

— L'ordre de l'empereur, leur dit-elle, n'est qu'un faux prétexte dont vous vous servez pour venir chez moi. Vous <sup>p2.017</sup>

---

de carton, couverte d'étoffe, dont le devant, s'élevant en pointe, est couvert de riches bijoux. Elles mettent sur le sommet de la tête des fleurs artificielles. Les femmes âgées se contentent d'un morceau d'étoffe de soie, dont elles font deux ou trois tours à la tête. Leur habillement, extrêmement modeste, consiste dans une longue robe qui descend jusqu'aux pieds, de manière qu'on ne voit que leur visage. Elles ont les mains cachées dans leurs manches, qui traînent jusqu'à terre.

Lorsqu'elles présentent quelque chose à un homme, c'est toujours avec les mains enveloppées dans leurs manches ; et si un homme leur présente quelque objet, il le met sur une table, où elles viennent le prendre après s'être enveloppé les mains. (Voy. Martin, *Atlas sinic.*, p. 9, etc.)

Elles font consister leur beauté à avoir les pieds extrêmement petits : aussi, dès leur naissance, les nourrices ont soin de les leur serrer avec des bandes, pour les empêcher de croître ; lorsqu'elles sont en âge d'être mariées, elles n'ont pas les pieds plus gros qu'un enfant de trois ou quatre ans. Elles portent des souliers brodés fort élégants. (Duhalde, vol. I, p. 281 ; P. Le Comte, tome I, p. 151, etc.)

## Hau-Kiou-Choaan

appartenez à Kwo-khé-tzu, ou bien c'est lui qui vous envoie pour me prendre. Ce n'est pas qu'il me hâisse, ni qu'il soit mon ennemi ; mais sa passion le transporte, et il veut la satisfaire à quelque prix que ce soit. Si je me rends donc à ses désirs et que je l'épouse, je deviens votre maîtresse, et je suis à même de vous punir du peu de respect que vous aurez pour moi.

Chun-kéé, qui était dans la foule, ayant entendu ce qu'elle avait dit, s'écria :

— Est-il vrai, madame ? Mais si vous voulez entrer dans la chaise, on ne commettra pas envers vous la moindre impolitesse.

— S'il en est ainsi, faites-moi place, et laissez-moi parler à mes serviteurs et changer d'habit.

<sup>p2.018</sup> Elle ordonna à une femme de lui apporter sa robe, et lui dit à l'oreille de cacher un poignard dans la manche. Celle-ci obéit, et apporta l'habillement.

Après avoir donné ses ordres à ses domestiques sur la manière dont ils devaient gouverner sa maison, elle s'adressa encore une fois à ceux qui venaient la chercher.

— Si vous voulez aujourd'hui, leur dit-elle, captiver la bienveillance de votre maître et la mienne, daignez m'accorder une grâce.

— Si vous voulez épouser Kwo-khé-tzu, lui dit Chun-kéé, il n'y a rien qu'on ne vous accorde.

— Voici, continua-t-elle, la troisième fois que ce jeune seigneur me recherche en mariage ; je ne saurais lui résister plus longtemps ; mais ne me <sup>p2.019</sup> conduisez pas de suite chez lui, car je mourrai plutôt que de me marier par force et clandestinement. Menez-moi chez les mandarins de la ville, afin que son mariage se fasse ouvertement et honorablement

## Hau-Kiou-Choaan

devant les magistrats, et d'une manière convenable à mon rang et au sien.

— Vous avez raison, reprit Chun-kéé, on vous obéira. Vous serez d'abord conduite chez le che-foo, ensuite chez le che-hien, et de là chez votre mari : ainsi tout se passera d'une manière décente et régulière.

Shuey-ping-sin ordonna à deux de ses servantes de la suivre, et à une troisième d'arracher le papier coloré qu'on avait attaché à la porte, et de le porter au che-hien. Elle fit venir ensuite sa chaise, et monta dedans.

p2.00 Les gens de Kwo-khé-tzu, qui étaient au nombre de trente environ, s'étant ainsi emparés de la proie qui avait si souvent échappé à leur maître, prirent la chaise et l'emportèrent à travers la ville, sans faire attention à ce qui se trouvait sur leur passage, semblables à une bande de corbeaux qui se fraient un chemin dans l'air. Ils étaient presque arrivés au logis du che-hien, lorsqu'on traversant une rue, ils heurtèrent un jeune homme monté sur une mule, avec tant de violence, qu'ils pensèrent le renverser à terre.

L'étranger, qui était habillé en étudiant et suivi d'un domestique, mit pied à terre, et, choqué de leur grossièreté, arrêta les porteurs, les traitant d'impertinents et de coquins.

— p2.021 Vous ne vous sauvez, leur dit-il, ni du feu, ni des voleurs : pourquoi donc courez-vous ainsi avec tant de précipitation et renversez-vous tout ce qui se trouve sur votre passage ? Comment osez-vous m'insulter de cette manière ?

— Nous sommes employés, lui dirent-ils, dans un mariage de distinction ; qui nous empêcherait de courir ? Fussiez-vous de

## Hau-Kiou-Choaan

l'or ou du diamant <sup>1</sup>, du fer ou du verre, venez avec nous chez le che-hien, et nous vous réduirons en poudre.

— <sup>p2.022</sup> Si c'est un mariage entre gens de qualité, où sont les cérémonies qui doivent l'accompagner ? où est la chaise de parade ? où sont la musique et la suite ? Je ne vois rien de tout cela et vous m'avez l'air de coquins qui venez d'enlever cette pauvre femme. D'après mes soupçons, je veux aller avec vous à l'audience.

Chun-kéé, ayant entendu ce qu'il avait dit, et jugeant à son maintien qu'il n'était pas un homme ordinaire, s'approcha de lui d'une manière très respectueuse.

— Je vous prie, dit-il, d'excuser l'impolitesse de ces gens : ce sont des grossiers, qui méritent d'être châtiés, et qui ne sont pas dignes de votre attention.

L'étranger s'en retournait, lorsqu'il <sup>p2.023</sup> entendit des cris sortir de la chaise de poste.

— Au secours, je suis victime d'une injustice atroce. Vous me paraissez être un homme de courage : assistez-moi, sauvez-moi.

Aussitôt il arrêta de nouveau la chaise en disant :

— Voilà donc la cause de votre précipitation. Venez : je veux aller avec vous à l'audience du mandarin.

Les porteurs, se voyant ainsi arrêtés, tombèrent sur lui à coups de poing. Il laissa la chaise, et se défendit si bien qu'il étendit plusieurs porteurs à ses pieds.

Chun-kéé étant accouru au bruit, lui dit :

---

<sup>1</sup> Ces sortes d'images sont familières aux Chinois. Dans une tragédie que le père Duhalde a traduite, un mandarin dit à son adversaire : « Quand même tu serais de l'or et du diamant, tu n'échapperas pas au fil de mon épée. » (Voy. Hist., vol. II, p. 178, col. 1.)

## Hau-Kiou-Choaan

— Il ne vous convient point de battre ainsi les gens, et si vous ne <sup>p2.024</sup> voulez point venir chez le che-hien, nous sommes en droit de vous y obliger. Laissez la chaise, et allons-y ensemble.

— Je n'en ferai rien, reprit l'étranger, que nous ne soyons arrivés à la porte de l'audience.

Aussitôt qu'ils y furent arrivés, il prit le bout de son fouet, et donna un coup sur le gros tambour <sup>1</sup> qui était à la porte. Aussitôt tout le monde accourut, s'étonnant de sa hardiesse. Le che-hien, <sup>p2.025</sup> qui attendait la chaise, était assis sur son tribunal ; mais, ayant ouï battre le tambour, il ne put en concevoir la cause. Un moment après, il aperçut ses gens qui amenaient l'étranger.

— Voilà, lui dirent-ils, celui qui a frappé sur le tambour.

@

---

<sup>1</sup> Comme les mandarins sont établis pour rendre la justice, ils sont tenus d'entendre les plaintes non seulement dans le temps de l'audience, mais encore à telle autre heure du jour que ce soit. Lorsque l'affaire presse, on va au palais du mandarin, et l'on frappe sur une espèce de timbale qui est ordinairement dans la salle de justice, mais le plus souvent hors de la porte, afin qu'on puisse y venir la nuit comme le jour. À ce signal le mandarin est obligé de paraître et de donner audience. Mais quiconque donne l'alarme, à moins qu'on ne lui ait fait quelque injustice extraordinaire, est puni par la bastonnade. Les officiers du tribunal ont coutume d'arrêter celui qui a battu le tambour, pour le présenter au mandarin.

## 2. CHAPITRE II

@

p2.06 Le jeune homme, ayant paru devant lui, ne se mit point à genou, et n'usa point de ces signes de respect dont les inférieurs ont coutume de se servir envers leurs supérieurs. Après qu'on lui eut délié les mains, il frappa sur les siennes comme s'il eût été son p2.027 égal <sup>1</sup>, lui disant : *Ching, ching* (votre serviteur, votre serviteur).

p2.028 Le che-hien, surpris d'une familiarité aussi déplacée, lui demanda d'un ton de voix fort rude qui il était, et pourquoi il avait frappé sur le tambour.

— Peu vous importe de savoir qui je suis, reprit-il. On vient de commettre une grande injustice, et j'ai battu le tambour pour vous engager à l'examiner et à la réparer.

Le mandarin ne lui avait pas encore répondu lorsque Chun-kéé entra.

— Voilà, Monsieur, lui dit-il, la jeune dame Shuey-ping-sin, que j'ai amenée pour Kwo-khé-tzu. Quoique engagée avec lui avec toutes les formalités que la loi exige, elle a substitué une autre personne en sa place. Comme elle est maintenant en son pouvoir, il vous la présente pour avoir votre approbation, résolu de la p2.029 conduire ensuite chez lui, pour consommer le mariage.

---

<sup>1</sup> Lorsque les gens du peuple se rencontrent, ils se frappent l'un l'autre dans les mains, ensuite ils les lèvent aussi haut que leur tête en criant : *Cin, cin !* ou plutôt *ching, ching !* Lorsqu'ils veulent témoigner plus de respect, après avoir levé les mains, ils les baissent jusqu'à terre, et s'inclinent profondément. Lorsque deux amis se rencontrent après une longue séparation, ils s'agenouillent et se prosternent à terre, et ensuite ils se relèvent et répètent deux ou trois fois la même cérémonie. Lorsqu'on se présente devant une personne de la première qualité, on met un genou à terre, et l'on reste dans cette posture jusqu'à ce qu'elle vous ordonne de vous lever. Enfin, lorsqu'un inférieur se présente devant un supérieur, il fait quatre révérences et se met quatre fois à genou, tandis que celui-ci se tient assis, ou debout. (Voy. P. Semedo, p. 69 ; Nieuhoff, p. 37 ; Le Comte, t. 2, p. 40 ; Duhalde, vol. I, p. 295 ; Ogilby, vol. 2, p. 442.)

## Hau-Kiou-Choaan

— Si votre ami, dit le mandarin, a observé les formalités prescrites par la loi, pourquoi l'amenez-vous ici ; que ne la conduisez-vous chez son mari ?

Aussitôt Chun-kéé dit à ses gens :

— Le mandarin le permet ; prenez la chaise et menez-la au logis.

La jeune dame, entendant ces mots, s'écria :

— Injustice ! on me trompe et l'on m'abuse ! Monsieur, vous êtes institué pour me rendre justice.

Elle voulut sortir en même temps de sa chaise et rentrer dans la salle d'audience ; mais ceux qui étaient présents lui dirent :

— Que voulez-vous faire ? Le che-hien n'a-t-il pas ordonné qu'on vous menât chez vous ?

p2.030 Elle s'assit alors par terre, criant tout haut :

— O vous, che-hien, qui devez être le père et la mère <sup>1</sup> de la ville, comment pouvez-vous m'abandonner à l'injustice, et me renvoyer sans m'entendre ?

Le jeune étranger, voyant ce qui se passait, ne put se contenir plus longtemps, et dit au mandarin d'un ton p2.031 courroucé :

---

<sup>1</sup> Le premier devoir d'un mandarin, dit un auteur chinois, traduit par le père Duhalde, est d'avoir des entrailles de père pour ceux qui sont confiés à ses soins, et de ne rien faire qui démente le nom de père et de mère du peuple qu'il porte.

Ce langage est naturel à une nation dont le principe fondamental est que l'État est une grande famille, et que ceux qui le gouvernement doivent avoir pour leurs sujets la même tendresse qu'un père pour ses enfants.

Le premier devoir d'un père de famille (c'est dans ce style que sont conçus quelques édits) est de pourvoir à la subsistance de ses enfants ; par la même raison, le souverain, *qui est le père et la mère de son peuple*, doit faire la même chose.

Les Chinois ne jugent point du mérite de leur souverain par le degré de son savoir dans la politique ; ils se servent de cette règle simple pour juger de sa conduite :

Pourquoi, disent-ils, le Ciel l'a-t-il mis sur le trône ? n'est-ce pas pour nous tenir lieu de père et de mère ? (Voyez Duhalde, vol. II, p. 156 ; vol. I, p. 508, 242, 253. – Voy. aussi *l'Esprit des lois*, liv. 19, ch. 19, p. 177.)

## Hau-Kiou-Choaan

— Vous commettez une très grande injustice ; vos yeux sont aveuglés, et vos oreilles sourdes aux cris du malheureux. Vous n'avez ni raison, ni conscience, puisque vous n'écoutez qu'une partie. Est-ce ainsi que vous administrez la justice au nom de l'empereur ? Ne croyez pas qu'il n'y ait <sup>p2.032</sup> personne au-dessus de vous, ni que vous soyez le premier che-hien.

Le magistrat, choqué de cette remontrance, dont il sentait toute la justice et toute la sévérité, l'accabla de reproches, et s'écria :

— Comment osez-vous, impudent que vous êtes, venir ainsi dans la cour de l'empereur, et y causer du bruit ?

— Voilà une plaisante cour de l'empereur ! voilà un plaisant che-hien, reprit le jeune homme avec un sourire dédaigneux. Quoi ! j'ai été dans la maison d'un des plus grands mandarins de l'empire, dans une maison que l'empereur lui avait donnée pour asile, et qui était par conséquent sacrée ; j'ai enfoncé ses portes avec violence pour en tirer les innocents qu'on y opprimait, et il ne m'a jamais <sup>p2.033</sup> parlé aussi insolemment ; et vous, qui lui êtes inférieur, vous osez me traiter d'impudent !

Le che-hien, qui s'était trouvé par hasard à la cour dans le temps où cette affaire arriva, s'en souvint aussitôt, et reconnut celui qui lui parlait. La crainte le saisit, et d'une voix plus douce :

— Quoi, lui dit-il, êtes-vous le fils du premier vice-roi Tieh-ying !

Aussitôt, se levant de son siège, il le salua de la manière la plus respectueuse :

— Pardonnez-moi, lui dit-il, pardonnez-moi de n'avoir pas reconnu le diamant qui était devant mes yeux. J'ai entendu parler de vous lorsque j'étais à la cour ; votre réputation retentit dans mes oreilles comme le tonnerre. Cependant j'ai

## Hau-Kiou-Choaan

p2.034 été assez malheureux pour n'avoir pu vous rendre visite, et je regarde comme un miracle le hasard qui me fait vous rencontrer aujourd'hui. Je suis fâché que ce soit dans une occasion où vous m'accusez d'avoir commis une injustice. J'espère regagner votre estime.

Il le pria respectueusement de s'asseoir, et donna ordre qu'on apportât du thé <sup>1</sup> ; il lui parla ensuite de l'affaire en question, et lui demanda quelle part p2.035 il y prenait, et comment il en avait eu connaissance.

— Je l'ignore entièrement, lui dit Tieh-chung-u. J'ai rencontré ces gens dans la rue, et entendant une personne qui se plaignait d'une injustice, et qui implorait votre protection, je suis venu à votre audience pour la lui faire obtenir. Instruisez-moi, je vous prie, de cette affaire.

— Elle est si embrouillée, reprit le che-hien, que j'ai peine à la démêler ; je p2.036 vais cependant vous dire ce que je sais.

Cette jeune demoiselle est la fille d'un grand mandarin de cette ville, nommé Shuey-keu-yé. Sa beauté a fait une telle impression sur le fils d'un ministre d'État nommé Kwo-khé-tzu, qu'il a tout mis en usage pour l'épouser. La première fois, elle a changé les huit lettres du nean-kung, et lui a donné sa sœur en sa place. Le jeune homme l'ayant ensuite attirée chez lui, sous prétexte d'une visite de noces, elle a pénétré son intention au seul bruit de la musique. La troisième fois, il a saisi pour l'enlever le temps où elle allait se promener dans les

---

<sup>1</sup> Le nom de thé dont nous nous servons ne doit son origine qu'à la mauvaise prononciation dont on se sert dans quelques endroits de la province de Fo-kien ; on l'appelle cha dans tous les autres endroits de l'empire, et c'est ainsi que l'appellent les Portugais.

Lorsqu'on boit du thé en cérémonie, on prend la tasse des deux mains, on fait une profonde révérence, et on le boit de la main gauche, à plusieurs reprises. Les Tartares prennent la tasse de la main droite et font plusieurs révérences à celui qui les régale, avant et après avoir bu. (Voy. Duhalde, vol. II, p. 10, 297 ; Hist. mod. univers., vol. 8, p. 228, note B.)

## Hau-Kiou-Choaan

jardins ; mais lorsqu'il croyait la tenir, il n'a trouvé dans sa chaise qu'un amas de cailloux.

— <sup>p2.037</sup> Voilà, s'écria Tieh-chung-u, une personne admirable ! Peut-être n'a-t-elle point sa pareille au monde. Permettez-moi de voir ce prodige.

Il ne l'eut pas plus tôt vue, que, frappé de sa beauté, il s'écria tout haut :

— En vérité on ne peut voir une femme plus parfaite. Quel visage ! quel maintien ! quelle beauté sans le secours de l'art ! quelle vivacité dans les yeux ! Ses sourcils sont aussi parfaits que le croissant de la lune ; ni l'air ni le soleil ne sauraient flétrir une fleur qui tient son éclat de la nature seule ; elle n'a pas besoin de fard. Sa physionomie annonce un caractère aussi doux que les fleurs les plus odoriférantes.

Sa figure fit sur l'esprit de Tieh-chung-u une vive impression. Il <sup>p2.038</sup> s'approcha d'elle, et lui fit une profonde révérence.

— Madame, lui dit-il, comment avez-vous pu vous laisser tromper, et vous laisser conduire ici, après avoir si souvent échappé aux pièges qu'on vous avait tendus ?

Shuey-ping-sin se leva, et lui dit :

— Depuis le bannissement de mon père, je passais mes jours dans l'affliction et dans la douleur, lorsque, ayant appris que l'empereur avait donné l'ordre de son rappel, je suis sortie pour aller le recevoir. À peine ai-je eu mis le pied hors de ma salle que ces gens m'ont arrêtée et m'ont conduite ici. J'ai apporté ce poignard, pour m'en percer en la présence du che-hien, aimant mieux mourir que de voir la lumière du lendemain. Vous me paraissez bon et <sup>p2.039</sup> vertueux, et sans doute mon bon génie vous a envoyé pour me sauver.

## Hau-Kiou-Choaan

En achevant ces mots, elle répandit un torrent de larmes, et baissa la tête sur son sein.

Tieh-chung-u, touché de son affliction :

— Ou est, dit-il avec émotion, cet ordre de l'empereur ? Je désire le voir.

Elle donna ordre qu'on apportât le papier coloré. Il le prit et le montra au che-hien.

— Est-ce, lui dit-il, un ordre de l'empereur ? Vous devez le connaître.

— Je ne le reconnais point, reprit le che-hien, et ne sais d'où il vient.

Alors, l'ayant mis dans sa manche, il reprocha au magistrat, dans des termes très énergiques, l'injustice de son procédé.

— Demain, ajouta-t-il, je <sup>p2.040</sup> porterai ma plainte au fu-yuen (ou vice-roi) ; et quant à ces gens, qui ont servi d'instrument dans cette affaire, je vous en charge, et vous aurez soin de les représenter lorsque le vice-roi jugera à propos de les faire appeler.

En achevant ces mots, il lui fit une légère révérence, et se retira.

Le che-hien, effrayé du danger qu'il courait, appela Tieh-chung-u, et le pria de rester.

— Je vous prie, monsieur, ne soyez pas si prompt, et donnez-moi le temps d'examiner cette affaire, avant de faire une démarche si importante.

Faisant ensuite appeler Chun-kéé et le reste de son parti, il leur dit d'un ton ému qu'ils étaient des ignorants en matière de justice, et qu'ils s'étaient <sup>p2.041</sup> conduits dans cette affaire comme des esclaves et des coquins.

## Hau-Kiou-Choaan

— Où avez-vous pris cet ordre, ajouta-t-il ? Qui vous a autorisés à le donner ?

Comme ils gardaient le silence, il ordonna qu'on leur donnât la question <sup>1</sup>. Effrayés de l'appareil, ils s'écrièrent :

— Ne nous imputez point cette <sup>p2.042</sup> affaire : nous n'avons agi que par ordre de notre maître.

— Fort bien, dit le che-hien. Voilà un témoin : il n'est pas besoin pour le présent d'un plus ample examen.

Il les fit tous conduire en prison, et ordonna à quelques-uns de ses gens de ramener la demoiselle chez elle.

Cela fait, le che-hien fit servir un repas, et invita Tieh-chung-u. Celui-ci accepta avec d'autant plus de plaisir, qu'il était ravi d'avoir fait rendre justice à la belle Shuey-ping-sin.

Après avoir bien bu, et avoir banni toute réserve, le che-hien lui parla de nouveau de l'affaire, l'assurant que Kwo-khé-tzu était seul coupable de ce qui s'était passé, et que son père, étant employé à la cour, n'en savait absolument rien.

— Si cette affaire, ajouta-t-il, vient aux oreilles du vice-roi, non seulement le jeune homme en souffrira, mais son père <sup>2</sup> et moi-même en serons les victimes. Ne portez donc point, je vous prie, les choses à cette extrémité.

---

<sup>1</sup> La question infligée à la Chine aux criminels est très cruelle. On l'applique aux pieds et aux mains. Dans le premier cas, on se sert d'un instrument appelé *kia quen*, composé de trois pièces de bois en croix, dont celle du milieu est fixe, et les deux autres mobiles. On met les pieds du criminel entre deux pièces, et on les serre au point d'aplatir la cheville. Suivant Duhalde, les Chinois ont des remèdes pour amortir le sentiment, et même pour rétablir en peu de jours l'usage des membres froissés. (Voy. vol. I, p. 314 ; Semedo, p. 143.)

<sup>2</sup> En Chine les pères sont responsables de la conduite de leurs enfants, et lorsque ceux-ci commettent quelque crime énorme, ils sont mis à mort avec eux. On suppose qu'ils ont négligé leur éducation, ou qu'ils n'ont pas usé de l'autorité que la loi leur donne. C'est par le même principe que les mandarins répondent de la conduite du peuple ; et lorsqu'un crime se commet dans leurs districts, ils perdent leur emploi. (Voy. Duhalde, vol. I, p. 257 ; *l'Esprit des lois*, liv. 6, chap. 20.)

## Hau-Kiou-Choan

— Quant à moi, lui dit Tieh-chung-u, <sup>p2.044</sup> je ne me suis intéressé à cette affaire que par un pur hasard ; je ne m'en suis mêlé que par égard pour la justice. Je ne connais point Kwo-khé-tzu, et je n'ai aucun ressentiment personnel contre lui. La manière dont je me suis opposé à ses désirs doit lui prouver que je n'ai eu aucun dessein de lui nuire. Si donc il veut me promettre de ne plus penser à la demoiselle, et de ne plus l'inquiéter, tout sera dit.

Le mandarin, ravi de si bons sentiments, le remercia, et le loua beaucoup de sa vertu et de son mérite. Lorsque Tieh-chung-u voulut se retirer, le che-hien lui demanda où il logeait. Comme il répondit qu'il n'avait point de logement, le che-hien donna ordre à ses <sup>p2.045</sup> gens de le conduire à une pagode <sup>1</sup> ou couvent, et de faire en sorte qu'il y fût <sup>p2.04</sup> traité d'une manière convenable à son rang.

Kwo-khé-tzu se flattait d'avoir surmonté tous les obstacles qui <sup>p2.047</sup> s'opposaient à ses désirs, lorsqu'il apprit qu'un étranger, ayant arrêté la chaise où était Shuey-ping-sin, l'avait accompagnée à l'audience du che-

---

<sup>1</sup> Il n'y a pas à la Chine de bâtiments plus magnifiques que les pagodes (les couvents et les temples). Elles sont composées d'un portique, de salles et de pavillons placés au bout des cours, et qui communiquent les uns avec les autres par de longues galeries. Il y a communément auprès de ces temples une tour pyramidale, telle que la fameuse tour de porcelaine de Nankin.

Telle est la forme de la plupart des pagodes, qui servent d'habitation à des bonzes ou prêtres idolâtres, qui vivent renfermés, quelquefois au nombre de quatre à cinq cents, dans un vaste enclos, trois ou quatre dans la même cellule, savoir, un maître et des disciples. L'auteur cité par Picard dit que les pagodes sont, en Chine, pour les voyageurs, ce que sont les caravansérails en Turquie. Cependant Duhalde expose que, à l'exception des mandarins, on permet à peu de personnes d'y passer la nuit. Les bonzes reçoivent leurs hôtes avec beaucoup d'affection, les logent dans leurs appartements, et prennent soin de leur bagage, de leurs domestiques et de leurs porteurs. Les étrangers les avertissent de leur arrivée en battant sur un tambour qui est à la porte.

Le père Trigaut, cité par Ogilby, dit que les bonzes, surtout à Péking, ont coutume d'abandonner leurs cellules aux étrangers qui viennent dans cette ville pour commercer, et que, pour en tirer plus de profit, ils les partagent en autant de cellules qu'ils peuvent, de sorte que ces cloîtres ressemblent plutôt à des hôtelleries qu'à des maisons religieuses. (Duhalde, vol. I, p. 289, 265 ; vol. II, p. 584 ; Semedo, p. 89 ; Ogilby, vol. II, p. 584 ; Picard, vol. IV, p. 233.)

Le peu d'accord qu'on remarque dans les auteurs qui ont écrit sur ce sujet peut venir des différents règlements qui ont été faits en différents temps et en différents lieux, à l'égard des bonzes, sujets au tribunal des rites.

## Hau-Kiou-Choaan

hien, et qu'après quelques disputes, dont on n'avait pu savoir le détail, il avait renvoyé la demoiselle chez elle, et avait fait mettre ses domestiques en prison. Le cœur pénétré de douleur, il alla trouver le che-foo, et lui raconta ce qui s'était passé.

— Quoi ! lui dit-il, encore des difficultés. Je vais envoyer chercher le che-hien, et je lui parlerai à ce sujet.

À peine avait-il achevé de parler, que ce magistrat parut. Le che-foo lui fit part de ce qu'on venait de lui rapporter, et lui demanda qui était l'étranger qu'il avait traité avec tant de respect et de cérémonie.

— <sup>p2.048</sup> La personne dont vous me parlez, lui répondit-il, est le fils du tieh-tu-yuen (ou du premier vice-roi) ; il se nomme Tieh-chung-u, et il n'a pas plus de vingt ans. Lorsque j'étais à la cour pour y postuler l'emploi que j'occupe actuellement, il y eut un grand mandarin qui enleva une jeune fille et la retint par force chez lui. Sa maison était sacrée, et personne n'osait la regarder. Cependant ce jeune homme, avec sa massue, qui pesait vingt catty, enfonça la porte, et lui rendit sa liberté. L'empereur, l'ayant su, approuva sa conduite et rendit justice aux deux parties.

— Mais qui ne connaît pas Tieh-chung-u ? La cour ne retentit que de son nom. Il a rencontré Shuey-ping-sin lorsqu'on la conduisait chez moi : <sup>p2.049</sup> il s'est informé de l'affaire, il s'est emparé du faux ordre, et il allait le présenter au vice-roi de la province. Alors vous, moi, Kwo-khé-tzu et son père, nous eussions été les victimes. Le moins que j'aie pu faire a été de témoigner du respect à celui qui était en pouvoir de nous nuire.

Le che-foo approuva sa conduite.

Kwo-khé-tzu était si chagrin, qu'il ne put s'empêcher de lui dire :

— Je veux bien qu'il soit vaillant, et fils d'un vice-roi, mais ne suis-je pas le fils d'un ministre d'État ? dois-je me soumettre à lui, et ne deviez-vous pas ménager cette affaire à mon avantage ?

## Hau-Kiou-Choaan

— Cet étranger, répondit le che-hien, était nanti du faux ordre, et se trouvait à même de nous perdre tous tant que nous <sup>p2.050</sup> sommes. C'est bien moins le respect que la crainte qui m'a obligé d'agir si poliment avec lui.

— Puisque les choses vont ainsi, me voilà entièrement frustré de mes espérances. Shuey-ping-sin est perdue à jamais pour moi.

— Il ne me convient plus de me mêler de cette affaire ; mais si vous avez encore envie de l'épouser, retournez chez vous, et prenez conseil de vos amis. Quant à Tieh-chung-u, il loge dans un couvent où il est seul, sans amis et sans connaissances.

Ces derniers mots n'échappèrent point à Kwo-khé-tzu ; il prit congé des magistrats, et il ne fut pas plus tôt de retour chez lui, qu'il envoya chercher son ami <sup>p2.051</sup> Chun-kéé, et lui raconta ce qui venait de lui arriver.

— Le che-hien m'a donné à entendre, lui dit-il, que je ne devais pas me désespérer ; mais je ne vois pas le moyen de réussir, et, à moins que vous ne m'aidiez, je n'ai plus rien à espérer.

— Le che-hien, répondit son ami, est toujours disposé à vous rendre service ; il n'a été poli envers l'étranger que pour l'aveugler, et il ne s'intéresse pas moins à votre cause. En vous disant qu'il l'avait fait conduire dans un couvent, où il était seul, sans amis et sans connaissances, il a voulu vous suggérer un moyen de vous faire justice à vous-même.

— Cette idée est fort bonne ; mais comment nous y prendre ? Le tuerons-nous, ou nous contenterons-nous de <sup>p2.052</sup> lui faire donner de coups de bâton ?

— Quelque parti que nous prenions, il faut nous mettre à l'abri des suites de cette affaire, et ne rien faire qui puisse donner prise sur nous à la justice.

## Hau-Kiou-Choaan

Il se tut ensuite un moment, et lui fit part d'un projet <sup>1</sup> p2.053 qui répandit une joie visible sur le visage de Kwo-khé-tzu. Celui-ci résolut à l'instant de le mettre à exécution.

— p2.054 Hâtons-nous, lui dit-il, ne perdons pas une occasion si favorable, et ne différions point, de peur qu'il ne parte p2.055 avant que nous puissions exécuter notre dessein.

Le lecteur trouvera la suite de cette aventure dans le chapitre suivant.

@

---

<sup>1</sup> Ceux qui ont écrit sur le génie et le caractère des Chinois leur attribuent une pénétration et une sagacité d'esprit prodigieuses, qui paraissent surtout dans les moyens qu'ils emploient pour avancer leurs affaires, ou pour se tirer des mauvais pas où ils se trouvent. Voy. père Duhalde, vol. I, p. 280, etc. ; Martin, *Atlas sinens.*, p. 5 ; Semedo, p. 27.)

Duhalde et Semedo rapportent à ce sujet l'exemple suivant :

« Un certain mandarin, visiteur d'une province, après avoir exercé quelque temps sa fonction, ferma tout à coup les portes de sa maison, et refusa de donner audience à qui que ce fût, sous prétexte d'une maladie. Un mandarin son ami, lâche de cet accident, demanda à lui parler. Malgré beaucoup d'obstacles, étant entré chez lui, il lui dit que le public murmurait de ce qu'il laissait ainsi les affaires en suspens. Le visiteur s'excusa sur sa maladie.

— Je ne vois pas, répondit son ami, que vous soyez malade, et si vous voulez vous ouvrir à moi, je vous servirai au péril de ma vie.

— Vous saurez donc, reprit le visiteur, qu'on m'a pris le sceau de l'empereur dans le cabinet où j'avais coutume de le tenir, sans que ma porte paraisse avoir été ouverte. Si je donne audience, je n'aurai point de sceau pour sceller mes dépêches ; si l'on vient à savoir ma négligence, je perdrai mon gouvernement, et peut-être même la vie. Je cherche à gagner du temps, quoique je sache parfaitement combien le peuple souffre de mon inaction.

Le mandarin sentit aussitôt sa fâcheuse position, et lui demanda s'il ne soupçonnait pas quelque ennemi de lui avoir joué ce tour.

— Il y a longtemps, reprit-il, que le che-foo (ou gouverneur de la ville) m'en veut, et il sera le premier à informer la cour de mon malheur.

— Écoutez, lui dit le mandarin : enfermez tous vos effets dans l'endroit le plus reculé de votre palais ; mettez le feu à vos appartements, après en avoir retiré tous les meubles, et appelez au secours pour éteindre le feu. Le che-foo s'y rendra le premier, car sa charge l'y oblige. Aussitôt que vous l'apercevrez, appelez-le tout haut, et dites-lui que vous lui confiez le soin de votre cabinet, qui est fermé. S'il vous a volé le sceau, il le remettra sûrement, de peur que vous ne l'accusiez de l'avoir perdu.

Le visiteur suivit son avis, et le sceau lui fut rendu le lendemain matin. (Semedo, p. 28 ; Duhalde, vol. I, p. 243.)

## 2. CHAPITRE III

@

p2.056 Le che-hien avait fait conduire Tieh-chung-u à une pagode par ses domestiques. Cette conduite parut à celui-ci si respectueuse et si polie, qu'il ne put soupçonner aucun mauvais dessein. Cependant son esprit n'était occupé que de l'aimable Shuey-ping-sin ; il se rappelait ce qu'on lui avait dit de son esprit, de son jugement, et de son adresse à éviter les pièges qui lui étaient tendus. Il conçut alors pour elle une grande estime.

« p2.057 Voilà, disait-il en lui-même, une fille admirable ! Mon père et ma mère veulent me marier : s'ils pouvaient me donner une pareille femme, je serais l'homme le plus heureux du monde ! Je ne blâme point Kwo-khé-tzu d'avoir voulu l'épouser ; mais ne pouvait-il pas employer d'autre moyen que la violence ? Une pareille conduite est aussi folle que criminelle. Je ne m'attendais point ce matin à un pareil événement ; j'ignorais que je dusse secourir une personne aussi belle, et devenir l'instrument de sa liberté. »

Accablé de lassitude, il s'endormit au milieu de ces réflexions agréables : son sommeil ne fut interrompu que par l'image de Shuey-ping-sin, l'unique objet de ses songes.

Le lendemain matin, il ne fut pas p2.058 plus tôt éveillé qu'il se disposa à partir, et ordonna à son valet de faire les préparatifs. Le supérieur <sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Les moines ou prêtres de Fo, que les Portugais appellent *bonzi* (au singulier *bonzo*, d'un mot japonais qui signifie religieux. (Voy. les *Lettres édif.*, XXVIII, 407) sont appelés en Chine *ho-shang*. Ces moines ressemblent aux moines français, au point que le père Prémare, missionnaire jésuite, n'a pu rendre raison de cette ressemblance qu'en supposant que le démon avait eu l'envie d'imiter les cérémonies saintes de l'Église.

« Ces prêtres de Satan, dit-il (*Lettres édif.*, II, 103.) ont de longues robes qui leur descendent jusqu'aux chevilles, avec de grandes manches, qui ressemblent parfaitement à celles de nos religieux européens. Ils vivent en communauté dans des pagodes, comme dans des couvents ; ils vont à la quête, comme nos moines mendiants ; ils se lèvent à minuit pour adorer Fo ; leur chant, lorsqu'ils sont au chœur, ressemble beaucoup à notre psalmodie ; ils vont les pieds et la tête nus ; ils ont divers offices et prières contre les incendies, les tempêtes, et surtout pour les morts. Leurs manteaux sont faits comme les

## Hau-Kiou-Choaan

des bonzes, p2.059 ayant appris son prochain départ, vint le trouver, et le pria de rester p2.060 encore quelques jours avec eux.

— Si vous étiez venu ici de vous-même, lui dit-il, p2.061 vous pourriez agir comme bon vous semble mais comme le che-hien

---

nôtres (ceux des jésuites), et leurs goupillons ne diffèrent en rien de ceux dont nous nous servons. »

Ces moines se servent aussi de grands chapelets, observent des jeûnes rigoureux, et font des vœux de chasteté. Parmi eux se trouvent des ermites, des solitaires ; mais la plupart vivent dans des couvents. Leurs supérieurs, qu'ils appellent *ta-hosang*, ou grands-bonzes, ont inspection sur leurs couvents, les gouvernent, distribuent les emplois et décident de leurs différents. Cependant les bonzes sont en Chine si peu estimés, que, pour empêcher leur ordre de s'éteindre, ils sont obligés d'acheter de pauvres enfants âgés de sept à huit ans, qu'ils élèvent eux-mêmes ; ils sont si méprisés, excepté par le bas peuple, qu'ils entretiennent dans la superstition, en l'attirant à leurs pagodes, et en l'engageant à de longs pèlerinages, qu'ils commettent toute sorte de bassesses auprès des grands. Quoiqu'ils soient extrêmement hypocrites, et qu'ils n'aient aucune vertu réelle, ils sont si attentifs sur leur extérieur qu'on les surprend rarement dans quelque vice scandaleux. Semedo rapporte que la plupart sont fort doux et fort patients, et dément ainsi les jésuites modernes, qui les accusent de crimes et d'infamies inconcevables dans un pays où leur crédit ne s'appuie que sur leur conduite : car le culte de Fo, quoique plus répandu que les autres, est simplement toléré en Chine, où les Indiens l'ont introduit, dit-on, 65 ans après la naissance de Jésus-Christ.

Voici en peu de mots l'histoire de Fo. Sa mère, ayant conçu en songe à la vue d'un éléphant blanc, accoucha de lui par le côté gauche. Il ne fut pas plus tôt né qu'il se leva sur ses pieds et prononça ces mots : « On n'adorera que moi dans le ciel et sur la terre. » A l'âge de dix-sept ans, il épousa trois femmes ; à dix-neuf, il se mit sous la discipline des quatre sages ; à trente, il devint *Fo*, ou un dieu appelé par les Indiens *Pagod*, et commença à faire des miracles. Il mourut à soixante-dix-neuf ans. Plus tard il passa à un état immortel, suivant ses disciples, auxquels il laissa 8.000 volumes, parmi lesquels il y en avait dix qui tenaient un rang distingué. Ceux-ci publièrent 5.000 volumes, en son honneur, et firent courir le bruit que leur maître était né huit mille fois, et que son âme avait passé successivement dans le corps de différents animaux.

Il laissa cinq commandements : 1° De ne tuer aucune créature vivante, 2° de ne point prendre le bien d'autrui, 3° de ne commettre aucune impureté, 4° de ne point mentir, 5° de ne point boire de vin. (Duhalde, vol. I, p. 650, 672, et le père Semedo, p. 89, etc. ; Picard, vol. IV, p. 228 ; le père Le Comte, tome 2, p. 117. Voyez aussi Martini, Couplet, etc.)

Les moines ou les prêtres de la secte de Tao-tse, quelquefois appelés *bonzes*, sont des espèces d'épicuriens ou de quiétistes, qui font consister le bonheur dans un calme qui suspend toutes les fonctions de l'âme. Ils sont fort adonnés à l'alchimie, et se vantent d'avoir découvert un élixir qui les rend immortels. Ils sont aussi fort versés dans la magie, et prétendent avoir un commerce familier avec le démon. Ils admettent une pluralité et une subordination de dieux, qu'ils disent être corporels. Ils vivent en communauté, se servent aussi de chapelets, sont habillés de jaune, et portent une espèce de petite couronne. On les invite aux sacrifices et aux funérailles.

Leur fondateur vivait vers le temps de Confucius, et s'appelait Lao-tsé, ou l'*Enfant vieillard*, parce qu'il naquit avec les cheveux blancs. On prétend que sa mère le porta quatre-vingts ans dans son sein, et l'on conserve ses livres, dans lesquels on trouve de très belles maximes. (Semedo, p. 87 ; Duhalde, vol. I, p. 648, 667 ; Couplet, préface ; Picard, dans l'endroit cité, et les auteurs susdits.)

Nieuhoff prétend que quelques-uns d'entre eux se marient. Le père Magaillans appelle cette secte les *bonzes mariés*, pour les distinguer des autres. (Voy. son *Histoire*, p. 207, 210, etc.)

## Hau-Kiou-Choaan

vous <sup>p2.02</sup> a recommandé, il convient que vous restiez pour attendre ses ordres. Peut-être a-t-il dessein de donner un repas, <sup>p2.063</sup> et il sera bien aise de vous voir avant votre départ.

— Je n'ai aucune liaison avec lui, répondit le jeune homme ; je ne le connais que depuis hier, à l'occasion d'une affaire trop scandaleuse pour servir de fondement à notre amitié ; il n'est point obligé de m'inviter, et je ne lui dois rien : pourquoi ne partirais-je point ?

— Il est vrai, vous n'êtes lié par aucune obligation. Quant à moi, je m'exposerais à son ressentiment si je ne lui donnais avis de votre départ.

À peine achevait-il de parler, qu'un messager, porteur d'un billet rouge d'invitation, vint, de la part du che-hien, prier Tieh-chung-u d'aller dîner chez lui.

— Eh bien, Monsieur, dit le <sup>p2.064</sup> supérieur des bonzes, me suis-je trompé ? Si vous étiez parti, où serais-je allé vous chercher, et quels reproches ne me serais-je pas attirés ? Reposez-vous, je vous prie, en attendant que je vous fasse servir à déjeuner.

Il parlait encore, lorsqu'un domestique entra dans l'appartement, et s'expliqua ainsi :

— J'appartiens à Shuey-ping-sin, qui m'envoie pour m'informer de la demeure du jeune bachelier qui lui a rendu hier un si grand service ; ma maîtresse désire lui envoyer un présent, et le remercier des peines qu'il a prises.

— Retournez au logis, répondit Tieh-chung-u, et dites à votre maîtresse que je n'ai agi hier que dans le but d'aplanir la rue, qui était raboteuse et <sup>p2.065</sup> inégale <sup>1</sup> ; le service que j'ai rendu

---

<sup>1</sup> Cette expression est familière aux Chinois. Dans le *Shi-king*, qui est un de leurs livres canoniques, il est dit, pour louer un ancien empereur, que sa voie était droite. (Duhalde, vol. I, p. 409.)

## Hau-Kiou-Choaan

a été un simple effet du hasard. Votre maîtresse ne pourrait m'envoyer un présent sans que le public ne le sût ; ces bruits inspireraient des réflexions malignes, et induiraient peut-être à soupçonner entre nous une correspondance illicite. Quoique votre maîtresse soit une femme, elle joint à la délicatesse de son sexe toute la capacité d'un homme <sup>1</sup> ; elle sentira donc la raison <sup>p2.066</sup> de mon refus. Je suis aussi sensible à l'injustice faite à autrui qu'à moi-même ; n'ayant pas le droit d'exiger un présent, je ne prendrai pas même un fil. Je vais aujourd'hui chez le che-hien, et je compte partir demain. Assurez votre maîtresse de mes respects, et priez-la de se tenir sur ses gardes, comme si elle avait à craindre un tigre.

Le domestique rapporta cette réponse à sa maîtresse, sans en omettre une seule syllabe.

— Se peut-il, dit-elle, le cœur pénétré d'admiration et de reconnaissance, se peut-il qu'il y ait dans le monde un jeune homme aussi courageux et aussi vertueux ! Que ne suis-je homme ! Il serait mon ami, et je passerais ma vie avec lui, ou du moins j'irais le remercier moi-même du service qu'il <sup>p2.067</sup> m'a rendu ! Mais, hélas ! je suis femme, et l'usage me le défend. D'ailleurs je ne le connais point ; mon père est absent, et je n'ai aucun ami que je puisse charger de lui témoigner ma vive reconnaissance. Le cœur de ce jeune homme est plein d'une noble ardeur, et aussi pur que le crystal. Si je priais mon oncle d'aller le voir, il pourrait résulter quelque inconvénient de cette visite. Il a refusé le présent que je voulais lui envoyer par mon domestique : si je lui adressais des vers pour le remercier ? Mais peut-être trouverait-on cette démarche trop hardie.

---

<sup>1</sup> Nieuhoff rapporte que dans une pagode de Pe-king on lit l'épithaphe suivante : « Passant, ici repose une femme qui ne tenait rien de son sexe ; tout en elle était mâle,

## Hau-Kiou-Choaan

Plusieurs moyens se présentèrent à son esprit, mais elle n'en trouva aucun qu'elle pût mettre à exécution. Elle se détermina enfin à s'informer <sup>p2.068</sup> assidûment de sa santé, en attendant l'occasion de lui marquer sa reconnaissance. En conséquence, toutes les heures elle envoya des gens pour s'informer de lui. L'un vint lui dire qu'il était allé dîner chez le che-hien ; un second, que le magistrat l'avait retenu jusqu'au soir, et l'avait enivré, au point qu'il ne connaissait plus personne. Le lendemain matin, elle envoya savoir s'il était parti ; on lui rapporta qu'il était resté une grande partie de la nuit à boire, et qu'il n'était pas encore éveillé. Un nouveau messenger vint lui dire qu'il ne pouvait partir ce jour-là, parce que le che-foo l'avait invité.

— C'est un jeune lettré, dit-elle en elle-même, et il ne peut se dispenser de suivre l'usage reçu.

Au bout de deux jours, elle envoya de nouveau, et on vint l'avertir que le supérieur des bonzes lui avait donné la veille un repas maigre <sup>1</sup>, et que n'étant point accoutumé à cette nourriture, il s'était trouvé indisposé.

— Il garde le lit, ajouta le domestique, et il ne peut ni boire du thé, ni manger du riz ; son estomac ne peut rien supporter ; il est tombé dans le délire.

<sup>p2.070</sup> Alors Shuey-ping-sin commença à concevoir quelque soupçon.

---

généreux ; en un mot, c'était un prodige. (Voy. *Ambass.*, p. 135.)

<sup>1</sup> Il ne paraît pas que les bonzes aient un temps de jeûne fixe. Ils s'abstiennent pendant toute leur vie de viande, de poisson, d'œufs, de vin, d'oignons, d'aux, et en un mot de tout ce qui échauffe le sang. Le jeûne et la règle des bonzes sont rigoureux. Ils portent à leurs bras et à leurs cous des chaînes pesantes ; ils se frappent la tête contre des cailloux, jusqu'à ce que le sang en sorte, pour exciter la pitié du peuple et le porter à leur donner l'aumône. Ils font ces sortes de pénitences dans cette vie, afin d'acquérir dans l'autre le bonheur, qui, selon eux, consiste dans la transmigration de leurs âmes en d'autres corps.

Les jésuites, en entrant dans la Chine, prirent le costume des bonzes ; mais, s'étant aperçus du peu de cas qu'en faisaient les mandarins, ils prirent le costume de lettrés, et s'appelèrent *docteurs à lois d'Occident*, ce qui leur attira un grand respect tout le temps qu'on leur permit de rester dans le pays. (Voyez les *Lettres édif.*, VIII, 218, etc. ; Semedo, Martin, etc.)

## Hau-Kiou-Choaan

— De la nourriture saine, dit-elle, et prise en petite quantité, ne saurait causer une maladie aussi dangereuse.

Elle envoya donc son domestique, et lui ordonna de s'informer si l'on avait appelé un médecin.

À son retour, le messenger lui <sup>p2.071</sup> apprit qu'un médecin était allé le visiter, et avait dit que sa maladie provenait du froid et des excès.

— Il a ordonné, ajouta-t-il, un remède <sup>1</sup> qui doit le guérir le lendemain. Tieh-chung-u a passé une très mauvaise nuit, et se trouve si faible qu'il ne peut se lever de son lit.

Shuey-ping-sin ne douta plus que ses craintes et ses soupçons ne fussent fondés.

— Il est tombé, dit-elle, dans le piège.

<sup>p2.072</sup> Elle roula dans son esprit ce qu'elle devait faire. Son cœur lui disait d'aller le voir, et de lui porter du secours ; mais son sexe et sa jeunesse étaient un obstacle à ses désirs. Cependant elle réfléchit qu'elle était plus intéressée que tout autre à sa conservation, puisqu'il se trouvait dans cet état pour l'avoir secourue elle-même. La compassion enfin l'emporta, et elle résolut à agir, quelles que pussent en être les suites. En <sup>p2.073</sup> conséquence, elle appela son domestique, et lui demanda quels étaient les gens qui le soignaient.

— Il n'a auprès de lui, répondit-il, qu'un jeune garçon de quatorze à quinze ans.

— A-t-il du jugement et de la capacité ?

---

<sup>1</sup> Les médecins chinois n'écrivent aucune ordonnance, et administrent eux-mêmes aux malades les remèdes. Ils sont toujours suivis d'un valet, qui porte une boîte garnie de cinq tiroirs, partagés en quarante petites cases, dans lesquelles sont les remèdes tout préparés, c'est-à-dire des simples. C'est dans la connaissance de ces plantes et dans le tact du pouls, que consiste toute leur science. Ils emploient rarement la saignée. Les Portugais leur ont appris l'usage des lavements, qu'ils appellent pour cette raison le remède des barbares. On prétend qu'ils connaissent la circulation du sang depuis un temps immémorial ; mais leur aversion pour l'anatomie les empêche de faire des progrès dans la médecine. Ils se transmettent leur profession de père en fils (Voy. Duhalde, vol. II, p. 183, etc. ; Semedo, p. 66 ; *Hist. mod, univers.*, VIII, 194, etc. ; Le Comte, Martin, etc.)

## Hau-Kiou-Choaan

— Il paraît fort intelligent.

— Alors, dit-elle à ses domestiques, deux de vous vont se rendre près du malade : pendant que l'un restera avec le maître, l'autre m'amènera le jeune garçon.

Lorsque celui-ci fut arrivé, elle l'interrogea sur la cause de la maladie de son maître.

— Mon maître, répondit-il, a joui d'une santé parfaite jusqu'au moment où <sup>p2.074</sup> il est allé chez le che-hien. Il a bu du vin, il est tombé malade, et son mal a empiré depuis qu'il a assisté au repas des bonzes.

— Votre maître a-t-il conservé la mémoire et l'usage de la parole ?

— Certainement.

— S'il en est ainsi, retournez auprès de lui, assurez-le de mes services, et dites-lui de ma part qu'il se méfie de ces invitations, Kwo-khé-tzu le hait depuis le service qu'il m'a rendu ; le che-hien et lui se sont ligués pour lui nuire, et leurs politesses n'ont d'autre but que de l'empêcher de présenter l'ordre supposé au vice-roi. N'osant l'attaquer ouvertement, ils ont mis quelque drogue dans son vin et dans son riz pour le faire périr. S'il ne prend garde à ce <sup>p2.075</sup> qu'il boit et à ce qu'il mange, demain il ne sera pas en vie.

— Je pense, Madame, que vous avez raison : en effet, il se trouve beaucoup plus mal depuis le remède qu'il a pris. C'est le bonze qui l'a forcé à l'avalier ; comme je m'en allais, il a ordonné de lui en préparer un autre. Je vais retourner chez lui, afin de l'engager à le refuser, et à se méfier de ce qu'on lui présentera.

## Hau-Kiou-Choan

— Point du tout : dites-lui seulement de jeter ce qu'on lui apportera, sans qu'on s'en aperçoive. Le bonze n'agit point de son chef : on l'a corrompu avec de l'argent. Si votre maître se brouillait avec lui, que deviendrait-il ? Il serait comme un mouton entre les griffes d'un tigre. Qu'il prenne patience. p2.076 Retournez auprès de votre maître, et dites-lui qu'à la nuit tombante, j'enverrai une chaise à la porte du couvent ; vous l'aidez à y entrer, et vous l'amènerez chez moi. Il y trouvera un bon appartement ; et, après sa guérison, il pourra se venger du mal qu'on a voulu lui faire.

Siow-tan fit une profonde révérence, et se retira. Elle le rappela, et ajouta :

— Votre maître est un homme de naissance, plein d'honneur et de vertu ; peut-être craindra-t-il de fournir un prétexte à la critique. Dites-lui qu'il bannisse tout scrupule dans le danger pressant où il se trouve ; rappelez-lui qu'autrefois les hommes et les femmes avaient coutume de se voir sans blesser leur honneur. En supposant même qu'il y eût dans p2.077 sa conduite quelque chose de contraire à la bienséance, il a assez d'esprit et de résolution pour résister à la critique. Si un arbre qui a pris racine résiste aux vents les plus orageux, il est en état de tenir le gouvernail dans la plus grande tempête. Allez, et souvenez-vous de ce que je viens de vous dire.

Siow-tan promit de ne pas oublier une syllabe.

À son retour, Siow-tan trouva son maître endormi. Il attendit son réveil. Regardant autour de lui pour voir si personne ne l'écoutait, il lui raconta son entrevue et tout ce qui s'était passé. Tieh-chung-u parut extrêmement surpris.

— Comment, dit-il, n'ai-je pas eu assez d'esprit pour m'apercevoir de la situation où je me trouve ?

## Hau-Kiou-Choaan

Il voulut se <sup>p2.078</sup> lever, en disant qu'il allait se présenter chez le chien.

— Ne sortez point, reprit son domestique : la jeune demoiselle, connaissant votre état, n'est point de cet avis. Attendez la nuit : je ferai venir une chaise, et l'on vous portera chez elle.

Tieh-chung-u, ravi de cette offre :

— Nous sommes tous deux jeunes, dit-il : comment puis-je demeurer dans la maison qu'elle habite, sans exciter du scandale ? J'aimerais mieux mourir que d'agir ainsi ; il faudrait que j'eusse perdu le bon sens.

Alors Siow-tan lui rapporta ce qu'elle lui avait dit en partant, et ces conseils firent une telle impression sur son esprit, qu'il résolut de les suivre.

— Cette jeune femme, ajouta-t-il, a <sup>p2.079</sup> toute la force et tout le jugement d'un philosophe ; sa capacité passe toute croyance.

Il parlait encore lorsque le supérieur des bonzes entra et lui apporta une médecine, qu'il remit à Siow-tan en lui disant :

— Si votre maître veut prendre ce remède, il guérira, et il n'aura plus besoin d'en prendre d'autre.

— Dès qu'il sera éveillé, répondit Siow-tan, je le lui présenterai.

— C'est bien, je lui apporterai ensuite un peu de *conggee* (de gruau).

Le bonze n'eut pas plus tôt tourné le dos, que Siow-tan jeta le remède. Son maître lui témoigna sa satisfaction.

Vers le commencement de la nuit, Siow-tan sortit pour voir si la chaise <sup>p2.080</sup> était venue : il la trouva à la porte du couvent, accompagnée de deux domestiques. Il vint avertir son maître ; mais

## Hau-Kiou-Choaan

celui-ci était si faible, qu'il ne pouvait se lever. Il le revêtit de ses habits, et, profitant d'un moment où personne ne le voyait, il le porta sur son dos jusque dans la chaise. Dès qu'il le vit éloigné, il retourna au couvent, et appelant le bonze gardien de la porte :

— J'ai fait, dit-il, transporter mon maître chez un de ses amis ; qui s'est chargé de le soigner jusqu'à sa guérison. Je vous remets la clé de l'appartement, afin que ses habits soient en sûreté, et qu'il puisse les retrouver à son retour.

Cependant Tieh-chung-u ne fut pas peu surpris, chemin faisant, de l'attention avec laquelle on avait préparé la <sup>p2.081</sup> chaise et tout ce dont il pouvait avoir besoin pour faire ce court trajet. À peine fut-il à moitié chemin, qu'il trouva deux grandes lanternes <sup>1</sup> bien travaillées, sur lesquelles était l'inscription de Shuey-ping-sin.

« En vérité, dit-il en lui-même, elle doit m'estimer beaucoup pour me faire tant d'honneur. »

La chaise ne fut pas plus tôt arrivée, <sup>p2.082</sup> qu'elle ordonna de l'apporter dans la salle, qui était aussi éclairée qu'en plein jour. Elle se mit à côté, et chargea quatre servantes de l'ouvrir, et de conduire Tieh-chung-u dans la chambre préparée pour le recevoir.

Aussitôt qu'il fut couché, il fit appeler son domestique, et lui ordonna d'assurer la demoiselle de ses respects, et de lui faire excuse de ce qu'il ne <sup>p2.083</sup> pouvait avoir l'honneur de les présenter lui-même, à cause de

---

<sup>1</sup> Il est d'usage de porter devant les mandarins des lanternes, sur lesquelles sont écrit en gros caractères les titres, la qualité et le rang de chacun. Tous ses parents les inscrivent pareillement sur leurs lanternes.

On célèbre chaque année, dans tout l'empire, la fête des lanternes. Tous les particuliers en font mettre aux façades de leurs maisons. Il y en a qui coûtent très cher. Ces lanternes, qui sont fort grandes, dorées et sculptées, consistent en plusieurs panneaux de soie sur laquelle on applique un vernis pour la rendre transparente ; on y peint aussi des figures. Les unes sont rondes et faites d'une corne bleu transparente, qui forme un très beau coup d'œil. Le haut est orné de girandoles. Sur les autres on représente des figures, des vaisseaux, des chevaux, des hommes, qui se meuvent par le moyen de cordons imperceptibles. On tire de très beaux feux d'artifice, dans lesquels les Chinois excellent. (Voy. Duhalde, vol. I, p. 253, 271, 290, etc. ; *Hist. mod. univers.*, V, VIII, p. 253.)

## Hau-Kiou-Choan

sa grande faiblesse. Il essaya de se promener dans la chambre ; mais sentant diminuer ses forces, il se remit au lit.

Shuey-ping-sin ordonna à ses gens de lui porter du thé, du gin-seng <sup>1</sup>, p2.084 du *long-yen* et du *leah-méé*, et quelques autres cordiaux ; mais le trouvant endormi, ils ne jugèrent pas à propos de l'éveiller.

Shuey-ping-sin fit retirer tous ses p2.085 domestiques, à l'exception de deux très âgés, auxquels elle ordonna, ainsi qu'à leurs femmes, de rester avec elle dans la grande salle. Elle y passa la nuit à préparer tout ce dont Tieh-chung-u pourrait avoir besoin à son réveil. À minuit il s'éveilla, et fut extrêmement frappé de la beauté de la chambre et de la magnificence des meubles. Siow-tan, qui était auprès de son lit, lui demanda comment il se trouvait :

— Je me sens un peu mieux, dit-il. Pourquoi n'êtes-vous pas allé vous coucher ?

— p2.086 Monsieur, je ne suis pas le seul qui veille : la maîtresse de la maison et tous ses domestiques sont occupés dans la salle à préparer tout ce qui est nécessaire pour votre guérison.

---

<sup>1</sup> Le *gin-seng*, appelé aussi la *plante humaine*, à cause de sa prétendue ressemblance entre sa racine et le corps humain, est si recherché en Chine, qu'on donne sept onces d'argent pour chaque once. Le meilleur croît à l'orient de la Tartarie, et s'appelle *orhota*, c'est-à-dire la reine des plantes. Les Tartares se servent de ses feuilles en guise de thé ; mais on n'emploie que sa racine dans la médecine. Elle est à peu près épaisse comme la moitié du petit doigt, un peu plus longue, et d'un jaune clair. Quoique ses feuilles soient amères, elle est douce et agréable au goût, et passe pour un des meilleurs cordiaux. Pour éprouver sa bonté, dit un auteur chinois, deux hommes, dont l'un a du *gin-seng* dans la bouche, et l'autre n'en a point, se mettent en marche ; au bout d'une demi-lieue, le premier ne se trouve point fatigué, tandis que le second est hors d'haleine. Les Chinois appellent la meilleure espèce le *doré entouré de pierres précieuses*, le *simple spiritueux*, le *pur esprit de la terre*, la *graisse de la mer*, le *remède qui rend immortel*. (Voy. le père Duhalde, vol. II, p. 245 Le Comte, tome I, p. 41.)

Le *li-chee*, que les Chinois appellent le roi des fruits, est environ de la grosseur d'une noix, de forme ovale, et couvert d'une écorce aussi dure que le chagrin. Son amande est longue, molle, succulente, fort agréable au goût. Le *long-yen*, ou l'œil de dragon, tient le second rang après lui. Il est rond et couvert d'une écorce lisse et grisâtre qui tire sur le jaune. Sa chair est blanche succulente et un peu acide. On fait sécher ces fruits, qui passent pour très sains, et qui conviennent aux malades. (Le Comte, tome I, p. 152 ; Duhalde, vol. I, p. 8, 84 ; Nieuhoff, p. 90 ; Denys Kao, p. 182, etc.)

## Hau-Kiou-Choaan

— Comment, reprit Tieh-chung-u d'un air chagrin, comment puis je souffrir qu'elle prenne tant de peine pour moi ?

À peine eut-il proféré ces mots, que les domestiques lui apportèrent du thé et différents cordiaux, qu'ils placèrent à côté de son lit. Son estomac ne pouvait supporter le thé ; il goûta avec plaisir le gin-seng et les autres cordiaux. Après avoir pris un peu de gruau, il les pria d'assurer leur maîtresse de ses respects.

— Elle m'a tiré, ajouta-t-il, de la gueule d'un tigre. Je lui dois la vie : aussi le <sup>p2.087</sup> plus cher de mes désirs est son bonheur. Les peines qu'elle prend me tourmentent ; si elle continue, ma maladie empirera.

Une fille nommée Lang-siew, qui faisait l'office de femme de charge, lui répondit :

— Ma maîtresse attribue vos souffrances au service que vous lui avez rendu ; et si vous ne recouvrez pas la santé, elle la perdra elle-même. Les deux premiers jours de votre maladie, elle n'a eu ni plaisir ni satisfaction, elle a été même indisposée ; mais sa santé est meilleure depuis que vous êtes ici, et depuis qu'elle espère votre prochaine guérison. À l'égard du thé, et des autres cordiaux qu'elle vous envoie, ma maîtresse les regarde comme des bagatelles indignes de votre attention.

— <sup>p2.088</sup> Si ma maladie a occasionné l'indisposition de votre maîtresse, les peines qu'elle se donne pour moi me privent à la fois de la santé et du repos.

Lang-siew lui promit alors, pour le calmer, qu'elle engagerait Shuey-ping-sin à se reposer, et se retira. Son domestique ayant ouvert les rideaux :

## Hau-Kiou-Choaan

— Quelle odeur ! s'écria-t-il, quelle délicatesse ! Les soins dont je suis entouré surpassent les soins de la mère la plus tendre pour son fils.

Après avoir proféré ces mots, il s'endormit.

Les domestiques rapportèrent à Shuey-ping-sin ce qui s'était passé. Elle jugea qu'il était hors de danger, et ordonna qu'au lever du jour, on envoyât <sup>p2.089</sup> chercher un médecin pour lui tâter le pouls. Deux vieilles servantes restèrent dans la salle, pour le servir. Alors elle se retira dans sa chambre.

@

## 2. CHAPITRE IV

@

p2.090 Shuey-ping-sin avait l'esprit trop agité pour se livrer au sommeil. Aussitôt que le jour commença à poindre, elle se leva et ordonna à ses gens de préparer tout ce dont le malade avait besoin ; elle leur enjoignit expressément de ne point faire connaître les précautions qu'elle prenait. Tieh-chung-u voulut se lever ; mais il se trouva si faible, qu'il fut obligé de rester couché. p2.091 Il se lava pendant la bouche, et prit un peu de gruau. Le médecin, étant arrivé sur ces entrefaites, lui tâta le pouls <sup>1</sup>, et déclara qu'il était hors de danger.

— Sa maladie provient, ajouta-t-il, de ce qu'il a pris une nourriture pernicieuse. Il n'a pas besoin de beaucoup de remèdes ; je promets de le p2.092 guérir avec une dose ou deux, pourvu qu'il observe trois choses : il faut qu'il calme d'abord son chagrin et sa mauvaise humeur, qu'il conserve ensuite son esprit dans une assiette tranquille, et enfin, qu'il ne parle pas trop. En observant exactement ces trois choses, il sera guéri en peu de jours.

p2.093 Pendant que ceci se passait dans la maison de Shuey-ping-sin, le portier vint dire au supérieur du couvent que le jeune homme s'en était allé. Cette nouvelle le surprit beaucoup.

---

<sup>1</sup> Les Chinois se vantent de connaître le pouls beaucoup mieux qu'aucune autre nation, et prétendent distinguer en le tâtant l'espèce et le degré de chaque maladie, la partie du corps qu'elle affecte, et en cas qu'elle soit mortelle, combien de jours, de mois et d'années elle durera. Ils mettent une grande différence pour le pouls entre un homme et une femme, entre une personne grande et une petite, entre une personne grasse et une maigre, entre un enfant et un vieillard. Les différentes espèces de pouls ont divers noms : superficiel, glissant, aigre, tremblant, roulant, éparpillé, sautant, plongeant, bouillant, etc. Ils tâtent le pouls aux deux bras, l'un après l'autre. Après avoir appliqué les quatre doigts le long de l'artère, et serré le poignet fortement et uniformément, ils le lâchent un peu, jusqu'à ce que le sang ait repris son cours ordinaire ; ils le serrent ensuite de nouveau et à différentes reprises ; ils lèvent ensuite leurs doigts alternativement, comme s'ils touchaient du clavecin, et les laissent tomber avec plus ou moins de force et de vitesse, jusqu'à ce qu'ils aient découvert tous les symptômes de la maladie. (Voy. Semedo, p. 57 ; Le Comte, t. I, p. 326 ; *Hist. Mod. Univ.*, VIII, 195, 306 ; Duhalde, vol. II, p. 184, etc.)

## Hau-Kiou-Choan

« La fuite de cet étranger, dit-il en lui-même, m'importerait très peu, si je ne craignais la colère de Kwo-khé-tzu, qui m'a ordonné de ne point le laisser sortir, et de mêler dans son gruau et dans sa rhubarbe <sup>1</sup> quelque drogue qui pût <sub>p2.094</sub> l'expédier. Il y a deux jours qu'il était extrêmement affaibli, et s'il eût pris encore une dose, c'était fait de lui. Il serait mort sans qu'on le sût. Si Kwo-khé-tzu me demande de ses nouvelles, que lui dirai-je ? J'irai demain matin lui apprendre moi-même ce qui est <sub>p2.095</sub> arrive. »

En effet, Kwo-khé-tzu lui dit le lendemain :

— Comment cela se peut-il ? Vous me disiez hier que sa faiblesse était si grande qu'une dose ou deux l'achèveraient et vous me dites aujourd'hui qu'il s'est enfui. Vous avez sans doute été payé pour le laisser échapper ?

— Je vous jure le contraire, répondit le bonze : je n'aurais pas osé vous déplaire à ce point.

— Vous craignez peut-être son père, à cause du rang qu'il tient à la cour. Ignorez-vous que le mien est encore plus puissant ?

— Vous êtes injuste à mon égard ; je n'ai aucune part à cette affaire, et j'ignore où Tieh-chung-u est allé. Il est de l'intérêt de notre ordre de captiver la <sub>p2.096</sub> faveur et la bienveillance des grands ; ne serais-je point insensé de m'attacher à un

---

<sup>1</sup> La rhubarbe, appelée par les Chinois *tai-whang*, croît en grande quantité dans plusieurs endroits de la Chine. Ses fleurs sont faites comme une cloche, et ont leurs bords dentelés. Elles sont ordinairement jaunes, mais on en trouve aussi de purpurines. Ses feuilles ressemblent à celles du chou, cependant elles sont plus épaisses et rudes au toucher. Le cœur de la racine, lorsqu'elle est fraîche, est blanchâtre. Les Chinois lui attribuent la même vertu que les Européens, mais ils l'emploient rarement crue ou en substance. Ils prétendent qu'elle cause des tranchées. Comme la plupart aiment mieux mourir que de souffrir, ils la prennent en décoction avec d'autres simples. La rhubarbe dont nous usons en Europe nous vient des provinces de Shensi et de Su-chuen, d'où on la porte par mer à Batavia, et de là en Hollande. On en transporte aussi par terre à Kaskar, à Astracan et en Russie, ou bien elle passe en Italie par la voie de Thibet, de Perse et de Venise, (Voy. Duhalde, vol. I, p. 13 ; vol. II, p. 229 ; Martinius, p. 44 ; Kierch, etc.)

## Hau-Kiou-Choaan

étranger que je ne connais point, plutôt qu'à vous, qui tenez un rang si considérable dans cette ville ?

— Je n'écoute point vos raisons, répliqua Kwo-khé-tzu, tout transporté de colère. C'est le che-hien qui vous a chargé de sa garde, et c'est à lui que vous rendrez compte de votre négligence.

Ils se rendirent devant ce magistrat. Le bonze prétendit se justifier ainsi :

— Est-il naturel de croire que je l'aie laissé échapper volontairement, moi qui lui ai donné du poison pour le tuer ?

— Vous avez raison, dit le che-hien, on ne saurait vous taxer de négligence. <sup>p2.097</sup> Mais où peut-il être ? Quelqu'un a-t-il découvert sa demeure ?

— Personne du moins que je sache, répondit le bonze. Il est vrai que les domestiques de Shuey-ping-sin sont venus deux ou trois fois demander de ses nouvelles ; mais ils ne sont jamais entrés dans le couvent, et n'en ont pas même approché.

Aussitôt le che-hien se mit à rire, et s'écria :

— Je sais où il est. Cet étranger ne connaît personne dans la ville ; il rencontra il y a quelques jours cette demoiselle, et lui rendit service : elle est trop généreuse pour l'avoir oublié. Comme elle aura sans doute entendu parler de sa maladie, elle en aura soupçonné la cause, et c'est sûrement chez elle qu'il est retiré. Croyez-moi, adressez-vous à <sup>p2.098</sup> votre beau-père, et vous apprendrez sans doute de ses nouvelles.

— Que dites-vous ? dit Kwo-khé-tzu. Serait-ce elle qui l'aurait fait évader ? Combien je la haïrais ! Quoi ! Je l'ai courtisée longtemps, je lui ai témoigné toute sorte d'amour et de respect, sans pouvoir obtenir le moindre retour ; et elle aurait

## Hau-Kiou-Choaan

aimé en si peu de temps un étranger, au point de le recevoir chez elle.

Le che-hien l'interrompit, renvoya le bonze, et lui dit :

— Si notre ennemi est dans la maison de la demoiselle, nous verrons ensemble comment il faut s'y prendre pour procéder contre lui.

Kwo-khé-tzu courut aussitôt chez lui, envoya chercher Shuey-guwin, et lui dit :

— <sup>p2.099</sup> J'ai appris hier que votre nièce avait fait venir un jeune homme chez elle. J'ignore si vous le savez, et si ce bruit est vrai.

— Il y a longtemps que je ne l'ai vue, reprit Shuey-guwin ; elle s'est plainte de ce que je ne l'ai point secourue lorsque vous avez voulu l'enlever : je suis honteux d'aller chez elle. D'ailleurs, je n'ai aucune connaissance de ce que vous dites ; mais il est aisé de s'en informer. Qui soupçonnez-vous ? Serait-ce le jeune homme qui la délivra chez le che-hien ?

— Celui-là même. Il était logé dans le couvent, il y est tombé malade, et l'on croyait qu'il mourrait, lorsqu'il a disparu tout à coup ; on ne sait où il <sup>p2.100</sup> est, et c'est elle seule qui peut l'avoir logé.

Shuey-guwin, après lui avoir promis de s'en informer, retourna chez lui, fit appeler son second fils, et lui ordonna d'aller chez sa cousine voir quelle personne s'y trouvait. Shuey-ping-sin, qui ne se méfiait de rien, le reçut. De retour chez lui, il dit à son père qu'il avait vu dans une chambre, à l'extrémité orientale de la maison, un jeune homme malade qui était couché dans un lit.

Aussitôt Shuey-guwin se rendit lui-même chez sa nièce.

## Hau-Kiou-Choaan

— J'espère, dit-il, que vous ne me saurez pas mauvais gré de m'intéresser à votre réputation. On fait courir un mauvais bruit sur votre compte, et je <sup>p2.101</sup> m'acquitte de mon devoir, en qualité d'oncle, en venant vous en avertir.

— Si j'ai mal fait, répondit-elle, c'est à vous à me représenter mon devoir, afin que je me corrige ; mais je ne crois pas mériter vos reproches.

— J'ai toujours entendu dire que l'usage défend à une jeune fille et à un jeune homme de loger dans la même maison, à moins d'être très proches parents. Vous êtes jeune, votre père est absent, et vous n'avez chez vous ni frère aîné ni cousin germain <sup>1</sup>, Pourquoi <sup>p2.102</sup> donc recevez-vous un jeune homme que nous ne connaissons point, et le nourrissez-vous dans sa maladie ? Vous ne direz point qu'on vous blâme à tort, puisque je ne puis moi-même vous excuser d'une conduite aussi scandaleuse.

— J'ai lu dans les livres des sages <sup>p2.103</sup> que nos actions doivent toujours s'accorder avec nos pensées. J'ai aussi lu qu'on doit rendre un bienfait au centuple, et pardonner une injure, à moins qu'elle ne soit de nature à exiger une entière satisfaction. Quand j'étais tranquille chez moi, ne songeant qu'à m'acquitter de l'emploi dont je suis chargée, qui aurait pu s'imaginer qu'on m'eût tendu un piège, sous prétexte d'un

---

<sup>1</sup> Les Chinois ont soin de tenir les deux sexes séparés, comme le démontre l'extrait suivant d'un auteur chinois : « Dès qu'un enfant a douze ans, on doit l'empêcher d'entrer dans les appartements intérieurs ; de même lorsqu'une fille a atteint cet âge, elle ne doit plus en sortir. » Dans un autre endroit, il ajoute : « Il ne faut pas que les garçons et les filles se fréquentent, ni vivent dans le même endroit, ni aient les mêmes meubles, ni se fassent des présents. Une belle-sœur ne doit pas converser avec son beau-frère. Si une fille, après s'être mariée, vend visite à ses parents, elle ne doit point manger à la même table que ses frères. » Ces lois ont été sagement établies, pour empêcher la fréquentation des deux sexes.

Les Chinois sont si attentifs sur ce point, que, pour empêcher un homme d'entrer dans un appartement, il suffit de lui dire qu'il y a des femmes. (Duhalde, vol. II, p. 49, 50, etc.)

## Hau-Kiou-Choaan

ordre de l'empereur ? Je sortis pour le recevoir, on me saisit et on m'enleva. Que devinrent dans ce temps-là l'amitié et les liens du sang ? L'outrage était notoire : qui a pris ma défense ? Mes plus proches parents m'abandonnèrent dans cette extrémité, et je ne songeais plus qu'à mourir. L'injure qu'on m'a faite est trop grande pour être oubliée, quand même <sup>p2.104</sup> on sacrifierait mes ennemis, et qu'on m'offrirait leur chair pour m'apaiser <sup>1</sup> ; de même je n'oublierai jamais le service que m'ont rendu ceux qui vinrent à mon secours. Ce jeune étranger n'est ni mon parent ni mon ami, je ne le connais point, cependant il a un cœur pareil au soleil, un caractère aussi pur que le feu ; il s'est montré mon parent, mon compatriote, mon ami, mille fois plus que ceux qui portent ces noms. C'est à lui que je dois ma virginité. Cet acte de générosité l'a mis en danger de perdre la vie par le poison. Si, après ces terribles preuves, la crainte de la censure <sup>p2.105</sup> m'empêchait de lui porter un secours que tout autre a droit d'exiger de moi, je serais plus cruelle qu'une tigresse, et plus insensible qu'une bête sauvage. Sentant le prix des services que je lui dois, je n'ai pu agir autrement, et je l'ai fait venir chez moi, afin d'employer mes efforts à rétablir sa santé. Lorsqu'il sera guéri, il retournera, s'il le veut, dans son pays. Telle est la conduite que j'ai jugé à propos de tenir pour reconnaître ses services ; je suis prête à l'avouer à la face du ciel, des esprits, des génies et des démons ; mon cœur ne me reproche aucun crime, ni rien de contraire aux lois de la bienséance.

Je voudrais bien connaître, ajouta-t-elle, ceux qui s'intéressent à ma réputation au point de vous prier de <sup>p2.106</sup> prendre des informations sur ma conduite. Si vous me portez quelque

---

<sup>1</sup> Lorsque les Chinois veulent exprimer leur haine contre quelqu'un, ils disent « J'aurais le courage de manger sa chair. » (Père Duhalde, vol. I, p. 626.)

## Hau-Kiou-Choaan

intérêt réel, je vous fournirai une occasion de montrer votre bienveillance. Allez trouver les coquins qui ont contrefait l'ordre de l'empereur, et faites-les comparaître devant le vice-roi. Leur crime est si énorme qu'ils perdraient certainement la vie. Mon père reviendra peut-être un jour de l'exil, et lorsqu'il apprendra ce que vous avez fait pour moi, il vous témoignera sans doute sa reconnaissance.

Shuey-guwin fut tellement confondu par ce discours, qu'il n'alléguait pas un seul mot pour se justifier. Cependant, ayant un peu repris ses sens, il lui dit :

— Ce n'est point ma faute si j'ai négligé de vous secourir dans l'occasion <sup>p2.107</sup> dont vous parlez ; mais simple particulier, sans aucun grade, et n'étant point lettré, je n'aurais pu vous être utile. Il n'appartenait point à un ignorant comme moi de prendre ouvertement votre défense ; quand même je l'aurais voulu, comment aurais-je pu vous défendre, n'étant revêtu d'aucun habit <sup>1</sup> ? Dans <sup>p2.108</sup> le siècle de corruption où nous

---

<sup>1</sup> C'est-à-dire d'aucune marque de mandarin.

Depuis que les Tartares ont conquis la Chine, ils ont introduit des changements dans l'habillement. On peut voir les anciens costumes des Chinois dans les ouvrages des pères Semedo, Martinius, etc. Ils étaient autrefois extrêmement fiers de leurs cheveux ; mais les Tartares les ont obligés à les raser, à l'exception d'un toupet qu'ils laissent pendre sur leurs épaules, ou qu'ils nouent et retroussent sous leurs bonnets. Ces bonnets sont faits d'une espèce de ratine doublée de satin, et surmontés d'une houpe de crin ou de soie cramoisi. En hiver ils les doublent de fourrure. Il y a une autre espèce de bonnet affecté aux mandarins et aux lettrés, et qui est de carton couvert de satin. Le bas peuple va tête nue, ou porte un simple bonnet. Les Chinois ne se découvrent jamais lorsqu'ils saluent quelqu'un.

Les robes descendent jusqu'aux talons, se croisent sur la poitrine, et sont attachées du côté gauche avec quatre ou cinq boutons. Les manches sont fort larges, et assez longues pour couvrir les doigts. Ils s'en servent dans l'occasion comme de poche pour y mettre des papiers. (Voy. le père Duhalde, vol. 2, p. 104, 106.)

Les Chinois ont une autre poche, où ils mettent leurs couteaux, leurs fourchettes ; ils attachent leurs pipes de métal à leur ceinture, dont les bouts tombent sur les genoux. Ils portent en été sous leurs robes des caleçons de toile, et en hiver de fourrure ou de satin piqué. Leurs vestes sont de taffetas, mais fort amples et fort courtes. Pour se garantir de la sueur en été, ils portent autour du cou un réseau de soie. Le cou est nu lorsqu'il fait chaud ; mais en hiver, il est couvert d'un collet de satin ou de fourrure.

Les Chinois se servent d'un éventail, et de bottines de satin bleu ou rouge, sans talons, et à pointe recourbée. Ils mettent sous ces bottines des bas d'étoffe, qui les débordent.

## Hau-Kiou-Choan

vivons, <sup>p2.109</sup> les ignorants sont beaucoup plus <sup>p2.110</sup> nombreux que les sages : pour une personne juste, il y en a mille injustes. Tout le monde reproche à une jeune fille dont le père est absent de recevoir chez elle un jeune homme, et de vivre familièrement avec lui. Les enfants même en parlent.

— Les bruits publics, répondit Shuey-ping-sin, ressemblent à ces nuages qui se forment tous les jours dans l'air. Ceux qui font leur devoir doivent s'en mettre peu en peine. Je saurai justifier ma conduite.

— Je ne viens que poussé par une bonne intention. Tout ce que vous venez de dire est extrêmement raisonnable.

<sup>p2.111</sup> Il se retira ensuite, de peur qu'elle ne lui fit des reproches durs et sévères qu'il savait très bien n'avoir que trop mérités.

@

---

Tous les mandarins portent brodé sur la poitrine et sur le dos l'emblème de leur dignité. Les magistrats civils ont pour l'ordinaire un oiseau ; le militaires, un dragon, un tigre, ou un autre animal féroce. Ces derniers ont encore une épée fort large, pendue à leur côté gauche, dont la pointe dépasse l'habit.

Les couleurs ne sont point indifférentes en Chine : le jaune est affecté à l'empereur et aux princes du sang. Dans les jours de cérémonies, certains mandarins portent une robe de satin brodé de pourpre mais ils sont ordinairement habillés en noir, en bleu ou en violet.

Les docteurs et les lettrés se distinguent par des ongles extrêmement longs, qu'ils ont soin de tenir fort propres, et même de renfermer dans des étuis. (Voy. Duhalde, vol. I, p. 282, etc. ; Le Comte, tome I, p. 202 ; *Hist. Mod. Univ.*, VIII, p. 244, 209, etc ; Ogilby, vol. II, p. 410.)

## 2. CHAPITRE V

@

<sup>p2.112</sup> Shuey-guwin, qui s'attendait à trouver sa nièce en défaut et à lui fermer la bouche, fut entièrement confondu en l'entendant se justifier avec tant d'éloquence. De retour chez lui, il trouva un domestique de Kwo-khé-tzu, qui lui dit :

— Mon maître désire vous parler.

Shuey-guwin lui adressa ainsi la parole en entrant :

— Tieh est sans doute dans la maison de ma nièce ; c'est elle <sup>p2.113</sup> qui l'a fait venir pour se montrer reconnaissante du service qu'il lui a rendu.

— Comment, répondit Kwo-khé-tzu en colère, une fille ose-t-elle recevoir un homme dans sa maison ? Vous êtes son oncle et son plus proche parent : c'est à vous qu'il appartient de la châtier, à vous qui êtes chargé de sa conduite ; votre devoir vous y oblige, et vous ne pouvez vous en dispenser.

— Hélas ! je lui ai parlé, et je lui ai adressé beaucoup de reproches ; mais elle a une langue dont elle sait très bien se servir, elle a une bouche d'où il sort des paroles plus tranchantes que la lame d'un canif ou d'un rasoir. À peine ai-je eu le temps de lui dire un mot, elle m'a allégué aussitôt un grand nombre d'arguments tirés des auteurs <sup>p2.114</sup> tant anciens que modernes, et elle m'a accablé d'une multitude de raisons auxquelles je n'ai su que répondre.

Kwo-khé-tzu fut curieux de connaître ce qu'elle avait allégué pour se justifier.

Shuey-guwin lui rapporta les raisons dont il se souvenait. Alors Kwo-khé-tzu s'emporta comme un furieux et un enragé.

## Hau-Kiou-Choaan

— Ce n'est qu'un prétexte, dit-il, tout cela part de sa bouche plutôt que de son cœur. Pouvez-vous croire à ses paroles !

— Je n'y ajoute aucune foi ; mais quel remède employer ? Elle n'a rien fait dont on puisse la blâmer, sa conduite n'a rien de clandestin, et on ne saurait lui imputer aucun crime.

— J'ai parlé hier de cette affaire avec <sup>p2.115</sup> mon ami Chun-kéé. Il m'a dit que ce jeune homme est très beau, et que la vue de votre nièce, qui est fort belle, lui avait inspiré un ardent amour. Ce motif l'a engagé à prendre connaissance de ce qui s'est passé chez le che-hien. Croyez-vous que votre nièce n'ait d'autre but que de reconnaître la politesse de Tieh, et de le récompenser de sa vertu ? Ce n'est qu'un prétexte pour abuser le public. Elle est poussée par un tout autre motif : car comment un jeune homme et une fille pourraient-ils vivre ensemble dans la même maison, sans qu'il se passe rien de mal entre eux ? Fussent-ils des dieux, la chose serait impossible.

— Il est inutile de parler plus longtemps à ce sujet. Aussitôt que je serai de <sup>p2.116</sup> retour chez moi, j'enverrai une servante qui épiera leur conversation sans qu'ils s'en aperçoivent : si je découvre le moindre mal dans leur conduite, nous les accuserons.

Kwo-khé-tzu approuva son dessein et retourna chez lui pour le mettre à exécution. Shuey-guwin attendit que la nuit fût venue, et ayant ouvert une porte qui communiquait avec la maison de sa nièce, il appela une fille intelligente, et la fit cacher dans le bûcher, avec ordre d'épier avec soin tout ce qui se passerait. Elle obéit, et se tint dans l'endroit indiqué <sup>1</sup>. Minuit étant <sup>p2.117</sup> sonné, Shuey-ping-sin se retira dans sa chambre, et la fille retourna chez son maître. Celui-ci l'interrogea aussitôt.

---

<sup>1</sup> Les maisons des Chinois sont élevées d'un seul étage : on peut comprendre ainsi comment une personne cachée dans un bûcher peut voir tout ce qui s'y passe.

## Hau-Kiou-Choan

— Le jeune homme, dit-elle, se trouve un peu mieux mais il garde toujours le lit, sur lequel on lui apporte sa nourriture.

— Que fait ma nièce ?

— Elle reste dans la salle avec ses gens, qui s'occupent à faire du thé, des bouillons et d'autres remèdes.

— Est-elle entrée dans la chambre du jeune homme ?

— Non : un seul domestique y entre pour lui porter ce dont il a besoin.

— Elle est donc sage et circonspecte ? On vous a sûrement gagnée, et vous ne me dites pas la vérité.

La domestique confirma son récit par <sup>p2.118</sup> un serment solennel. Shuey-guwin la renvoya, et envoya tous les soirs des gens pour épier leur conduite. Ceux-ci lui rapportèrent tous la même chose. Il alla donc trouver son gendre, qui l'attendait avec impatience.

— Voici quatre nuits, dit Shuey-guwin, que j'envoie des gens chez elle pour l'épier, sans que je puisse trouver le moindre reproche dans sa conduite. Ma nièce est juste et parfaite.

— Ah ! reprit Kwo-khé-tzu, cela est bon à dire à des idiots. Je ne connais qu'une seule femme qui lui ressemble : c'est Leeu-hiau-whoey. Si ce que vous dites est vrai, votre nièce sera la seconde ; mais je n'ai pas assez de foi pour le croire. Permettez que j'aille chez le che-hien : je le prierai d'envoyer chercher <sup>p2.119</sup> une de ses servantes, et je suis assuré qu'en lui faisant mettre les doigts à la torture <sup>1</sup>, il la forcera bientôt à avouer la vérité : alors vous serez convaincu de mes paroles. Continuez de la faire épier, observez bien toutes ses

---

<sup>1</sup> La torture qu'on applique aux mains des criminels consiste à mettre les doigts contre trois petites pièces de bois, appelées *toan-zu*, que l'on presse les unes contre les autres ; on les serre ensuite avec une petite corde, et on les entoure de papier : le criminel reste dans cet état pendant quelque temps. (Duhalde, vol. I, p. 313 ; Semedo, p. 143 ; Ogilby, vol. II, p. 436.)

## Hau-Kiou-Choaan

démarches, et vous ne tarderez pas longtemps à revenir de votre erreur.

Aussitôt qu'il fut parti, Kwo-khé-tzu alla trouver le che-hien, et lui raconta ce qui se passait chez la demoiselle.

— Comme je ne puis, dit-il, m'en <sup>p2.120</sup> rapporter à ces seules apparences, je vous prie d'envoyer chercher une de ses femmes, afin qu'elle avoue la vérité.

— Quelque disposé que je sois à vous servir, reprit le magistrat, je ne puis agir contre les lois de la justice. Pour citer quelqu'un devant mon tribunal, il faut présenter une requête dans laquelle vous exposiez vos griefs. Cette affaire regarde une jeune demoiselle d'un rang élevé, et exige ainsi beaucoup de ménagement. Ce que vous m'avez dit d'elle et de l'étranger n'a rien qui soit blâmable ; je ne pense pas avoir le droit de la faire arrêter.

— Quoi ! vous laisserez donc s'assoupir cette affaire ! vous qui êtes le père de la ville, et qui devez veiller sur la conduite et les mœurs de ses habitants ! <sup>p2.121</sup> Vous permettez donc qu'un jeune homme et une jeune fille vivent ensemble dans le libertinage ! N'est-ce pas permettre qu'on viole les lois ?

— Quiconque commet les crimes dont vous parlez, viole la loi ; mais je ne vois dans la conduite de ces jeunes gens rien de blâmable ou de contraire à la modestie. Vous ne pouvez avoir oublié la manière dont Shuey-ping-sin s'est conduite jusqu'à présent, ainsi que la réputation qu'elle s'est acquise. Soyez donc assuré qu'en recevant cet étranger chez elle, pour le soigner durant sa maladie, elle n'a rien fait qui puisse blesser son honneur.

— Hélas ! je n'ai donc pris tant de peines que pour me voir déçu dans mes espérances. N'abandonnez point, je <sup>p2.122</sup> vous

## Hau-Kiou-Choaan

prie, cette affaire ; imaginez quelque expédient pour en connaître le fond.

— Ne vous chagrinez point ; j'ai un officier de l'audience d'une dextérité sans égale, et à qui rien n'est impossible. Il est entré à mon service depuis peu de temps, et je viens de l'envoyer en prison pour une faute qu'il a commise. Je vais lui accorder son pardon, et je le chargerai d'épier ce qui se passe chez la demoiselle. Si nous pouvons découvrir quelque chose de criminel dans sa conduite, vous n'avez qu'à me présenter une requête, et il vous servira de témoin ; mais autrement, je vous conseille d'abandonner cette affaire.

Kwo-khé-tzu approuva son dessein, et lui dit :

— Si vous voulez bien me <sup>p2.123</sup> rendre ce service, vous m'obligerez sensiblement, et j'aurai pour vous le même respect que pour mon père et ma mère.

Aussitôt qu'il fut sorti, le mandarin envoya chercher Shan-yeo, et lui parla en ces termes :

— D'après la faute que vous avez commise, vous devriez être privé de votre emploi. Cependant, comme j'ai besoin de vous, je consens à vous pardonner, à condition que vous vous acquitterez fidèlement de la commission que je vais vous donner. Allez chez la jeune demoiselle Shuey-ping-sin, tâchez de vous introduire chez elle, et cachez-vous dans un endroit d'où vous puissiez voir et entendre tout ce qui s'y passe. Elle a reçu un jeune homme chez elle, et je serais bien aise de savoir de quelle manière ils se conduisent <sup>p2.124</sup> ensemble. Allez, et informez-moi exactement de ce qui se passera ; mais prenez garde de me tromper : il vous en coûterait la vie.

## Hau-Kiou-Choaan

— Monsieur, répondit Shan-yeo, je ne suis point capable de vous tromper, et soyez assuré que vous serez exactement instruit de ce que j'aurai vu et entendu.

@

## 2. CHAPITRE VI

@

<sup>p2.125</sup> Kwo-khé-tzu, ayant appris que l'émissaire du che-hien était parti pour remplir sa mission, demeura chez lui, attendant avec impatience le résultat de cette démarche.

Shan-yeo, ayant reçu ses ordres, alla aussitôt reconnaître la maison, pour aviser aux moyens de s'y introduire. Lorsque la nuit fut venue, il escalada <sup>p2.126</sup> une muraille, et se glissa dans le vestibule. Alors il entendit des gens qui préparaient dans la cuisine un repas pour Tieh-chung-u, et qui s'entretenaient de sa guérison. Il passa ensuite dans la salle, qui n'était point encore éclairée, et se cacha sur une poutre <sup>1</sup>, d'où il pouvait voir commodément ce qui se passait. Il n'y avait pas longtemps qu'il était caché, lorsqu'il entendit Shuey-ping-sin ordonner à ses <sup>p2.127</sup> domestiques de pendre un rideau <sup>2</sup> de nacre de perles à travers la salle, de placer la table pour son hôte au-dehors, et de mettre dessus deux flambeaux. Elle leur recommanda aussi de placer une seconde table <sup>3</sup>, mais sans lumière, en-deçà <sup>p2.128</sup> du rideau, afin d'observer ce qui se passait, sans être aperçue. Par ses ordres, un magnifique tapis fut étendu sur le plancher ; deux domestiques se tinrent entre les deux tables. Lorsque tout fut prêt, elle fit appeler Siow-tan, et l'invita à prier son maître de passer dans la salle. Tieh-chung-u se trouvait presque

---

<sup>1</sup> Pour comprendre ceci, il faut se souvenir que les maisons à la Chine n'ont qu'un étage, et que les salles où l'on reçoit les visites sont extrêmement simples, n'étant ornées que d'un seul rang de colonnes de bois peintes ou vernissées, qui soutiennent les maîtresses poutres et la charpente, de manière qu'il reste un vide sous les tuiles. (Père Le Compte, tome I, p. 226 ; Père Duhalde, etc.)

<sup>2</sup> C'est-à-dire une espèce de treillis enrichi de nacre de perles. Les Chinois amincissent les coquilles de nacre, et s'en servent comme de carreaux pour les fenêtres de leurs maisons. (Duhalde, vol. I, p. 286, etc)

<sup>3</sup> Les Chinois observent beaucoup de cérémonie dans la manière dont ils placent leurs tables.

Dans les grandes fêtes, ils les placent de côté et d'autre de la salle, de manière que les convives sont en face les uns des autres. Ils les avancent ou les reculent, les exhausent ou les abaissent, selon le rang et la qualité de ceux qu'ils invitent. Ils font honneur aux étrangers à proportion de l'éloignement de leur pays. (Duhalde, vol. I, p. 299, 301, etc.)

guéri de la maladie que le poison mêlé avec la rhubarbe lui avait causée. Sa joie était d'autant plus vive qu'il se voyait en état de remercier lui-même Shuey-ping-sin de ses bontés. Lorsque Siow-tan vint lui dire que cette demoiselle l'invitait à un repas, il sortit de sa chambre, et fut extrêmement flatté de l'ordre qui présidait à tous les préparatifs.

Shuey-ping-sin l'envoya prier de <sup>p2.129</sup> prendre la place d'honneur, en lui disant qu'elle lui était due. Après avoir fait étendre un tapis en-deçà du rideau <sup>1</sup>, elle envoya un domestique l'assurer de ses respects, Tieh-chung-u, apprenant les honneurs qu'elle lui faisait, répondit que c'était à lui à lui rendre les siens. Ils se saluèrent l'un l'autre quatre fois <sup>2</sup> ; ensuite la demoiselle parla ainsi derrière le rideau :

— <sup>p2.130</sup> Mon père, malheureusement pour moi, est absent. Nous ne sommes point mariés ni l'un ni l'autre, et l'on trouve mauvais que je vous aie reçu chez moi. Vous m'avez rendu un si grand service, que j'ai fait tout ce qui dépendait de moi pour le reconnaître, et je me mets fort peu en peine des bruits qui courent sur notre compte. Si j'avais agi autrement, j'aurais été plus cruelle qu'une bête sauvage. La joie que j'éprouve de votre rétablissement est si grande, que j'ai cru devoir vous la témoigner par un petit repas ; j'espère que vous voudrez bien le partager.

— Madame, répondit Tieh-chung-u, <sup>p2.131</sup> vous n'avez point votre pareille dans le monde ; personne ne vous égale en vertu et en sagesse. Je ne pensais qu'à la mort lorsque j'étais dans le couvent. Dénué de tout secours, je ne m'attendais pas à ce qu'un ange consolateur soulageât mes maux. Je n'ose vous

---

<sup>1</sup> Dans une première visite, lorsque les personnes sont du même rang, on met un tapis devant elles, et après le premier salut, elles se mettent à genou, et frappent quatre fois de leur front la terre (Semedo, p. 59 ; Ogilby, vol.2, p., 442.)

<sup>2</sup> La politesse des dames chinoises se borne ordinairement à une simple révérence. Quoique cette coutume soit générale, il y a cependant des occasions où elles se mettent à genou comme les hommes, et inclinent la tête trois ou quatre fois, selon que la politesse l'exige. (Voy. le père Semedo, p. 58 ; le père Duhalde, vol. I, p. 293.)

## Hau-Kiou-Choaan

comparer à aucune femme de notre temps ; vous êtes sans doute une héroïne des premiers siècles, envoyée par le ciel pour me sauver la vie. Comment reconnaître tant de bonté et de vertu ! Asseyez-vous, je vous prie, et permettez-moi de vous témoigner mon humble reconnaissance en me prosternant devant vous.

La demoiselle le pria de passer sous silence ces compliments, et répondit qu'elle n'avait fait que remplir ses devoirs.

— p<sub>2.132</sub> Quels malheurs n'aurais-je pas éprouvés, ajouta-t-elle, si je ne vous avais rencontré lorsqu'on m'enlevait de force ! Vous avez été mon protecteur, et c'est moi qui dois me prosterner devant vous ; vous êtes le seul homme au monde qui ait eu assez de vertu et de courage pour me délivrer du péril où je me trouvais.

Le domestique qui lui rapporta ces paroles annonça en même temps qu'elle lui faisait ses compliments, Tieh-chung-u y répondit d'une manière convenable ; ensuite ils s'assirent l'un et l'autre. Shuey-ping-sin ordonna à un domestique de lui présenter du vin <sup>1</sup>. Lorsqu'il eut vidé trois tasses, elle lui demanda p<sub>2.133</sub> quelle affaire l'avait amené dans la province de Shan-tong.

— J'ai entrepris, répondit-il, du consentement de mon père, un voyage qui m'y a amené.

---

<sup>1</sup> C'est la plus grande politesse qu'on puisse faire à un homme à qui l'on veut parler. (Voy. le père Duhalde, vol. I, p. 600.)

Les Chinois ne font point leur vin avec le raisin, mais avec une espèce de riz différent de celui dont ils font leur nourriture. Ils en font aussi avec du froment, et en tirent de différentes espèces de fruits.

Les Chinois tirent encore par la distillation une liqueur spiritueuse de la chair de mouton, d'agneau, etc., dont les Tartares font un très grand cas.

Quoique le thé soit la boisson ordinaire des Chinois, ils sont aussi fort adonnés aux liqueurs spiritueuses.

En Chine on a coutume de manger froid et de boire chaud. (Voyez Duhalde, vol. I, p. 300, 303) ; *Histoire moderne et universelle*, VIII, p. 279.)

## Hau-Kiou-Choaan

p2.134 Cette réponse excita si vivement sa curiosité, qu'elle l'interrogea sur le motif de ce voyage. Tieh-chung-u lui dit :

— Pendant que j'étais à la cour, j'ai délivré une jeune femme des mains d'un grand-mandarin nommé Tah-quay, qui a été condamné à trois ans de prison. Mon père, craignant qu'il ne se venge tôt ou tard, m'a conseillé de voyager. Peu s'en est fallu que je n'aie éprouvé un plus grand malheur. Qui pourrait s'imaginer qu'il y eût au monde des personnes aussi méchantes que le che-hien et le jeune mandarin, et qu'ils eussent poussé la scélératesse jusqu'à vouloir m'ôter la vie ! Comme je suis maintenant guéri, j'irai demain chez le che-hien, et je publierai sa conduite en présence de tous les habitants. Je veux p2.135 l'arracher de son tribunal et l'accabler de coups, à la vue de tout le monde ; je le mènerai ensuite devant le vice-roi de la province, qui est fort ami de mon père, et je lui ferai ôter son emploi, en présence de toute la cour.

— Cela n'est pas difficile, dit la jeune demoiselle. On connaît sa conduite, et personne ne sera surpris de sa disgrâce, depuis la dispute que vous avez eue avec lui. Mais considérez, je vous prie, la corruption de notre siècle. Aujourd'hui deux mots seuls règlent la conduite des mandarins et du peuple, savoir, richesse et autorité. Le che-hien a vu que mon père était disgracié et banni ; le père de Kwo-khé-tzu a été élevé à une haute dignité : est-il étonnant qu'il ait craint d'offenser un jeune homme p2.136 appuyé sur une aussi puissante protection ? S'il l'eût fait, il eût couru risque de perdre sa place. Considérez qu'il lui a fallu beaucoup d'études pour l'obtenir ; il a employé quinze à vingt ans pour remplir ses grades et pour y parvenir. Jugez par là combien il doit craindre de perdre son emploi, et ne soyez point surpris qu'il se serve de moyens

## Hau-Kiou-Choaan

illicites pour le conserver. Enfin, je vous conseille de lui pardonner, et d'avoir pitié de lui.

Tieh-chung-u, quoique étonné de cet avis, en comprit la sagesse. Il rompit enfin le silence et lui dit :

— J'ai été jusqu'ici le jouet de mes passions, et j'ai fermé les oreilles à la voix de la raison. Je m'étais fait une loi de persister dans la résolution que <sup>p2.137</sup> j'avais prise, bonne ou mauvaise ; mais je reconnais aujourd'hui la témérité et la folie de ma conduite. J'avouerai même à ma honte que, lorsque j'entrepris de vous tirer des mains de Kwo-khé-tzu, je suivis plutôt la chaleur et la fougue de mon tempérament qu'un motif louable. Vos paroles ont fait sur moi une impression qui ne s'effacera jamais. Vous m'avez convaincu : je pardonne au che-hien, et je ne veux plus l'inquiéter, j'en fais le serment. Combien je m'estime heureux de vous avoir rencontrée, non seulement à cause des bienfaits que j'ai reçus de vous, mais encore à cause des instructions que vous m'avez données et que je n'oublierai jamais !

— Monsieur, vous me donnez ainsi <sup>p2.138</sup> des preuves de votre fermeté, de votre vertu, et du penchant que vous avez à pardonner les injures qu'on vous a faites.

Ces paroles confirmèrent Tieh chung-u dans les sentiments pacifiques qu'il avait conçus, et restèrent gravées profondément dans sa mémoire,

— Madame, dit-il, je ne sais comment vous remercier de vos bontés à mon égard. Je compte partir demain.

— Je vous ai fait conduire ici, reprit la demoiselle, à cause de votre maladie : ce motif est si louable, qu'il me justifie des reproches qu'on peut m'imputer. Vous êtes le maître de partir ou de rester, et je ne prétends point vous imposer aucune gêne ; mais votre départ me semble bien précipité. Faites-moi

## Hau-Kiou-Choaan

la grâce de le <sup>p2.139</sup> différer d'un jour ou deux : ce délai nous permettra de nous entretenir plus au long sur le sujet que nous avons abordé.

— Puisque vous le désirez, madame, je resterai encore ici deux jours.

Lorsqu'il eut fini de parler, Shuey-ping-sin ordonna à ses domestiques de lui verser du vin. Après avoir bu, il continua ainsi :

— J'ai entrepris ce voyage du consentement de mon père, pour me garantir des disgrâces que je pouvais essayer à la cour. Puisque j'ai été assez heureux pour rencontrer une personne aussi prudente et aussi sage que vous, je vous prie de vouloir bien m'indiquer quelle route je dois prendre. Quel est votre avis ?

— Je ne blâme point la résolution <sup>p2.140</sup> que vous avez prise de voyager pour acquérir des connaissances ; mais si vous voulez être véritablement sage, vous agirez beaucoup plus sagement en restant chez vous <sup>1</sup>. Notre premier <sup>p2.141</sup> docteur Chang-lee,

---

<sup>1</sup> Les connaissances estimées chez les Chinois sont celles de la morale, du gouvernement, de l'histoire, des arts et de la littérature de l'empire ; les voyages leur semblent inutiles, et quiconque est studieux paraît en état de les acquérir. Aussi font-ils très grand cas des gens d'étude. Un de leurs docteurs a été appelé, à cause de la vie retirée qu'il menait, *le docteur de la porte fermée*. (Voy. Duhalde, vol. I, p. 386.)

Comme les Chinois regardent toutes les nations limitrophes comme des barbares, ils ne se soucient point de voyager. Ils ont un souverain mépris pour les étrangers, et s'imaginent que leur empire comprend la meilleure et la plus grande partie de la terre habitable : ils l'appellent *Tien hia*, ou *tout ce qui est compris sous le ciel*.

Ils l'appellent encore *Chon-que*, ou le *royaume du milieu*, parce qu'ils le placent au centre de la terre, qu'ils croient carrée. Pour se conformer à cette opinion, un missionnaire plaça la Chine au centre d'une mappemonde qu'il avait dressée pour leur usage. Les Chinois donnent dans leurs cartes une étendue immense à leur empire, et placent tous les autres royaumes, dont le nombre, selon eux, s'élève à 72, au hasard, comme autant de petites îles qu'ils désignent par des noms ridicules, par exemple *Siao-gin-que*, le royaume des nains, prétendant que les habitants sont si petits qu'ils sont obligés de s'attacher plusieurs ensemble, en forme de grappe, pour n'être point enlevés par les aigles et les vautours ; *Chuen-sin-que*, ou le royaume dont les habitants ont un trou au milieu de la poitrine, dans lequel ils enfoncent un morceau de bois, et se transportent les uns les autres d'un pays dans l'autre. (Voy. le père Magal.)

Depuis qu'ils ont entendu parler de l'Europe, ils l'ont placée dans leur carte comme une des îles des Canaries, et comme un pays inculte. Le vice-roi de Chan-tong, en 1668, après en avoir parlé, dans un mémoire qu'il présenta à l'empereur, au sujet de

## Hau-Kiou-Choan

qui savait toutes choses, a toujours vécu dans la retraite. Votre p2.142 père occupe un poste considérable à la cour, ou les savants sont en grand p2.143 nombre : pourquoi donc vous exposer à tant de fatigue pour visiter les pays étrangers ? Vous ferez mieux, selon moi, de retourner chez votre père ; il peut aisément obtenir pour vous une place auprès de l'empereur.

Tieh-chung-u fut ravi de son conseil, et l'en remercia en ces termes :

— Ce que vous venez de me dire, madame, est extrêmement sensé ; vous me tirez de la léthargie dans laquelle j'étais plongé depuis que je suis né.

On lui présenta une grande tasse de vin <sup>1</sup> ; il le but, et continua ainsi :

— p2.144 Comment, à votre âge, possédez-vous autant de connaissances ?

— Hélas ! reprit-elle, ce que je sais est bien peu de chose. Où aurais-je acquis de la science ?

Après quelques autres propos semblables, le jeune homme comprit qu'il p2.145 avait assez bu, et que la politesse exigeait qu'il se retirât. Il se

---

l'ambassade des Portugais, ajoute : « Nous savons, à n'en point douter, que l'Europe ne forme que deux petites îles au milieu de la mer. » Cependant les Chinois sont revenus de leur erreur depuis qu'ils font le commerce avec les Européens.

Leur orgueil est si grand, qu'ils n'ont jamais daigné envoyer des ambassadeurs à aucun souverain étranger, et qu'ils regardent les lettres qu'on leur envoie et les présents qu'on leur offre comme un tribut et une marque de soumission : aussi mettent-ils, dans leurs histoires, les pays qui envoient des ambassadeurs au nombre des royaumes tributaires de la Chine.

On peut juger de la manière dont les Chinois regardent les autres nations par ces paroles du défunt empereur Yong-ching, qui mourut le 7 octobre 1735, et qu'il adressait aux jésuites : « Je suis maître souverain du royaume du milieu ; tous les autres États, grands et petits, me paient tribut ; je prends plaisir à les instruire ; s'ils profitent de mes leçons, tant mieux ; sinon, peu m'importe. » (Voy. les *Lettres édif.*, XVIII, préf. 34 ; le père Magal., p. 61, 2 ; Duhalde, vol. I, p. 45, 237, 394, 668 ; Confucius, p. 3, etc.)

<sup>1</sup> Les tasses des Chinois sont d'argent, de porcelaine, ou de quelques bois précieux ; on les sert sur des soucoupes d'argent ou de bois vernissé. Celles dont ils usent au commencement du repas ne tiennent pas plus d'une cuillerée de vin, mais ils en prennent ensuite de plus grandes. Ils boivent avec beaucoup de cérémonie. Dans les grands repas, le maître d'hôtel met un genou en terre, et crie à haute voix : « On vous invite, messieurs, à prendre chacun votre tasse. » Alors chaque convive prend sa tasse à deux mains, la lève à la hauteur de sa tête, la baisse ensuite sous la table, et tous boivent à la fois à trois ou quatre reprises. Au second avertissement, ils prennent leurs baguettes d'ivoire, et mangent tous à la fois.

## Hau-Kiou-Choan

leva, et la jeune demoiselle lui dit qu'elle ne voulait pas le retenir plus longtemps, de peur de nuire à sa santé ; et qu'au reste il était le maître d'agir comme bon lui semblerait. Elle ordonna à un domestique de l'éclairer, et de le conduire dans sa chambre.

Siow-tan, l'ayant rencontré, lui dit :

— Bien, Monsieur ! Lorsque vous sortez de maladie, pourquoi vous retirer aussi tard ? La cloche a sonné cinq fois (dix heures sonnées) <sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Le Chinois, et quelques autres nations orientales, divisent le jour naturel en douze heures, qu'ils commencent à compter à minuit : ainsi une de leurs heures en vaut deux. Ces heures, du moins parmi le bas peuple, sont chacune désignées par le nom d'un des douze signes, et leurs diseurs de bonne aventure leur attribuent une qualité prédominante, selon la nature de l'animal dont elles portent le nom.

On peut voir à ce sujet la dissertation que le fameux Golinse a mise à la fin de l'*Atlas de la Chine*, du père Martini.

On y a joint une table curieuse des caractères dont les Chinois se servent pour distinguer leurs heures. J'en ai extrait la liste de leurs noms, de même que les heures qui leur répondent, selon notre façon de compter.

I, <i>çu</i> . 12minuit, 1.	V, <i>shin</i> . 8,9.	IX, <i>shin</i> . 4,5.
II, <i>cheu</i> . 2,3.	VI, <i>su</i> . 10,11.	X, <i>yeu</i> . 6,7.
III, <i>yin</i> . 4,5.	VII, <i>u</i> . 12midi, 1.	XI, <i>sio</i> . 8,9.
IV, <i>mao</i> . 6,7.	VIII, <i>vi</i> . 2,3.	XII, <i>hai</i> . 10,11.

La première de ces heures, ou *çu*, commence à l'instant on onze heures sonnent chez nous ; il en est de même des autres. Chacune de ces heures est partagée en d'autres parties plus petites, qui répondent à nos minutes, etc.

Nous nous servons de nombres pour compter nos heures, et de noms particuliers pour désigner nos mois ; les Chinois au contraire désignent leurs mois par des nombres, leurs heures par des noms et des caractères particuliers. Nous disons, par exemple, janvier, février, etc. mais les Chinois disent le premier ou le second mois. Nous disons une, deux, trois heures, et les Chinois ont des noms particuliers pour chacune, comme on peut le voir dans la table.

Si les Chinois l'emportent sur nous par quelques inventions, ils nous sont fort inférieurs sur la manière de compter les heures du jour. Voici comment ils s'y prennent : Il y a dans chaque ville une tour, où l'on mesure les heures par le moyen d'un clepsydre, qui consiste dans un vaisseau d'où l'eau, s'écoulant dans un autre, marque les noms des heures sur un ais. Lorsque l'heure sonne, des gens préposés pour cet effet en avertissent le public, en frappant sur un gros tambour, et montrent l'ais ou la tablette sur laquelle le nom de l'heure est marqué en caractères d'or de la longueur d'une demi-aune. (Voy. Dayer, tome 2, p. 336.)

Les Chinois emploient dans leurs annales des cycles de 60 ans, de même que les Grecs employaient les olympiades. Leur année civile, qui commence vers le 25 janvier, est de 354 jours, qu'ils ajustent avec le cours du soleil, en ajoutant un mois intercalaire chaque 3<sup>e</sup> ou 5<sup>e</sup> année.

Quoique les Chinois n'observent pas le sabbat, ils divisent néanmoins la semaine comme nous, selon l'ordre des planètes, comptant successivement le 28 de chaque mois de sept en sept. (Voy. Duhalde, vol. II, p. 152 ; Selden, *Jus nat. et gent.*, lib. 3, cap. 22 ; Huet, *Demonst. évang.*, prop. 4, cap. 11, p. 264) Grotius, *De veritate*, lib. 1, sect. 16.)

## Hau-Kiou-Choaan

Shuey-ping-sin <sup>p2.146</sup> ordonna à ses domestiques de ne point le quitter avant qu'il fût couché. Après <sup>p2.147</sup> qu'on eut ôté le couvert, elle se retira dans son appartement.

Shan-yeo, voyant ce qui se passait, <sup>p2.148</sup> et jugeant qu'il était inutile de rester plus longtemps, descendit, franchit la muraille, et alla se coucher. Le <sup>p2.149</sup> lendemain matin, il se présenta à l'audience du che-hien. Celui-ci, ne voulant point lui parler en public, lui fit signe de passer dans son cabinet. Shan-yeo lui raconta ce qu'il avait vu et entendu. Lorsqu'il exposa les témoignages de ressentiment que Tieh-chung-u avait donnés pour l'injure qu'il avait reçue, et les menaces qu'il avait faites de venir l'insulter à l'audience, et de le traduire devant le vice-roi de la province, ce magistrat, qui se sentait coupable, fut tellement effrayé, qu'il fit fermer les portes de la salle d'audience, et publier qu'il ne recevrait ce jour-là aucune requête.

— Ne vous effrayez pas, Monsieur, lui dit Shan-yeo : cet étranger, malgré ses menaces, ne viendra pas aujourd'hui. La jeune demoiselle l'a apaisé, en lui <sup>p2.150</sup> disant que vous n'étiez point un homme d'un savoir même médiocre <sup>1</sup>, que vous ne connaissiez ni la vertu ni la grandeur d'âme, et que vous ôter un emploi qui vous avait coûté tant de travail et d'étude à obtenir, ce serait vous rendre misérable. Elle l'a prié d'avoir pitié de vous, et d'oublier l'injustice que vous lui aviez faite.

---

<sup>1</sup> Les Chinois n'ont point d'alphabet, mais des caractères dont chacun exprime un mot, ou plutôt l'idée que ce mot signifie. Comme le nombre de nos idées est presque infini, on ne doit pas être surpris que le nombre de leurs caractères monte à près de 80.000, quoique leurs mots ne passent pas 3.000. Les Chinois parlent plutôt aux yeux qu'aux oreilles : aussi tout se passe chez, eux en mémoires et en requêtes. Comme tous leurs livres sont écrits dans ces caractères, ceux qui en savent le plus sont estimés les plus savants ; et comme ces caractères sont non seulement nombreux, mais extrêmement compliqués, chaque idée complexe étant exprimée par un caractère composé de quantité d'autres simples, il s'ensuit qu'il faut beaucoup de temps et d'application pour les connaître et pour les écrire. On prétend néanmoins que, pourvu qu'on en connaisse 10.000, ou est en état de s'exprimer et de lire la plupart des livres. La plupart des savants n'en connaissent que 15 à 20.000, et peu de docteurs plus de 40.000. (Voyez Duhalde, Vol. I, p. 363, 364.)

## Hau-Kiou-Choaan

p2.151 Après lui avoir rapporté plusieurs autres particularités de leur conversation, il lui dit :

— Voilà, Monsieur, quel a été leur entretien ; tout s'est passé entre eux avec beaucoup de décence et de politesse. Shuey-ping-sin a remercié son hôte du service qu'il lui avait rendu en venant à son secours, et lui à son tour, des peines qu'elle s'était données durant sa maladie. Je n'ai vu ni entendu rien de plus.

p2.152 Le che-hien, ayant appris les services que la demoiselle lui avait rendus, et se voyant hors de danger, fut très content, et dit :

— Shuey-ping-sin est une femme qui a autant de bonté que d'esprit. Elle n'agit ainsi que pour reconnaître la politesse qu'elle a reçue de moi lorsque je l'ai fait conduire chez elle en chaise à porteur. Mais n'ont-ils rien dit qui puisse offrir une mauvaise interprétation ?

— Rien du tout, répondit Shan-yeo : leur conversation n'a roulé que sur la morale et sur des traits de l'histoire ancienne ; ils n'ont rien fait qui puisse blesser ni la vertu ni la bienséance.

Le che-hien se tut pendant quelque temps, et s'écria à la fin :

— Cet p2.153 événement est incroyable. Est-il possible qu'une jeune fille, belle et vermeille comme une rose et qu'un jeune homme aussi brillant que le crystal, vivent dans la même maison, conversent ensemble, boivent du vin ; que, tous deux reconnaissants, tous deux spirituels et ingénieux, ils ne laissent échapper aucune parole amoureuse dans leur conversation, et conservent toute la sainteté d'un ermite et d'un sage ? Personne ne croira jamais. Sans doute on vous a payé pour me cacher la vérité ; vous avez reçu quelque présent.

— Monsieur, je n'ai aucune liaison avec eux, et ils ne me connaissent point : comment pourraient-ils m'avoir offert un

présent ? Je vous jure que je n'ai pas dit une syllabe qui ne soit vraie.

p2.154 Le che-hien, entendant ce récit, fut frappé d'admiration.

— On n'a jamais vu, dit-il, deux personnes aussi vertueuses. Si ce que vous dites est vrai, la vertu de Tieh-chung-u est rare, et le savoir de Shuey-ping-sin extraordinaire. Si j'étais grand mandarin, je les ferais connaître à l'empereur, afin qu'il les récompensât <sup>1</sup> comme ils le méritent.

Ayant ensuite appelé Shan-yeo :

— Je compte, ajouta-t-il, que tout ce que vous m'avez dit est vrai : en p2.155 conséquence, je ne vous accuse point jusqu'à présent ; mais si je découvre que vous ayez menti, vous serez châtié sévèrement.

Il le renvoya ensuite en lui recommandant d'être plus sage à l'avenir.

Le che-hien se mit à réfléchir sur la conversation de ces deux jeunes gens, sur leurs remarques judicieuses relatives aux mots de richesse et de puissance, sur le pouvoir qu'elles avaient sur le cœur humain, et sur la difficulté de résister à leurs charmes.

— Ce sont, dit-il, deux personnes extraordinaires. Leurs pères occupent des postes considérables : comment ai-je été assez insensé pour vouloir leur nuire ? Si le jeune étranger avait suivi les impulsions de son ressentiment, et s'il m'eût p2.156 traduit chez le vice-roi, j'aurais perdu ma charge et j'aurais imploré inutilement le secours du père de Kwo-khé-tzu. J'occupe un poste assez considérable ; mon rang de tsin-se <sup>2</sup> (docteur en

---

<sup>1</sup> C'est un usage en Chine de rendre des honneurs particuliers aux personnes qui se distinguent par leurs vertus. On leur érige des arcs de triomphe, et on insère leurs noms dans l'histoire topographique du lieu où elles sont nées. On peut voir divers extraits de ces histoires dans le père Duhalde.

<sup>2</sup> Le père Duhalde écrit *tsin-së* ou *tsë*. Il est si difficile d'assujettir les mots chinois à notre orthographe, qu'il n'est pas étonnant de trouver une si grande variété dans les auteurs. (Voy. le père Duhalde, vol. II, p. 140.)

## Hau-Kiou-Choaan

loi) exige que je sois respecté ; je ne saurais l'être qu'en agissant conformément aux lois de la justice et de la sagesse. Pourquoi donc ambitionner si ardemment les honneurs et les richesses, qui n'ont aucun prix réel par elles-mêmes, et qui peuvent causer de si grands maux. Tandis que je néglige ma sûreté et ma réputation, cette jeune fille <sup>p2.157</sup> m'assure l'une et l'autre. Tieh-chung-u, continua-t-il, est un jeune homme plein de probité, de vertu et de sagesse, et si cette jeune fille néglige de l'épouser, elle ne trouvera jamais un parti aussi convenable. Shuey-ping-sin joint à une grande vivacité d'esprit et à beaucoup de jugement une grande connaissance des livres et un grand fonds de littérature : où ce jeune homme trouvera-t-il jamais une femme qui lui ressemble ? Je crois qu'il serait à propos de m'intéresser pour ces personnes accomplies, et de faire conclure ce mariage.

Pendant qu'il agitait ces réflexions, Kwo-khé-tzu, qui brûlait d'impatience de savoir ce qui s'était passé, arriva. Le che-hien le lui raconta mot pour mot, et lui dit :

— <sup>p2.158</sup> Vous ne devez point regarder cette demoiselle comme une personne ordinaire. Elle égale par son esprit et sa capacité les hommes les plus sages. Il sera difficile d'obtenir son consentement suivant vos désirs. Ne songez donc plus à elle, et jetez vos vues sur une autre.

Kwo-khé-tzu, apprenant en détail ce qui s'était passé, et voyant que la conduite de Shuey-ping-sin était irréprochable, ne sut que répondre. Il commença même à sentir que de nouvelles démarches seraient inutiles, et prit congé du che-hien. Le mandarin ne fut pas fâché de le voir partir, et envoya sur-le-champ un domestique pour avoir des nouvelles de Tieh-chung-u, avec ordre, s'il sortait de chez la demoiselle, de lui en donner aussitôt avis.

## 2. CHAPITRE VII

@

p2.159 Le che-hien, ayant réfléchi sur tout ce que Shan-yo lui avait dit de la conduite de ces jeunes gens, conçut tant d'estime et d'affection pour eux, qu'il ne se lassait point d'en parler à ses amis, s'estimant heureux d'avoir deux personnes de ce caractère dans une ville de sa juridiction.

Shuey-guwin, voyant que ses p2.160 soupçons étaient mal fondés, et que le che-hien était convaincu de leur innocence, commença à raisonner ainsi en lui-même :

« Quoique j'aie désiré jusqu'ici de marier ma nièce avec Kwo-khé-tzu, j'ai agi bien moins dans le dessein de l'obliger que de m'emparer de son bien. Je ne vois point d'apparence que ce mariage puisse jamais se conclure. D'un autre côté, quoique la conduite que ma nièce a tenue avec ce jeune homme soit entièrement irréprochable, il y a lieu de croire qu'elle l'aime. Si sa modestie n'était un obstacle, je ne doute point qu'elle ne reçut avec plaisir la proposition qu'il lui ferait de l'épouser. Je crois donc lui rendre un service signalé en le lui proposant pour mari. Si elle p2.161 l'accepte, je me mettrai également en possession de ses biens.

Plein de ces espérances, il se rendit aussitôt chez sa nièce par une porte dérobée, et lui parla en ces termes :

— On dit communément qu'un tambour ne fait aucun bruit si on ne frappe dessus, et qu'une cloche ne rend point de son si on ne la met en branle <sup>1</sup>. On dit encore que celui qui a mal aux

---

<sup>1</sup> Les Chinois partagent la nuit en cinq veilles, chacune d'environ deux heures, qu'ils ont soin de marquer en battant sur une grosse cloche ou sur un tambour, et quelquefois sur tous les deux. La première veille est marquée par un coup, la seconde par deux coups, et ainsi de suite. On prétend que le tambour qui est à Pékin a 15 pieds de diamètre. Les cloches sont aussi fort grosses ; quelques unes pèsent 120.000 livres, sont de figure cylindrique, et leur épaisseur diminue en montant. Elles n'ont point de battants, mais on les frappe avec de gros marteaux faits d'un bois que l'on appelle, à cause de sa dureté, *tié-mû* (bois de fer).

## Hau-Kiou-Choaan

yeux voit clair au bout de dix jours, <sup>p2.163</sup> lorsqu'il a soin de n'y point toucher. Le jour où vous fîtes amener Tieh-chung-u chez vous pour le soigner durant sa maladie, non seulement vous avez offert au public l'occasion de médire sur votre compte, mais vous m'avez même causé beaucoup d'inquiétude. Je suis maintenant convaincu que vous ressemblez tous deux à l'or pur, qui ne reçoit aucun dommage dans le creuset.

Shuey-ping-sin lui répondit :

— <sup>p2.163</sup> Quel reproche peut-on adresser à une personne qui tient une conduite régulière, et qui ne pêche ni contre le bon ordre ni contre la décence ? Tieh-chung-u m'a rendu un service important, et j'ai tâché de le reconnaître le mieux qu'il m'a été possible.

— Vous avez raison, et je vous fais maintenant une offre qui vous convaincra de ma sincérité ; vous ne me reprocherez plus de ne chercher que mes intérêts, ni d'avoir d'autre chose en vue que mon propre avantage.

— On doit conduire toute affaire avec ordre et avec décence. Si elle me convient, je l'accepterai ; sinon, dispensez-vous de votre proposition.

— Il y a un vieux proverbe qui me vient à l'idée fort à propos : Un homme <sup>p2.164</sup> et une femme doivent se marier lorsqu'ils sont en âge de le faire. Vous êtes maintenant nubile : si votre père était ici, ce serait à lui à penser à votre mariage ; mais il est relégué dans un pays d'où personne ne peut prévoir son retour. Ce serait une folie de passer votre jeunesse sans vous marier, dans l'espoir d'un événement aussi incertain. Lorsque Kwo-khé-tzu vous a recherchée, vous ne devez pas vous

---

Les Chinois distinguent leurs cloches par des noms bizarres, comme la pendante, la mangeuse, la dormeuse, la fuyante, etc. (Voy. le père le Comte, tome I, p. 124 ; le père Magal., p. 122 ; *Hist. mod. univer.*, VIII, p. 301, etc.)

## Hau-Kiou-Choan

imaginer que ses ruses et ses tourments aient été l'effet de mes conseils. Si j'ai feint d'approuver ses démarches, c'est par condescendance pour lui. Je sens aujourd'hui que vous vous êtes conduite avec sagesse et avec prudence. Kwo-khé-tzu est à la vérité riche et puissant ; mais il n'a ni capacité, ni intelligence, et je commence à <sup>p2.165</sup> m'apercevoir qu'il n'est point un parti convenable pour vous. Où trouver un époux digne de vous ? Il est vrai qu'on ne manque ni de gens d'esprit, ni de lettrés ; mais je ne crois pas qu'aucun puisse vous égaler en esprit et en prudence. Il se présente aujourd'hui une occasion favorable. Comme le ciel, qui vous a douée de tant de perfections, ne fait rien que de parfait et d'achevé, il y a lieu de croire qu'il n'a créé Tieh-chung-u que pour vous, et qu'il ne lui a donné d'aussi grands talents que pour les assortir avec les vôtres. Quoique vous ayez vécu quelque temps ensemble sous le même toit, avec l'ordre et la décence convenables, je sens que la modestie vous a empêchés l'un et l'autre d'aborder un sujet aussi délicat. Je viens <sup>p2.166</sup> donc par pure amitié lever cette difficulté, et négocier ce mariage entre vous.

— Mon oncle, le ciel avait accordé à Con-fu-cee <sup>1</sup> une sagesse et un <sup>p2.167</sup> entendement supérieurs à tout autre : <sup>p2.168</sup>

---

<sup>1</sup> *Con-fu-cee* (ou plutôt *Gong-fu-tsé*) ou Confucius, le plus célèbre philosophe de la Chine, naquit, suivant le père Duhalde, dans le royaume de Lu, aujourd'hui la province de Shantung, 551 ans avant J.-C., et fut par conséquent contemporain de Pythagore et de Solon, et antérieur de quelques années à Socrate.

Il n'avait que trois ans lorsque son père mourut, et il n'hérita de lui que l'honneur de descendre d'un empereur de la première dynastie. On aperçut en lui dès son enfance une prudence et une sagesse extraordinaires. Il s'adonna vers l'âge de 15 ans à l'étude des anciens auteurs. Il se maria à 19, et n'eut qu'une seule femme, mais il s'en sépara quelque temps après, afin de vaquer plus librement à l'étude.

Con-fu-cee se fit estimer par son savoir et ses bonnes qualités, au point qu'on lui déféra la magistrature dans différents endroits. Il ne l'accepta que pour réformer les mœurs et le gouvernement, et s'en dépouilla toutes les fois qu'il reconnut ses efforts inutiles. À l'âge de 50 ans, il donna un exemple signalé de ses qualités. On l'engagea à accepter le poste de premier mandarin dans le royaume de Lu : la Chine contenait alors plusieurs petits royaumes subordonnés à l'empereur. Il réforma tellement les mœurs des habitants dans l'espace de trois mois, que le roi étant devenu jaloux de sa prospérité, fit présent au roi de Lu de plusieurs filles superbes qui le corrompirent ainsi que toute sa cour.

## Hau-Kiou-Choan

pourquoi n'a-t-il pas été empereur ? Il n'a été qu'un simple philosophe, destiné <sup>p2.169</sup> à instruire les peuples. De même, le ciel créa autrefois une femme d'une beauté et d'une intelligence parfaites, <sup>p2.170</sup> pourquoi n'a-t-elle pas épousé un empereur ? Au contraire, elle épousa un homme d'un rang très médiocre. Toutes ces choses ne dépendent que du hasard et du caprice. Je sais que Tieh-chung-u est un jeune homme intelligent, et d'un mérite et d'une intégrité peu communs. Mais si vous ne me proposez de l'épouser <sup>1</sup> que parce qu'il est jeune, vous vous trompez étrangement.

— Comme vous êtes liés l'un avec l'autre par les services que vous vous êtes rendus réciproquement, et que vous connaissez vos inclinations, votre union serait convenable.

---

Confucius se démit de son emploi, et vécut errant dans l'empire, quelquefois estimé, quelquefois méprisé, et réduit à l'indigence, sans se démentir. On prétend néanmoins qu'il s'attacha 3.000 disciples, dont 500 parvinrent dans la suite aux premiers emplois de l'État. Il y en eut 72 qui se distinguèrent par leur savoir, et dix surtout qu'on appela par excellence *les dix philosophes*.

Il partagea ses disciples en quatre classes : ceux de la première s'adonnaient à la méditation ; ceux de la seconde s'attachaient à raisonner juste, et à composer des pièces d'éloquence ; ceux de la troisième étudiaient la politique, et l'enseignaient aux mandarins ; les quatrièmes enfin composaient des traités de morale, d'un style concis et élégant. Après avoir achevé quantité d'histoires et de traités de morale, qui composent les livres canoniques des Chinois, il mourut dans son pays natal, âgé de 73 ans, généralement regretté de tous ses compatriotes. Quelque temps avant sa dernière maladie, il dit à ses disciples, les larmes aux yeux : *La montagne est tombée, la grande machine est détruite, et on ne verra plus de sages*, voulant dire par là que l'édifice de perfection qu'il s'était efforcé d'élever était renversé par la dissolution des mœurs qui régnaient. Sept jours avant sa mort, il leur dit encore : *Les rois refusent de suivre mes maximes, et puisque je ne suis plus utile au monde, il faut que j'en sorte*. Après avoir achevé ces mots, il tomba en léthargie, et expira entre les bras de ses disciples.

Depuis sa mort, les Chinois le regardent, sinon comme une de leurs divinités, du moins avec un profond respect. Ils l'appellent non seulement *le grand-maître, le roi illustre des lettres, le héros orné de la plus parfaite sagesse*, et regardent toutes ses maximes comme des oracles ; mais il y a dans chaque ville une salle magnifique où son nom est écrit en lettres d'or, et où tous les lettrés rendent honneur à sa mémoire. Dans le temps de l'examen, tous les gradués vont se prosterner devant son nom, et le reconnaître pour leur maître. Le jour de la fête que l'on célèbre en son honneur, on lui sacrifie un cochon, et on lui offre des mets, du vin et des légumes, avec beaucoup d'appareil. (Voy. Confuc., pref., p. 117 ; Duhalde, vol. I, p. 166, 295, 415, etc. ; Le Comte, tome I, p. 295 ; Semedo, p. 48 ; Magal. p. 147 ; *Hist. Mod. Univ.*, VIII, p. 104, etc.)

<sup>1</sup> Mot à mot, si vous ne prononcez les deux lettres en caractère de mariage.

## Hau-Kiou-Choaan

— C'est justement à cause de ces <sup>p2.171</sup> obligations que j'accuse votre ignorance. Il n'y a rien de régulier ni de conforme à la bienséance ; il n'y a ni père ni mère qui aient connaissance de cette affaire ; il n'y a point de consentement, et par conséquent un pareil mariage est impossible. Nous avons lié connaissance dans un temps de trouble et de discorde, et nos relations ne doivent leur origine qu'à la querelle de cet étranger avec le che-hien. Considérez aussi qu'à l'occasion de cette querelle, je l'ai fait venir chez moi d'une manière précipitée, mais dans la seule vue de le soigner durant sa maladie ; je n'ai pas eu la moindre intention de me marier avec lui.

— Il n'y a rien qui doive vous embarrasser. Tout le monde connaît <sup>p2.172</sup> aujourd'hui la pureté de vos intentions, et il importe peu de savoir comment vous l'avez attiré chez vous. Votre conduite est sans reproche, et tout le monde est convaincu de votre pureté.

— Puisqu'il en est ainsi, si l'on n'aperçoit dans la suite aucune liaison entre ce jeune homme et moi, ma conduite passera pour irréprochable, et personne ne me blâmera ; mais si je me mariais avec lui, qui croirait mes intentions pures et innocentes ? On me regarderait comme coupable, et nous serions tous deux malheureux. Je ne puis donc consentir à cette proposition, et je vous prie de ne pas insister davantage.

Shuey-guwin, outré de cette réponse, s'écria :

— Vous prenez un ton bien haut. Comment osez-vous, à votre <sup>p2.172</sup> âge, me donner des leçons, et mépriser mes conseils ? Allez, je ne vous parlerai plus. Je m'adresserai au jeune homme, et je discuterai cette affaire avec lui. Si je puis le gagner, je m'embarrasse fort peu des objections que vous pourrez me faire.

## Hau-Kiou-Choan

Il la quitta, et se rendit dans la chambre de Tieh-chung-u. Siow-tan vint lui dire que l'oncle de la demoiselle venait lui rendre visite. Il alla à sa rencontre, le fit entrer, et l'invita à s'asseoir. Shuey-guwin lui exposa d'abord que ses affaires l'avaient empêché de le venir voir, et le pria de lui pardonner sa négligence. Tieh-chung-u répondit que, sortant de maladie, il n'avait pu aller lui rendre ses devoirs, et le pria à son tour de l'excuser.

— <sup>p2.174</sup> Je viens, lui dit Shuey-guwin, vous communiquer une affaire importante.

— Expliquez-vous, répondit Tieh-chung-u.

— J'ai dessein de vous marier avec ma nièce.

— Me marier avec votre nièce ! (Et sur-le-champ il changea de couleur.) Je vous prie de ne point me parler sur ce sujet : ce seraient autant de paroles perdues dans l'air. Je suis étranger. Si vous avez quelque autre chose à me dire, je vous écouterai avec attention. Mais pourquoi me proposez-vous d'épouser votre nièce ?

— Monsieur, je ne me serais point mêlé de cette affaire si je n'avais su que le service que vous avez rendu à ma <sup>p2.175</sup> nièce vous a causé beaucoup de peine et de chagrin.

— Le service que j'ai rendu à votre nièce a été l'effet du hasard ; témoin de l'injure qu'on lui faisait, je n'ai pu m'empêcher de la secourir. Je ne puis voir un homme dans l'oppression sans m'intéresser à sa situation. C'est la seule impulsion de mon cœur ; mais je conclus de vos paroles que vous m'avez cru quelque mauvais dessein lorsque je suis venu ici ; je veux dissiper votre soupçon.

Shuey-guwin, s'apercevant que son discours l'avait offensé, lui dit, pour l'apaiser :

## Hau-Kiou-Choaan

— Je vous prie, Monsieur de ne point prendre mes paroles en mauvaise part. Je n'ai nul dessein de vous offenser, et je ne viens ici que <sup>p2.176</sup> dans une bonne intention. Ayez la bonté de m'écouter, et vous jugerez ensuite si ma proposition mérite votre attention.

— J'ai toujours entendu dire que ce qui n'est pas bon à faire n'est pas bon à dire. N'insistez donc pas davantage. Je suis persuadé que votre intention est bonne ; mais vous ne sentez pas combien elle me serait préjudiciable. Il est temps, je crois, de me retirer.

Il se leva de son siège, appela un domestique, et le chargea de remercier sa maîtresse :

— Vous lui direz, que son oncle m'ayant fait sentir qu'il était temps de me retirer, je n'ai osé moi-même prendre congé d'elle.

Il ordonna alors à son domestique de le suivre, et sortit avec tant de précipitation, que Shuey-guwin ne put le <sup>p2.177</sup> prévenir. Celui-ci courut pour le prier de revenir, mais il ne put l'engager à retourner, ce qui lui causa tant de confusion, qu'il n'osa point rentrer chez sa nièce ; et en revenant chez lui : « Ce jeune homme, dit-il en lui-même, n'a point la gravité d'un étudiant, il est grossier et opiniâtre ; on le prendrait plutôt pour un homme d'épée. »

Shuey-ping-sin, dès que son oncle la quitta, prévint quelles seraient les suites de sa politesse. Dans la crainte que son hôte ne manquât d'argent pour son voyage, elle se fit apporter vingt onces d'argent fin et quelques fruits secs, appela ensuite un vieux domestique nommé Shuey-yeong, et lui ordonna d'aller attendre l'étranger hors de la porte de la ville, afin de lui offrir ses services, <sup>p2.178</sup> et de le prier d'accepter le petit présent qu'elle lui envoyait. Le domestique partit aussitôt, sans communiquer sa commission à qui que ce fût.

## Hau-Kiou-Choaan

Tieh-chung-u en sortant de chez la jeune demoiselle, retourna à la pagode, et envoya son domestique demander son lit et ses habillements. Le supérieur des bonzes, apprenant son arrivée, alla à sa rencontre pour le complimenter.

— Monsieur, dit-il, votre départ précipité, dont je n'ai jamais pu deviner le motif, m'attira la colère et des reproches sévères du che-hien. Je suis heureux de vous revoir, et si je vous laissais partir de nouveau, le mandarin me blâmerait sans aucun doute.

— J'oublie ce qui s'est passé, répondit le jeune homme ; mais cessons les <sub>p2.179</sub> compliments. Je vous jure que je ne mettrai plus le pied dans votre couvent, ni ne boirai plus de votre cha <sup>1</sup> (thé). Quant au che-hien, je ne le verrai plus. Allez sans délai me chercher mon lit et mes habits.

— Votre domestique est venu les chercher. Quoique vous soyez fâché contre moi, je ne saurais vous <sub>p2.180</sub> laisser partir, et je vous prie de rester.

À ces mots, Tieh-chung-u perdit patience, et s'écria :

— Quelle affaire avez-vous avec moi pour vouloir me retenir ? Quoi ! voulez-vous en plein jour exercer vos infamies envers les étrangers qui viennent dans votre couvent ? Avez-vous dessein et le che-hien vous a-t-il ordonné de m'empoisonner.

---

<sup>1</sup> Il y a plusieurs espèces de thé à la Chine, savoir, le vert, ou *song-lo-cha*, ainsi appelé d'une montagne de ce nom dans la province de Kiang-nan, où l'on cultive la meilleure espèce, et le *bou*, ou, comme les Chinois prononcent, le *vû-i-cha*, qui prend son nom de la montagne Vû-i-shan dans celle de Fo-kien. On cueille leurs feuilles dans deux différentes saisons de l'année, le bou un mois ou cinq semaines plus tôt que le vert, lorsque la plante est pleine de sève ; tandis que l'autre, demeurant sur la plante jusqu'à ce que sa sève soit desséchée et épaissie par la chaleur du soleil, devient verdure. Telle est la différence de leurs qualités.

Le thé est un arbrisseau garni de feuilles depuis le sommet jusqu'au pied. Elles sont oblongues, pointues et dentelées comme celles du rosier. Le bou ne diffère du vert que par la forme ; ses feuilles sont plus rondes et plus courtes. En automne, la fleur tombe, et des baies de la grosseur d'une noisette, spongieuses et assez agréables au goût, succèdent. Les Chinois en tirent une huile qu'ils emploient dans leurs sauces.

## Hau-Kiou-Choaan

J'irai demain chez le <sup>p2.181</sup> vice-roi, et je l'instruirai de vos procédés à mon égard. Il vous enverra chercher, et il vous punira d'une manière éclatante.

À peine avait-il achevé de parler, que deux officiers du che-hien arrivèrent et lui dirent que leur maître désirait lui parler.

Ce magistrat, qui avait reconnu le mérite de Tieh-chung-u, cherchait l'occasion de le voir, pour solliciter son pardon : aussi l'attendait-il avec la plus vive impatience. Il avait envoyé tous les jours des messagers chez Shuey-ping-sin, pour savoir le jour de son départ. Il ne l'eut pas plus tôt appris, qu'il envoya ces deux officiers pour l'inviter à son audience.

@

## 2. CHAPITRE VIII

@

p2.182 Tieh-chung-u, recevant ce message, se mit à rire et leur dit :

— Je ne suis point habitant de la juridiction ni de la ville du che-hien, et je ne dois rien à personne : pourquoi donc vous envoie-t-il auprès de moi ?

Les officiers ne surent que répondre, et ne voulurent pas cependant le laisser partir.

Alors il devint si furieux, qu'il fut p2.183 sur le point de se battre avec eux, lorsque le che-hien arriva. Il avait compris que les officiers qu'il avait envoyés ne réussiraient point dans leur message : aussi les avait-il suivis à cheval, et avait-il eu soin d'en faire amener un second. Il mit pied à terre en abordant Tieh-chung-u, et le salua très respectueusement.

— Monsieur, lui dit-il, je suis un homme fort ordinaire, j'ai des yeux qui ne voient point, et mon entendement est si obscurci, que je n'ai pu discerner en vous un homme de mérite. Je sors aujourd'hui comme d'un songe, et je reconnais mon erreur. Aussi je viens vous demander mon pardon. J'espère que vous me ferez la grâce de m'accompagner à l'audience.

— Ce discours, répondit le jeune p2.184 homme, ne s'accorde point avec les paroles que vous avez prononcées l'autre jour. Comment se peut-il que vous, qui avez toujours été si attaché aux honneurs et aux richesses, deveniez tout à coup si véridique et si sincère ? Peut-être avez-vous dessein de me tromper, et avez-vous imaginé un nouveau moyen de me nuire.

— Ne parlez point ainsi, je me pique aujourd'hui de sincérité. Quant à l'injure que je vous ai faite, je sais que vous me l'avez

## Hau-Kiou-Choaan

pardonnée à la sollicitation de Shuey-ping-sin, qui a intercédé pour moi avec une bonté que je n'oublierai jamais.

Tieh-chung-u, surpris de l'entendre parler ainsi :

— Voilà, dit-il enfin, un changement bien extraordinaire.

— <sup>p2.185</sup> Pour vous convaincre de mes paroles, daignez venir chez moi : je vous ferai une proposition qui vous sera sans doute agréable.

Tieh-chung-u, persuadé de sa sincérité, monta sur le cheval qu'il avait amené, et le suivit au logis.

Lorsqu'ils se furent assis, le che-hien lui dit :

— Permettez-moi de vous demander la raison qui vous oblige à partir si précipitamment ?

— Ce n'était pas mon dessein, répondit Tieh-chung-u, de partir aussitôt ; mais on m'a tenu un discours qui m'a si fort déplu, qu'il m'a été impossible de rester plus longtemps.

— Qui a osé vous offenser ?

— L'oncle de Shuey-ping-sin m'a proposé de me marier avec elle.

— <sup>p2.186</sup> Quel mal trouvez-vous dans cette proposition ? N'a-t-il pas raison ?

— Vous savez que j'ai demeuré quelque temps chez cette jeune demoiselle, mais sans aucune vue intéressée. Nous ne nous sommes point cachés, nous n'avons rien fait que nous ne puissions avouer au ciel, aux génies et aux anges ; mais il est difficile de convaincre le public de notre innocence. Or son oncle, en me proposant ce mariage, a témoigné qu'il avait une aussi mauvaise opinion de sa nièce que de moi. Cette proposition m'a si fort déplu, que je l'ai quitté sans lui donner le temps d'achever.

— Je conviens que s'il s'était passé entre vous quelque chose dont le public n'eut point connaissance, vous auriez très grand tort de vous marier ; mais <sup>p2.187</sup> souvenez-vous que dans les premiers temps il y avait un homme d'un savoir et d'une sagesse si rares, qu'on ne trouvait aucune femme digne de lui, et qu'il se trouva, dans un autre siècle, une femme si accomplie, qu'on ne savait quel mari lui donner. Si le hasard eut fait naître ces deux personnes dans le même temps, elles se seraient sûrement mariées ensemble. J'ai eu beaucoup de peine à vous engager à venir chez moi. Vous êtes d'un caractère si inflexible que si je vous offrais un présent en or, et si je vous faisais servir un repas, j'éprouverais un refus. Je n'ai donc qu'un moyen de vous témoigner ma reconnaissance ; et je me souviens à ce sujet d'un vieux proverbe, qui dit : Un homme et une femme qui peuvent vivre <sup>p2.188</sup> ensemble, et conserver leur chasteté, sont incapables de violer la loi <sup>1</sup>. On voit arriver aujourd'hui ce qu'on croyait ne pouvoir avoir lieu que dans les premiers siècles. Quoique vous n'aperceviez rien d'extraordinaire dans cette conduite, elle me paraît inconcevable. En un mot, je croirais manquer à ce que je me dois si je ne ménageais une affaire aussi avantageuse pour vous. Puisque vous avez bien <sup>p2.189</sup> voulu venir ici, je vous prie d'attendre qu'elle soit conclue, et de ne point laisser échapper une occasion aussi favorable, par trop de précipitation.

---

<sup>1</sup> Voici un passage de l'auteur de *l'Esprit des lois* (liv. 6, chap. 8.) :

Le soin que l'on a de séparer les femmes des hommes, et la contrainte dans laquelle on les tient, sont une suite nécessaire de la pluralité des femmes. L'ordre domestique exige que cela soit ainsi. Un débiteur insolvable cherche à se mettre à couvert des poursuites de ses créanciers. Il y a des climats où la nature a tant de force, que la morale ne saurait la contenir. Laissez un homme seul avec une femme, les tentatives seront des chutes, l'attaque sûre et la résistance nulle ; dans ces sortes de pays, au lieu de préceptes, il faut des verrous.

On regarde comme un prodige à la Chine qu'un homme et une femme se trouvent seuls sans que le premier attente à sa pudicité.

« Trouver un trésor dans un lieu écarté, dit un moraliste chinois, et le rendre à celui à qui il appartient, ou trouver une femme seule sans la séduire, secourir son ennemi dans le danger, c'est là la pierre de touche du cœur. »

À ces mots, Tieh-chung-u poussa un profond soupir, et lui dit :

— Ah ! Monsieur, ne me parlez point de ce mariage. Quiconque veut vivre dans ce monde doit se conformer aux usages et aux p<sub>2.190</sub> coutumes, agir avec ordre <sup>1</sup> et décence. Me siérait-il, parce que je reconnais notre souverain maître pour empereur, de lier connaissance et amitié avec lui ? J'aurais aussi peu de raison si je concluais un mariage auquel les circonstances tristes où je me suis trouvé ont donné lieu.

— p<sub>2.191</sub> Vous avez vu le monde, et vous avez de l'esprit : pourquoi donc tenir un propos aussi déplacé ? Puisque vous êtes si exact et si rigide, pourquoi avez-vous demeuré chez elle pendant votre maladie ? Vous vous portez bien maintenant, et le public est aussi satisfait des raisons qui vous y ont décidé que de la conduite que vous avez tenue : quel mal y aurait-il à épouser Shuey-ping-sin ? Pourquoi, par un faux scrupule, vous forcer à la regretter tant que vous vivrez ?

— Quel service vous ai-je rendu pour prendre un si grand intérêt à moi ?

— Quoique mon emploi soit peu considérable et peu lucratif <sup>2</sup>, peu s'en est p<sub>2.192</sub> fallu que je ne l'aie perdu. Il est heureux pour

---

<sup>1</sup> Les Chinois réduisent toute la morale à ces trois points : ordre, régularité et bienséance.

Tout ce que le Ciel exige des hommes, dit un de leurs ministres d'État, dans un mémoire présenté à l'empereur, est compris dans le mot *ming* (ordre). S'acquitter de tout ce que cette expression renferme est le comble de la perfection. C'est sur cette base que sont fondés, dans une famille, les devoirs réciproques d'un père et d'un fils ; dans un État, ceux d'un souverain et de ses sujets ; et qu'existent l'union, l'amitié, la politesse, et les autres liens de la société. Ce sont les caractères d'une supériorité que le Ciel (*Tien*) a attribuée aux hommes sur les autres animaux. (Voyez le père Duhalde, vol. I, p. 285, 486.)

<sup>2</sup> On trouve dans les *Lettres édif.*, XVII, 177, un mémoire dans lequel un che-hien dit, en parlant de lui : « Je ne suis qu'un petit mandarin, et mon autorité est fort bornée. » Les Chinois affectent de parler modestement d'eux-mêmes et de ce qui leur appartient ; mais ils croient devoir, par politesse, parler d'autrui en termes pompeux. Par exemple, ce serait une trop grande familiarité pour eux de dire à un homme qui vient rendre visite, *je*, ou *vous*, etc. ; mais ils disent : *Serviteur de mon seigneur, je prie votre excellence de permettre à votre humble esclave*. Lorsqu'un fils parle à son père, il s'appelle son *cadet*, ou son *petit-fils*, lors même qu'il est marié et qu'il a des enfants. De même un père, en

## Hau-Kiou-Choaan

moi que Shuey-ping-sin vous ait <sup>p2.194</sup> engagé à me pardonner. Lorsque j'appris cette nouvelle, je fis serment de changer de conduite, et d'agir conformément aux lois de la justice et de l'honneur. Témoin de l'exactitude avec laquelle vous les observez, et réfléchissant à la modestie de Shuey-ping-siu, j'ai été surpris que deux personnes d'un mérite aussi distingué se fussent rencontrées dans la même ville, et j'ai pensé que le Ciel vous avait créés l'un pour l'autre. Il eût été fâcheux que cette affaire ne fût point venue à ma connaissance. Mais en vous voyant et en vous entendant, j'ai reconnu que vous étiez faits l'un pour l'autre. Les habitants me sauraient mauvais gré si je vous laissais partir sans vous marier ensemble. Ne refusez donc pas ma proposition, je vous prie.

— C'est donc dans le seul but de vous <sup>p2.195</sup> attirer du crédit que vous prenez intérêt à cet affaire ?

— Point du tout : je n'envisage que votre bonheur.

— Fort bien ; je veux que rien ne s'oppose à ce mariage : quel moyen employer pour le conclure ? Nos pères ni nos mères n'y ont point consenti, mes parents sont absents. Où se trouve le père de Shuey-ping-sin ? Quoi, parce que je vois une belle personne, dois-je l'épouser ? Un mariage conduit avec si peu

---

parlant à son fils, dit, *mon cadet* ou *mon petit-fils* ; un maître, *mon jeune écolier*. S'ils parlent du lieu où ils font leur séjour, ils disent *cette pauvre ville* ou *pauvre province*, etc. ; et après un repas, *Le repas que j'ai donné à mon Seigneur est bien modique*, etc. Une personne qui plaide devant un tribunal se traite de *coupable*.

Un fils parlant de son père l'appelle le *père de la maison*, un domestique le *maître de la maison*. Ils donnent même un nom honorable à un homme de basse condition. Par exemple, ils appelleront un domestique, si c'est un homme grave, le *grand maître de la maison* ; un batelier, le *principal maître du vaisseau* ; un mulétier, le *grand conducteur*, à moins qu'ils ne veuillent le mortifier, car alors ils l'appellent de son nom ordinaire *can-kio* (le piéton). Ils appellent les officiers qui accompagnent un mandarin des *hommes à cheval*, ou des *cavaliers*. Parmi le bas peuple, ceux qui ne se connaissent point s'appellent *frères* (Hiung). S'ils parlent à une femme qu'ils ne connaissent même pas, c'est la *ta-sao* ou la belle sœur. S'ils parlent à quelqu'un d'une chose qui lui appartient, ils emploient des phrases particulières. Par exemple, si c'est de son fils, c'est toujours le *noble fils* ; si c'est de sa fille, c'est l'*amour précieux* ; si c'est de son pays, c'est la *noble province* ou *ville* ; même en parlant de la maladie de quelqu'un, c'est la *noble maladie* (Voy. Duhalde, vol. I, p. 294 ; Semedo, part. I, chap. II, p. 63 ; *Hist. Mod. Univ.*, 208.)

## Hau-Kiou-Choaan

d'ordre et de régularité pourrait-il être heureux ? Vous qui me pressez si fortement, que ne le proposez-vous à Kwo-khé-tzu : il le souhaite, et il serait ravi de cette proposition. Je vous remercie cependant de la peine que vous avez prise ; mais il faut absolument que je parte.

— <sup>p2.196</sup> Soit. Vous méprisez mes conseils, mais souvenez-vous qu'un temps viendra où vous en reconnaîtrez la sagesse. Je voudrais vous retenir plus longtemps, mais je vois qu'il est impossible de vous faire abandonner la résolution que vous avez prise. Je n'ose pas non plus vous offrir de l'argent, dans la crainte de vous offenser. Si jamais j'ai le bonheur de vous revoir, j'espère vous convaincre de ma sincérité ; vous aurez une meilleure opinion de moi que vous ne l'avez présentement.

— Je vous suis obligé, monsieur, de vos politesses : les dernières paroles que vous venez de dire me pénètrent de la plus vive reconnaissance.

Alors il le salua, et prit congé de lui.

Lorsqu'il fut hors de la porte de la <sup>p2.197</sup> ville, il dit à Siow-tan de louer une mule pour le porter lui et son bagage.

— Monsieur, dit celui-ci, il vaudrait mieux louer un âne.

— Quelle est la raison de cette préférence ?

Siow-tan lui donna à entendre qu'il avait peu d'argent.

Sur ces entrefaites, Shuey-yeong arriva, et après l'avoir salué, il lui dit que sa maîtresse l'avait envoyé dès le point du jour pour l'attendre : il était midi passé.

— En vous ordonnant de m'attendre, dit Tieh-chung-u, quel a été son motif ?

— Voyant que Shuey-guwin allait chez vous pour vous entretenir, ma maîtresse a compris que son discours ne vous serait pas

agréable : en effet, elle a <sup>p2.198</sup> su, depuis, que les propos qu'il vous avait tenus vous avaient décidé à partir. Elle m'a chargé de vous remettre ce petit présent aussitôt que vous seriez arrivé.

Tieh-chung-u fut ravi de sa générosité.

— Votre maîtresse, lui dit-il, m'a témoigné tant de bontés, que je ne puis trouver des termes pour exprimer ma reconnaissance.

— Je suis obligé, reprit Shuey-yeong, de m'en retourner : avez-vous quelque chose à mander à ma maîtresse ?

Le domestique remit le présent à Siow-tan, et alla s'acquitter du message dont on l'avait chargé.

Tieh-chung-u et Siow-tan louèrent une mule et se mirent en chemin, mais voyant le soleil couché, ils s'enquirent <sup>p2.199</sup> de la distance qui les séparait du village de Thong-chun. Le garçon qui suivait la mule leur dit qu'il y avait trois lieues. Aussitôt Tieh-chung-u doubla le pas l'espace d'une lieue. Tout à coup sort d'un bosquet situé près de la route un jeune homme portant un paquet sur ses épaules, et suivi d'une jeune femme qui paraissait extrêmement effrayée. Ils n'eurent pas plus tôt vu Tieh-chung-u, qu'ils cherchèrent à se cacher dans le bois. Il leur dit de s'arrêter, et demanda au jeune homme qui il était, et où il allait avec cette jeune femme.

Celle-ci, toute effrayée, le conjura de ne point le tuer. Le jeune homme jeta son paquet par terre, et se mit à courir ; mais Tieh-chung-u l'arrêta, et lui dit :

— <sup>p2.200</sup> Qui êtes-vous ? Je ne veux point vous faire du mal.

— Cette jeune femme, répondit le jeune homme, fait sa résidence dans le village que vous voyez devant vous. Elle est la concubine d'un homme fort riche, qui se nomme Lee-thay-coon. Comme il est extrêmement vieux, elle s'est lassée de vivre avec lui, et elle m'a prié de l'aider à s'échapper.



## Hau-Kiou-Choaan

— Vous êtes sûrement son séducteur.

— Vous vous trompez : je m'appelle Suan-yin, et je suis cousin du vieillard dont je vous ai parlé.

Tieh-chung-u, ajoutant foi à ses paroles, le laissa aller. Il demanda ensuite à la jeune femme si elle était véritablement la concubine de Lee-thay-coon.

— <sup>p2.201</sup> Certainement, répondit-elle.

— Quelqu'un vous a débauchée, retournez chez vous : je veux vous accompagner.

— On m'a conseillé de m'enfuir ; mais Lee-thay-coon ne voudra point me croire ; il s'imaginera que j'ai pris moi-même ce parti, et me châtera sévèrement si je retourne. J'aime beaucoup mieux vous suivre et vous servir, si vous le trouvez bon.

Tieh-chung-u, riant de son offre, lui dit :

— Venez donc : je verrai ce que vous savez faire.

Il ordonna à son domestique de prendre son paquet, et de le mettre sur la mule. La jeune femme, voyant que la résistance serait inutile, le suivit.

<sup>p2.202</sup> À peine avaient-ils fait une demi-lieue, lorsqu'ils virent accourir une foule de gens, qui reconnurent la jeune femme et s'écrièrent :

— La voilà, la voilà !

Et aussitôt ils entourèrent la femme, Tieh-chung-u et son domestique. Ils détachèrent en même temps deux personnes pour aller avertir Lee-thay-coon de ce qui se passait.

— Bonnes gens, leur dit Tieh-chung-u, vous avez tort de faire tant de vacarme. Si j'avais eu dessein d'enlever cette jeune femme, j'aurais pris une autre route. Je viens de la rencontrer, et je la ramène à Lee-thay-coon.

## Hau-Kiou-Choaan

— Nous ignorons votre intention, reprirent-ils ; vous êtes tous deux jeunes, et nous ne sommes point obligés de savoir si vous dites la vérité : il <sup>p2.203</sup> faut venir avec nous chez le mandarin.

Après avoir fait encore quelques pas, ils virent venir un grand nombre de gens avec des flambeaux et des lanternes (il était nuit close), à la tête lesquels était Lee-thay-coon. Celui-ci, outré de voir un homme avec sa concubine, et sans s'informer de son nom, le saisit et lui dit :

— Qui êtes-vous, pour avoir osé ainsi séduire ma concubine ?

Tieh-chung-u le repoussa en répondant ainsi :

— Ce vieillard est une vraie brute de me traiter d'une façon aussi grossière, sans savoir si j'ai tort ou raison. Votre concubine s'enfuyait avec un autre, je l'ai arrêtée, et lorsque je vous la ramène, loin de me remercier, vous me traitez d'une manière aussi incivile.

— <sup>p2.204</sup> Qui peut l'avoir enlevée, reprit le vieillard ? Elle est avec vous, et le paquet qui est sur votre mule m'appartient.

Tieh-chung-u, voyant qu'il était trop irrité pour écouter ses raisons :

— Eh bien, lui dit-il, quand même il en serait ainsi, il est nuit, et nous ne pouvons éclaircir cette affaire. Allons chez le mandarin.

Le magistrat chez qui ils se rendirent, entendant ce vacarme, en demanda le motif. On lui rapporta que Lee-thay-coon venait d'arrêter des gens qui s'enfuyaient avec sa concubine, et qu'il les lui amenait.

Le mandarin s'appelait Swin-kien-tze. Comme il ne trouvait pas souvent l'occasion de piller les habitants du lieu, à cause de leur

## Hau-Kiou-Choaan

pauvreté, il fut ravi qu'un homme aussi riche que <sup>p2.205</sup> Lee-thay-coon <sup>1</sup> fut tombé entre ses mains. Il se fit apporter ses plus beaux habits, et rassemblant le plus de gens qu'il put, pour rendre son audience plus nombreuse, il s'assit sur son tribunal, <sup>p2.206</sup> comme s'il eût été le vice-roi de la province.

Le vieillard se présenta le premier et lui dit :

— Monsieur, je m'appelle Lee-thay-coon. J'avais une concubine nommée Thao-chéé. Profitant du moment où les portes étaient ouvertes et où j'étais occupé, elle s'est enfuie avec un jeune homme, avec lequel je viens de l'arrêter. J'ignore comment il s'y est pris, ni d'où il vient, ni comment il s'appelle.

Le mandarin ordonna qu'on amenât le séducteur. Tieh-chung-u parut, et se mit à rire lorsque le mandarin l'invita à se mettre à genou. Le mandarin, outré de son mépris, lui dit :

— Qui êtes-vous ? Ignorez-vous le respect que vous devez au tribunal de l'empereur ?

---

<sup>1</sup> Selon un proverbe chinois, lorsque l'empereur crée des mandarins, ce sont autant de bourreaux, de meurtriers, de chiens et de loups qu'il lâche pour ruiner et dévorer le pauvre peuple. (Voyez le père Magal., p. 135, etc.)

Comme les magistrats ne parviennent que par leur mérite et leur application, qu'ils sont souvent de basse condition, et par conséquent fort pauvres, ils sont souvent tentés de s'enrichir à quelque prix que ce soit. Les lois de la Chine tendent surtout à corriger ce penchant : en effet, ils ont établi le recours aux tribunaux supérieurs, la recherche de la conduite des mandarins tous les trois ans, le compte exigé de leur administration, des visiteurs envoyés dans les provinces pour veiller sur leur conduite et pour écouter les plaintes du peuple, etc. (Voyez le père Magal., p. 222, 223 ; le père Le Comte, tome 2, p. 21, 29.)

Quoique les premiers législateurs chinois aient eu des notions de la providence, ils n'ont point envisagé un état futur. Confucius lui-même n'en dit presque rien. Ces opinions ont été adoptées par les adorateurs de Fo, qui ont puisé dans l'Inde la croyance de la métempsychose. Les bons effets qui pourraient résulter de cette doctrine sont anéantis par la doctrine corrompue des bonzes, qui ont trouvé une infinité de moyens de racheter les péchés. De ce nombre sont le jeûne, les pénitences, les pèlerinages, les aumônes, les legs faits à leurs pagodes, en un mot, tout, excepté la probité et la vertu.

La religion de Fo n'a dû ses progrès en Chine qu'aux récompenses proposées dans l'autre vie, et qui flattent si vivement l'esprit humain. (Voy. Kæmpfer, p. 248.)

## Hau-Kiou-Choaan

— Cet endroit, répondit le jeune homme, n'est pas la grande audience du Li-pu <sup>1</sup> : devant ce tribunal, je vous dirais mon nom.

p2.208 Le mandarin, voyant le peu de cas qu'il faisait de sa personne, ajouta :

— Quelque grand que vous puissiez être, cette affaire n'est pas aussi risible que vous le pensez ; vous êtes coupable d'un crime énorme.

— Êtes-vous bien sûr que j'aie enlevé cette concubine ? où sont les témoins ? Si je l'avais enlevée, j'aurais pris une autre route. Que votre office soit grand ou petit, peu m'importe : l'empereur ne vous a accordé une place p2.209 que pour administrer la justice. Il faut que ceux qui vous ont envoyé ici ne voient pas bien clair.

Le mandarin, étonné de sa réponse, répliqua :

— Vous êtes un imposteur et un coquin de me parler ainsi, et de me mépriser à cause de la petitesse de mon emploi. Je vous somme à comparaître demain devant le tao-yéé <sup>2</sup> : nous verrons si vous parlerez de même.

Tieh-chung-u ne daigna pas lui répondre.

Le mandarin fit ensuite appeler le p2.210 vieillard, et lui dit :

---

<sup>1</sup> Il y a six cours souveraines à Pékin, dont le pouvoir et l'autorité s'étendent sur tout l'empire.

La première est le Li-pu, ou le tribunal des Mandarins, dont l'emploi est de nommer les officiers des provinces, de veiller sur leur conduite, d'examiner leurs bonnes et leurs mauvaises qualités, et d'en instruire l'empereur, pour qu'on élève les uns et qu'on abaisse les autres. Ce sont proprement des inquisiteurs d'État.

La troisième est appelée le tribunal des Rites, dont l'emploi est de faire observer les rites et les cérémonies anciennes dans tout l'empire, de veiller sur les matières qui concernent la religion, les arts et les sciences, les titres honorifiques et les marques de distinction ; d'examiner ceux qui aspirent à quelque degré ; d'avoir soin des temples, des sacrifices ; de recevoir, de défrayer et de renvoyer des ambassadeurs étrangers. (Voyez le père Magal., p. 208 ; Duhalde, vol. I, p. 249, etc.)

<sup>2</sup> Le quatrième tribunal après celui du vice-roi.

## Hau-Kiou-Choaan

— Comment avez vous pu, à l'âge où vous êtes, prendre une femme aussi jeune pour concubine ? Cette inégalité honteuse est la cause du désordre qui arrive. Amenez-moi cette Thao-chéé.

On la fit venir ; mais lorsqu'il la vit, il ne put s'empêcher de rire, tant elle avait mauvaise mine.

— Est-ce de votre propre volonté, lui dit-il, que vous vous êtes enfuie, ou quelqu'un vous a-t-il conseillé de fuir ?

Comme elle ne répondait rien :

— Il est trop tard, ajouta-t-il, pour examiner cette affaire. Je vous ferai conduire demain chez le tao-yéé, il ordonnera de vous serrer les doigts <sup>1</sup>, et vous <sub>p2.211</sub> avouerez la vérité.

Ayant ensuite fait appeler Lee-thay-coon :

— Je mets ce jeune homme et cette fille sous votre garde, lui dit-il ; ayez-en soin : vous me les présenterez demain, lorsque j'irai au tribunal supérieur.

Le mandarin, jugeant par la manière dont Tieh-chung-u lui avait parlé, qu'il n'était pas un homme du commun, craignit de s'avancer trop loin, et ne voulut rien entreprendre sans l'ordre d'un tribunal supérieur. D'un autre côté, Lee-thay-coon, voyant le mépris avec lequel cet étranger regardait le mandarin, ne savait que penser, et ne fut pas peu embarrassé, lorsque le mandarin lui ordonna de le prendre chez lui, de savoir comment il devait le traiter. Il n'osait ni le laisser avec ses domestiques, de peur de s'attirer son ressentiment, ni <sub>p2.212</sub> l'enfermer dans une chambre, dans la crainte qu'il n'eût quelque rapport avec sa concubine. Cependant s'étant souvenu que le mandarin lui avait recommandé d'en avoir soin, il pensa en lui-même qu'une nuit est bientôt passée : en conséquence on le conduisit dans une chambre, où il

---

<sup>1</sup> L'instrument qu'on emploie pour cet effet s'appelle *tzan-zeh*, c'est la torture qu'on emploie pour les femmes. (Voyez les *Lettres édif.*, etc., recueil 28, p. 280.)

## Hau-Kiou-Choaan

lui fit servir un excellent souper. Lee-thay-coon aurait désiré emmener sa concubine ; mais réfléchissant qu'elle était prisonnière du mandarin : « Je ne le puis, dit-il, car je ne saurais justifier ma conduite. Ce n'est que pour une nuit, laissons-les donc ensemble. » Il se plaça dans un endroit d'où il pouvait voir tout ce qui se passerait entre eux, et dit : « Nous verrons demain ce qu'il en sera. »

@

TOME TROISIÈME

### 3. CHAPITRE PREMIER

@

<sup>p3.001</sup> Quoique Tieh-chung-u fût extrêmement indigné de la conduite du vieillard et du mandarin du village, il ne pouvait cependant s'empêcher de rire de l'embarras ridicule où il se trouvait.

Il ne se fit aucun scrupule de se mettre à table. Après le repas, il ordonna à Siow-tan de préparer son lit, et se coucha.

<sup>p3.002</sup> La lune <sup>1</sup>, alors dans son disque, était brillante. Vers minuit, Tieh-chung-u, s'étant éveillé, ouvrit les yeux, et comme les rayons de la lune éclairaient sa chambre, il aperçut Thao-chéé assise à côté de son lit. Dans ce moment elle s'avança pour l'embrasser.

— Retirez-vous, lui dit-il. Comment osez-vous agir d'une manière aussi contraire à la bienséance ?

En achevant ces mots, il se tourna de <sup>p3.003</sup> l'autre côté pour dormir. La jeune fille fut tellement étonnée de son refus, qu'elle ne répondit pas un seul mot, et alla se coucher près le pied du lit. Lee-thay-coon, que la jalousie avait tenu éveillé toute la nuit, ayant entendu le reproche adressé à la jeune fille, comprit que le jeune homme était pur et vertueux, et n'avait aucun mauvais dessein. « Je suis maintenant convaincu, dit-il en lui-même, qu'elle s'est enfuie volontairement ; le jeune homme est innocent, et je l'ai accusé à tort. »

Il aurait bien voulu le relâcher sur-le-champ ; mais il réfléchit que le mandarin l'avait mis sous sa garde. « Demain, ajouta-t-il, lorsque j'irai à l'audience, je tâcherai d'apaiser cette affaire. »

---

<sup>1</sup> De même que des paysans s'imaginent voir dans la lune un homme avec un trousseau de bois, un chien et une lanterne, les Chinois croient y voir un lapin ou un lièvre qui pile du riz dans un mortier. Ils la dépeignent ainsi dans les livres qu'ils mettent entre les mains des enfants. Nous représentons le soleil avec un visage humain, et les Chinois le représentent par un coq enfermé dans un cercle. (Voyez Duhalde, vol. I, p. 374, etc.)

## Hau-Kiou-Choaan

p3.004 Dès que le jour fut venu, il prit un sac d'argent, et alla trouver le mandarin pour le prier d'abandonner l'affaire, et de ne point la déférer à un tribunal supérieur. Celui-ci, voulant lui montrer son pouvoir, lui répondit d'un ton fort rude :

— M'avez-vous envoyé ici ou m'avez-vous revêtu de mon office pour dépendre de vos conseils ? J'ai donné mes ordres hier au soir : il faut que vous comparassiez tous ce matin devant le tao-yéé. Rendons-nous y.

Le vieillard alla donc chercher les personnes confiées à sa garde, et les amena chez le mandarin, qui sortit accompagné d'une foule nombreuse.

Ce jour-là était l'anniversaire de la naissance du tao-yéé ; un grand nombre de p3.005 mandarins étaient arrivés pour lui faire compliment, mais comme les trompettes n'avaient encore sonné qu'une fois <sup>1</sup>, p3.006 et que les portes n'étaient pas ouvertes, tout le monde attendait dehors.

Lorsqu'on vit paraître ce concours de peuple, on fut surpris, et l'on s'informa quelle en était la cause. On répondit qu'on avait arrêté un jeune homme qui s'enfuyait avec la concubine d'un autre.

Ceux qui étaient le plus près demandèrent à Tieh-chung-u comment un homme comme lui, élevé par sa naissance, avait pu commettre une pareille action. Tieh-chung-u ne répondit rien. Ils demandèrent alors à la jeune fille si c'était lui qui l'avait séduite.

— Oui, répondit-elle, c'est lui qui m'a engagée à m'enfuir.

---

<sup>1</sup> À la porte des palais des mandarins sont deux petites tours où il y a des tambours et d'autres instruments de musique ; on en joue différentes heures du jour, surtout lorsque le mandarin sort et qu'il siège sur son tribunal. (Voy. Duhalde, vol. I, p. 284.)

Au premier coup de tambour, les mandarins qui viennent pour recevoir des ordres se tiennent prêts, au second ils entrent, et au troisième on ferme les portes. Suivant la coutume chinoise, les mandarins rendent visite au gouverneur le jour de sa naissance, et les principaux habitants vont le saluer en corps. Lorsque tous sont entrés, un d'entre eux prend une tasse de vin, et la présente des deux mains au mandarin, en disant : *C'est ici le vin qui porte bonheur* ; un autre lui présente des confitures, et dit : *C'est ici le sucre qui prolonge la vie* ; ce que les autres répètent tour à tour. (Voy. Duhalde, vol. I, p. 294.)

## Hau-Kiou-Choaan

Elle répéta la même chose à tous ceux qui la questionnèrent, ce qui fit <sup>p3.007</sup> beaucoup de plaisir au mandarin.

Le pao-che-hien, arrivant sur ces entrefaites pour complimenter le tao-yéé, vit en sortant de sa chaise la foule qui entourait le jeune homme, et envoya demander au petit mandarin du village <sup>1</sup> la cause de ce rassemblement.

<sup>p3.008</sup> Celui-ci vint lui dire qu'on avait arrêté le jeune homme avec une jeune femme qu'il avait séduite, et qu'il allait le traduire devant un tribunal supérieur. Le che-hien, à cette réponse, parut fâché, et dit :

— Cela est faux, je ne saurais le croire : ce jeune homme est victime de quelque ruse. Savez-vous qu'il s'appelle Tieh-chung-u, et qu'il est fils du président du ta-cha-yuen <sup>2</sup> ? Il est venu dans ma ville ; on a voulu le marier avec une demoiselle de la première condition, et <sup>p3.009</sup> des raisons particulières l'ont engagé à la refuser : il n'est donc pas vraisemblable qu'il soit venu dans ce village pour enlever une aussi vilaine créature.

— Je n'en sais rien, reprit l'autre. Le vieillard qu'il a offensé l'a amené chez moi, et la fille elle-même l'accuse d'être l'auteur de son évasion. Je n'ai rien voulu décider, et en conséquence je l'ai fait conduire ici.

---

<sup>1</sup> *Mandarin*, ou plutôt *mandarim*, est un mot portugais qui signifie *commandant*, de *mandar*, lequel vient du latin *mandaro*, ordonner, commander, etc. Les premiers Portugais qui pénétrèrent en Chine donnèrent ce nom à tous les magistrats et officiers tant civils que militaires. On les appelle, dans la langue du pays, *quan* ou *quan-fu*, *gouverneurs*, *présidents*, et *lao* (ou *lau*) *yéé*, seigneurs ou maîtres, à cause de leurs qualités. Ce dernier titre est proprement celui des lettrés du premier rang. On le donne quelquefois à d'autres par politesse. Shuey-guwin est appelé dans l'original, par un domestique, *Shuey-u-lao-yéé*. (Voy. Duhalde, vol. I, II, etc. ; *Lettres édif.*, III, p. 132.)

<sup>2</sup> Tu-cha-yuen est le nom d'un tribunal. Les mandarins qui le composent ont inspection sur la cour et sur tout l'empire.

Le premier de ces mandarins est égal en dignité au président des six tribunaux supérieurs. Leur emploi est de veiller à ce que les lois et les bons usages soient observés à la cour et dans l'empire, à ce que les mandarins exercent leur emploi avec probité, et que le peuple fasse son devoir. Ils punissent les fautes légères à leur tribunal, renvoyant les autres à l'empereur C'est de cette cour qu'on tire, tous les trois ou quatre ans, les visiteurs. (Magal., p. 222 ; *Lettres édif.*, XXV, p. 253, 255.)

## Hau-Kiou-Choaan

Le pao-che-hien ordonna à ses gens de chercher un endroit où il pût s'asseoir <sup>p3.010</sup> pour examiner cette affaire <sup>1</sup>. Après qu'il fut assis, il s'adressa ainsi au jeune homme :

— Vous venez de quitter ma ville : qu'avez-vous fait pour qu'on vous impute un pareil crime ?

Alors celui-ci raconta tout ce qui s'était passé.

— Fort bien, lui dit le che-hien. Vous êtes-vous informé du nom du jeune homme que vous avez trouvé avec cette femme ?

— Oui, sans doute : il est neveu du <sup>p3.011</sup> vieillard, et il se nomme Suan-yin.

À ces mots, le che-hien fit appeler Lee-thay-coon et la fille, et dit au premier :

— N'êtes-vous pas honteux à votre âge de prendre une fille aussi jeune pour votre concubine ? Vous n'avez pas su la satisfaire : elle s'est enflammée d'amour pour votre neveu, et elle s'est enfuie avec lui. Lorsque les gens vous la ramènent, vous les maltraitez. Est-ce ainsi que vous reconnaissez les services qu'on vous rend ? Si je n'avais pitié de votre âge, je vous ferais donner la bastonnade <sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Un mandarin peut, dans certains cas, agir hors de son district, et faire donner la bastonnade où il lui plaît, dans les rues, sur les grands chemins, lorsqu'il le juge à propos (Voy. Duhalde, vol. I, p. 311 ; *Lettres édif.*, XXII, p. 244 ; Le Comte, tome 2, p. 28) ; Samedo, p. 240.)

<sup>2</sup> On la donne sur les fesses nues, avec un instrument de plusieurs pieds de long, appelé pantse qui consiste en un gros roseau appelé bambou, fendu en deux, que l'on aplatit d'un côté, et dont on amincit un des bouts. Lorsque le nombre des coups ne va pas au-delà de vingt, on regarde cela comme une correction paternelle, qui n'a rien de déshonorant. L'empereur lui-même la fait donner aux gens de distinction, et on ne les estime pas moins. La moindre faute, par exemple une parole grossière, un coup de poing donné, attirent ce châtement paternel. Celui qui l'a reçu se met à genou devant son juge, s'incline trois fois, et le remercie du soin qu'il prend de lui.

Lorsqu'un mandarin siège, il a devant lui une table sur laquelle est une boîte remplie de petits bâtons. Il est accompagné d'officiers appelés *upi*, qui sont armés de cannes de bambou, et qui, lorsque le mandarin jette ces bâtons, saisissent le coupable, le couchent ventre à terre, lui ôtent ses vêtements, et lui donnent alternativement cinq coups sur les fesses pour chacun des bâtons. Lorsque la faute est légère, on peut gagner les officiers et les engager à ménager leurs coups, ou même louer quelqu'un pour les recevoir.

## Hau-Kiou-Choaan

p3.012 Tieh-chung-u intercédâ pour lui et pour la jeune femme, et pria qu'on les relâchât, ce qu'on lui accorda sur-le-champ. Le petit mandarin du village p3.014 vint lui faire la révérence, et lui demanda pardon de ce qu'il avait fait. Le che-hien dit ensuite au jeune homme :

— J'ai voulu vous retenir hier sans avoir pu y réussir. Puisque j'ai le bonheur de vous rencontrer aujourd'hui, et que cet accident vous arrête, j'espère que vous voudrez bien rester un ou deux jours avec moi.

Le jeune homme le lui promit.

Le mandarin, ravi de sa complaisance, ajouta :

Je vais faire mes compliments au tao-yéé, et je viendrai bientôt vous rejoindre.

Après qu'il eut fait son présent au magistrat et qu'il l'eut félicité sur le jour de sa naissance, il retourna chez lui avec Tieh-chung-u, et lui donna un p3.015 repas splendide. Lorsqu'ils furent assis <sup>1</sup>, il fit tomber la conversation sur Shuey-ping-sin, et lui donna toute sorte d'éloges.

---

Lorsqu'on inflige ce châtement dans les grands tribunaux, il ne faut que soixante-dix ou quatre vingts coups pour faire mourir un homme. (Père Semedo.) On a vu cependant des gens qui en ont reçu deux cents sans mourir. (*Lettres édif.*, XIX, 69.)

Un mandarin ne sort jamais sans être escorté de ses licteurs. Si on ne met point pied à terre lorsqu'il passe, si on traverse la rue, on est sûr de recevoir cinq à six coups avant qu'on ait tourné la tête.

Les parents donnent cette correction à leurs enfants, les maîtres à leurs écoliers, car on ne connaît point le fouet en Chine.

Tous les châtements commencent par la bastonnade, et elle est si commune, qu'il n'y a personne qui ne l'ait reçue ; on peut dire que la Chine est gouvernée avec le bâton. (Semedo, p. 141, etc.) ; Duhalde, vol. I, p. 311 ; Le Comte, tome 2, p. 60 ; *Lettres édif.*, XIX, p. 437.)

<sup>1</sup> Anciennement les Chinois ne se servaient ni de table ni de chaises, et mangeaient par terre comme toutes les autres nations orientales ; mais depuis la dynastie de Han, qui finit environ cent quatre-vingts ans avant Jésus-Christ, ils ont pris l'habitude de se servir de tables qui ont plusieurs formes, et dont quelques-unes sont parfaitement bien travaillées. Dans les grands repas, chaque convive a devant lui une petite table carrée vernissée, sur laquelle on lui sert les mets qu'on lui a destinés, dans des coupes de bois vernissées ou de porcelaine. Lorsqu'il y a beaucoup de convives, on se met deux à chaque table. Ces tables sont entourées d'étoffes brodées ou de pièces de toile qui descendent jusqu'à terre ; on ne se sert point de nappes ni de serviettes. Les Chinois ne touchent jamais leurs mets avec les mains, et ne se servent ni de couteaux, ni de cuillers, ni de fourchettes, mais de deux petites baguettes d'ivoire ou d'ébène, garnies en argent parce que leurs viandes sont coupées fort menues. Ces baguettes sont appelées

## Hau-Kiou-Choaan

— Monsieur reprit le jeune homme, tout ce que vous dites est vrai ; mais comme je vous regarde à présent comme <sup>p3.016</sup> mon ami, je vous parlerai avec franchise. La première fois que je la vis à votre audience, sa beauté fit sur mon cœur une impression que je ne puis vous exprimer ; mais depuis que ma mauvaise fortune m'a attiré les accidents que vous connaissez, et qu'elle m'a reçu chez elle <sup>p3.017</sup> avec toute la bonté d'une sœur, toutes mes espérances se sont évanouies. Le long séjour que j'ai fait chez elle a enfanté des soupçons ; quoiqu'ils paraissent aujourd'hui dissipés, ils ne manqueraient pas de renaître si ce mariage avait lieu, et nous serions tous deux malheureux pour le reste de nos jours. Ne me pressez donc pas davantage, je vous prie. J'ai juré de n'y plus penser, et vous seriez cause que je me parjurerais. Après ce qui s'est passé, il y aurait de la folie à penser à ce mariage.

Le che-hien lui promit de ne plus lui en parler. Ils burent jusqu'à minuit, et allèrent ensuite se coucher.

Le lendemain matin, lorsque Tieh-chung-u fut sur le point de partir, le pao-che-hien donna ordre à son valet de <sup>p3.018</sup> chambre de lui apporter douze *shoes*<sup>1</sup> (ou pièces d'argent), qu'il présenta au jeune homme, pour le défrayer sur la route. Celui-ci voulut le remercier ; mais il le prévint, en lui disant que son offre ne méritait pas ses remerciements.

— Je vous prie seulement de m'écouter ; je n'ai que deux mots à vous dire. Vous avez tort de courir ainsi le monde : il

---

par les Chinois *quay-tse*, et par quelques uns de nos voyageurs *chop-sticks* ; ils les manient avec tant de dextérité, qu'il peuvent saisir un grain de riz. On verra dans une autre note la manière dont ils mangent leur soupe. (Père Semedo, p. 66, etc. ; Duhalde, vol. I, p. 299, 301 ; *Hist. Mod. Univ.*, VIII, p. 277.)

<sup>1</sup> Les négociants donnent le nom de *shoes* à ces lingots ou pièces oblongues dans lesquelles les Chinois fondent leur or. Mais ils n'ont point coutume d'appeler ainsi leurs lingots d'argent.

Ces *shoes* d'argent sont peut-être la même chose que ce que Kæmpfer appelle *shuets* d'argent : chacun, à ce qu'il dit, pèse environ cinq onces, et vaut environ une livre sterling. (Voy. l'*Hist. du Japon*, p. 318.)

## Hau-Kiou-Choan

vaudrait mieux retourner chez vous, et continuer de vous appliquer à <sup>p3.019</sup> l'étude. Lorsque le jour de l'examen sera venu, vous pourrez obtenir le grade de docteur, et vous rendre célèbre dans le monde ; au lieu qu'en continuant votre genre de vie, vous n'acquerrez ni réputation ni gloire.

— Monsieur, lui dit le jeune homme, je vous remercie de votre bon conseil, et je ne l'oublierai jamais.

Ils se firent ensuite leurs adieux, et se séparèrent.

Lorsque Tieh-chung-u se remit en chemin, il ne put s'empêcher de réfléchir sur le changement opéré dans la conduite du che-hien, mais surtout sur son empressement à faire conclure ce mariage.

« Est-il poussé par son intérêt, dit-il en lui-même, ou a-t-il dessein de l'obliger ? Quelles que soient ses vues, <sup>p3.020</sup> je n'ai rien dit qu'on puisse prendre dans un mauvais sens. »

Il se rappela ensuite la beauté de Shuey-ping-sin, et fit les réflexions les plus profondes sur l'esprit et le jugement dont elle était douée.

« Quelle capacité ne doit-elle pas avoir, disait-il, pour s'être tirée d'aussi grands dangers ? Quelle ne doit pas être sa bonté, pour ne pas m'avoir su mauvais gré d'être parti si précipitamment sans prendre congé d'elle, et pour m'avoir envoyé un présent ? Toute autre femme se serait fâchée de mon impolitesse. Celui qui l'épousera sera très heureux. Je suis le plus malheureux de tous les hommes. Autrement je serais arrivé paisiblement dans la ville où elle fait sa résidence ; je l'aurais fait demander en mariage, et <sup>p3.021</sup> peut-être aurais-je réussi. Mais notre liaison ayant commencé au milieu des troubles et des malheurs, je ne dois plus y penser. Que je suis à plaindre ! Nous sommes à peu près du même âge, nous avons tous deux le même caractère et les mêmes inclinations. »

Il était si pensif et si rêveur, que son domestique le pria de ne point se laisser ainsi abattre par le chagrin.

## Hau-Kiou-Choaan

— Je pensais, lui dit-il, à Shuey-ping-sin. Qu'elle est aimable, et que je suis malheureux de ne l'avoir pas connue dans des circonstances plus favorables ! Quand je courrais tout le monde, je ne trouverai jamais une fille aussi parfaite, ni douée d'aussi bonnes qualités.

— Je crois en effet, reprit son <sup>p3.022</sup> domestique, qu'on ne trouverait pas son égale sous la voûte du ciel.

— Je veux retourner chez moi, lui dit Tieh-chung-u, et y rester une année : lorsque le temps de l'examen sera venu, je me mettrai sur les rangs. Si j'obtiens le grade que je désire, je m'acquitterai de ce que je dois à mon père et à ma mère. Peu m'importe que j'obtienne un emploi ou non, pourvu que je me fasse un nom dans le monde. Shuey-ping-sin entendra parler de moi, et verra que je lui tiens parole, en suivant ponctuellement les conseils qu'elle m'a donnés.

Après s'être affermi dans ces résolutions, il prit le chemin de Tah-ming, qui était le lieu de sa naissance.

@

### 3.CHAPITRE II

@

<sup>p3.023</sup> Shuey-ping-sin, voyant que le domestique qui avait porté son présent à Tieh-chung-u ne revenait point, commença à s'impatienter. Elle craignait qu'il ne lui fût arrivé quelque malheur. Cette idée lui causa une inquiétude qui cessa lorsqu'elle le vit revenir l'après-midi. Elle l'interrogea sur la cause de son retard ; celui-ci répondit que le jeune étranger venait de partir dans le moment, après lui avoir remis le <sup>p3.024</sup> présent, et qu'il avait loué une mule. Lorsqu'elle lui demanda ce qu'il lui avait dit en partant, Shuey-yeong s'acquitta mot pour mot du message dont il l'avait chargé. Elle n'ajouta rien de plus, et lui ordonna de s'aller reposer puis elle se retira dans son appartement.

Lorsqu'elle fut seule, elle réfléchit que, si Tieh-chung-u avait essuyé quelque contretemps pour l'amour d'elle, elle n'avait rien oublié pour lui témoigner sa reconnaissance ; il était parfaitement guéri, et n'avait plus rien à craindre. Cette pensée lui donna une satisfaction qui ne fut troublée que par la crainte de quelque nouveau piège que Kwo-khé-tzu et son oncle pourraient lui tendre. Elle crut de son devoir de mettre tout en usage pour prévenir leurs ruses.

<sup>p3.025</sup> La honte qu'éprouvait Shuey-guwin d'avoir échoué dans son projet l'empêcha, pendant quelques jours, de venir chez sa nièce ; mais un matin, lorsqu'elle s'y attendait le moins, elle le vit entrer dans sa chambre, la joie peinte sur le visage. Il lui demanda si elle savait quelque nouvelle.

— Comment saurais-je, lui répondit-elle, ce qui se passe dans le monde, vivant aussi retirée que je le suis ?

— Je vais, reprit-il, vous apprendre ce qui vient de se passer. Lorsque vous reçûtes Tieh chez vous, je pensais si avantageusement de lui, que je vous proposai de l'épouser.

## Hau-Kiou-Choaan

Vous l'avez refusé, et en cela vous avez une preuve de votre jugement et de votre pénétration. Si vous eussiez <sup>p3.026</sup> accepté, vous auriez été la femme du monde la plus malheureuse. Que pensez-vous de lui ?

— Comment vous l'exprimerais-je, puisque je ne connais point sa famille. Par ses discours et par ses actions je l'ai jugé homme d'honneur.

À ces mots, son oncle se mit à rire à gorge déployée.

— Ah ! ah ! lui dit-il, c'est sûrement un homme de sentiment et d'honneur ; Vous avez montré jusque jusqu'ici beaucoup de discernement. Vos yeux étaient comme le soleil. Comment se peut-il qu'ils aient souffert une éclipse ? Tieh-chung-u est un imposteur, et sa maladie n'est qu'une feinte. J'ignore quels étaient ses desseins ; mais vous êtes heureuse de n'avoir pas été enveloppée dans sa disgrâce. La cruche, a force d'aller à <sup>p3.027</sup> l'eau, se brise à la fin. Il n'a pas eu plus tôt quitté cette ville, qu'il est allé au village de Tong-chin, et il y a commis l'action la plus scandaleuse du monde.

— Qu'a-t-il donc fait ? reprit-elle d'un air empressé.

— Il est entré dans la maison d'un homme fort riche, et il lui a enlevée une belle concubine qu'il aimait beaucoup. Comme les personnes riches ont dans les villages beaucoup plus d'autorité que dans les villes, on a fait courir après eux, on en est venu aux coups, et on l'a presque laissé mort sur la place. Mené ensuite chez le mandarin du village, il a voulu résister mais il l'a tellement irrité, que le mandarin a ordonné de le conduire <sup>p3.0</sup> chez le tao-yéé. J'ignore le résultat de cette affaire ; mais je ne doute point que, lorsqu'il paraîtra à cette audience, il ne laisse échapper quelques paroles qui lui attireront une bastonnade, à laquelle il ne survivra point.

## Hau-Kiou-Choaan

— Comment avez-vous su cela ?

— Je l'ai appris de la bouche du che-hien, à qui tout le monde la raconté, lorsqu'il est allé souhaiter une bonne fête à ce mandarin.

Aussitôt sa nièce se mit à rire, et lui dit :

— Pourquoi me dites-vous que Tieh-chung-u est un imposteur et un méchant homme ? Si vous veniez me dire que Con-fu-cee a commis un meurtre, croyez-vous que ce propos fît la moindre impression sur moi ?

— Je sais que cela vous est <sup>p3.029</sup> indifférent ; mais je viens seulement vous rapporter ce que j'ai ouï dire. Je n'ai pu voir sans chagrin que vous aviez reçu chez vous une personne dont vous ne connaissez ni la famille ni le pays. Si vous voulez trouver un homme vraiment sage et savant, c'est dans votre ville qu'il faut le chercher. On vous instruira de sa famille et de son caractère ; vous saurez les études qu'il a faites et la réputation qu'il a acquise.

— Mon oncle, quand même ce que vous m'avez dit serait vrai, cela m'importe si peu, que je ne me donnerai pas la peine de vous réfuter ; mais j'ai une si bonne opinion de ce jeune homme, et j'ai tant de preuves de sa vertu et de sa probité, que je regarde ce rapport comme une pure calomnie.

— Je n'ai rien à démêler avec ce jeune homme, et je n'ai aucun intérêt à mentir ; c'est du che-hien lui-même que je tiens ce que je viens de vous dire. Vous avez donc tort de le croire honnête homme, et autant vaudrait-il que vous dissiez que la Jaune est claire <sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> La seconde rivière de la Chine est *Whang-Ho* ou, comme l'écrivent les Portugais, chez qui l'*m* a le même son que *ng*, *Hoan-Ho*, c'est-à-dire la *rivière jaune*. Elle prend sa source près de celle du Gange, dans les montagnes de la Tartarie qui sont à l'occident de la Chine, et après avoir couru plus de six cents lieues de pays, elle va se jeter dans la mer

## Hau-Kiou-Choaan

— <sup>p3.031</sup> À moins que je ne le voie de mes yeux se déshonorer, je ne le croirai jamais capable de bassesse. Peut-être a-t-on pris quelque autre pour lui. Informez-vous, je vous prie, de cette affaire, et, si elle s'est passée comme vous le dites, je consens de perdre les deux yeux. Je suis sûre qu'il est incapable de rien faire qui puisse le déshonorer.

<sup>p3.032</sup> Shuey-guwin se mit à rire et lui dit :

— Je serais fâché que vous perdissiez les yeux, et je vous conseille de les garder. Cependant, pour vous convaincre, je ferai de plus amples informations, et si la chose est vraie, comment osez-vous me regarder en face ?

— Je crois plutôt, monsieur, que vous serez honteux de me voir lorsque vous découvrirez votre erreur.

Shuey-guwin, piqué de cette réponse, se rendit sur-le-champ à l'audience du che-hien, et questionna les officiers sur cette affaire. Les uns lui dirent que Tieh-chung-u était coupable, d'autres qu'on l'avait accusé à faux, mais à la fin l'un d'eux, qui s'était trouvé présent, <sup>p3.033</sup> le mit au fait de ce qui s'était passé. Shuey-guwin fut si honteux de s'être trompé, qu'il n'osa retourner chez sa nièce.

— Cette fille, dit-il, est aussi fine qu'une sorcière ; elle ne se trompe jamais. Comment me tirer d'affaire ? Je m'en vais chez Kwo-khé-tzu, et je le consulterai.

---

du Nord. Elle tire son nom du limon jaune qu'elle dépose après les grosses pluies. Les bateliers l'éclaircissent avec de l'alun. Les Chinois prétendent que son eau ne devient claire qu'au bout de mille ans, et c'est de là qu'est venu ce proverbe dont ils se servent pour dire qu'une chose n'arrivera jamais : elle n'aura lieu que lorsque la rivière Jaune deviendra claire.

Cette rivière a, dans certains endroits, plus d'une demi-lieue de largeur, et sa rapidité est si grande, qu'elle ravagerait la Chine, si l'on n'avait soin de la contenir par de fortes digues, dont une a dix lieues de longueur. On prétend même qu'ils ont détourné son cours d'une province dans une autre. (Voy. Martin, *Atlas sin.*, p. 14 ; Le Comte, tome I, p. 169) ; Duhalde, vol. I, p. 40, 326 ; *Lettres édif.*, VII, p. 170, etc.)

## Hau-Kiou-Choaan

Il alla donc le trouver, lui raconta ce qui s'était passé, et lui témoigna combien il était honteux d'avoir avancé un fait contrové.

— Monsieur, lui dit Kwo-khé-tzu, vous êtes sans doute un inspiré du Ciel. Y a-t-il aujourd'hui quelqu'un qui se fasse un scrupule de rapporter un événement comme il voudrait qu'il se fût passé ? Qui répugnerait à faire paraître vivant <sup>p3.034</sup> ce qui est mort ? Tieh-chung-u donne trop belle prise sur lui pour ne pas fournir matière à une histoire ou à une satire : pourquoi ne la ferions-nous pas ? Il y a des gens qui, sur un seul mot, sont en état de composer un volume entier.

— Vous dites vrai, mais à qui nous adresserons-nous pour composer ces vers ?

— À moi-même, dit Kwo-khé-tzu. Ne suis-je pas un lettré ? je me sens sans doute en état de les composer.

— C'est bien dit, dit Shuey-guwin.

— Je vous préviens seulement que je ne veux pas les écrire.

— À cela ne tienne : je les ferai écrire par quelqu'un. Voyons un peu comment vous vous y prendrez.

<sup>p3.035</sup> Kwo-khé-tzu après avoir réfléchi un moment, commença ainsi :

. . . . .  
. . . . .  
. . . . .

Lorsque Kwo-khé-tzu eut répété ces vers, Shuey-guwin, qui l'écoutait avec beaucoup d'attention, frappa des mains, et s'écria :

— Ces vers sont excellents ! on ne peut faire mieux ; mais je crains que la manière dont votre description est faite n'induisse ma nièce à soupçonner que vous en êtes l'auteur.

— Qu'elle pense ce qu'elle voudra, peu m'importe.

## Hau-Kiou-Choaan

Shuey-guwin alla chercher un homme pour écrire ces vers. Comme il s'en <sub>p3.036</sub> allait, son gendre lui dit :

— Si ces vers peuvent faire quelque impression sur l'esprit de votre nièce, j'en serai ravi ; sinon je trouverai le moyen de lui nuire. Le ngan-yuen (ou le grand-visiteur de la province <sup>1</sup>) doit arriver dans peu. Mon père a été son tuteur : je <sub>p3.036</sub> ferai en sorte qu'il l'oblige à m'épouser ; et comme votre frère n'a point d'enfant du sexe masculin, au lieu de l'amener chez moi, j'irai célébrer le mariage chez elle. Quels moyens mettra-t-elle en usage pour l'éviter ?

Shuey-guwin tressaillit à ces mots.

— Je croyais d'abord, dit-il, que vous <sub>p3.038</sub> n'en vouliez qu'à ma nièce ; mais je vois aujourd'hui que vous avez dessein de vous emparer de son bien. Je n'y consentirai jamais. Menez-la chez vous. S'il en était autrement, tout ce qui lui appartient serait à vous, et je n'en toucherais pas un fétu.

— Monsieur, pouvez-vous imaginer que j'aie un autre but que d'épouser votre nièce ? Vous savez que je n'ai besoin de rien, je suis fils d'un premier ministre, et je puis satisfaire tous mes désirs à mon commandement. Quant à la maison de votre

---

<sup>1</sup> Outre le vice-roi, le père Magalhaëns dit qu'on envoie de temps en temps dans les provinces un visiteur appelé *ngan-tai* ou *ngan-yuen*. Son office ne dure qu'un an ; mais il est extrêmement formidable. Il prend connaissance de toutes les causes, tant civiles que criminelles, des milices, des revenus, etc. ; il reçoit les accusations du peuple contre ses gouverneurs, sans même en excepter le vice-roi. Il punit ou casse les mandarins inférieurs ; il présente à l'empereur des mémoires contre les grands, et ils sont aussitôt interdits jusqu'à nouvel ordre.

On envoie encore dans les provinces des inspecteurs, ou des espions, pour observer la conduite des mandarins et en rendre compte.

On conçoit l'utilité d'un pareil établissement ; mais on est souvent privé de l'avantage qu'on se propose par la corruption et l'avarice des officiers, qui ne sont pas toujours insensibles aux présents, malgré les risques qu'ils courent en les acceptant. (Père Magal., p. 241, etc.)

Quelques auteurs assurent que, depuis que les Tartares se sont emparés de la Chine, on a supprimé les inspecteurs ; mais les mandarins sont obligés de rendre compte à la cour de leur administration. (Voy. *l'Hist. Mod. Univ.*, VIII, p. 148, etc.)

## Hau-Kiou-Choaan

frère, dès que j'aurai votre nièce, vous serez maître d'en disposer comme bon vous semblera.

— Je vais donc porter les vers à ma nièce. Si elle consent à ma proposition, tout ira bien ; mais si elle refuse, <sup>p3.039</sup> ou si elle se fâche, je la menacerai du grand-visiteur ; et je vous ferai part de ce qu'elle m'aura dit.

Allez, j'attendrai ici votre réponse.

@

### 3.CHAPITRE III

@

p3.040 Shuey-guwin porta les vers à sa nièce :

— Eh bien, lui dit-il, j'ai agi selon vos désirs, et, après bien des recherches, j'ai découvert que l'événement était vrai. Cette affaire est fort sale. Lorsque je vous ai dit que cet homme était un méchant et un imposteur, vous n'avez pas voulu me croire. J'ai maintenant la preuve p3.041 en main, et vous verrez non seulement que j'ai raison, mais encore que sa conduite a rejailli sur vous, et a donné lieu à des réflexions malignes.

Shuey-ping-sin lui demanda ce qu'il voulait dire.

— Comme j'allais, lui dit-il, chez le che-hien, j'ai trouvé des gens qui lisaient un papier ; la foule était si grande, que ce n'est qu'avec la plus grande peine que j'ai pu approcher. On m'a même dit qu'il y en avait quantité de copies, et comme j'ai prévu que vous ne voudriez pas me croire, j'ai fait en sorte d'en avoir une, et je vous l'apporte.

La demoiselle, l'ayant lue, se mit à rire, et dit à son oncle :

— Je vous félicite.

— Que voulez-vous dire ?

— p3.042 C'est parce que, ne sachant auparavant ni lire ni écrire, vous êtes aujourd'hui tout à coup en état de faire des vers.

— Quelque bonne opinion que les autres aient de moi, vous connaissez mon ignorance ; je suis incapable d'en faire, vous êtes d'humeur à badiner.

— Vous avez raison, ce n'est pas vous qui les avez faits, mais Kwo-khé-tzu. Il les a écrits avec son gros pinceau.

## Hau-Kiou-Choaan

— Hélas ! Il passe comme moi pour un homme lettré ; mais il n'en sait pas davantage. Vous ne devez pas parler de son gros pinceau, car il ne sait pas se servir du petit.

— S'il ne sait pas se servir de son <sup>p3.043</sup> pinceau <sup>1</sup>, il sait très bien se servir de sa langue. Ces vers sont de sa composition.

— Pourquoi dites-vous cela ? Il n'a rien à démêler avec Tieh-chung-u : quel intérêt a-t-il à le diffamer ?

— <sup>p3.044</sup> Ne croyez pas que j'ignore ce qui se passe dans le cœur de votre gendre. Lui seul a pu faire ces vers, puisqu'il est le seul qui connaisse cet étranger. Ils peuvent être fort beaux ; mais votre nièce est si ignorante, que, loin d'en sentir le mérite, elle n'est pas même en <sup>p3.045</sup> état de les entendre : comment donc pourrait-elle en être touchée ? Vous auriez mieux fait de ne point penser à ce stratagème, et d'employer votre temps à d'autres occupations.

Shuey-guwin fut si déconcerté, qu'il ne sut d'abord que lui répondre.

— Ma nièce, lui dit-il enfin, ne croyez pas que Kwo-khé-tzu se désiste jamais de ses prétentions. Il aura recours à une autorité plus forte que celle des mandarins de cette ville. On a su hier qu'un ngan-yuen (ou grand-visiteur), nommé Fung-

---

<sup>1</sup> Les Chinois ne se servent point de plumes pour écrire, mais de pinceaux de poil de Japon. Ils n'écrivent point de gauche à droite, comme nous, ni de droite à gauche, comme les Hébreux ; mais perpendiculairement du haut de la page en bas, en commençant à la droite. Leur papier n'est point fait avec de la soie, comme on le croit communément, mais avec l'écorce intérieure du bambou et de quelques autres arbres ; ils en font des feuilles d'une largeur extraordinaire. Le papier de la Chine a le même éclat que la soie ; mais il est mince, fragile et de peu de durée. (*Lettres édif.*, XXXI, p. 128.) L'encre dont ils se servent, et qui est connue en Europe sous le nom d'*encre de la Chine*, est faite avec du noir de lampe, et la meilleure avec le noir que donne la fumée du pin. Ils la mêlent avec des drogues odoriférantes pour corriger sa mauvaise odeur, et en forment une espèce de pâte, qu'ils mettent dans des moules de bois de différentes formes. L'écritoire des Chinois consiste dans un morceau de marbre poli à l'extrémité duquel il y a un creux, dans lequel ils mettent de l'eau. Ils trempent leur encre dedans, et la frottent sur la partie du marbre qui est polie. Ils appellent le *pinceau*, le *papier*, l'*encre*, et le *marbre*, *sse-pau*, ou les quatre choses précieuses ; aussi en ont-ils grand soin. Tout ce qui a rapport aux lettres est si estimé à la Chine, que ceux qui font l'encre ne sont point réputés exercer une profession mécanique. (Voyez Duhalde, vol. I, p. 366, 374.)

ying, doit arriver incessamment dans cette ville. Il a beaucoup d'estime pour son père, qui a été son tuteur <sup>1</sup>. Kwo-khé-tzu a dessein de <sup>p3.046</sup> s'adresser à lui pour conclure ce mariage, et veut même le célébrer chez vous. Votre père est absent vous êtes jeune : comment seriez-vous en état de conduire cette affaire ?

— <sup>p3.047</sup> Mon oncle, ce mandarin vient par ordre de l'empereur, et je suis sûre qu'il se conformera à ses volontés. Il vient pour visiter la province, et réformer les abus ; et je m'imagine qu'il excéderait les bornes de sa commission s'il faisait violence à qui que ce soit. Or, le mariage étant une affaire particulière, il n'a aucun droit de s'en mêler. S'il s'avisait de faire ce dont vous me menacez, il ne serait plus en place au bout de l'année. Comme il a du bon sens, il n'enfreindra point les ordres de l'empereur ; ou s'il en arrivait autrement, je ne le crains point.

— Vous parler d'un ton bien haut. Vous ne le craignez point : lorsque vous comparâtes devant le grand-visiteur, oseriez-vous lutter avec l'autorité et la <sup>p3.048</sup> justice ; ne serez-vous pas effrayée ?

— Je le serai sans doute, lorsque j'aurai raison de l'être. La crainte est pour les coupables : ceux qui sont innocents ne la connaissent point. Quand je serais devant l'empereur même, sa présence ne saurait m'intimider au point de consentir à me perdre moi-même.

---

<sup>1</sup> L'emploi de tuteur ou de précepteur est très considéré en Chine, et la plupart de ceux qui parviennent dans la suite aux premières charges de l'État emploient dans leur jeunesse le temps que leurs études leur laissent à instruire les jeunes gens de famille, surtout lorsqu'ils n'ont pas assez de bien pour subsister. Les parents les logent et les nourrissent, leur font des présents et les traitent avec beaucoup de respect. Ils les nomment *siéw-sing*, *maîtres* ou *docteurs*. Non seulement ceux-ci enseignent les belles lettres à leurs disciples, mais ils les accompagnent partout, et s'étudient à former leurs mœurs. Ceux-là, à leur tour, ont beaucoup de respect pour leurs maîtres, et ne les abordent jamais qu'en se prosternant quatre fois. Ils conservent même ce respect pour eux pendant toute leur vie. (Voyez Duhalde, vol. I, p. 375 ; Semedo, p. 36.)

## Hau-Kiou-Choaan

— Vous ne risquez rien à me tenir ce discours ; mais si vous le teniez à tout autre, il ne pourrait s'empêcher d'en rire. Au reste, ce n'est que l'amitié qui me fait parler. Vous pouvez agir comme bon vous semblera ; mais s'il vous arrive quelque malheur, ne me blâmez pas : vous ne pourrez pas dire que je ne vous ai point avertie.

— Il y a un vieux proverbe qui dit : Chacun est gouverné par un <sup>p3.049</sup> entendement, une mémoire et une volonté. Si vous ne le comprenez pas, un autre proverbe dit : Chacun connaît ses besoins. Mêlez-vous donc de vos affaires. Votre nièce sait se conduire, et qu'elle fasse bien ou mal, qu'elle soit heureuse ou malheureuse, cela ne vous regarde point.

Ces paroles firent sur Shuey-guwin le même effet que le tranchant d'une épée sur une barre de fer. Il fut de très mauvaise humeur, et se levant de son siège :

— C'est l'amitié que j'ai pour vous qui me fait parler. La bouche d'un villageois est un excellent remède <sup>1</sup>. Vous <sup>p3.050</sup> interpréterez ce que je vous dis comme il vous plaira.

Il sortit en achevant ces mots, et alla trouver Kwo-khé-tzu pour l'engager à pousser cette affaire avec vigueur.

Le grand-visiteur arriva environ deux mois après. Kwo-khé-tzu alla le recevoir <sup>2</sup> à deux lieues de la ville, lui <sup>p3.051</sup> fit un présent et le régala avec beaucoup de magnificence. Le mandarin fut extrêmement sensible à ses politesses, et témoigna d'être fâché de ne pouvoir y répondre.

---

<sup>1</sup> C'est-à-dire le conseil d'un simple villageois est d'autant plus salubre, qu'il part de l'abondance du cœur et par conséquent on ne doit point le rejeter, à cause de l'humilité de son état.

<sup>2</sup> Lorsqu'un grand mandarin vient prendre possession de son gouvernement, on le reçoit avec beaucoup de faste et de cérémonie. Est-il à la veille de quitter la cour, plusieurs officiers du tribunal vont l'accompagner, tandis que d'autres vont à sa rencontre ; dans les villes où il passe, il est escorté par un corps de cavaliers et de fantassins. Lorsqu'il est à une lieue de son gouvernement, on détache deux ou trois mille soldats pour aller le recevoir. Les mandarins viennent ensuite, suivis d'un concours prodigieux de peuple. (Semedo, p. 128 ; Duhalde, etc.)

## Hau-Kiou-Choaan

— J'arrive de la cour <sup>1</sup>, lui dit-il et je n'ai rien qui mérite de vous être offert ; mais si je puis vous être utile à quelque chose, je m'emploierai pour vous avec plaisir.

— Monsieur, vous êtes si élevé au-dessus de moi, que je n'oserais vous demander une grâce.

— Ne me regardez point comme un homme en place, mais comme votre ami intime, et parlez-moi avec une entière liberté.

— Vous me faites beaucoup d'honneur : j'ai une affaire qui me tient à cœur, et vous m'obligeriez infiniment si vous vouliez vous y intéresser.

p3.053 Le mandarin l'engagea à s'expliquer.

— Mon père, reprit-il, a un emploi qui l'occupe au point qu'il ne daigne pas songer aux affaires de sa famille ; aussi ne suis-je point marié <sup>2</sup>.

— Avez-vous fait des offres de mariage à quelque demoiselle ?

— Oui, Monsieur, mais la demoiselle m'a refusé, et je vous prie de vous intéresser pour moi.

Le mandarin se mit à rire, et lui dit :

— Il y a quelque chose de singulier et d'étrange dans ce que vous me dites. Votre père est un ministre du p3.054 premier

---

<sup>1</sup> Les mandarins qui postulent un gouvernement sont obligés d'offrir beaucoup de présents. Il n'y a point de gouvernement de ville qui ne coûte plusieurs milliers d'écus ; il y en a qui vont à vingt, trente mille écus, et ainsi à proportion des autres emplois. Le brevet de vice-roi de province coûte quelquefois soixante-dix mille écus. Cette somme est distribuée sous le nom de présents aux ministres d'État, aux présidents des six cours souveraines. Les grands-mandarins de leur côté, pour se rembourser et pour satisfaire leur avarice, pillent ceux qui leur sont subordonnés ; et ceux-ci à leur tour, pour remplir leurs bourses, pillent le malheureux peuple. En un mot il n'y a point de vice-roi ni de visiteur de province qui, au bout de trois ans, ne retourne chez lui avec un million d'écus ; de sorte qu'on peut dire de la Chine ce qu'on disait de Rome, que tout y est vérial. (Voyez le père Magal., p. 135, etc.)

<sup>2</sup> Il veut sans doute dire, comme il l'aurait souhaité, ou peut-être même ne se fait-il pas un scrupule de mentir.

## Hau-Kiou-Choaan

rang. Vous êtes jeune, et un lettré ; qui peut refuser vos offres ? À quelle demoiselle vous êtes-vous adressé ?

— À la fille de Shuey-keu-yé, assistant du tribunal des Armes.

— Il y a longtemps que son père est exilé hors de la grande muraille. Qui a soin de sa maison ? est-ce sa mère ? C'est elle sans doute qui refuse son consentement.

— Depuis longtemps sa mère est morte ; celle que je demande est fille unique, et c'est elle qui me refuse.

— Comment, étant si jeune, peut elle ne pas accepter ? Elle ignore peut-être l'offre que vous avez faite, et le présent que vous lui avez envoyé.

— Monsieur, elle le sait fort bien ; <sup>p3.055</sup> mais elle a toujours pris plaisir à me jouer.

— S'il en est ainsi, que ne vous adressiez-vous au che-foo et au che-hien ?

— Je l'ai fait, mais elle n'a eu aucun égard pour leurs ordres. J'ai donc recours à votre excellence pour conclure cette affaire ; je vous en aurai une extrême obligation.

— On ne peut rien faire de mieux que de s'entremettre d'un mariage ; rien n'est plus simple que ce que vous me proposez, et j'agirai pour vous. Qui a été jusqu'ici l'entremetteur <sup>1</sup> ? <sup>p3.056</sup> Peut-être la personne que vous avez employée ne s'est-elle pas expliquée assez clairement ?

— C'est le pao-che-hien lui-même qui a porté le présent, et c'est l'oncle qui l'a reçu, parce que le père de la demoiselle était absent. Tout le monde le sait.

---

<sup>1</sup> Quelque amis que soient les parents, les jeunes gens ne se marient jamais sans un entremetteur, qu'ils choisissent à leur gré. (Voy. le père Semedo, p. 71 ; *Lettres édif.*, X, p. 140.)

## Hau-Kiou-Choaan

— S'il en est ainsi, je donnerai demain un ordre qui vous autorisera à aller la chercher chez elle et à l'épouser.

— Si j'y vais moi-même, je ne pourrai jamais l'engager à entrer dans la chaise ; elle trouvera quelque expédient pour s'évader. Permettez-moi donc de l'épouser chez elle.

— Je le veux bien.

Alors Kwo-khé-tzu se retira.

<sup>p3.057</sup> Deux jours après, le grand-visiteur, pour s'acquitter de sa promesse, envoya au che-hien le *chop* ou ordre suivant.

« Je, ngan-yuen (ou grand-visiteur), signifie à qui il appartiendra que, le mariage étant la première loi ou le premier contrat qui ait eu lieu dans le monde, on ne doit point négliger de le célébrer lorsque le temps en est venu. Comme donc Kwo-khé-tzu, fils de Kwo-sho-su, a fait des offres et des présents à la fille de Shuey-keu-yé par l'entremise de vous, che-hien, qui vous en êtes mêlé, je vous ordonne de le conclure. En conséquence de ce, j'autorise ledit Kwo-khé-tzu, dont le père est absent, d'aller à la maison de sa fiancée, et de <sup>p3.058</sup> l'épouser, vu que c'est une chose bonne et louable. Ne différez point l'exécution de cet ordre au delà de l'espace d'un mois, sous peine de désobéissance.

Le pao-che-hien, ayant lu cet ordre, vit clairement que Kwo-khé-tzu l'avait sollicité. Il comprit qu'en exposant l'affaire au visiteur, il s'attirerait le ressentiment du jeune homme ; mais autrement il courait risque d'être puni, si l'on venait à découvrir la vérité. Après avoir mûrement réfléchi, il se détermina à envoyer au mandarin un exposé de l'affaire conçu en ces termes :

« J'ai l'honneur de faire savoir à votre excellence, en réponse à <sup>p3.059</sup> l'ordre, qu'elle m'a adressé, qu'il est vrai que je me suis entremis du mariage en question. Les personnes intéressées

## Hau-Kiou-Choaan

sont Kwo-khé-tzu et Shuey-guwin. La demoiselle l'a refusé, comme ne lui convenant point : voilà le motif qui empêche la conclusion de ce mariage. Vous m'avez donné hier un ordre de le terminer, et c'est à moi d'y obéir. Mais je suis persuadé que la demoiselle n'y consentira jamais. En conséquence, de peur qu'il n'arrive quelque malheur qui pourrait rejallir sur votre excellence, j'ai pris la liberté de vous instruire de ce qui en est, espérant que vous ne le prendrez pas en mauvaise part. J'agirai cependant comme vous le jugerez a propos.

p3.060 Le grand-visiteur, ayant reçu cette lettre, fut extrêmement irrité contre le che-hien.

— Quoi, dit-il, moi qui possède une si grande charge, qui dispose de tout, même de la vie et de la mort, je ne pourrai réussir dans une affaire aussi peu considérable que le mariage de la fille d'un banni ! Je me dégraderais si j'écoutais de pareilles raisons.

En conséquence, il envoya au che-hien un second ordre, conçu en ces termes :

« Puisque vous saviez que Shuey-ping-sin ne voulait point se marier, pourquoi lui avez-vous proposé un mari ? Il paraît que vous ne cherchez qu'à me faire de la peine. Je vous ordonne, par ces présentes, de vous p3.061 transporter encore une fois chez elle pour lui dire qu'il faut absolument qu'elle épouse Kwo-khé-tzu, sans plus différer. Si elle refuse de le faire, amenez-la-moi.

Le che-hien, voyant que cet ordre était positif, et qu'il n'y avait pas moyen de l'éluder, alla d'abord trouver Kwo-khé-tzu, pour lui dire qu'il fallait qu'il se mariât dans un mois.

— De tout mon cœur, répondit-il d'un air extrêmement joyeux.

## Hau-Kiou-Choaan

Le che-hien se rendit ensuite chez Shuey-ping-sin, et ordonna à un domestique de lui dire qu'il voulait parler à sa maîtresse, par ordre du grand-visiteur. La jeune demoiselle, qui savait que tout était en agitation, ordonna à deux domestiques <sup>p3.062</sup> de tendre le rideau dans la grande salle, et s'y rendit aussitôt. Elle envoya prier le che-hien de vouloir bien lui expliquer le contenu de l'ordre.

— Il est question, lui dit-il, de votre mariage avec Kwo-khé-tzu. La première fois que je vous en parlai, vous témoignâtes tant d'aversion pour cette alliance, qu'elle n'a pu jusqu'à présent se conclure. Mais le grand-mandarin qui vient d'arriver, et qui a été sous la tutelle de son père, s'est enfin rendu à ses sollicitations, et veut absolument que ce mariage se fasse. J'ai reçu hier l'ordre de vous avertir tous deux, afin qu'il soit conclu dans l'espace d'un mois. Je sors de chez Kwo-khé-tzu, et je viens vous le signifier, pour que vous vous prépariez en conséquence.

— <sup>p3.063</sup> Je suis fort éloignée de vouloir m'opposer à un mariage aussi honorable ; mais mon père est absent, et je n'ai point obtenu son consentement. Je ne suis point ma maîtresse, et je vous prie de faire part à son excellence de ma réponse.

— Voici le second ordre que j'ai reçu. Je n'ai point obéi au premier, par des raisons que je lui ai alléguées. Il m'a fait une sévère réprimande, et il m'a envoyé un ordre très positif ; je n'oserai plus lui parler. Faites au reste ce qui vous plaira ; je ne prétends point forcer votre inclination, et je n'agis que pour m'acquitter de mon devoir.

Shuey-ping-sin le pria de lui montrer cet ordre, qu'il disait être si absolu et si positif.

<sup>p3.064</sup> Le che-hien appela son secrétaire, et lui ordonna de les remettre tous les deux.

## Hau-Kiou-Choaan

Après les avoir lus, elle dit au mandarin :

— La raison qui m'engage à refuser Kwo-khé-tzu est l'absence de mon père, qui ne peut me donner son consentement. Si je me mariais à son insu, je craindrais de m'attirer sa colère. Pour l'éviter, et me justifier à son retour, faites-moi la grâce de prier le grand-visiteur de me remettre ces deux ordres, afin qu'on sache que je n'agis que par ordre de son excellence.

Le che-hien consentit à les lui laisser, et lui promit de s'acquitter de sa commission, ajoutant qu'il ne doutait point que le mandarin ne lui permît p3.065 de les garder, ou ne lui fournît quelque autre moyen de se justifier.

— Comment se peut-il, dit le che-hien en s'en allant, que la demoiselle se détermine si promptement à épouser Kwo-khé-tzu ? Est-ce cette autorité supérieure qui la force d'obéir, ou a-t-elle quelque autre dessein que je ne puis découvrir ? Je croyais qu'elle voulait épouser l'étranger.

Il alla aussitôt rendre compte au visiteur de ce qu'elle lui avait dit, et celui-ci parut très satisfait.

— Pourquoi m'avez-vous annoncé l'autre jour, lui dit-il, qu'elle était extrêmement fine et subtile, et qu'elle avait de l'aversion pour le mariage ? Vous voyez maintenant qu'elle s'y détermine. Si elle veut garder les deux p3.066 ordres pour justifier sa conduite, qu'on les lui laisse.

Le che-hien retourna chez elle et lui adressa ainsi la parole :

— Ne changez pas au moins de résolution : ce n'est plus avec Kwo-khé-tzu que vous avez affaire, mais avec le grand-visiteur lui-même. Préparez donc votre maison, et lorsque le jeune homme aura choisi le jour, je viendrai vous en donner avis.

— Puisque son excellence l'ordonne, je tiendrai ma parole, et je compte qu'il tiendra la sienne.

## Hau-Kiou-Choaan

— Comment, s'il la tiendra ; pouvez-vous soupçonner qu'un aussi grand fonctionnaire y manque ? Je vous réponds de lui.

Il alla donc trouver Kwo-khé-tzu <sup>p3.067</sup> afin de l'engager à choisir un jour heureux pour conclure son mariage. Celui-ci, s'imaginant que la demoiselle y consentait, fut transporté de joie, et s'empessa de faire les préparatifs nécessaires.

@

### 3.CHAPITRE IV

@

p3.068 Le grand-visiteur, voyant que Shuey-ping-sin s'était rendue à ses ordres, fut ravi de son obéissance, et fit ouvrir les portes pour donner audience. On lui présenta le premier jour environ cinquante requêtes, auxquelles il promit de répondre au bout de quelques jours. Tout le monde se retira, à l'exception d'une jeune femme qui resta à genou. p3.069 Les officiers de l'audience voulurent la faire sortir ; mais, loin de leur obéir, elle se leva, et, s'approchant plus près du tribunal, elle s'écria :

— Je suis la fille d'un homme qui a été condamné ; dans la crainte qu'on ne m'accuse de fuir devant la justice, je viens ici pour finir ma vie : ainsi, sans me déshonorer, je ne désobéirai point à votre excellence.

En achevant ces mots, elle tira un poignard, et voulut le plonger dans son sein <sup>1</sup>. Le mandarin, effrayé de cette action, lui demanda qui elle était, et le motif qui l'amenait devant son tribunal.

— Si l'on a commis quelques torts envers vous, je vous rendrai justice.

— Je suis la fille du mandarin Shuey-keu-ye, qui est banni. J'ai dix-sept ans ; ma mère est morte, et mon père est absent : je suis donc restée seule chez moi, me conformant en tout aux lois de la vertu et de la modestie, ainsi qu'il convient à une honnête fille. Pendant que je vivais ainsi dans l'innocence, j'ai été poursuivie par un p3.071 jeune homme nommé Kwo-khé-tzu, qui a tendu, pour me séduire, mille pièges, que j'ai heureusement

---

<sup>1</sup> Les Chinois sont portés au suicide. Cette maladie règne même parmi les femmes dont la pusillanimité passe toute croyance. Cependant ils sont attachés à la vie, et regardent comme une impolitesse de prononcer le nom de mort ; aussi se servent-ils de plusieurs périphrases : « Quelque chose est arrivé, disent-ils ; il s'est retiré en haut ; il a laissé reposer son chariot, ou il a fini sa carrière. » Ils emploient ces mêmes expressions dans leurs édits et leurs mémoires. (*Lettres édif.*, XXIII, p. 98 ; Duhalde, vol. I, 502, 515, 525, etc.)

évités. Il m'a cependant laissé tranquille quelque temps ; mais ayant su qu'un mandarin, dont son père a été tuteur, était arrivé dans cette ville, il lui a présenté une requête ; ce mandarin a commencé ses fonctions en faisant violence à mon inclination, et en me commandant d'épouser Kwo-khé-tzu malgré la justice ; car je n'ai point obtenu le consentement de mon père et on n'a employé aucun entremetteur. On m'a envoyé deux ordres à cet effet. Étant jeune, seule et sans amis, je n'ai pu m'y opposer. Je ne les ai pas plus tôt lus que, saisie de crainte, j'ai envoyé à Péking une requête, par un domestique à qui j'ai ordonné de frapper <sup>p3.072</sup> sur le grand tambour de l'empereur <sup>1</sup>. Il y a trois jours qu'il est parti, et <sup>p3.073</sup> comme je suis assurée que vous ne me <sup>p3.074</sup> pardonneriez pas ce procédé, je suis venue ici dans la ferme résolution de finir ma vie en votre présence.

En achevant ces mots, elle essaya une seconde fois de se percer le sein.

Le grand-visiteur ne fit pas beaucoup d'attention à ce qu'elle disait de Kwo-khé-tzu ; mais lorsqu'il entendit qu'elle avait envoyé un domestique

---

<sup>1</sup> Outre le tambour dont il est parlé ici, quelques anciens empereurs faisaient pendre une grosse cloche à la porte de leurs palais, et à côté une table de bois blanc, afin que ceux qui n'osaient lui parler écrivissent dessus leur requête, qu'on portait sur-le-champ à l'empereur. Quiconque voulait leur parler n'avait qu'à frapper sur le tambour ou sur la cloche, et avait audience sur-le-champ. On rapporte qu'un de leurs premiers empereurs, entendant sonner la cloche, se leva deux fois de table, et qu'un autre jour il sortit trois fois du bain pour donner audience à un pauvre homme. (Duhalde, vol. I, p. 146.) Cette coutume est perdue ; le tambour subsiste encore, mais on ne s'en sert plus. Semedo dit que, pendant vingt-deux ans de son séjour à la Chine, il ne l'a entendu qu'une seule fois, et celui qui présentait la requête reçut la bastonnade, pour avoir détourné l'empereur, qui se trouvait à une demi-lieue de son palais. Semedo était arrivé à la Chine avant la conquête des Tartares, qui arriva en 1644. La famille régnante était inaccessible, et ce motif causa sa ruine. Les empereurs tartares tiennent une conduite différente, ils se montrent souvent en public, ils écoutent les plaintes de leurs sujets ; mais ils n'ont point fait revivre l'ancien usage, quoique la cloche et le tambour existent encore. Le père Gaubil, qui a donné une description curieuse de Péking, insérée dans les *Transactions philosophiques*, rapporte que dans un pavillon appelé Tchoua-hou-ting se trouve un tambour, et que des mandarins et des soldats y montent la garde jour et nuit. Autrefois, lorsque quelqu'un avait à se plaindre, il battait ce tambour, et aussitôt les mandarins accouraient et présentaient sa plainte aux ministres, ou plutôt à l'empereur. Aujourd'hui l'usage de ce tambour est aboli, mais on a jugé à propos de conserver cet ancien monument du gouvernement chinois. (Voy. les *Trans. philosoph.*, ann. 1758, part. 2 ; Semedo, p. 110 ; Duhalde, vol. I, p. 474, 323, etc.)

## Hau-Kiou-Choaan

à Péking et qu'il la vit résolue de se tuer, il fut saisi d'une extrême frayeur. Il la pria d'abord de se modérer, et lui dit :

— Comment pouvais-je savoir ce que vous m'exposez ? J'ai ignoré jusqu'à présent cette affaire. Je trouve que vous avez raison ; mais pourquoi vouloir attenter à votre vie ? Je vous rendrai justice. Il y a cependant une objection à faire. Vous dites que vous n'avez pas <sup>p3.075</sup> obtenu le consentement de votre père : jusqu'ici vous avez raison ; mais il est faux que vous n'ayez point eu d'entremetteur.

— Le pao-che-hien ne l'a pas été pour moi, mais pour ma sœur, la fille de mon oncle. Elle a épousé Kwo-khé-tzu, qui, en conséquence, l'a menée chez lui.

— S'il en est ainsi, la raison est de votre côté. Mais pourquoi ne m'avez-vous pas présenté une requête pour m'instruire de cette affaire ? Je n'aurais pas donné le second ordre. Pourquoi vous êtes-vous empressée d'envoyer une requête à Péking ?

— Je ne l'aurais pas fait si je n'avais vu que votre second ordre était positif, et que vous étiez dans les intérêts de mon adversaire. Si je ne l'avais pas <sup>p3.076</sup> envoyée, et que je fusse morte ici dans l'obscurité <sup>1</sup>, on aurait ignoré ce qui s'était passé, et ma conduite eût été reconnue suspecte.

---

<sup>1</sup> Les Chinois sont si jaloux de leur sépulture, que des enfants se sont vendus pour subvenir aux frais des obsèques de leurs parents. Il y a des personnes à qui l'on refuse les honneurs de la sépulture ; on brûle leurs cendres et on les jette aux vents. On les dépouille même après leur mort de leurs rangs et de leurs titres, et l'on déclare leur mémoire infâme.

D'un autre côté, il n'est pas extraordinaire que l'empereur accorde des honneurs et des titres à ceux qui ne peuvent plus en jouir. Il élève le défunt au rang de mandarin, et lui donne des surnoms honorables. Lorsqu'il est disposé à récompenser les services des ministres qu'il a perdus, il confère des marques de distinction à leurs aïeux, même sans en excepter les femmes. On peut voir des copies de ces libéralités chez le père Duhalde, vol. I, p. 271. On érige même aux dépens du public des tombeaux à ceux qui se sont rendus dignes de cette illustration ; et pour leur faire plus d'honneur, l'empereur écrit leur épitaphe de ses propres mains. Mais la plus grande marque de faveur qu'il puisse leur accorder est de les déclarer saints, de leur bâtir des temples, et de leur offrir des sacrifices, la divinité étant aussi aisée à acquérir en Chine que le rang de comte et de

## Hau-Kiou-Choan

— L'injure dont vous vous plaignez n'était pas si grave qu'on ne pût la retirer ; il n'était pas besoin de s'adresser à <sup>p3.077</sup> l'empereur, ni de pousser les choses si loin. Comme cette affaire est une bagatelle, je ne puis concevoir que vous ayez pu présenter une requête sans exagérer les faits. Cette faute retombera sur vous lorsqu'on en fera la lecture.

— <sup>p3.078</sup> Monsieur, je n'ai exposé que la vérité.

Et tirant un papier de sa poche, elle le lui remit, en lui disant :

— Voici la copie.

Il jeta un coup d'œil sur ce papier, et il vit qu'il contenait un exposé succinct de l'injustice qu'on lui avait faite. Elle déclarait à l'empereur qu'avant que cette requête lui parvînt, elle aurait fini sa vie en se tuant devant son tribunal, et qu'elle envoyait cet esclave pour se jeter à ses pieds, et lui demander justice ; et que, quoiqu'elle fût descendue dans le tombeau, elle conserverait le souvenir de la justice que Sa Majesté lui rendrait <sup>1</sup>.

---

marquis dans quelques contrées de l'Europe. (*Lettres édif.*, XV, p. 132 ; XIX, p. 78, etc. ; Duhalde, vol. I, p. 306, 352 ; Le Comte, II, p. 59.)

<sup>1</sup> Quoique Confucius, ni aucun autre législateur chinois, n'aient parlé d'un état futur, et que les lettrés modernes le regardent comme une fiction, plusieurs doctrines existent à ce sujet.

La plus générale est celle des bonzes ou des sectateurs de Fo, qui enseignent que, du côté de l'occident, Fo reçoit dans un paradis ceux qui lui ont été dévoués, et les fait participer à sa gloire ; au-dessous de la terre se trouve un enfer, où séjour de *yen* ou de mauvais esprits sous la domination de *Yen-vang*, ou du prince des démons ; il y a des *lohans*, ou des esprits, qui conduisent les âmes des hommes dans leurs corps au moment de leur naissance et les en tirent lorsqu'ils meurent pour les entraîner dans ces lieux souterrains, où les méchants sont cruellement tourmentés par d'autres esprits. L'enfer contient neuf appartements différents, et lorsque l'âme les a tous parcourus, elle passe dans un nouveau corps ; si elle s'est bien conduite dans son premier état, elle passe dans le corps d'un homme, d'un prince, etc., sinon dans celui d'une bête. D'après la doctrine de Fo, les bêtes sont susceptibles de récompense et de châtement dans l'autre vie ; selon leurs actions douces ou cruelles, elles deviennent des hommes, ou perdent leur existence. Ces opinions prévalent au point qu'un homme ne croit pouvoir mieux exprimer sa reconnaissance qu'en disant : « Si, après ma mort, mon âme passe dans le corps d'un chien ou d'un cheval, je serai à votre service. » (Duhalde, vol. II, p. 67.)

Les sectateurs de Tao-tse admettent aussi des récompenses et des châtements dans l'autre vie, et prétendent que la gloire dont on y jouit se communique au corps, même dans celle-ci. Au moyen de certains exercices et de certaines méditations, ou, suivant quelques auteurs, de certains secrets de chimie, un homme peut rajeunir, et même

## Hau-Kiou-Choaan

p3.079 La vue seule de cette requête jeta le visiteur dans des transes qu'on ne peut p3.080 exprimer. Il fut d'abord tenté de lui reprocher une précipitation qui pouvait p3.081 avoir pour lui des suites funestes ; mais craignant de la porter à quelque p3.082 extrémité, il tâcha de l'apaiser par ses paroles.

— p3.083 J'ignorais, lui dit-il, entièrement cette affaire lorsque je suis arrivé : c'est Kwo-khé-tzu qui m'a engagé à m'en mêler. J'ai cru bien faire en vous mariant, et je n'ai agi que par amitié et par bienveillance pour vous. Je m'aperçois maintenant qu'on m'a trompé sur le consentement de votre père, et à l'égard de l'entremetteur ; retournez chez vous, restez paisible et tranquille, et oubliez ce qui est arrivé. Je donnerai mes ordres afin que personne ne vous inquiète ni ne se mêle à l'avenir de

---

devenir un des *sien-gin*, c'est-à-dire des fortunés sur la terre, et, suivant le père Duhalde, un homme immortel, ou un immortel errant, parce qu'il ne meurt point, et ne fait que passer d'une montagne sur une autre. Cette secte croit aussi à la métempsychose. (Voyez le père Duhalde, vol. II, p. 168 ; Semedo, p. 87, 90 ; Duhalde, I, 646, 673, 675, etc., et Magal., p. 74, etc.)

Un auteur chinois, cité par le père Duhalde, dit : « Nous érigeons des statues et des monuments à nos ancêtres, parce que, l'âme ou l'esprit du mort étant invisible, nous qui sommes des enfants, nous avons besoin d'un objet sensible pour nous les rappeler. » (Vol. I, p. 309, )

Dans un conte moral conservé par ce même auteur, il est dit de la femme d'un mandarin : « Elle s'évanouit, et resta aussi longtemps dans cet état que si trois âmes l'eussent quittée. » (Vol. II, p. 162.)

Voici la manière dont un mandarin justifie la liberté avec laquelle il parle à l'empereur dans un mémoire : « Étant vieux, et sur le point d'aller rejoindre mon père sous terre, je veux prévenir les reproches qu'il me ferait si je gardais le silence. » (*Ibid.*, p. 567.) « Quoique je ne le punisse point, dit le défunt empereur Yong-ching, dans une déclaration contre un de ses ministres, l'urne de mon père, qui est dans le ciel (Tsai-tien-chi-ting), voit sa conduite criminelle, et fera descendre secrètement sur lui le châtement qu'il mérite. » (*Lettres édif.*, XXII, p. 194.)

En détarrant le mort (dit un mandarin dans un édit public), en enlevant ses os, et les mêlant avec ceux des bêtes, l'âme du défunt poussera des cris amers. (*Lettres édif.*, XV, p. 131.)

Suivant un auteur chinois, si celui qui a trempé ses mains dans le sang d'un autre échappe au glaive de la justice, l'esprit de celui qu'il a tué, et qui demande justice, ne le laisse point en repos. (Duhalde, vol. II, p. 155.)

Les Chinois croient aux apparitions, aux spectres, etc., et pensent que l'âme d'un criminel qu'on exécute, en sortant de son corps, se jette sur la première personne qu'elle rencontre, et l'accable de malédictions, surtout si elle a contribué à son châtement ; aussi lorsqu'ils voient donner le coup de la mort, ils s'empressent de s'enfuir. (*Lettres édif.*, XXVII, p. 398. Voy. aussi Duhalde, vol. I, p. 584, 646, 671 ; vol. II, p. 78, 84, 123, etc.) *Lettres édif.*, XV, 154.)

## Hau-Kiou-Choaan

ce qui concerne votre mariage. Je vous prie, par reconnaissance, <sup>p3.084</sup> d'envoyer un exprès à Péking, pour aller chercher votre requête.

— Je suis extrêmement sensible aux bontés de votre excellence ; mais comment pourrait-on rencontrer un domestique qui est parti depuis trois jours ?

— Je saurai le trouver si vous voulez me le dépeindre et me dire comment il est habillé.

Aussitôt il fit appeler un officier de son audience, qui passait pour extrêmement entendu, et lui ordonna de courir nuit et jour après ce domestique, jusqu'à ce qu'il l'eût trouvé, et de le ramener avec la requête de la demoiselle. Alors Shuey-ping-sin prit congé de lui, et s'en retourna chez elle dans une chaise qu'il avait fait préparer.

Quant au che-hien, à Shuey-guwin <sup>p3.085</sup> et à son gendre, ils n'avaient aucune nouvelle de ce qui s'était passé. Le dernier s'occupait avec joie des préparatifs nécessaires pour son mariage, et cherchait un jour heureux. Lorsque tout fut prêt, il l'annonça à son beau-père, qui alla trouver Shuey-ping-sin pour l'en féliciter. Elle se mit à rire, et lui dit :

— De quoi me félicitez-vous ? Est-ce dans ce monde-ci ou dans l'autre que vous me souhaitez le bonheur ?

— Ma nièce, vous pouvez badiner avec moi tant qu'il vous plaira ; mais on ne se joue point du grand-visiteur. Savez-vous qu'un grand mandarin comme lui a droit de vie et de mort, et que ses ordres sont aussi ponctuellement exécutés que ceux de l'empereur même ?

— Comment oserais-je badiner <sup>p3.086</sup> avec vous, qui me tenez lieu de père. Le grand-visiteur d'aujourd'hui n'est pas le même que celui de l'autre jour. Il est entièrement changé ; ce n'est plus la même personne. On peut badiner avec le premier.

## Hau-Kiou-Choaan

— Si vous prétendiez vous moquer de lui, pourquoi avez-vous accepté les ordres qu'il vous a envoyés ?

— Mon oncle, je ne les ai reçus que pour m'en moquer.

À peine achevait-elle de parler, qu'un domestique vint lui dire que le visiteur avait envoyé une déclaration. Elle lui demanda de quelle nature elle était.

— C'est sans doute, ajouta son oncle, pour hâter la conclusion de votre mariage. Je vais voir ce qu'elle porte.

En conséquence il se rendit dans la <sup>p3.087</sup> grande salle, et s'adressa ainsi aux officiers :

— Vous venez apparemment engager ma nièce à se préparer pour son mariage.

— Notre maître, le grand-visiteur, répondirent-ils, étant récemment arrivé dans le pays, ignorait ce qui concernait le mariage de votre pièce, et croyait qu'elle avait obtenu le consentement de son père, et accepté un entremetteur. Hier il a connu la vérité, et il vous défend maintenant de vous mêler de ce qui concerne votre nièce, ni d'user du droit que vous pouvez avoir sur elle pour l'obliger à se marier contre son inclination.

Shuey-guwin, voyant la déclaration et entendant les officiers, faillit mourir de frayeur, et ne put prononcer une <sup>p3.088</sup> seule parole. Il prit le papier et le porta à sa nièce.

— Voilà, lui dit-il, une déclaration du grand-visiteur : j'ignore ce qu'elle porte.

Elle l'ouvrit, et lut ce qui suit :

## Hau-Kiou-Choaan

« Comme le mandarin Shuey-keu-yé, assistant du tribunal des Armes <sup>1</sup>, lors de son bannissement, a laissé chez lui une fille unique, qui n'a point encore été présentée en <sup>p3.090</sup> mariage, et qui, dans la solitude et la désolation où elle se trouve, vit paisiblement au logis en son absence, et se comporte en tout comme une honnête fille, j'ordonne par la présente au che-foo et au che-hien de veiller à ce que personne ne l'inquiète, ni ne s'efforce, en employant la violence, ou autrement, de la marier. Si quelqu'un contrevient à mes ordres, ils m'en donneront avis, et je le poursuivrai avec la dernière rigueur.

Après l'avoir lue :

— Voilà, dit en riant Shuey-ping-sin, une déclaration <sup>p3.091</sup> plus propre à effrayer un singe qu'un homme. Cependant, comme elle est une preuve de sa bonne volonté pour moi, je la reçois comme une faveur insigne.

Elle ordonna ensuite à son valet de mettre deux taels d'argent dans un papier rouge pour les officiers qui l'avaient apportée, et cinq mace

---

<sup>1</sup> Il y a à Péking six cours souveraines, appelées *Leu-pu*, qui sont chargées du gouvernement, et dont le pouvoir et l'autorité s'étendent sur toutes les provinces de l'empire. Chacun de ces conseils a un président, qu'ils appellent *chang-shu*, et qui est un mandarin du premier rang. Il a sous lui deux assistants ou assesseurs, dont l'un à sa gauche est appelé *co-she-lang*, et l'autre à sa droite *geu-she-lang* ; ce sont des mandarins du second ordre. À l'exception du *co-lau*, ce sont les emplois les plus distingués et les plus lucratifs de tout l'empire, au point qu'un vice-roi croit être bien avancé lorsqu'il peut être nommé assesseur d'un de ces conseils. Voici les noms de ces cours :

1. Li-pu, ou le tribunal des Mandarins.

2. Hu-pu ou le tribunal du Trésor. Cette cour a inspection sur le trésor public, les finances, les revenus et les dépenses de l'empire. Elle paie les salaires et les pensions de tous les officiers de l'État, elle tient les rôles et les registres que l'on dresse chaque année de toutes les familles, du nombre d'habitants, des mesures des terres, et des droits que l'empereur en tire. (Voyez le père Duhalde, vol. I, p. 249 ; *Hist. Mod. Univ.*, VIII, p. 146.)

3. Li-pu, ou le tribunal des Rites.

4. Ping-pu, ou tribunal des Armes.

5. Hing-pu, ou tribunal des Crimes.

6. Kong-pu, ou tribunal des Ouvrages Publics. Il a inspection sur tous les bâtiments de l'empereur, les tours, les ponts, les chaussées, les digues, les rivières, les canaux, les grands chemins, les rues, etc. (Duhalde ; *Hist. Mod. Univ.*, etc.)

Il y a quarante-quatre autres tribunaux subordonnés ; chacun est composé d'un président et de six conseillers au moins. (Duhalde, vol. I, p. 148 ; Semedo, p. 124.)

## Hau-Kiou-Choaan

pour leurs domestiques, et pria son oncle de les leur porter. Ne sachant comment se dispenser de cette commission, celui-ci alla les leur présenter, et leur fit mille remerciements de la part de sa nièce.

Lorsqu'il rentra chez elle, il s'expliqua ainsi :

— Vous ne vous trompiez point en m'annonçant que ce mandarin changerait de sentiment. Comment se peut-il que, si empressé, de conclure ce mariage, il donne aujourd'hui un <sup>p3.092</sup> ordre contraire ? Je ne puis comprendre sa conduite.

— Elle n'est pas difficile à concevoir. Comme il ne faisait que d'arriver, il s'imaginait que j'étais une pauvre fille délaissée, et il s'est peu mis en peine de ce que je deviendrais. Il ne pensait alors qu'a Kwo-khé-tzu ; mais mieux informé depuis, et sentant que, s'il persistait dans son injustice, il courait le danger de perdre son emploi, il a changé de conduite.

— Votre père n'est point ici pour vous protéger. Qu'auriez-vous fait seule comme vous êtes ? Peut-il avoir peur de vous ?

— Mon oncle, dit-elle en riant, ne m'en demandez pas davantage : vous serez mieux instruit dans quelques jours.

<sup>p3.093</sup> Alors Shuey-guwin se retira, cherchant dans son imagination à débrouiller une affaire dont il ne pouvait pénétrer le secret. Il alla trouver Kwo-khé-tzu, et lui raconta ce qui s'était passé. L'événement lui parut si extraordinaire, qu'il ne voulut point y croire.

— Croyez-vous que je veuille vous tromper ? lui dit Shuey-guwin. C'est moi-même qui ai porté aux officiers le présent qu'elle leur a fait. Si vous en doutez, informez-vous près du grand-visiteur. Je vous conseille même de le faire, afin de connaître les motifs qui l'ont obligé d'en agir ainsi.

Kwo-khé-tzu trouva son avis si raisonnable, qu'il monta sur-le-champ en chaise pour se rendre auprès du visiteur.

## Hau-Kiou-Choan

Ce mandarin l'avait reçu jusqu'alors <sup>p3.094</sup> avec beaucoup d'amitié et l'avait toujours admis, quelques grandes que fussent ses occupations ; mais cette fois il lui fit dire qu'occupé à expédier un très grand nombre de requêtes et d'autres affaires, il ne pouvait le voir, et qu'il lui en faisait ses excuses ; Kwo-khé-tzu, voyant qu'il ne pouvait avoir audience, se retira. Lorsqu'il se présenta de nouveau le lendemain matin, on lui fit la même réponse ; il en fut de même pendant cinq à six jours. Surpris de ce changement, et outré du mépris qu'on lui témoignait :

— Je vais, dit-il, écrire à mon père, et l'instruire de la manière injurieuse dont on me traite.

@

### 3.CHAPITRE V

@

<sup>p3.095</sup> Kwo-khe-tzu, voyant que le grand-visiteur, loin de favoriser son mariage, s'y opposait par la déclaration qu'il venait de donner et lui refusait une audience, ne savait quelle conduite tenir. Ne pouvant deviner la cause de cette froideur, il alla trouver le che-hien pour s'en informer. Lorsqu'il lui raconta la <sup>p3.096</sup> conduite du visiteur et l'ordre qu'il avait donné, ce mandarin parut surpris, et lui dit néanmoins :

— C'est l'ouvrage de Shuey-ping-sin ; elle a trouvé le moyen d'inspirer quelque crainte au visiteur.

Kwo-khé-tzu lui représenta qu'une jeune fille sans père, ni parents, ni amis, pour la conseiller, était incapable d'une telle audace.

— Vous ne devez pas, reprit le che-hien, la regarder comme une fille d'un caractère ordinaire. Quoique jeune, elle a une capacité au-dessus de son sexe. Lorsque je lui portai le premier ordre, elle n'y fit aucune objection et le reçut même avec indifférence ; lorsque je lui dis en partant que, vu l'importance de l'affaire, elle ne pouvait plus reculer, <sup>p3.097</sup> elle me répondit qu'elle ne changerait point de sentiment, bien que le visiteur en changeât. Sa prédiction s'est accomplie si ponctuellement, que je ne doute pas un moment de lui attribuer ce changement. Vous pouvez d'ailleurs vous informer au tribunal même de la manière dont elle s'y est présentée.

Kwo-khé-tzu suivit son conseil et s'adressa aux officiers de l'audience, mais ils gardèrent un profond silence ; car leur maître, qui ne voulait pas ébruiter cette affaire, leur avait expressément défendu de parler de la demoiselle qui s'était présentée, ni des ordres qu'il avait donnés pour apaiser son indignation.

## Hau-Kiou-Choan

Il y avait déjà vingt jours que l'affaire était passée, lorsqu'un officier du visiteur <sup>p3.098</sup> vint dire à Kwo-khé-tzu que son maître désirait lui parler. Il obéit à ses ordres, et se présenta à l'audience. Le mandarin le reçut avec beaucoup de respect ; et, l'ayant fait entrer dans son cabinet, il lui dit qu'il avait entièrement ignoré ce qui s'était passé entre lui et Shuey-ping-sin, et qu'il avait couru de grands dangers pour s'être immiscé dans cette affaire.

Kwo-khé-tzu lui demanda d'un air surpris comment il pouvait arriver quelque peine à une personne de son rang, pour s'être mêlée d'un mariage entre des particuliers, il poussa même la hardiesse jusqu'à lui représenter l'inconséquence de sa conduite :

— Qui a pu faire parler avec deux langues un homme de votre gravité et de <sup>p3.099</sup> votre office ? N'est pas assez que vous parliez une fois ?

— Je regardais, répondit le mandarin, Shuey-ping-sin comme une fille ordinaire, et je ne m'imaginai pas, lorsque je lui ordonnai de se marier, qu'elle pût me désobéir, ni encore moins qu'elle eût tant de capacité. Elle ne fit d'abord aucune objection à mon ordre, et parut même disposée à obéir ; mais elle envoya ensuite une requête à l'empereur par un domestique affidé. Jugez par là de son esprit et de sa pénétration.

— Comment a-t-elle osé présenter une requête à l'empereur ? Peut-être en vous parlant ainsi a-t-elle voulu vous effrayer ?

— Elle l'a si bien envoyée, qu'elle <sup>p3.100</sup> est venue à mon audience, et m'en a montré la copie.

— Pourquoi votre excellence ne l'a-t-elle point déchirée, ne l'a-t-elle pas fait châtier ?

— Il y avait trois jours que la requête était partie ; si je l'eusse condamnée, et que l'empereur m'eût écrit, que lui aurais-je

## Hau-Kiou-Choaan

répondu ? Pour peu que je l'eusse traitée avec rigueur, elle se serait poignardée. J'ai donc jugé à propos de la calmer et de donner la déclaration que vous connaissez, afin de l'engager à rappeler son domestique, Depuis son retour seulement je me suis hasardé à vous parler. J'ai la requête, et je vous ai envoyé chercher pour vous la montrer : la voilà.

Kwo-khé-tzu, l'ayant lue, fut étonné <sup>p3.101</sup> de sa hardiesse :

— Voilà, dit-il, une requête bien insolente et bien hardie ! Comment s'en tirera-t-elle ? Non, je ne la laisserai point en repos, et je supplie votre excellence de vouloir bien me seconder.

— Si je puis vous être utile dans toute autre occasion, dit le visiteur, vous devez compter sur moi, mais je ne me mêlerai plus de ce mariage ; et si vous persistez dans votre résolution, vous vous attirerez beaucoup d'embarras ; car cette fille paraît inébranlable.

À ces mots Kwo-khé-tzu, interdit, prit congé du grand-visiteur, en paraissant disposé à suivre son avis ; mais il résolut en lui-même de ne rien épargner pour venir à bout de ses premiers <sup>p3.102</sup> desseins. Il envoya chercher son ami Chun-kéé, lui fit voir la requête de la jeune demoiselle, et lui raconta tout ce qui s'était passé.

— Voilà, lui dit son ami, une requête bien fière. Shuey-ping-sin ne vous reproche rien ; elle allègue seulement l'absence de son père, le défaut de consentement de ses parents ; elle se plaint de ce qu'on la force injustement à se marier dans ces circonstances : je pense, entre nous, qu'elle a raison, N'usons donc plus de violence, et employons quelque autre moyen plus efficace. L'occasion ne saurait être plus favorable pour vous. Le mandarin son père est exilé, le vôtre est en place, et en crédit à la cour ; il ne s'agit que de lui envoyer quelqu'un pour

## Hau-Kiou-Choaan

l'instruire de ce qui se <sup>p3.103</sup> passe. Vous lui demanderez son consentement, et le prierez d'obtenir celui du père de la demoiselle. Celui-ci ne le refusera sûrement point dans la disgrâce où il se trouve ; et lorsque vous l'aurez obtenu, ne craignez point que Shuey-ping-sin refuse de vous épouser.

Kwo-khé-tzu goûta son avis, et lui dit en riant :

— Elle n'aura donc plus de moyens pour m'échapper une autre fois. Si j'écris à mon père, je ne pourrai lui raconter par écrit toutes les circonstances, et d'ailleurs je n'ai aucun domestique auquel je puisse me fier ; si vous vouliez y aller vous-même, vous me rendriez un service important.

— Je le ferai aussi volontiers, lui dit son ami, que je vous souhaite le bonjour.

<sup>p3.104</sup> Aussitôt Kwo-khé-tzu écrivit une lettre à son père, la remit à Chun-kéé, lui fournit de quoi faire son voyage, et ordonna à un de ses domestiques de l'accompagner. Son ami partit incontinent.

@

## 3.CHAPITRE VI

@

p3.105 Tieh-chung-u, étant arrivé à Tah-ming, ne pensait qu'aux charmes de l'aimable Shuey-ping-sin, et aux services qu'elle lui avait rendus. Pour se conformer à ses conseils, il s'appliqua à l'étude du droit, il s'étudia à dompter ses passions, et ne songea plus qu'à se mettre en état de postuler un grade, et à se rendre fameux par son savoir.

p3.106 Comme il lisait un jour la gazette <sup>1</sup>, il apprit que son père avait demandé à p3.107 l'empereur la permission de se démettre de sa charge,

---

<sup>1</sup> La gazette impériale, publiée chaque jour à Péking, et répandue dans toutes les provinces, consiste en un cahier de soixante-dix à quatre-vingts pages, et contient un détail de tout ce qui se passe dans ce vaste empire.

C'est une collection des mémoires, des requêtes, etc., présentés à l'empereur, des réponses qu'il y a faites et des instructions qu'il a données. Voici un extrait des lettres des jésuites qui montrera au lecteur la manière dont elle est rédigée.

Dans la gazette du 15 décembre 1727, qui était le troisième jour du second mois, on trouve :

1° les titres des mémoires présentés à la cour, et un abrégé des sujets sur lesquels ils roulent. Par exemple : Mémoire du vice-roi de Canton, concernant les magasins de riz qui ont besoin d'être renouvelés. Le mémoire du général des troupes chinoises dans la province de Che-kiang, dans lequel il accuse un mandarin d'avoir exigé de l'argent de ses officiers subalternes, etc. On donne aussi avis de vingt ou trente autres mémoires.

2° On y trouve les réponses que l'empereur a faites aux mémoires qui lui ont été présentés. S'il n'a point répondu, on lit ce qui suit : « Ce jour-ci, sa majesté n'a fait aucune réponse. »

3° Elle contient les instructions et les ordres que l'empereur a donnés, soit de son propre mouvement, ou en réponse aux articles qu'on lui a présentés ;

4° les délibérations que les cours souveraines ont présentées à sa majesté pour en avoir la confirmation ; enfin, quantité d'autres mémoires qui ont été adressés à l'empereur par les grands-mandarins des provinces, tels que les vice-rois, les généraux des troupes tartares ou chinoises, et autres officiers du premier rang. On y insère tous les crimes punis de mort, les calamités publiques, et les mesures prises pour soulager les personnes qui ont souffert ; les dépenses publiques et les remboursements, les lois nouvelles et les nouveaux édits, les remontrances à l'empereur sur sa conduite et ses décisions ; le jour où l'empereur offre des sacrifices, laboure, etc. ; le jour où les grands-mandarins doivent s'assembler pour recevoir leurs instructions ; en un mot tout ce qui a rapport à l'administration publique.

La gazette chinoise instruit les mandarins sur la manière dont ils doivent se conduire, et les contient dans leur devoir ; on y trouve non seulement les noms et les demeures de tous les nouveaux mandarins, et de ceux auxquels ils ont succédé, mais encore les noms et les demeures de ceux qui ont été privés de leurs emplois, et les causes de leur destruction ; par exemple, pour avoir été trop indulgents ou trop sévères ; pour avoir dissipé les tributs qui sont dus à l'empereur ; pour avoir opprimé les peuples ; pour avoir manqué de talent. On y fait aussi mention des bastonnades, et des récompenses et des éloges de l'empereur. Par exemple, on lit, tel mandarin ne se comporte pas bien, s'il ne

parce que ses infirmités <sup>p3.108</sup> l'empêchaient de l'exercer avec dignité. Cette nouvelle l'alarma d'autant plus, <sup>p3.109</sup> qu'il ne s'y attendait point. Il ordonna à son valet de seller son cheval, et de le suivre à la cour. Il rencontra près de Péking un homme monté sur une mule, et il reconnut aussitôt Shuey-yeong, le domestique affidé de sa belle hôtesse. Il lui demanda quelle affaire l'amenait, et où il allait. <sup>p3.110</sup>

Shuey-yeong, l'ayant reconnu, mit aussitôt pied à terre, et lui dit :

- Monsieur, je venais vous chercher, pour vous communiquer une affaire pressante.
- Quelle affaire pouvez-vous avoir avec moi ? lui demanda Tieh-chung-u d'un air surpris. Regarde-t-elle votre maître, ou votre demoiselle ?
- Celle-ci, lui répondit-il.

À ces mots sa surprise augmenta :

- Expliquez-vous donc ? Kwo-khé-tzu l'a-t-il de nouveau inquiétée ?
- Vous avez deviné ; il l'a tellement poussée à bout, qu'elle n'a pas trouvé d'autre remède que de m'envoyer à la cour porter cette requête. Comme elle m'a cru incapable de suivre une affaire de cette importance, elle m'a ordonné <sup>p3.111</sup> de vous chercher, et de vous prier de sa part de m'indiquer la manière dont je dois me conduire.

---

se corrige, je le punirai. En un mot qu'un mandarin soit accusé ou soupçonné, avancé ou dégradé, mis à l'amende ou cassé, on en donne aussitôt avis dans tout l'empire.

Il est aisé de sentir l'utilité d'une pareille gazette, et l'effet qu'elle produit sur les mandarins, surtout dans un empire aussi vaste, et chez un peuple aussi corrompu que les Chinois.

Au reste on n'insère rien dans cette gazette que ce qui a été présenté à l'empereur, ou ce qui vient de sa part. Ceux qui en sont chargés n'oseraient y ajouter le moindre article ni hasarder la plus légère réflexion sans être punis corporellement. En 1726 deux personnes furent punies de mort pour avoir avancé une fausseté. (Voy. le père Duhalde, vol. I, p. 259) ; les *Lettres édif.*, XVIII, p. 434, XIX, p. 265, etc. XXII, p. 190, etc., où l'on trouve plusieurs extraits curieux de cette gazette.)

## Hau-Kiou-Choaan

— Cela n'est pas difficile ; mais comment Kwo-khé-tzu a-t-il agi avec votre maîtresse, pour l'obliger à faire une démarche aussi importante ?

Shuey-yeong lui raconta en peu de mots que le grand-visiteur, étant arrivé dans la province, avait favorisé les intérêts de Kwo-khé-tzu, et qu'en conséquence il avait donné deux ordres pour forcer sa maîtresse à l'épouser :

— Voyant qu'elle ne pouvait éviter ses poursuites, elle m'a envoyé porter cette requête, avec ordre de vous chercher si vous avez besoin de quelque argent pour poursuivre cette affaire, j'en ai à votre disposition.

<sup>p3.112</sup> Tieh-chung-u, fâché de cette nouvelle, et surpris que le grand-visiteur eût osé commettre une pareille injustice, demanda son nom.

— Il s'appelle Fung-ying, répondit Shuey-yeong.

— Je le connais, et il s'est conduit de cette manière, et la requête de votre maîtresse est contre lui ? Ne battez point le tambour ; je présenterai moi-même au maître des cérémonies de la cour Tong-ching-su, qui la remettra à l'empereur. Lorsqu'elle sera confiée au secrétaire, je le mettrai si bien au fait de l'affaire, que la vérité paraîtra tout son jour, et que le visiteur sera déposé.

— Si vous pouvez réussir, ce sera un grand bonheur pour ma maîtresse.

<sup>p3.113</sup> Alors Tieh-chung-u remonta à cheval, et le vieux domestique sur sa mule.

— Comme mon cheval, lui dit-il, va trop vite pour que vous puissiez me suivre, je m'en vais à l'audience de mon père, je donnerai ordre à Siow-tan de vous attendre à la porte ; ne manquez pas de venir.

## Hau-Kiou-Choaan

Tieh-chung-u doubla le pas, et trouva chez son père beaucoup de gens qui l'attendaient ; ce qui lui fit juger que l'empereur ne lui avait point permis de se démettre de son emploi, et qu'en le conservant dans son poste, il avait voulu montrer la confiance qu'il avait en lui, et la satisfaction des services qu'il lui avait rendus. C'était en effet le motif qui engageait ses amis et ses clients à venir lui rendre visite. Tieh-chung-u p<sub>3.114</sub> mit pied à terre et alla rendre ses devoirs à ses parents ; lorsqu'il apprit que sa conjecture était vraie, il ressentit une grande joie. Il avait ordonné à son domestique d'attendre Shuey-yeong, mais la nuit vint sans qu'il eut encore paru. Tieh-chung-u s'imagina que, n'ayant pu arriver de bonne heure dans la ville, il était entré dans quelque hôtellerie pour y passer la nuit. Le lendemain il envoya Siow-tan pour l'attendre, mais à midi Shuey-yeong n'avait point encore paru. Croyant qu'il avait été retenu par quelque domestique de sa connaissance, et qu'ayant fait part de son affaire, on lui avait conseillé de prendre une autre route, il fit appeler un officier de l'audience, et lui ordonna de s'informer de ce que ce domestique p<sub>3.115</sub> pouvait être devenu. Celui-ci alla au tribunal des Requêtes, et demanda à ceux qui s'y trouvaient s'ils n'avaient point vu un domestique de la fille du mandarin Shuey-keu-ye. Personne ne répondit. Tieh-chung-u crut alors qu'il s'était peut-être présenté à la porte du palais où est le tambour ; mais on vint lui dire qu'on ne l'avait pas vu. Il lui vint alors dans la pensée que le grand-visiteur lui avait fait tendre quelque embûche, et que peut-être même il était mort de fatigue. Non content de l'avoir fait chercher tout le jour, jusqu'à l'entrée de la nuit, il envoya le lendemain matin Siow-tan pour en savoir des nouvelles.

Le sort de ce domestique l'inquiétait au point qu'il ne put fermer l'œil toute p<sub>3.116</sub> la nuit. Il se leva de très grand matin, et envoya des gens pour en apprendre des nouvelles ; mais après cinq jours de recherches on vint lui dire qu'on n'avait pu en avoir aucune. Il pensait que, lorsque la requête serait parvenue à l'empereur, on n'aurait plus rien à craindre du grand-visiteur ; mais il craignait qu'elle ne lui fût point remise.

## Hau-Kiou-Choaan

« Ce mandarin, disait-il en lui-même, est très puissant ; comment cette pauvre demoiselle pourra-t-elle résister à son autorité ? Son père est absent, elle n'a ni parents ni amis pour la protéger. Tous les habitants de Tséé-nan sont dans les intérêts de son adversaire ; et si je ne vais à son secours, personne ne prendra sa défense. Puisque je connais le malheur de sa position, il est de mon <sup>p3.117</sup> honneur de la protéger ; et je serais plus lâche qu'une femme si je ne le faisais. »

Cette résolution prise, il alla prendre congé de son père et de sa mère, et leur demanda la permission de continuer ses études. Pour voyager avec plus de promptitude, il laissa son cheval en arrière, loua une mule, et prit avec son valet la route de Shan-tong, se hâtant d'autant plus de s'y rendre, que l'absence de Shuey-yeong lui inspirait toute sorte de craintes pour Shuey-ping-sin.

Or il était arrivé que, comme celui-ci était près de la ville, il avait rencontré l'exprès du grand-visiteur, qui l'avait engagé à retourner avec sa requête, que l'affaire de sa maîtresse était <sup>p3.118</sup> terminée, et que tout était en paix. Il lui avait même montré l'ordre de sa maîtresse : alors Shuey-yeong avait obéi.

Tieh-chung-u, ignorant cet événement, faisait tout la diligence possible pour arriver à temps, résolu à quelque prix que ce fût de se venger du grand-visiteur. Il voulait aller tout droit à l'audience, et lui reprocher publiquement l'injustice qu'il avait commise. Mais, réfléchissant sur la dignité de ce mandarin, sur le poste qu'il occupait, et combien il se rendrait coupable en agissant ainsi, il modéra ses transports.

« D'ailleurs dit-il en lui-même, le bruit que je ferai viendra aux oreilles de Shuey-ping-sin, elle condamnera mon emportement, et aura d'autant <sup>p3.119</sup> plus raison de me mépriser, que sans faire tant de vacarme elle fait échouer tous les desseins de Kwo-khé-tzu par sa prudence et sa bonne conduite. »

## Hau-Kiou-Choaan

Il jugea donc qu'il valait mieux aller chez la demoiselle, et lui demander les deux ordres qu'on lui avait enjoint pour se marier.

« Je les porterai à mon père, se dit-il, et je l'engagerai à présenter à l'empereur une requête en bonne et due forme, et nous verrons alors ce que le visiteur répondra. »

Il pressa sa marche et arriva en peu de jours à la ville de Shan-tong.

@

### 3.CHAPITRE VII

@

<sup>p3.120</sup> Tieh-chung-u ne fut pas plus tôt arrivé à la ville de Tséé-nan, qu'il laissa son domestique à l'auberge, et se rendit directement à la maison de Shuey-keu-yé. Tout était tranquille à la porte, et il n'aperçut personne. Il s'avança jusqu'aux grandes portes, et ensuite aux secondes portes intérieures, sans qu'aucun bruit vint frapper ses oreilles ; mais il aperçut <sup>p3.121</sup> sur la muraille une déclaration du grand-visiteur, qu'il fut sur le point d'arracher, croyant qu'elle avait pour but de forcer Shuey-ping-sin à se marier ; mais bientôt il vit qu'au contraire, elle défendait à qui que ce fût de l'inquiéter davantage sur ce sujet. Ne sachant comment concilier cette déclaration avec le rapport du domestique, il s'imagina que la demoiselle avait gagné le visiteur par quelque présent, ou que son père avait été rétabli dans son premier emploi.

« S'il en était ainsi, dit-il, j'aurais appris cette nouvelle. » Il fut tenté de s'avancer plus loin ; mais il craignit de compromettre la demoiselle. « Comme je ne suis pas son parent, je ne prendrai point cette liberté ; je m'informerai à quelque tribunal. »

<sup>p3.122</sup> Comme il retournait sur ses pas, il rencontra Shuey-guwin, qui, surpris de le voir, ne douta point qu'il n'eut quelque secret dessein. Après s'être salué l'un l'autre, Shuey-guwin lui demanda quel jour il était arrivé, et s'il avait vu sa nièce.

— J'arrive à l'instant, répondit-il ; et quand même je serais ici depuis plusieurs jours, comment aurais-je pu la voir ?

— Si vous ne venez point dans cette intention, pourquoi donc vous présentez-vous ici ?

Il répondit qu'il avait entendu dire à la cour que le grand-visiteur avait donné des ordres pour l'obliger à conclure un mariage contraire à son inclination dans l'espace d'un mois.

## Hau-Kiou-Choan

— Comme son père est absent, ajouta-t-il, et qu'elle <sup>p3.123</sup> n'a point obtenu son consentement, je trouve ce procédé si extraordinaire, que je suis venu pour m'informer si ce bruit était vrai. Je me suis cru obligé de lui rendre ce service ; la longueur du voyage ne m'a point retenu ; mais voyant que la déclaration était en sa faveur, j'allais retourner à Pékin.

Shuey-guwin se mit à rire.

— Quoi, lui dit-il, vous êtes venu sur un simple rapport, et vous vous en retournez après avoir vu l'ordre ! Après une pareille preuve d'amitié, il ne convient point que vous nous quittiez si tôt. Reposez-vous : je m'en vais dire à ma nièce ce que vous venez de faire pour elle. Quoi ! après avoir pris tant de peine, vous vous en retourneriez sans prendre quelque rafraîchissement ?

— <sup>p3.124</sup> Je ne suis point venu pour me faire un mérite de mon voyage auprès de qui que ce soit, mais par pur égard pour l'équité et pour satisfaire mon inclination ; je ne mérite donc ni ne veux recevoir aucun remerciement. Adieu ! adieu !

Et en disant ces mots, il le quitta.

Shuey-guwin aurait été bien aise de s'entretenir plus longtemps avec lui, mais Tieh-chung-u s'éloigna sans même tourner la tête ; ce qui le piqua si fort qu'il résolut de se venger de cette impolitesse à son égard. Il envoya un domestique s'informer de l'endroit où il logeait, et alla raconter cette aventure à Kwo-khé-tzu, qui s'écria en frappant du pied par terre :

— Ce monstre est venu sûrement pour m'enlever ma <sup>p3.125</sup> femme. Je saurai l'en empêcher en intentant quelque accusation contre lui, ou en le déshonorant publiquement. Présentons une requête au grand-visiteur : nous y exposerons

la manière clandestine dont il est venu, et nous la ferons afficher. Je suis sûr qu'il n'osera plus paraître.

— Vous vous trompez, reprit Shuey-guwin, en secouant la tête. Il est fils du ta-cha-yuen (supérieur des vice-rois), et je doute que le grand-visiteur veuille offenser un jeune homme dont le père a tant de crédit. Reposez-vous sur moi, je l'attraperai sans faire de bruit ; et je lui fermerai si bien la bouche, qu'il n'osera se plaindre, Tieh-chung-u est hardi et a la bouche dure (ne ménage point ses termes). Il m'a dit qu'il était <sup>p3.126</sup> venu poussé par le seul intérêt qu'il prend à la justice ; mais ce n'est qu'un prétexte, et je suis sûr qu'il est venu pour voir ma nièce. Il faut lui envoyer un domestique pour lui dire, de la part de Shuey-ping-sin, que sa maîtresse a su qu'il était venu le matin, mais que, des visites l'ayant empêchée de le recevoir, elle l'envoie prier de venir lui parler sur les dix heures du soir à la porte du jardin. Il ajoutera foi à cette invitation, et il ne manquera pas de s'y rendre. Alors il faut poster quelques hommes dans l'endroit, avec ordre, lorsqu'il paraîtra, de lui casser la tête, et de lui rendre les yeux aussi gros qu'une lanterne <sup>1</sup>. Osera-t-il se <sup>p3.127</sup> plaindre ? Aura-t-il quelque chose à répondre lorsqu'on lui demandera pourquoi il vient si tard ?

Kwo-khé-tzu goûta ce projet, et Shuey-guwin lui ayant demandé si on pouvait le mettre à exécution :

— Oh ! oui, dit-il, il ne peut manquer de réussir : il y a dans la ville de Tséé-nan des gens qui nous serviront.

Le domestique qu'ils avaient envoyé étant arrivé sur ces entrefaites, ils se hâtèrent de disposer leurs batteries.

---

<sup>1</sup> Pour sentir la hardiesse de cette expression, il faut se rappeler que les lanternes des Chinois ont ordinairement quatre à cinq pieds de long. Aux jours de fêtes, ils se servent de lanternes qui ont jusqu'à vingt-cinq à trente pieds de diamètre, de manière, dit le père Le Comte, qu'on peut manger, boire, dormir, recevoir des visites, jouer des comédies, et donner un bal dans une lanterne. (Tome I, p. 246.)

## Hau-Kiou-Choaan

p3.128 Tieh-chung-u, ne sachant à quoi attribuer ce changement de conduite dans le grand-visiteur, se rendit chez le che-hien, afin d'apprendre quelque chose ; mais, ne l'ayant point trouvé chez lui, il retourna à son hôtellerie. Comme il s'en allait, il entendit derrière lui quelqu'un lui dire :

— Monsieur, je vous attends depuis longtemps ; on m'a chargé d'une commission pour vous.

À ces mots il tourne la tête, et voit une fille de quatorze à quinze ans, qu'il interroge. Elle ne lui répond point sur-le-champ ; mais, regardant de tous côtés, pour voir si personne ne l'écoutait, elle s'approche de lui et lui dit tout bas qu'elle venait de la part de Shuey-ping-sin.

— p3.129 Comment ! reprit-il, elle vous envoie, et Shuey-yeong est au logis ? Que vous a-t-elle chargée de me dire ?

La jeune fille lui répondit que sa maîtresse lui aurait envoyé Shuey-yeong, si elle avait pu lui confier son secret, mais qu'elle était la personne en qui elle avait le plus de confiance.

— Fort bien : qu'avez-vous à me dire ?

— Ma maîtresse a su que vous étiez venu le matin ; si elle ne vous a pas reçu, c'est la crainte de causer quelque scandale, et de faire croire à une correspondance secrète entre vous, car vous ne l'avez pas fait avertir de votre arrivée. Elle m'envoie vous prier de venir, afin qu'elle puisse vous remercier de la peine que vous avez prise.

— Retournez chez vous, et dites à p3.130 votre maîtresse que l'amour pour la justice m'a obligé à venir pour réparer l'injustice à son égard, et qu'elle ne doit m'avoir aucune obligation de mon voyage. Quant à une entrevue, elle est femme, et je suis homme : il ne conviendrait pas que nous eussions ensemble aucun commerce.

## Hau-Kiou-Choaan

— Ma maîtresse n'ignore point qu'un homme et une femme n'ont pas la liberté de converser ensemble : aussi m'envoie-t-elle vous prier de vous rendre à dix heures du soir à la porte du jardin, afin qu'elle puisse vous parler secrètement. Elle vous aime, et vous ne devez point lui refuser ce plaisir.

À ces mots Tieh-chung-u ne put plus se contenir.

— Petite coquine, lui dit-il, qui <sup>p3.131</sup> vous a appris à me tenir un pareil propos ? Mais peut-être, ajouta-t-il, le chagrin a-t-il troublé l'esprit de votre maîtresse.

Après un moment de silence, il réfléchit :

— Ces paroles ne viennent point d'elle ; sans doute quelque coquin vous a dicté ce message.

Il la saisit, et la menaçant de la battre :

— Comment, lui dit-il, osez-vous m'en imposer ? Votre maîtresse et moi sommes les seules personnes au monde qui suivions le sentier de l'honneur et de la vertu, et je ne croirai jamais qu'elle puisse me tenir un discours aussi effronté et aussi indécent. Il est même impossible qu'une jeune fille comme <sup>p3.132</sup> vous l'ait imaginé, Dites-moi la vérité ; apprenez-moi qui vous a envoyée, et je vous pardonne : sinon je vais vous conduire à l'audience du che-hien, et vous faire châtier comme vous le méritez.

Ces paroles firent une telle impression sur elle qu'elle pensa mourir de frayeur. Elle reprit cependant courage, et soutint qu'elle avait dit la vérité, ce qui irrita Tieh-chung-u au point qu'il lui donna deux ou trois soufflets, et lui ordonna d'avouer la ruse, ne lui promettant sa grâce qu'à ce prix. Elle perdit alors courage, demanda son pardon, et lui dit qu'elle était au service de Kwo-khé-tzu et qu'elle avait seulement obéi à un ordre de son maître.

## Hau-Kiou-Choan

<sup>p3.133</sup> Tieh-chung-u, quoique plongé dans un extrême chagrin, ne put s'empêcher de rire.

— Allez-vous-en, lui dit-il, et rapportez à ceux qui vous ont envoyée que Tieh-chung-u est un homme de probité, et que Shuey-ping-sin a l'âme aussi pure que l'eau la plus transparente ; votre maître ne réussira jamais dans ses honteux complots.

Kwo-khé-tzu était impatient de connaître le succès de son message. La jeune fille revint enfin, la honte et la confusion peintes sur le visage. Il lui en demanda la cause, et elle lui raconta ce qui lui était arrivé. Shuey-guwin, qui était présent, crut qu'elle s'était mal acquittée de son message.

— On vous avait prescrit de vous dire <sup>p3.134</sup> servante de ma nièce : si vous l'eussiez fait, il ne vous aurait pas battue.

Elle l'assura qu'elle avait ponctuellement suivi ses ordres, mais que Tieh-chung-u n'était point un homme ordinaire.

— J'ai été effrayée de son regard avant d'avoir ouvert la bouche. Lorsque je me suis acquittée de ma commission, il n'a pas eu la patience de m'écouter ; il m'a battue, et m'eût sûrement tuée, si je ne lui avais avoué la vérité. Il m'a demandé qui m'avait envoyée pour lui en imposer de la sorte, et comment j'étais assez osée pour accuser une demoiselle aussi vertueuse que Shuey-ping-sin. Il s'est mis à rire en me quittant, et m'a dit : « Les personnes qui vous ont <sup>p3.135</sup> employée sont des coquins. Dites-leur qu'ils ne se hasarderont point à arracher la moustache au tigre. »

À ce récit ils gardèrent quelque temps le silence. Enfin, Shuey-guwin dit à son gendre :

— Cette mésaventure ne doit point vous abattre ; il faut venir à bout de votre rival.

## Hau-Kiou-Choaan

— Hélas ! ajouta-t-il, il est trop fin et trop rusé ; faites au reste ce qu'il vous plaira.

— Ne craignez point : je trouverai un autre moyen de réussir.

On verra dans le chapitre suivant quel était son dessein.

@

### 3.CHAPITRE VIII

@

p3.136 Kwo-khé-tzu, entendant Shuey-guwin, persévéra dans son dessein de se venger de Tieh-chung-u, et le consulta sur les moyens qu'il fallait employer.

— Il n'a entrepris, lui dit Shuey-guwin, un si long voyage que pour voir ma nièce : il cherchera sans doute l'occasion de lui parler, il suffit donc d'épier ses démarches. Afin qu'il ne puisse p3.137 voir ma nièce à notre insu, j'irai la prier de le faire venir.

— Vous lui ferez plaisir, lui dit Kwo-khé-tzu, et vous lui fournirez l'occasion de se marier avec elle : ainsi toutes mes espérances s'évanouiront et je serai perdu sans ressource.

— Ne craignez point ; ce que je médite est l'unique moyen d'empêcher leur union.

Aussitôt il s'éloigna, et se rendit chez sa nièce, à qui il parla en ces termes :

— Ma nièce, vous avez beaucoup de pénétration et de jugement, et je veux dorénavant suivre vos conseils. Lorsque je vous dis dernièrement que Tieh-chung-u avait commis un crime, et n'était qu'un hypocrite et un trompeur, vous n'avez pas ajouté foi à mes paroles, p3.138 et vous avez persisté dans la bonne opinion que vous aviez de lui. Mes recherches m'ont fait voir que vous aviez raison : je suis maintenant persuadé qu'il est un homme sage, plein d'honneur et de probité.

— C'est une affaire passée depuis longtemps : pourquoi m'en parlez-vous ?

— Je viens de le voir, et je suis persuadé qu'il est doué d'excellentes qualités.

## Hau-Kiou-Choaan

— Comment pouvez-vous connaître les qualités d'un homme en le voyant une seule fois ?

— Je l'ai rencontré le matin en sortant de sa maison, et je lui ai demandé les motifs qui l'avaient amené. Je craignais qu'il ne fît quelque action qui rejallit sur vous, et j'ai cru qu'il était <sup>p3.139</sup> de mon devoir de le questionner sur son arrivée ; mais il s'est si bien justifié, que je n'ai plus douté de la pureté de ses intentions, et je l'ai regardé comme un honnête homme.

— Mon oncle, comment avez-vous pu savoir qu'il était venu dans de bonnes intentions ?

— Ayant entendu dire à la cour que le grand-visiteur avait expédié deux ordres pour vous obliger à vous marier contre votre inclination, il est venu ici, m'a-t-il dit, dans le dessein de s'opposer à cette violence. Il s'était déjà rendu chez vous à dessein de s'en informer ; mais voyant le *kao-shé* (la déclaration) en votre faveur, il a pris le parti de s'en retourner. Cette conduite m'a prévenu en sa faveur.

— <sup>p3.140</sup> Il s'est comporté comme un honnête homme. La première fois qu'il me rencontra comme j'allais chez le che-hien, il a agi dans cette occasion avec tant de justice et de générosité, que je n'ai pu m'empêcher de lui marquer ma reconnaissance.

— Il est certain que son secours dans cette occasion, et l'amitié que vous lui avez témoignée, sont extrêmement louables. Bien plus, ayant appris qu'on voulait vous nuire, il s'est mis sur-le-champ en chemin pour empêcher le mal. Convient-il après cette conduite de le laisser partir sans lui témoigner votre reconnaissance ?

— Vous avez raison, mais que puis-je faire ? Je suis jeune, mon père est absent, et je ne dois rien faire qui puisse <sup>p3.141</sup>

## Hau-Kiou-Choaan

exciter du scandale. Je sais que, malgré les peines qu'il a prises, il n'attend aucun retour de ma part, et que, convaincu de ma gratitude, il n'exige point de moi des preuves publiques.

— Il est vrai ; mais du moins faudrait-il l'inviter à venir chez vous, pour lui exprimer votre reconnaissance.

Shuey-ping-sin avait appris de la bouche du vieux domestique qu'ayant rencontré Tieh-chung-u près de Péking, il avait imploré son assistance, et qu'il était retourné sans qu'elle eût connu le motif. Elle crut donc que le jeune lettré, après avoir renvoyé le domestique, était venu lui-même s'informer de la vérité du fait ; et s'imaginant saisir l'occasion de lui apprendre ce qu'il désirait savoir, elle résolut de <sup>p3.142</sup> suivre le conseil de son oncle ; mais soupçonnant qu'il n'eût quelque autre dessein en vue, elle lui dit :

— C'est à vous à me diriger ; j'écrirai le billet d'invitation (*tieh-tse*), mais il faut que vous le signiez.

En conséquence elle envoya Shuey-yeong dans l'endroit que son oncle lui avait indiqué.

Tieh-chung-u était occupé à réfléchir sur son aventure, et sur l'inconséquence de la conduite du visiteur, lorsqu'il vit entrer le domestique qui lui avait causé tant d'inquiétude. Il fut ravi de sa présence, et lui demanda pourquoi il n'était pas venu le joindre à Pékin. Le domestique lui raconta tout ce qui lui était arrivé, l'instruisit des motifs qui avaient obligé le visiteur à changer de conduite, lui expliqua les raisons qui <sup>p3.143</sup> l'avaient fait partir si subitement, et lui demanda pardon d'avoir occasionné le voyage qu'il venait de faire. Après lui avoir témoigné la joie que sa maîtresse ressentait de son arrivée, il lui présenta le billet d'invitation. Tieh-chung-u fut enchanté de ces nouvelles, mais ne voulut pas recevoir le *tieh-tse*.

— Lorsque je me suis rendu chez elle ce matin, dit-il, j'ai vu la déclaration du visiteur et j'ai été satisfait. Vous venez de lever

## Hau-Kiou-Choaan

les doutes qui me restaient : pourquoi ferais-je ici un plus long séjour ? Je partirai demain sans tarder.

— Monsieur, acceptez du moins l'invitation que je vous fais au nom de mon second maître <sup>1</sup>.

— Plusieurs raisons m'obligent à la <sup>p3.144</sup>refuser ; je ne veux point qu'on fasse la moindre fête à l'occasion de mon arrivée. Votre maîtresse a trop d'esprit pour ne pas sentir qu'il ne me convient point de me rendre auprès d'elle, quoiqu'elle ait la complaisance de m'inviter. Retournez donc chez vous, et assurez-la de mes très humbles respects.

Shuey-yeong ne le pressa pas davantage, et alla rendre compte à sa maîtresse et à son oncle de sa commission. Ce dernier fut très fâché du refus ; mais la nièce n'en sut point mauvais gré à Tieh-chung-u.

Shuey-guwin, mortifié de ce contretemps, alla trouver son gendre, et lui raconta ce qui s'était passé.

— Ce refus, dit-il, n'est qu'une feinte pour mieux cacher son dessein de voir ma nièce <sup>p3.145</sup>secrètement, je vous conseille de ne point le perdre de vue.

— Cet homme, répondit Kwo-khé-tzu, est un démon : comment pourrai-je venir à bout de le surprendre ? Ne suis-je pas l'homme le plus apparent de la ville ? Il n'ignore point que je désire épouser votre nièce ; cependant il vient la solliciter, et se déclare ainsi ouvertement mon ennemi. Il a pénétré notre dessein, et il se tiendra dorénavant sur ses gardes. Je crois donc inutile de l'épier plus longtemps. Demain j'irai lui faire visite : il ne pourra se dispenser de me la rendre. Je le recevrai avec beaucoup de politesse, et je lui donnerai un repas auquel j'inviterai plusieurs jeunes gens de cette ville, fils de grands-

---

<sup>1</sup> C'est-à-dire le frère de son maître.

## Hau-Kiou-Choaan

mandarins ; j'aposterais des gens auprès de lui ; nous <sup>p3.146</sup> l'exciterons à boire ; et lorsqu'il sera échauffé par le vin, nous le provoquerons afin de l'obliger à nous dire quelque parole insultante : alors nous tomberons sur lui et nous le ferons expirer sous le bâton. Nous présenterons de suite au grand-visiteur une requête, dans laquelle nous l'accuserons d'avoir été l'auteur de cette querelle ; nous nous mettrons ainsi à couvert, et nous ôterons l'envie à qui que ce soit de se compromettre à l'avenir avec les jeunes gens de cette ville ; d'ailleurs cette aventure nous fera honneur, et nous nous signalerons par notre courage et notre bravoure.

Shuey-guwin applaudit à ce projet ; mais il ne put s'empêcher de lui témoigner qu'il en craignait les suites.

— Qu'ai-je à craindre ? lui dit son <sup>p3.147</sup> gendre. Ignorez-vous le rang que mon père tient dans l'empire ?

— Ne perdez donc point de temps, car il compte partir demain matin.

Aussitôt il assembla ses gens, fit les billets de compliment, commanda sa chaise, et partit accompagné d'un brillant cortège. Étant arrivé au logis de Tieh-chung-u, il remit un billet à Siow-tan, qui le porta à son maître. Celui-ci fit dire qu'il n'y était point <sup>1</sup>. <sup>p3.148</sup> Kwo-khé tzu demanda le valet, sortit de sa chaise, et lui parla quelque temps ; ensuite il se remit dedans, et retourna chez lui.

---

<sup>1</sup> Lorsque les Chinois ne veulent point recevoir, leurs domestiques disent qu'ils n'y sont pas : alors ceux qui viennent les voir laissent leurs billets de compliment au portier ou au domestique. On est obligé de leur rendre visite de même que si on l'avait reçue. Quelquefois un mandarin, après avoir reçu le billet, envoie prier la personne de ne point se donner la peine de sortir de sa chaise. Dans l'un et dans l'autre cas, on doit rendre la visite, ou le même jour, ou l'un des trois suivants, et même, si cela se peut, dans la matinée.

Lorsque quelqu'un veut s'éviter la peine de recevoir ces politesses, il fait écrire sur la porte de son jardin, en lettres blanches : « Il est retiré dans son jardin. » (Semedo, p. 60 ; Duhalde, vol. I, p. 296.)

Tieh-chung-u apprit de son domestique que Kwo-khé-tzu lui avait demandé de ses nouvelles, et l'avait prié d'aller le voir.

« Que signifient, dit-il en lui-même, ces politesses ? Il est mon ennemi, et il a sûrement dessein de me tromper. D'ailleurs je n'ai pas le temps de <sup>p3.149</sup> m'asseoir à des banquets. Je suis ravi que Shuey-ping-siu soit en sûreté, et je veux absolument partir demain. »

Mais il fit réflexion sur-le-champ que Kwo-khé-tzu était fils d'un mandarin du premier rang.

« Il est venu, dit-il, chez moi comme un *to-fang* (tourbillon), toute la ville a été en rumeur, et personne n'ignore l'honneur qu'il m'a fait. Si je ne vais point chez lui, tout le monde me blâmera, et je passerai pour un grossier et un impoli. Je ne puis me dispenser d'accepter son offre, et j'irai le voir demain matin de bonne heure. Comme il aime à se reposer et qu'il se lève fort tard, je le trouverai sans doute encore couché, et je chargerai son domestique <sup>p3.150</sup> de lui faire mes compliments, ensuite je m'en retournerai. »

Cette résolution prise, il se coucha, et ordonna à son valet de l'éveiller de bonne heure.

Ces précautions furent néanmoins inutiles, car Kwo-khé-tzu avait laissé un domestique près de son auberge pour s'informer s'il avait dessein de lui rendre visite. Il apprit d'un valet l'ordre qu'il avait donné à Siow-tan de l'éveiller de bonne heure, et il alla sur-le-champ en avertir son maître, de manière que Tieh-chung-un le trouva levé lorsqu'il se rendit chez lui. Kwo-khé-tzu alla le recevoir dans la rue, et lui témoigna toutes sortes d'amitié.

— Pourquoi, lui dit-il en riant, vous <sup>p3.151</sup> donner tant de peine ? Je ne mérite point l'honneur que vous me faites.

Tieh-chung-u, voyant des caresses si empressées, ne douta point qu'il n'eut quelque mauvais dessein, et serait reparti si la politesse le lui eût permis.

## Hau-Kiou-Choaan

Il le suivit dans la grande salle, et il allait lui faire son compliment lorsque Kwo-khé-tzu lui dit :

— Ce n'est point un endroit convenable pour recevoir cet honneur, et je vous prie de passer plus avant.

Il l'engagea donc à entrer dans une seconde salle, et ils se firent l'un l'autre les politesses usitées ; ensuite ils s'assirent, et Kwo-khé-tzu fit apporter du thé.

— Depuis longtemps, dit-il à <sup>p3.152</sup> Tieh-chung-u, je vous connais de réputation, et j'avais toujours désiré avoir l'honneur de converser avec vous ; aussitôt que j'ai appris votre arrivée dans cette ville, j'ai cherché l'occasion de vous voir ; je me trouve heureux que vous ayez daigné m'honorer de cette visite. Je souhaiterais qu'elle put durer huit à dix jours.

Tieh-chung-u, ayant bu son thé, se leva et lui dit :

— Monsieur, vos politesses exigeraient que je restasse ici plus longtemps ; mais il faut nécessairement que je parte ; des affaires indispensables m'y obligent ; elles sont si importantes que je voudrais pouvoir partir aussi vite qu'un trait.

Il allait sortir lorsque Kwo-khé-tzu l'embrassa et lui dit :

— <sup>p3.153</sup> Restez du moins trois jours ici.

— Il faut absolument que je parte : ne me retenez pas plus longtemps, je vous prie.

Il se disposait à sortir, lorsque Kwo-khé-tzu le prit par la main.

— Quoique je ne mérite point, dit-il, cette faveur par moi-même, vous devez quelques égards à ma famille et au rang que je tiens ; et nous méprisant comme vous faites, vous ne deviez point me rendre visite. Puisque vous êtes venu, il faut que je vous rende maître de ce pays en vous donnant un repas.

## Hau-Kiou-Choaan

— C'est malgré moi que je refuse l'honneur que vous voulez me faire. Mes préparatifs sont disposés ; il est nécessaire que je parte, et il m'est impossible de m'arrêter plus longtemps.

— <sup>p3.154</sup> Je ne vous retiendrai pas par force ; mais je suis honteux de ne pas vous déterminer à rester. Déjeunez du moins avec moi ; vous serez libre ensuite de votre conduite. Accordez-moi cette grâce : lorsque vous aurez déjeuné, vous continuerez votre route.

— Si vous me laissez suivre mon inclination, je refuserais votre offre ; mais je l'accepte, puisque vous l'exigez ainsi. Mais comment osai-je vous causer tant de peine à la première visite que je vous fais !

— Les amis ne connaissent point de peines.

@

### 3.CHAPITRE IX

@

p3.155 À peine avait-il achevé de parler, que Shuey-guwin entra. Il salua Tieh-chung-u et lui dit en riant :

— Ma nièce, ayant appris hier le voyage que vous avez fait pour elle, vous a envoyé inviter. J'ignore ce qu'elle a fait pour vous désobliger ; mais puisque j'ai le bonheur de vous rencontrer ici, j'espère que vous me permettrez de vous conduire chez elle.

— Je suis venu à la hâte, répondit p3.156 Tieh-chung-u, et je suis obligé de repartir de même. Je n'ai rien à lui présenter : comment oserais-je aller chez elle les mains vides <sup>1</sup> ? Je suis venu voir Kwo-khé-tzu, pour lui rendre mes respects, et pour savoir sa demeure. Je serais déjà parti, s'il ne m'avait prié de rester un moment. Je suis honteux de vos politesses, et je serais bien aise que vous m'indiquassiez le moyen de les reconnaître.

— Autrefois, dit Shuey-guwin, les p3.157 amis ne faisaient point de façons : pourquoi n'en useriez-vous pas de même avec mon gendre ? Vous valez infiniment mieux tous deux que les gens du siècle passé ; pourquoi voulez-vous suivre les mauvaises coutumes du nôtre ?

— Mon père a raison, répondit Kwo-khé-tzu en riant.

Ces politesses parurent si sincères à Tieh-chung-u, qu'il eut presque honte de ses soupçons. Il s'assit. Kwo-khé-tzu lui donna la place d'honneur, et fit apporter du vin.

---

<sup>1</sup> C'est une impolitesse, non seulement en Chine, mais encore dans tout l'Orient, d'aller voir une personne qu'on respecte sans lui faire un présent. Ces présents, chez les Chinois, consistent en étoffes, modes, pantoufles, bas, mouchoirs, porcelaines, encre, pinceaux, etc., et même en comestibles. On choisit dans ces sortes d'occasions ce qu'il y a de meilleur. (Père Semedo, p. 64.)

## Hau-Kiou-Choaan

— Vous m'avez prié, lui dit Tieh-chung-u, de déjeuner avec vous ce matin : pourquoi faites-vous apporter du vin ? Il n'est pas encore temps d'en boire.

— Buvez-en un peu, reprit Kwo-khé-tzu : il ne peut vous nuire.

<sup>p3.158</sup> Alors ils s'assirent, et se mirent à boire pendant quelque temps ; ensuite Tieh-chung-u se leva pour s'en aller.

À l'instant on vint annoncer que le jeune Whang venait d'arriver. Il était fils du *ping-kho* (mandarin de la troisième chaire du tribunal des Armes). La compagnie le salua respectueusement et s'assit de nouveau.

— Monsieur, lui dit Kwo-khé-tzu, vous venez à propos pour voir ce jeune lettré connu par son courage et sa galanterie.

— Quoi ! reprit Whang, est-ce Tieh-chung-u qui força le palais de Tah-quay ?

— C'est le même, lui dit Shuey-guwin.

— Est-il possible, continua Whang. Ah ! monsieur, que je suis heureux de <sup>p3.159</sup> vous rencontrer ici ! Qu'on me donne une grande tasse.

Il la remplit de vin, et l'offrit à Tieh-chung-u, qui, après avoir bu, la remplit à son tour et la lui présenta. Chaque convive but ainsi successivement trois tasses.

Tieh-chung-u voulait de nouveau se retirer, lorsqu'on vint annoncer le jeune Lee, second fils du grand-président du collège Royal (*Han-lin-yuen*) <sup>1</sup>. Ils <sup>p3.160</sup> se levèrent pour le recevoir ; mais il leur dit qu'on ne devait point, entre amis, faire les cérémonies.

---

<sup>1</sup> Ce qui signifie littéralement *jardin* ou *bois qui fleurit en science et en savoir*. Les Chinois donnent ce nom à un tribunal ou collège composé des plus savants de leurs docteurs, qu'ils élisent de la manière suivante : Tous les trois ans, les *kin-gin* ou licenciés se rendent à Péking pour concourir pour le grade de docteur. On les examine pendant quatorze jours avec sévérité ; sur mille il n'y en a pas plus de trois cents qui soient ordinairement reçus. On choisit pour composer le collège de Han-lin ceux qui ont montré le plus de capacité.

## Hau-Kiou-Choaan

— Dans toute autre occasion, lui dit Kwo-khé-tzu, nous n'en ferions point ; mais nous avons ici un étranger.

Alors Tieh-chung-u se leva et lui fit compliment. Lee voulut le prévenir :

— <sup>p3.161</sup> Excusez-moi, monsieur, lui dit-il : une personne de votre rang ne me doit rien. Dites-moi, je vous prie, qui vous êtes ?

Tieh-chung-u lui apprit son nom, ainsi que la ville d'où il était.

— Quoi, reprit Lee, vous êtes le fils aîné du grand vice-roi ?

Il lui fit en même temps une révérence, et lui dit qu'il s'estimait heureux d'avoir rencontré un homme qu'il désirait depuis longtemps connaître.

Kwo-khé-tzu les pria de s'asseoir ; mais Tieh-chung-u, s'apercevant que le vin commençait à le troubler, dit à son hôte :

— Permettez-moi, monsieur, de me retirer. Je sens que la politesse exigerait que je restasse pour tenir compagnie au <sup>p3.162</sup> jeune lettré qui vient d'arriver ; mais je suis venu de bonne heure, j'ai assez bu, et il faut que je m'en retourne.

À ces mots le jeune Lee changea de couleur, et lui dit :

— Vous faites bien peu de cas de moi, monsieur. Pourquoi ne vous en alliez-vous d'abord ? Quoi, vous ne sauriez-vous arrêter un moment de plus ! Me jugez-vous indigne de boire avec vous ?

— Il y a longtemps, dit Shuey-guwin, que monsieur veut s'en aller : ce n'est pas vous qui l'obligez à se retirer. Mais ce serait une impolitesse à lui de ne point vouloir trinquer avec vous.

---

Ces docteurs s'assemblent au palais impérial, veillent sur l'éducation des princes, et composent l'histoire de l'empire. L'empereur les consulte sur tout ce qui concerne la littérature. On tire de leur corps les envoyés dans les provinces pour examiner les candidats qui postulent des degrés inférieurs. On choisit parmi eux les *co-laos*, ou présidents des tribunaux souverains : aussi sont-ils également craints et respectés. (Duhalde, vol. I, p. 251 ; Magal., p. 218 ; *Lettres édif.*, XXI, p. 102, etc.)

## Hau-Kiou-Choaan

Qu'il vous fasse le même honneur qu'il a fait à Whang ; ensuite il agira comme bon lui semblera ; nous ne le <sup>p3.163</sup> regarderons plus comme notre convive.

Alors ils s'assirent de nouveau, et burent chacun trois tasses remplies de vin.

À peine les avaient-ils vidées, qu'un domestique vint annoncer le jeune Chang, fils aîné du président du tribunal des Rites. Comme le domestique achevait de parler, il entra dans la salle, chancelant sur ses jambes, son manteau retroussé, le visage rouge et les yeux étincelants :

— Qui est ce Tieh, dit-il, ce fils de mandarin ? S'il a envie de passer pour brave dans la ville de Tséé-nan, que ne s'adresse-t-il à moi ?

Tieh-chung-u s'était d'abord levé pour lui faire compliment ; mais il s'arrêta lorsqu'il l'entendit parler ainsi, et lui répliqua :

— <sup>p3.164</sup> Je m'appelle Tieh-chung-u. Avez-vous quelque chose à me dire ?

Chang, au lieu de lui répondre, le regarda d'un air de mépris, et ajouta en éclatant de rire :

— J'avais cru que ce Tieh était un homme redoutable ; je me figurais, sur le rapport qu'on m'en avait fait, qu'il avait huit fiels dans l'estomac. Mais il a les sourcils fins et délicats ; on le prendrait pour une fille. On prétend qu'il est vaillant ; mais je m'imagine que quelque singe a pris sa figure. Qu'on nous verse à boire : nous verrons s'il est aussi brave qu'on le dit.

— Ceux qui sont vigoureux, dirent les convives, montrent leur force dans le boire et le manger.

— On boit du vin pour plusieurs <sup>p3.165</sup> raisons, dit Tieh-chung-u ; mais trois seulement sont permises, savoir, l'amitié, la joie, et les besoins de la nature, et trois coupes suffisent pour

## Hau-Kiou-Choaan

chacun <sup>1</sup>. Que Whang-cong-tzu commence <sup>p3.166</sup> par en boire trois, et je lui ferai raison.

— Fort bien, dit Whang. Asseyons-nous donc.

Et le prenant par la manche, il le força à s'asseoir sur sa chaise. Faisant ensuite apporter deux grandes tasses de vin, il en prit une pour lui, et offrit les deux autres à Tieh-chung-u en lui disant :

— Le vin découvre ce qu'on a dans le cœur. Voici la première tasse que je boirai avec vous.

Après avoir bu, il cria :

— Il n'y a plus rien.

Tieh-chung-u sentait qu'il aurait de la peine à supporter le vin ; mais voyant qu'il lui était impossible de faire autrement, il but sa tasse.

— Voilà, dit Chang, ce qui s'appelle agir en ami.

Et aussitôt il ordonna qu'on remplit deux autres tasses.

<sup>p3.167</sup> Tieh-chung-u déclara qu'il avait assez bu, et voulut se retirer.

— J'ai bu trois tasses avec chacun de ces messieurs, et je viens d'en boire une avec vous : c'est assez ; dispensez-moi, je vous prie, de boire davantage.

— Quoi ! dit Chang, vous voulez me dérober deux tasses : vous faites donc bien peu de cas de moi ? Je ne le souffrirai point : je tiens un rang trop considérable dans cette ville. Faites-moi raison.

---

<sup>1</sup> Tieh-chung est moins modéré que le chevalier Temple. Le premier coup, dit-il, est pour moi, le second pour mes amis, le troisième pour la bonne humeur, et le quatrième pour mes ennemis. Les Chinois sont très grands buveurs ; et, lorsqu'ils parlent d'un festin, ils ne font mention que du vin. Nous disons inviter à une fête, donner un repas ; et eux, inviter à boire, préparer du vin, parce qu'ils le regardent comme la partie la plus essentielle d'un repas. (*Lettres édif.*, XIX, p. 326.) Le père Semedo rapporte qu'après le repas, ils ont coutume de converser pendant une heure, et qu'on sert alors différentes espèces de viandes salées pour réveiller la soif. (Semedo, p. 66.) Les Chinois comprennent sous le nom de vin différentes espèces de liqueurs spiritueuses.

## Hau-Kiou-Choaan

Et en parlant ainsi, il but un second coup à sa santé.

Tieh-chung-une ne pouvait plus se soutenir, car il avait bu depuis le point du jour jusqu'à dix heures, sans avoir mangé. Il refusa donc de faire raison à Chang, et laissa la tasse sur la table.

— C'est une impolitesse, lui dit <sup>p3.168</sup> celui-ci. Pourquoi ne pas me faire la même politesse qu'aux autres ?

— Je ne le puis, répondit Tieh-chung-u : autrement ce serait avec plaisir.

— Il faut absolument que vous buviez ce verre.

— Et si je ne le bois point ?, reprit Tieh-chung-u.

Alors Chang se mit à crier :

— Qui êtes-vous, animal ? Si le vin vous fait du mal, que ne restiez-vous dans votre ville ? Pourquoi venir nous braver ? Si vous ne buvez, je vous en ferai repentir.

Et en même temps il lui jeta la tasse au visage.

Tieh-chung-u, outré de cette insulte, et transporté de vengeance, le regarde fixement, et, se levant de sa chaise, il <sup>p3.169</sup> le saisit au corps, et lui dit, en le secouant :

— Quoi, maraud que vous êtes, vous osez monter sur la tête du tigre, et lui arracher le poil ?

— Comment ! s'écria Chang, vous voulez donc me battre ?

— Oui, reprit-il ; et il lui donna un soufflet.

— Que faites-vous ? lui dirent les autres convives. Nous vous avons fait mille politesses, et maintenant, lorsque vous êtes dans l'ivresse, vous nous maltraitez. Allons, allons, qu'on ferme les portes. Nous allons vous renfermer jusqu'à ce que les fumées du vin soient dissipées, et demain matin nous vous mènerons chez le grand-visiteur.

## Hau-Kiou-Choaan

p3.170 Au signal de Kwo-khé-tzu, sept à huit estafiers sortent d'une chambre voisine. Shuey-guwin fait semblant de vouloir apaiser la querelle, et essaie de lui saisir les mains. Tieh-chung-u aperçoit alors leur dessein, et reconnaît qu'on l'a trahi.

— Quoi ! s'écrie-t-il, vous êtes donc une bande de chiens qu'on lâche sur moi pour me dévorer.

En proférant ces mots, il saisit Chang par le collet, le renverse par terre, et lui donne trois ou quatre coups de pieds. Ensuite il cherche à se saisir d'un pied de la table. Shuey-guwin accourt pour l'en empêcher ; mais il lui donna plusieurs coups de pied qui le jettent à vingt *covids* (pieds) de lui.

— Remerciez votre nièce, ajoute-t-il, p3.171 si je ne vous en donne pas davantage.

Les deux autres jeunes gens se contentèrent de crier, et n'osèrent point l'approcher. Kwo-khé-tzu ordonna à ses gens de se jeter sur lui ; mais Tieh-chung-u saisit Chang, et, le faisant pirouetter :

— Je vais l'écraser, dit-il, si quelqu'un approche.

Chang fut si effrayé, qu'il cria qu'on le laissât tranquille.

— Qu'on me laisse sortir, s'écria Tieh-chung-u ; mais il faut que vous m'accompagniez jusqu'à la porte.

— Aïe ! aïe ! de tout mon cœur.

Et lorsqu'il fut dehors, il le lâcha en lui criant :

— Allez-vous-en, et dites à vos camarades que, si j'avais eu de quoi me p3.172 défendre, je ne les aurais pas craints, eussent-ils été cent. Que veulent ces quatre à cinq ivrognes, et ces portiers que vous avez loués ? Si je n'avais pas eu d'égard pour vos pères, quelqu'un de vous eût mordu la poussière : remerciez-moi de vous avoir traités si doucement.

## Hau-Kiou-Choaan

En achevant ces mots il retourna au logis, où Siow-tan avait tout fait préparer pour son départ. Il y trouva Shuey-yeong qui l'attendait avec un cheval.

Tieh-chung-u lui demanda pourquoi il avait amené cette monture. Le domestique lui dit que sa maîtresse, sachant qu'on l'avait invité, avait soupçonné quelque mauvais dessein.

— L'événement, dit-il, a confirmé ses soupçons, elle <sup>p3.173</sup> a su ce qui s'était passé, et quoiqu'elle n'ait jamais douté de votre courage, prévoyant que cette affaire peut avoir des suites, elle vous envoie ce cheval, et elle vous prie d'aller chez le visiteur pour l'instruire de cette affaire.

Tieh-chung-u fut charmé de sa discrétion et de son discernement.

— Votre maîtresse, lui dit-il, est extrêmement obligeante, et je n'oublierai jamais les bontés qu'elle a pour moi.

Il allait partir, lorsque son hôte l'invita à dîner. Il accepta son offre, monta ensuite à cheval, et se dirigea vers Tong-chang-foo <sup>1</sup>, où le <sup>p3.174</sup> grand-visiteur venait de transférer son tribunal <sup>2</sup>.

<sup>p3.175</sup> Il ne fut pas plus tôt arrivé qu'il présenta une requête pour lui exposer ce qui s'était passé. Il se rendit ensuite à l'audience ; mais, trouvant la salle fermée, il frappa sur le tambour. On l'arrêta, et on le conduisit devant le tribunal, sur lequel le visiteur s'était assis aussitôt

---

<sup>1</sup> Tong-chang-foo est une ville opulente et très peuplée dans la province de Shan-tong, sur le grand canal impérial.

La Chine est remplie de très beaux canaux, qui communiquent d'une province et même d'une ville à l'autre. Ils sont en ligne droite, et revêtus des deux côtés de pierres de taille ou de marbre. Le grand canal impérial a trois cents lieues de long, et forme comme un grand chemin d'eau, sur lequel naviguent une infinité de barques destinées à transporter les tributs que l'empereur tire des provinces méridionales. Ce merveilleux ouvrage est tellement ménagé, qu'au moyen des écluses pratiquées et des communications ouvertes avec les rivières et les autres canaux, on peut aller d'un bout de l'empire à l'autre, c'est-à-dire depuis Péking à Canton et à Macao, ce qui forme un espace de six cents lieues. (Duhalde, vol. I, p. 105, 217, 286 et 325.)

<sup>2</sup> Quoique les grands-mandarins, dont la juridiction est étendue, tels que les visiteurs, les vice-rois, etc., aient ordinairement leurs palais dans la capitale de la province, ils n'y résident pas toujours, et se transportent souvent d'un lieu à l'autre pour expédier plus promptement les affaires.

## Hau-Kiou-Choaan

qu'il avait entendu le tambour. Tieh-chung-u lui présenta sa requête avec le respect qu'on observe dans ces sortes d'occasions <sup>1</sup>. Le grand-visiteur <sub>p3.176</sub> soupçonna, avant même de l'ouvrir, qu'elle était de Tieh-chung-u. Lorsqu'il sut qu'il ne s'était point trompé, il lui parla en ces termes :

— J'ai ignoré, monsieur, que vous fussiez dans cette ville. Quel jour y êtes-vous venu, et quel motif vous y a amené ?

— Je voyageais pour mon plaisir ; étant arrivé la veille à Tséé-nan-foo, j'ai rencontré des gens qui m'ont maltraité, j'ai couru risque de la vie, et je m'adresse à votre excellence pour avoir justice.

— Qui vous a maltraité ? dit le mandarin. J'en veux faire un exemple.

— Monsieur, vous trouverez leurs noms dans la requête.

Il les lut, secoua la tête, et parut <sub>p3.177</sub> fâché de cette affaire. Tieh-chung-u lui demanda s'il trouvait quelque faute dans sa requête.

— Je ne croyais point, dit le mandarin, que ces jeunes gens y eussent part, quoique je les connaisse comme les plus grands libertins qu'il y ait au monde.

— Qui vous arrête donc ? reprit Tieh-chung-u. Leur qualité doit-elle vous empêcher de les châtier ?

— Ce n'est pas que je les craigne ! mais leurs pères sont mes amis, et me sauraient mauvais gré d'avoir procédé contre eux. Ce sont des étourdis, qui comptent sur le crédit de leurs pères ; mais comme cette affaire n'est point de nature à exiger

---

<sup>1</sup> Voici, suivant le père Magalhaens, les formalités qu'on observe dans les tribunaux de la Chine.

Lorsqu'un homme a quelque affaire, il en donne un exposé par écrit, s'en va au palais où se tient le tribunal, et frappe sur un tambour qui est à la seconde porte. Il se met ensuite à genoux, et lève sa requête des deux mains à la hauteur de sa tête. Un officier vient la prendre, et la présente au mandarin qui préside.

## Hau-Kiou-Choaan

que je les fasse citer devant mon tribunal, et que je suive les formalités ordinaires, je serais bien aise <sup>p3.178</sup> que vous me laissassiez le soin de les punir sans y avoir recours.

— Je serais fâché de faire la moindre peine à votre excellence. J'ai voulu seulement vous avertir de leur conduite, afin que vous veilliez sur eux.

Le visiteur le remercia de ce qu'il voulait bien se désister de ses poursuites.

— Faites-moi la grâce, ajouta-t-il, de rester quelques jours avec moi.

Le jeune homme le remercia de sa politesse, et lui dit qu'il ne pouvait s'arrêter. Alors le mandarin mit douze taels d'argent <sup>1</sup> dans un papier, et les lui donna, en disant :

— Si vous ne les acceptez pas, je croirai que vous êtes fâché contre moi.

<sup>p3.179</sup> Tieh-chung-u les prit pour ne point le désobliger, et se retira.

Ceux qui voudront savoir la suite de cet événement la trouveront dans le chapitre suivant.

@

---

<sup>1</sup> Douze taels d'argent valent environ quatre livres sterling.

### 3.CHAPITRE X

@

p3.180 En sortant du tribunal, Tieh-chung-u se rendit chez lui, et raconta à Shuey-yeong ce qui s'était passé chez le visiteur. Il le pria de le recommander à sa maîtresse, et de la remercier de l'avis qu'elle lui avait donné.

— Il n'est point en mon pouvoir, ajouta-t-il, de reconnaître ses bontés, et je n'oserai lui envoyer un présent, puisque je suis garçon, et qu'elle n'est point p3.181 mariée.

Il lui remit son cheval, loua une mule et prit le chemin de sa ville. Shuey-yeong alla rejoindre sa maîtresse.

Retournons maintenant à Kwo-khé-tzu et à ses camarades, qui avaient échoué dans leurs desseins contre Tieh-chung-u. On ne saurait exprimer quels furent leur rage et leur désespoir lorsqu'ils virent qu'il s'était tiré de leurs mains. Le premier qui rompit le silence fut Shuey-guwin.

— Qui aurait jamais cru, leur dit-il, que ce jeune homme fût si fort et si courageux ?

— Il ne nous eût point échappé, reprit son gendre, s'il n'eut saisi Chang-cong-zu de manière que nous n'avons pu le secourir ; mais il faut avoir notre revanche. Rassemblons du monde, p3.182 allons le chercher, et traitons-le comme il le mérite ; qu'il aille ensuite se plaindre au visiteur.

Tous ses camarades approuvent ce projet. Le jeune Chang offre trente hommes, et à son exemple tous les autres promettent d'en fournir autant. Ils s'assemblent donc au nombre de cent. Shuey-guwin se met à leur tête, et ils se répandent dans les rues comme un essaim d'abeilles ; mais lorsqu'ils furent arrivés à l'hôtellerie, on leur dit que le jeune homme était parti après son retour. Cette nouvelle les déconcerta.

## Hau-Kiou-Choaan

— Peu importe, leur dit Kwo-khé-tzu. Adressons-nous au grand-visiteur de la province : il nous rendra sans doute justice.

Shuey-guwin répondit que leur ennemi, étant de la province de Péking, p3.183 n'était point soumis à la juridiction de ce mandarin.

— Alors, dit Kwo-khé-tzu à ses camarades, il faut présenter une requête, dans laquelle nous l'accuserons de vouloir exciter une révolte <sup>1</sup> : ainsi les p3.184 mandarins de chaque province seront autorisés à le faire arrêter. Le visiteur en donnera avis à la cour ; nous instruirons nos parents et nos amis de ce qui se passe, et nous l'humilierons malgré la bravoure dont il se pique.

Ce projet leur parut si bien imaginé, p3.185 qu'ils dressèrent à l'instant une requête, que Shuey-guwin signa comme témoin. Ils se rendirent ensuite à la ville de Tong-chang, et trouvant le tribunal ouvert, ils présentèrent en corps leur requête. Le grand-visiteur la reçut, et fit sortir tout le monde, à l'exception de Shuey-guwin.

— Ce papier, lui dit-il, contient le projet d'une rébellion que Tieh-chung-u a voulu exciter dans ce pays. S'il était aussi dangereux que vous l'exposez, pourquoi l'avez-vous invité avec tant d'empressement ? Vous a-t-il fait part de son dessein pendant que vous buviez avec lui, ou dans le temps de votre querelle ?

---

<sup>1</sup> Pour comprendre cette accusation, il faut savoir qu'en Chine une secte appelée *pe-lien-kia* est toujours portée à la révolte, et que ses sectateurs sont punis toutes les fois qu'on les découvre. Cette secte est composée de gens qui se liguent pour détruire le gouvernement présent. Ils emploient certaines cérémonies magiques pour procéder à l'élection d'un empereur, ils distribuent entre eux les principaux emplois de l'État, ils marquent les familles qu'il convient de détruire, et se tiennent cachés jusqu'à ce qu'ils puissent se mettre à la tête de quelque révolte. La Chine est si étendue, si peuplée et si sujette aux famines, que les séditions et les révoltes y sont très fréquentes et toujours dangereuses, à cause de la faiblesse du gouvernement militaire, de manière qu'elles occasionnent une révolution totale dans l'État. Or il est souvent arrivé, dans ces occasions, que des gens de la lie du peuple sont parvenus au timon de l'État ; ce qui encourage les chefs de partis, qui, à moins qu'on ne les prévienne, se trouvent en peu de temps à la tête d'une foule de séditieux, qui se rendent formidables au gouvernement. Aussi les mandarins sont extrêmement vigilants sur tout ce qui a la moindre apparence de révolte, et ne négligent rien pour en éteindre les premières étincelles, de peur qu'elles n'éclatent en un feu qui embraserait en peu de temps tout l'empire. (Semedo, p. 91 ; *Lettres édif.*, XXVII, p. 344 ; Duhalde, vol. I, p. 243.)



## Hau-Kiou-Choaan

Shuey-guwin, qui n'était point préparé à une pareille question, ne p3.186 savait que répondre et gardait le silence.

— Vous êtes un méchant homme, ajouta le mandarin. Je sais tout ce qui s'est passé, et si vous ne me dites la vérité, je vais vous faire appliquer la torture.

À ces mots Shuey-guwin fut saisi d'une frayeur extrême, et vit qu'il ne pouvait absolument lui cacher la vérité.

— Il est vrai, monsieur, lui dit-il, que nous avons bu ensemble.

— Fort bien. Vous êtes tous également coupables. Il y a même plus d'apparence que vous cinq avez voulu exciter cette sédition, et que vous l'accusez seulement parce qu'il a refusé d'entrer dans votre complot.

— Excellence, c'est Kwo-khé-tzu qui l'a invité, et c'est le vin qui l'a fait parler. Nous n'avons pu l'apaiser : il a p3.187 renversé les tables, et s'est mis à nous battre, en disant que, quand même nous serions cent, il ne nous craindrait point, et que s'il était empereur, il ferait raser nos maisons jusqu'aux fondements. Ces jeunes gens ont été tellement effrayés de ce propos, qu'ils ont cru devoir présenter une requête à votre excellence, et ils ne l'auraient sûrement pas fait si la chose n'était vraie.

— Il est plaisant qu'un seul homme ait pu vous battre tous les cinq. Non non, ne croyez pas m'en imposer.

— Monsieur, les débris des meubles attestent ce que j'avance ; rien n'est plus certain.

— Comment se peut-il qu'un étranger ait causé un pareil vacarme, à moins que vous ne l'ayez insulté ? p3.188 Pourquoi ne l'avez-vous pas arrêté pour me l'amener ?

— Il était furieux comme un tigre, et personne n'a osé l'approcher.

## Hau-Kiou-Choaan

Le grand-visiteur ordonna au secrétaire du tribunal d'écrire sa déposition, et dit ensuite à Shuey-guwin :

— N'êtes-vous pas honteux à votre âge de venir me conter de pareilles histoires, de fréquenter de pareils étourdis, et de vous mêler de leurs querelles ? La requête que vous m'avez présentée est fautive et scandaleuse, Retournez chez vous, et dites à vos quatre jeunes camarades de rester tranquilles. Je suis mieux instruit de l'événement qu'ils ne le croient. Si ce n'était par égard pour eux, je vous ferais mettre en prison, et je vous y laisserais mourir de faim. Je <sup>p3.189</sup> veux cependant vous faire présent de quatre à cinq bambous <sup>1</sup>.

À ces mots Shuey-guwin se mit à crier qu'il était vieux, le pria de lui pardonner et de ne point le déshonorer.

— Quoi ! de l'honneur ? reprit le mandarin : le connaissez-vous ?

— Je suis le frère du second mandarin du tribunal des Armes.

— Vous êtes son frère ? Qui a soin de sa maison ?

— Il n'a point de fils, mais seulement une fille, que votre excellence a daigné honorer de ses bontés.

— Je vous pardonne pour l'amour d'elle ; mais dites-moi qui porte une haine si implacable à cet étranger.

— Je ne suis point son ennemi : c'est <sup>p3.190</sup> Kwo-khé-tzu, qui, n'ayant pu épouser ma nièce, parce que Tieh-chung-u s'y est opposé, a conçu pour lui une haine mortelle, et a résolu de s'en venger. Il l'avait invité chez lui dans le dessein de satisfaire sa vengeance. Quant à moi, je n'ai contre lui aucun ressentiment.

Le grand-visiteur fit mettre sa déposition par écrit, lui rendit sa requête, et lui ordonna de dire de sa part à ces jeunes gens de s'appliquer à leurs études, et de rester tranquilles.

## Hau-Kiou-Choaan

— Je leur pardonne cette fois en faveur de leurs pères. Ils seraient sans doute fâchés que ces plaintes vinsent aux oreilles de la cour.

Shuey-guwin fut si ravi de se voir libre, que peu s'en fallut qu'il ne sautât de joie ; mais lorsqu'il fut à la porte de <sup>p3.191</sup> l'audience, où ses camarades l'attendaient, il leva les épaules, et leur fit signe de se taire. Ils furent alarmés de le voir revenir avec leur requête ; et après qu'il leur eut raconté ce qui s'était passé à l'audience, ils envoyèrent au visiteur un *sho-poun* <sup>2</sup> (billet de remerciement), et retournèrent couverts de honte et de confusion. Cependant Kwo-khé-tzu ne voulut ni calmer son ressentiment, ni se désister de ses poursuites ; et s'étant souvenu que depuis quelque temps il n'avait pas vu son ami Chun-kéé, il envoya demander de ses nouvelles.

Celui-ci, pour s'acquitter de sa promesse, s'était rendu en diligence à la cour, et avait remis au ministre <sup>p3.192</sup> Kwo-sho-su la lettre dont son fils l'avait chargé. Le mandarin n'eut pas plus tôt achevé de la lire, qu'il l'introduisit dans sa bibliothèque, le fit asseoir, et lui demanda quelles étaient les propositions de mariage que son fils avait faites à Shuey-ping-sin.

— Son père est disgracié, lui dit-il, et ce mariage ne saurait me faire honneur, d'après le rang que je tiens dans l'État.

— La demoiselle, répondit Chun-kéé, a toutes les perfections de corps et d'esprit qu'on peut désirer dans une femme ; elle est d'une modestie sans égale ; en un mot, elle n'a point sa pareille dans le monde, et votre fils a résolu de l'épouser à quelque prix que ce soit.

Kwo-sho-su se mit à rire, et lui dit :

---

<sup>1</sup> Voyez une note précédente.

<sup>2</sup> Lettre avec une enveloppe noire.

## Hau-Kiou-Choan

— En vérité, mon fils est bien faible et <sup>p3.193</sup> bien simple. S'il a envie de l'épouser, pourquoi vous envoyer à la cour lorsque le che-foo et le che-hien qui sont les pères du pays, peuvent si aisément le satisfaire ? Vous avez pris beaucoup de peine pour venir ici, et j'en aurais encore plus s'il me fallait envoyer quelqu'un en Tartarie pour obtenir son consentement.

— Il s'est adressé au che-foo et au che-hien, dit Chun-kéé, et n'a rien négligé pour réussir ; mais elle a trouvé moyen d'éluder ses poursuites. Votre excellence ne doit compter ni sur l'un ni sur l'autre, puisque le grand-visiteur de la province, dont vous avez été tuteur, après s'être mêlé de ce mariage pour faire plaisir à votre fils, a été obligé de donner une déclaration pour défendre à qui <sup>p3.196</sup> que ce soit d'inquiéter cette demoiselle davantage. Or, si un mandarin de ce rang craint de s'en mêler, qui osera approcher de sa porte ? Votre fils n'a plus que vous à qui il puisse s'adresser.

Le mandarin Kwo-sho-su parut surpris de ce récit, et lui dit :

— Cette demoiselle a donc beaucoup d'esprit ? C'est apparemment la raison qui engage mon fils à l'aimer si ardemment. Shuey-keu-yé, son père, est un homme entêté : si ce mariage ne lui plaît point, il sera bien difficile d'obtenir son consentement ; d'ailleurs je ne suis pas fort lié avec lui. C'est un homme qui n'a point d'égard aux personnes ; aussi, lorsqu'il donnait audience, on lui présentait très peu de requêtes, parce qu'on savait qu'il ne favorisait personne. Il n'a que cette fille. <sup>p3.195</sup> Je me souviens de la lui avoir fait demander une fois sans pouvoir l'obtenir ; mais peut-être qu'étant aujourd'hui disgracié, il ne sera pas si inflexible : c'est le moment favorable de la lui demander.

— Mais comment présenterez-vous votre demande ?

## Hau-Kiou-Choaan

— Il faut employer les formalités ordinaires. Un ami doit lui en faire la proposition ; alors on lui enverra un présent. Mais une difficulté se présente : comme il est éloigné de nous de deux cents lieues, je n'oserai prier aucun mandarin de faire cette démarche. Je crois donc qu'il vaut mieux lui écrire, et lui envoyer un présent : il ne s'agit plus que de savoir si vous voulez vous charger de le lui porter.

— <sup>p3.196</sup> Je ferai tout ce qui dépendra de moi pour obliger votre excellence. Je crois même à propos que vous me chargiez d'une lettre pour les grands-mandarins du pays, qui peuvent avoir quelque crédit sur lui.

— Vous avez raison.

En conséquence le mandarin, ayant choisi un jour heureux, écrivit ses lettres et les lui remit.

@

### 3. CHAPITRE XI

@

p3.197 Voici quelle avait été la cause de l'exil du mandarin Shuey-keu-yé. Ayant appris que la guerre allait éclater avec les Tartares, et qu'on avait besoin d'un général pour commander les troupes, il jeta les yeux sur un homme de son audience <sup>1</sup>, appelé Hû-hiau, natif d'une p3.198 contrée du nord-ouest, et qui s'était venu offrir lui-même. Shuey-keu-yé consulta l'empereur, qui l'employa d'autant plus volontiers, que nulle autre personne ne voulait marcher contre l'ennemi.

Hû-hiau fut donc nommé général, avec ordre d'aller visiter les contrées qui devaient servir de théâtre à la guerre, et d'agir comme il le jugerait à propos p3.199 pour l'intérêt public. Il s'acquitta de sa commission avec tant de célérité, qu'il ne voulut pas même rendre visite aux autres mandarins qui partageaient avec lui le commandement, et marcha directement vers l'ennemi. Cette conduite offensa si grièvement ces officiers, qu'ils refusèrent d'unir leurs forces aux siennes. Il attaqua néanmoins l'ennemi, et engagea un combat qui dura tout le jour avec un avantage égal de part et d'autre. Ce succès était balancé ; les mandarins mécontents le diminuèrent encore dans l'esprit de l'empereur, de manière que le général et Shuey-keu-yé furent privés de leurs emplois : le premier fut envoyé en prison, et le second en exil dans la Tartarie.

Près d'un an s'était déjà écoulé depuis p3.200 son bannissement. Quoique Shuey-keu-yé conservât sa dignité de mandarin, on pensait si peu à lui, qu'il n'y avait aucune apparence d'un rappel prochain. Un

---

<sup>1</sup> En Chine, tous les officiers militaires sont soumis à la juridiction du tribunal des Armes, entièrement composé de lettrés, et qui cependant dirige toutes les affaires militaires. Ainsi les armes sont subordonnées aux lettrés.

Le père Semedo dit que les Chinois avaient coutume d'envoyer à l'armée un lettré qui avait une autorité absolue, même sur le général. Ce mandarin se tenait toujours au centre de l'armée, et souvent même à plusieurs jours de marches du champ de bataille ; ses ordres arrivaient toujours fort tard ; souvent même, en cas de danger, il s'enfuyait le premier.

matin un officier de son tribunal (car malgré sa disgrâce on lui avait assigné une salle d'audience) vint lui dire qu'un messenger, porteur des lettres d'un des ministres d'État, était arrivé de Péking.

Shuey-keu-yé, qui croyait être entièrement oublié à la cour, fut surpris de cette nouvelle, et ordonna qu'on le fît entrer. Chun-kéé se présenta suivi de deux domestiques qu'il avait amenés avec lui ; il fit sa révérence et lui présenta un *tieh-tse* (billet de compliment). Le mandarin le lut, et voyant que Chun-kéé n'était point un domestique, <sup>p3.201</sup> mais un ami particulier de la personne qui l'envoyait, il le pria de s'asseoir.

— J'ai eu le malheur, lui dit-il, d'être disgracié, et depuis longtemps personne ne pense plus à moi ; comment se peut-il qu'on vous envoie de si loin pour me voir ? Quel est le sujet qui vous amène ?

— Je n'aurais pas pris cette liberté, lui dit Chun-kéé, si Kwo-sho-su, dont je dirige quelquefois les affaires au dehors, ne m'avait envoyé : c'est à sa sollicitation que j'ai entrepris ce long voyage.

— Pendant le séjour que j'ai fait à la cour, j'ai eu peu de liaison avec ce mandarin. Mon châtement va-t-il augmenter ?

— <sup>p3.202</sup> Votre excellence ne tardera pas à revenir à Péking. Je ne viens à présent que dans l'intérêt du fils de ce ministre, qui recherche votre fille en mariage ; mais, comme elle n'a point votre consentement, je viens pour vous prier de le lui accorder.

Il demanda ensuite la lettre à son domestique, et la remit à Shuey-keu-yé. Celui-ci, après l'avoir lue, jugea que l'affaire n'était point conduite suivant les règles convenables à des lettrés et à la dignité de son rang. Ignorant d'ailleurs le caractère de Kwo-khé-tzu, et n'ayant pas une grande opinion de son père, il résolut de ne point consentir à leur demande. Il s'affermait d'autant plus dans cette résolution qu'il supposa

que, si sa fille avait approuvé ce mariage, ils n'auraient point <sup>p3.203</sup> envoyé si loin pour obtenir son consentement.

Après quelques moments de silence, Chun-kéé prit la liberté de lui demander s'il avait lu la lettre.

— Je l'ai lue, lui dit-il, et je vous suis obligé de la peine que vous avez prise ; je suis très reconnaissant de l'honneur que Kwo-sho-su me fait, et je m'estimerais heureux qu'il daignât me demander ma fille, si je n'avais encouru la disgrâce de Sa Majesté, et si je n'étais éloigné de deux cents lieues de mon habitation, d'où je suis absent depuis six ans, y compris les cinq que j'ai passés à la cour. Comme je n'ai que cette fille, et qu'elle gouverne ma maison, je lui permets de se conduire dans cette affaire comme elle jugera à propos, et <sup>p3.204</sup> de suivre son inclination. Si Kwo-khé-tzu brûle du désir de l'épouser, pourquoi ne s'adresse-t-il pas au che-foo et au che-hien, qui sont les pères du peuple, ainsi qu'à mon frère Shuey-guwin ?

— Vous pensez fort bien, monsieur et Kwo-khé-tzu a pris l'année dernière la route que vous venez d'indiquer ; mais votre fille, après avoir longtemps tardé, lui a enfin déclaré qu'elle n'avait point votre consentement, et voilà pourquoi il m'a envoyé vous le demander.

Le mandarin Shuey-keu-yé jugea par ce discours que sa fille n'avait point envie d'épouser Kwo-khé-tzu.

— Comme je suis disgracié, lui dit-il, je n'ai plus d'influence sur ma famille, <sup>p3.205</sup> et je suis encore moins en droit de disposer de ma fille. Depuis un an que je suis relégué ici, je n'ai pas encore écrit une seule lettre chez moi. Si je m'avisais, dans les circonstances où je me trouve, de disposer de ma fille,

## Hau-Kiou-Choaan

j'aggraverais mon offense : aussi me garderai-je bien d'agir ainsi.

— Donnez-moi seulement votre parole, et cette promesse suffira.

Comme Chun-kéé l'importunait beaucoup, Shuey-keu-yé se mit enfin de mauvaise humeur, et lui dit :

— Ce n'est pas une affaire indifférente ; il me convient de consulter plus de deux personnes.

Il le congédia sans rien lui dire de plus, et lui fit préparer un logement. Chun-kéé lui rendit plusieurs visites, <sup>p3.206</sup> mais, voyant qu'il n'aboutissait à rien, il s'adressa à tous les mandarins du voisinage, et les pria de lui parler de cette affaire. En effet leurs sollicitations devinrent si importunes, que Shuey-keu-yé envoya chercher Chun-kéé et lui dit :

— Je n'ai jamais fait aucun mal au mandarin Kwo-sho-su : pourquoi me tracasse-t-il si fort, et veut-il m'enlever ma fille par force ? Retournez chez vous, et dites-lui que je ne forcerai jamais ma fille à agir contre son inclination. Quant à moi, je ne compte point rapporter mes os au logis : je fais très peu de cas de la vie ; mais je ne rendrai jamais ma fille malheureuse. Il y a plus, quand même l'empereur m'ordonnerait de la contraindre à ce mariage, je la <sup>p3.207</sup> laisserais maîtresse de son choix ; et si tous les mandarins qui sont ici mes supérieurs se réunissaient ensemble pour me nuire, je ne changerais point de sentiment. Reprenez donc votre lettre et votre présent.

Chun-kéé, voyant qu'il était inutile d'insister davantage, retourna à Péking. Il rendit à Kwo-sho-su la lettre et le présent dont il l'avait chargé en partant, non sans quelque honte d'avoir si mal réussi dans son entreprise. Le ministre fut tellement piqué de ce refus, qu'il résolut de s'en venger à la première occasion. Elle ne tarda pas à se présenter : car, les gouverneurs des provinces ayant été obligés de lever de nouvelles troupes, pour remplacer celles qui avaient été détruites par les

## Hau-Kiou-Choaan

p3.208 Tartares, ce mandarin ne manqua pas d'en rejeter la faute sur Shuey-keu-yé et sur son général Hû-hiau. Il représenta que, si on les avait punis comme ils le méritaient, assez de généraux se seraient présentés pour terminer cette guerre ; mais qu'on n'en trouverait aucun, tant qu'on espérerait les voir rentrer dans leurs emplois, l'un et l'autre s'étaient rendus extrêmement odieux.

L'empereur goûta cette remontrance, et en remit l'examen au *san-fa-tseh*, ou tribunal des Trois <sup>1</sup>, auquel il p3.209 ordonna de s'assembler pour rechercher p3.210 la conduite de Hû-hiau, et le mettre en jugement.

On verra dans le volume suivant quelle fut la décision de ce tribunal.

@

---

<sup>1</sup> Il est composé de trois tribunaux, savoir : du *ping-pu*, ou tribunal des Crimes, du *tah-le-su*, ou tribunal des Reviseurs (Voyez les *Lettres édif.*, XIX, p. 162, note), et du *tieh-cha-yuen*, ou tribunal des Visiteurs.

Le *ping-pu*, ou tribunal des Crimes, est une des six cours souveraines établies à Péking. Quatorze tribunaux lui sont subordonnés, suivant le nombre des provinces. Il prend connaissance de tous les crimes qui se commettent dans l'empire. (Duhalde, vol. I, p. 249.)

Le tribunal de *tah-le-su*, c'est-à-dire de la raison ou justice souveraine, est la grande-chancellerie de l'empire. Il examine en dernier appel les sentences rendues dans les autres tribunaux, surtout en matière criminelle. (Magal., p. 228 ; Semedo, p. 123.)

Lorsque le tribunal des Crimes a jugé à mort un homme dont le crime n'est pas bien avéré, ou lorsque son affaire est douteuse, l'empereur, dit le père Magal., la renvoie toujours au *san-fa-su* (ou *tseh*), qui est regardé comme son conseil de conscience. Alors les tribunaux s'assemblent, ou pour examiner de nouveau la cause, ou pour confirmer le jugement qui a été rendu. Comme il n'est pas aussi aisé de les corrompre lorsqu'ils sont ainsi rassemblés que lorsqu'ils sont séparés, il est rare que l'empereur ne confirme pas leur décision. (Magal., p. 229) *Lettres édif.*, XIX, p. 142.)

TOME QUATRIÈME

### 4. CHAPITRE PREMIER

@

p4.001 Le tribunal des trois, ayant reçu l'ordre de l'empereur, fixa un jour pour entendre la cause de Hû-hiau et la juger. Le jour venu, aussitôt que les mandarins eurent pris séance avec le suprême vice-roi Tieh-ying, l'infortuné général fut amené de prison, et son procès commença.

p4.002 Tieh-chung-u arriva par hasard ce même jour à Péking. Comme il n'était pas rentré dans cette ville depuis son retour de Shan-tong, il demanda aussitôt des nouvelles de son père. Sa mère lui apprit qu'on l'avait mandé pour une affaire extrêmement importante, et qu'on avait cité en justice un grand-officier.

— Puisque la guerre est déclarée, dit-il, et qu'on a besoin d'hommes vaillants dans cette conjoncture critique, pourquoi cherche-t-on à les détruire ? Je veux aller à l'audience. Peut-être mon père se laissera-t-il entraîner par ses collègues, et ne suivra-t-il point ce que dictent la justice et l'honneur.

En y arrivant, Tieh-chung-u fut étonné de voir Hû-hiau lié et garrotté p4.003 en attendant l'exécution : on l'avait en effet condamné au supplice, qui devait avoir lieu à midi trois quarts. Il y avait une si grande affluence de peuple, qu'il eut la plus grande peine pour arriver jusqu'au criminel. Quoique extrêmement jeune, il avait l'air mâle et intrépide, le regard fier comme un tigre, la poitrine large, la taille robuste et bien proportionnée <sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> On peut voir dans Denys Kao combien ces peuples ont égard aux traits et à la complexion dans le choix de leurs généraux. Cet auteur, faisant le portrait de Quan-in-chang, qu'on peut regarder comme le Mars de la Chine, dit que son visage est d'un rouge de sang foncé, couleur, ajoute-t-il, fort estimée chez les gens de guerre. Les Chinois même s'imaginent qu'elle leur porte bonheur, parce qu'elle leur inspire du courage et les anime à bien faire.

Les Chinois ont encore un autre motif pour choisir des généraux dont la physionomie ait quelque chose de farouche : c'est qu'ils croient imposer ainsi à leurs ennemis. Martinius dit qu'ils ont coutume, depuis un temps immémorial, de peindre le général qui remporte le prix à l'examen qu'ils font tous les trois ans, d'une taille gigantesque et armé de pied

## Hau-Kiou-Choan

p4.004 Tieh-chung-u, surpris qu'un homme dont la physionomie promettait tant de courage eût commis une lâcheté :

— p4.005 Monsieur, lui dit-il, vous me paraissez un vaillant homme : puis-je vous demander de quoi on vous accuse ? comment avez-vous été battu ?

Hû-hiau lui répondit, la rage et le désespoir peints sur le visage :

— Un homme ne peut mourir qu'une fois, et peu importe de quelle manière il meure. Comment serait-il possible que moi qui porte un poids de dix tan <sup>1</sup> dans mes bras, et qui sais me battre de dix-huit manières p4.006 différentes <sup>2</sup>, je sois vaincu par quelqu'un ? Quel échec ai-je souffert ? Je prends le Ciel à témoin que ce dont on m'accuse est une pure calomnie. Cependant il faut que je meure !

---

en cap, et d'envoyer ce portrait chez toutes les nations voisines, pour leur inspirer de la terreur. (Voy. *Hist.* p. 405.)

L'amiral Anson rapporte, dans son *Voyage*, que, les Anglais ayant été obligés de traverser une forteresse, les Chinois placèrent sur le parapet, dans le dessein de faire respecter leur puissance militaire, un soldat d'une taille démesurée, avec une grosse hache d'arme à la main et couvert d'armes très brillantes, que nos gens soupçonnèrent n'être que du papier doré. (Voy. p. 240.)

<sup>1</sup> *Tan*, c'est-à-dire cent catti ou livres chinoises, ou environ cent vingt-cinq livres poids d'Europe. (Semedo, p. 72 ; Duhalde, vol. I, p. 576 ; Kaempfer, p. 367. Voyez le *Supplément aux Voyages* de Dampier, p. 132.)

<sup>2</sup> Suivant la discipline militaire des Chinois, les mandarins militaires passent par les mêmes degrés que les lettres, je veux dire par ceux de bachelier, de licencié et de docteur, de même qu'autrefois en France il y avait des chevaliers de droit tout comme d'épée.

Les examens militaires ne diffèrent en rien de ceux des lettrés. On donne aux candidats un thème ou un sujet relatif à l'art militaire, sur lequel ils composent une dissertation. On exige ensuite qu'ils montrent leur adresse à tirer de l'arc, à monter à cheval, à manier leurs armes, et qu'ils donnent des preuves de leur force et de leur dextérité. Il est rare que l'on confie le commandement à un homme à moins qu'il n'ait pris quelque grade.

Les mandarins doivent exercer souvent leurs soldats, et les passer en revue. Ces exercices consistent dans des marches sans ordre, dans des escarmouches, et à se rallier au son du cor et de la trompette. On apprend aux soldats à tirer de l'arc, à manier le sabre, et à tenir leurs armes en bon état. Comme le métier de soldat n'est pas fort dangereux en Chine, à cause de la paix presque continuelle dont on y jouit, les mandarins croient accorder une faveur à un homme en le recevant soldat : il ne sert en effet que dans le lieu de sa résidence, et son service se réduit à empêcher les vols, ce qui lui laisse le temps de vaquer à sa profession. On compte en Chine dix-huit mille mandarins militaires, et plus de sept cent mille soldats. Le fantassin a cinq sous et une chopine de riz par jour, et le cavalier à proportion. (Duhalde, vol. I, p. 260 ; Semedo, p. 96, etc.) *Hist. Mod. Univ.*, VIII, p. 150 ; *Lettres édif.*, V, p. 156.)

## Hau-Kiou-Choaan

— <sup>p4.007</sup> Mais comment vous a-t-on condamné, puisque vous n'êtes point coupable ? Si vous avez quelque chose à dire pour votre défense, que ne parlez-vous ? Il en est temps encore.

— <sup>p4.008</sup> Nous vivons, reprit Hû-hiau en soupirant, dans un siècle de bassesse et de corruption.

— Puisque vous n'avez pas l'intention de vous justifier, permettez-moi de vous adresser une question. Si l'on vous renvoyait absous, seriez-vous encore disposé à marcher contre l'ennemi ?

— En pouvez-vous douter ? n'est-ce pas mon devoir ? Fallût-il combattre mille fois, je regarderais cette obligation comme une bagatelle.

Le jeune homme, sans rien ajouter, demanda quelle heure il était.

— Dix heures passées, lui répondit-on.

Aussitôt il se fit jour à travers la foule, et se rendit à la salle d'audience, où se trouvaient les trois présidents du tribunal.

— Je souhaite une parfaite santé à vos <sup>p4.009</sup> excellences, s'écria-t-il tout haut. Vous êtes tous trois de grands-officiers de Sa Majesté, et il convient en cette qualité que vous fassiez tous vos efforts pour le bien public. Nous manquons de vaillants hommes, et l'on ne saurait en former par un ordre de l'empereur. Nos mœurs sont corrompues ; tout ne tend qu'à la perte de l'empire. Dites-moi, je vous prie, est-ce à la justice publique que vous sacrifiez cet homme, ou bien êtes-vous dirigés par quelque considération particulière ?

Les trois mandarins, qui n'avaient condamné Hû-hiau que pour complaire à leurs supérieurs, furent ravis de trouver un homme qui prit sa défense, quoiqu'ils fussent fâchés du peu de respect qu'il leur témoignait.

## Hau-Kiou-Choan

p4.010 Au bout de quelques minutes, le président criminel reconnut le fils du suprême vice-roi, leur collègue ; et son père, l'apercevant, frappa des mains sur la table, et dit :

— Comment osez-vous vous présenter ici avec tant de hardiesse et d'insolence ? Qu'on se saisisse de sa personne et qu'on le lie : je ne connais point ici de parents.

— Non, non, s'écria Tieh-chung-u. Cet ordre est injuste : écoutez-moi du moins avant de me faire arrêter. Je demande à vos excellences pourquoi l'empereur a fait placer le tambour à la porte de son palais, si ce n'est pour que le peuple trouve chez lui la justice qu'on lui refuse ailleurs.

— Qui êtes-vous, lui dit le suprême p4.011 vice-roi, et quelle liaison avez-vous avec le criminel ?

— Je ne le connais point, répondit Tieh-chung-u ; mais ayant vu un homme brave, et qui pouvait être utile à l'empereur et à sa patrie, je suis venu pour prendre sa défense.

— Que vous importe, lui dit son père, de savoir qui il est et ce dont il est capable. Qu'on arrête mon fils et qu'on le lie.

Les deux autres mandarins le prièrent de différer quelques moments, et l'ayant fait appeler, ils lui parlèrent en ces termes :

— Vous paraissez avoir une intention bienveillante, et agir par un bon principe ; mais vous devez sentir que les choses doivent être conduites dans les p4.012 formes judiciaires, et non point avec précipitation. Il y a un an que Hû-hiau est en prison, et le mandarin Shuey-keu-yé en exil, sans que personne ait encore pris leur défense. Le premier vient d'être jugé et condamné ; il serait ridicule de le renvoyer absous ; l'empereur en serait fâché. Le mandarin Kwo-sho-su a déjà informé Sa Majesté de la sentence de mort que nous venons de rendre : comment la révoquer ?

## Hau-Kiou-Choaan

Tieh-chung-u poussa un profond soupir et dit :

— Dans le jugement que vous venez de rendre, vous avez plutôt consulté vos intérêts, que le bien public. Vos excellences ne peuvent ignorer que dans les siècles passés les mandarins s'opposaient très souvent à l'injustice, ou du <sup>p4.013</sup> moins ne faisaient rien au préjudice de leur pays ni de leur conscience, quelque absolus que fussent les ordres de l'empereur <sup>1</sup>. Pourquoi étudiez-vous <sup>p4.014</sup> les lois et la justice ? Est-ce pour servir les caprices de ceux qui ont l'autorité en mains ?

<sup>p4.015</sup> Les deux autres mandarins se turent ; mais son père s'écria :

— Quoi ! êtes-vous fou ? Je vous ai dit que la sentence était rendue, et que la mort du condamné était inévitable.

— Quoi ! reprit Tieh-chung-u, seriez vous impitoyable envers un homme aussi brave et aussi vaillant ?

— Hû-hiau, répondit le grand vice-roi, a été condamné suivant la loi : on ne doit pas plus être touché de sa mort que de celle

---

<sup>1</sup> Ainsi, chez les Chinois, comme chez d'autres nations, on sacrifie souvent la raison et la justice au bon plaisir de l'empereur. Cependant l'histoire de cet empire nous fournit des exemples de fermeté et de vertu qui feraient honneur à la Grèce et à Rome. On a vu des ministres qui ont fait des remontrances à l'empereur, malgré la persuasion que leur hardiesse leur coûterait la vie, au point qu'ils ont porté leur bière avec eux jusqu'à la porte du palais. (Voyez le père Le Comte, tome 2, p. 35 ; Duhalde, vol. I, p. 250.)

Voici un exemple qui montre l'adresse avec laquelle les Chinois savent quelquefois réprimer les passions de leurs souverains :

Le roi de Tsi, dit un auteur chinois, avait un cheval qu'il aimait beaucoup, et qui mourut par la négligence du palefrenier. Le roi fut tellement irrité, qu'il saisit une lance, et allait percer ce malheureux. Le mandarin Yen-tse détourna le coup et dit à son maître : « Seigneur, cet homme allait perdre la vie avant de savoir le crime qu'il a commis. — Je consens, lui dit le roi, que vous le lui fassiez connaître. » Aussitôt le ministre prit la lance, et pointant le criminel : « Malheureux, lui dit-il, écoute les crimes que tu as commis ! premièrement tu as laissé mourir un cheval que ton prince t'avait confié, et par là tu as mérité la mort : en second lieu, tu es cause que mon prince est entré dans une si grande colère, qu'il a voulu te tuer de ses propres mains. Mais voici un crime encore bien plus grand : tu as été cause que mon prince a pensé se déshonorer chez tous les princes et les États voisins où l'on aurait appris qu'il avait tué un homme pour un cheval ; c'est toi, malheureux, qui es la cause de tout cela.

— Qu'on le laisse libre, reprit le prince : je lui pardonne sa faute. » (Duhalde, vol. I, p. 600.)

## Hau-Kiou-Choaan

d'un chevreau. À quoi servirait la pitié, puisqu'il n'y a plus moyen de le sauver ?

— Il n'est point un homme ordinaire, dit Tieh-chung-u ; vous ignorez ses grandes qualités. Pourquoi ne point le mettre au rang des grands hommes <sup>p4.016</sup> qui gardent la muraille de dix mille *lee* <sup>1</sup>. C'est la coutume, lorsqu'ils commettent une faute, de ne point les condamner à mort, mais de la commuer pour quelque service important. Pourquoi ne pas le traiter de même ?

<sup>p4.017</sup> Les deux mandarins convinrent qu'il avait raison.

— Mais, ajoutèrent-ils, qui se rendra garant que ses actions mériteront son pardon ?

— Moi reprit Tieh-chung-u. Remettez-lui le commandement, et s'il ne répond point à votre attente, faites-moi trancher la tête.

<sup>p4.018</sup> Les deux mandarins conférèrent avec son père.

— Comme votre fils, lui dirent-ils, s'est rendu caution pour Hû-hiau, à la vue de tout le monde, nous sommes en droit de présenter une requête en sa faveur, sans qu'on puisse nous accuser de partialité, ni d'employer des moyens illégitimes pour lui sauver la vie.

---

<sup>1</sup> *Van-li tchang tching*, c'est-à-dire la muraille de dix mille *lee* de long. C'est ainsi que les Chinois appellent cette muraille merveilleuse qui sépare les provinces du nord de la Tartarie.

Cet ouvrage prodigieux fut commencé deux cent quinze ans avant Jésus-Christ, pour mettre trois grandes provinces à couvert des irruptions des Tartares. Pour l'exécuter on prit le tiers des habitants de chaque province ; pour en jeter les fondements sur la côte de la mer, on coula à fond une grande quantité de vaisseaux chargés de pierres et de fer. Les ouvriers avaient ordre, sous peine de la vie, de ne laisser aucun vide entre les pierres. Aussi, la muraille est si large que six cavaliers de front peuvent aller dessus.

Cette muraille est admirable sous deux points : 1° dans son cours, de l'est à l'ouest, elle suit la pente des plus hautes montagnes, et elle est fortifiée de grosses tours, éloignées l'une de l'autre de deux portées de flèche ; 2° elle n'est point en ligne droite, mais en forme de spirale, suivant la disposition des montagnes ; de sorte qu'on peut dire que, du côté du nord, la Chine est enfermée de trois murailles au lieu d'une. Cinq ans suffirent pour la bâtir. (Duhalde, vol. I, p. 20, 260 ; Martin, *Atlas*, p. 15, etc. ; Le Comte, tome I, p. 115.)

## Hau-Kiou-Choaan

Le grand vice-roi se rendit à leurs raisons, renvoya en prison le criminel enchaîné, et demanda une caution par écrit à Tieh-chung-u.

Les trois mandarins dressèrent ensuite une requête, dans laquelle il rendaient compte à l'empereur de la conduite qu'ils avaient tenue, Comme on était en guerre, l'affaire fut bientôt expédiée, et <sup>p4.019</sup> l'empereur y répondit le lendemain en ces termes :

« Puisqu'il se présente un homme courageux pour commander les troupes que j'ai envoyées hors de la muraille, et que Tieh-chung-u, fils du grand vice-roi, s'est rendu caution de la bonne conduite de Hû-hiau, je suspends son exécution, et je le revêts du commandement qu'il a eu par le passé. Je lui donne aussi une épée pour punir de mort quiconque lui désobéira ou négligera son devoir, l'autorisant pareillement à commander partout où la guerre aura lieu. S'il se conduit bien, et que le succès couronne ses efforts, ma faveur l'élèvera ; sinon il sera puni encore plus sévèrement.

Shuey-keu-yé l'a d'abord recommandé et protégé, et Tieh-chung-u vient de se rendre caution pour lui. Si ensuite il se comporte mal, je m'en prendrai à ces deux personnes, et je les regarderai comme aussi coupables que lui. Qu'il fasse donc attention à ceci, et qu'il parte de suite pour aller où son devoir l'appelle.

L'empereur remit cet ordre à un mandarin, qui alla faire sortir de prison Hû-hiau et Tieh-chung-u. Tous deux vinrent remercier leurs juges, et prirent un logement dans la maison du vice-roi, où ils se préparèrent à partir deux jours après. Ils quittèrent Péking, parfaitement bien équipés <sup>1</sup>, sous <sup>p4.021</sup> l'escorte d'un grand nombre de domestiques et de

---

<sup>1</sup> Les lettrés se rendent à leurs gouvernements en chaise, et les militaires à cheval, mais avec le même faste et la même pompe. Leurs chevaux en général ne sont pas beaux, mais les harnais sont superbes, les mors et les étriers sont d'argent ou de vermeil. Les selles sont d'une grande richesse, et les rênes faites de satin piqué. Du panneau de devant pendent deux grosses houppes de soie de même couleur que le caparaçon, suspendues à

## Hau-Kiou-Choan

soldats. Lorsqu'ils arrivèrent à la muraille, les officiers, voyant revenir Hû-hiau avec l'épée de l'empereur, lui témoignèrent toutes sortes de respects. Ce général se conduisit avec tant de bravoure qu'il termina la guerre au bout de <sup>p4.022</sup> six mois, et rétablit la paix et la tranquillité dans l'empire. Alors Sa Majesté l'avança en grade, et rétablit Shuey-keu-yé dans son emploi ; il voulut même récompenser la sagesse et la probité de Tieh-chung-u, et le créer docteur en loi ; mais celui-ci refusa cette faveur, en disant qu'il voulait la mériter par son savoir et son application.

@

---

des anneaux dorés ou argentés. Ils sont suivis d'un grand nombre de gens à cheval, dont les uns vont devant et les autres derrière, sans compter les domestiques habillés en satin ou en toile de colon, selon la qualité de leurs maîtres. (Duhalde, vol. I, p. 285.)

## 4. CHAPITRE II

@

<sup>p4.023</sup> Le mandarin Kwo-sho-su fut tellement mortifié de ces événements, qu'il n'osa plus se montrer en public, et demanda à se démettre de sa charge, sous prétexte de maladie. D'un autre côté, Shuey-keu-yé ne fut pas plus tôt de retour à la cour, qu'on le nomma *shang-shu* (président du tribunal des Armes). Les mandarins qui l'avaient menacé pour ne s'être pas prêté aux propositions qu'ils lui avaient faites au sujet de <sup>p4.024</sup> Kwo-sho-su et de son fils craignirent son ressentiment ; mais lorsqu'ils vinrent lui faire visite et lui demander pardon, il les assura qu'il ne les blâmait point de la conduite qu'ils avaient tenue, et que, s'il lui était arrivé du mal, il ne s'en prenait qu'à lui-même.

Après avoir présenté ses respects à l'empereur, il alla visiter le vice-roi et son fils. Celui-ci était absent, et le père le reçut en personne, Shuey-keu-yé s'informa de la santé de Tieh-chung-u.

Son père répondit qu'il s'occupait de ses études à la campagne.

— Je viens, ajouta Shuey-keu-yé, pour lui rendre mes devoirs, et le remercier des services qu'il m'a rendus par sa sagesse et son courage. J'aurais un plaisir infini à le voir.

— <sup>p4.025</sup> Il ira demain vous rendre visite, lui dit le père.

À ces mots ils se séparèrent. Le mandarin Tieh n'était pas satisfait que son fils fréquentât une trop grande compagnie ; cependant, ne pouvant se refuser à la prière du président, il envoya dire à son fils d'aller le voir. Tieh-chung-u répondit au domestique qui lui porta ce message :

— Comme ce mandarin est venu seulement pour nous faire compliment, il suffit que mon père aille auprès de lui.

## Hau-Kiou-Choan

J'interromprais mes études si j'allais à Péking <sup>1</sup>, les visites emploieraient une grande partie de mon temps, et je n'aime point d'ailleurs la compagnie. Dites à mon père que je le prie de me dispenser de cette visite.

Le domestique rapporta cette réponse à son maître, qui en fut très content, et qui se rendit seul chez le président. Celui-ci lui demanda où était son fils.

— Il est malade, répondit-il : je vous prie de l'excuser s'il n'est pas venu vous rendre ses devoirs.

— Les hommes de sens aiment la solitude : comme votre fils est de ce <sup>p4.028</sup> nombre, je ne suis point surpris qu'il fuie la compagnie. J'irai le voir chez lui.

Après deux mots de discours semblables, ils prirent congé l'un de l'autre. Le mandarin Shuey-keu-yé jugea que ce jeune homme, aimant ainsi la retraite, devait avoir beaucoup d'esprit et de jugement, et conçut un plus grand désir de le voir.

Il s'était formé une si bonne opinion de lui, qu'il songea dès ce moment à le marier avec sa fille. Par son ordre un domestique alla au village où Tieh-chung-u faisait sa résidence, pour savoir s'il était chez lui.

---

<sup>1</sup> Le nom de Péking signifie la *cour du Nord*, pour le distinguer de Nan-king, la *cour du Midi*, où les empereurs faisaient autrefois leur résidence. Les Chinois appellent la capitale plus communément Shun-tien-foo, ou la ville qui ressemble au ciel. Péking est divisée en deux parties, dont l'une est habitée par les Chinois, et l'autre par les Tartares. Elle a environ dix-huit milles de circuit, et elle est entourée d'un rempart élevé de quarante à cinquante coudées de hauteur, flanqué de tours, et dont la largeur est si grande que plusieurs cavaliers peuvent marcher de front dessus.

On y entre par neuf grandes portes parfaitement décorées. Les rues sont tirées au cordeau, se coupent en angles droits, et sont ornées d'arcs de triomphe, de tours revêtues de porcelaine, de temples, et distinguées par des noms pompeux, comme la *rue des Parents du Roi*, de la *Tour blanche*, du *Repos éternel*, etc. Cette dernière rue a près de quatre milles de long, sur soixante verges de large.

Les boutiques sont placées de chaque côté de la rue, et élevées d'un seul étage. Devant chaque porte est un piédestal soutenant un ais de vingt à vingt-deux pieds de haut, sur lequel est écrit : *Pû-pû* (il ne vous trompera point). Ce double rang de piédestaux produit un très bel effet.

Les rues sont ordinairement remplies de peuple, de chevaux, de mulets, de chameaux, de voitures, comme les villes d'Europe les plus peuplées ; cependant on n'y voit aucune

## Hau-Kiou-Choaan

Comme on répondit qu'il s'y trouvait, il se rendit auprès de lui deux jours après lui avoir donné avis de sa visite, ainsi que cela se pratique.

<sup>p4.029</sup> Le village que Tieh-chung-u avait pour sa retraite se nommait Séé-shan (la montagne d'Occident). Il sortait de table lorsqu'on l'avertit que le mandarin Shuey-keu-yé venait lui rendre visite. Ce nom lui ayant rappelé les charmes de sa fille Shuey-ping-sin, il poussa un profond soupir, et réfléchit sur la manière étrange dont la fortune avait conduit les événements.

« Je ne songeais point, dit-il en lui-même, que je contribuerais au rétablissement du père de cette jeune demoiselle lorsque je me suis rendu caution pour Hû-hiau. Non seulement j'ai sauvé la vie à ce dernier, mais j'ai encore rétabli dans son emploi un mandarin d'un mérite distingué. Je pourrais maintenant lui demander sa fille en mariage, <sup>p4.030</sup> si je ne l'avais connue au tribunal du che-hien, et si elle ne m'avait reçu ensuite dans sa maison ; mais, hélas ! notre union est devenue impossible, à moins de vouloir nous exposer tous deux à la calomnie, et confirmer le soupçon déjà formé d'un commerce secret entre nous. »

Il chercha dans son esprit un moyen de lever cette difficulté ; mais sa délicatesse fit naître en lui tant de scrupules, et lui représenta la critique du public dans un jour si effrayant, comme si elle eût dû s'étendre sur lui et sur sa postérité, qu'il ajouta :

« Enfin je serais forcé de la refuser, quand même son père viendrait me l'offrir. »

Il était plongé dans ces réflexions affligeantes, lorsqu'il vit entrer dans sa <sup>p4.01</sup> salle un homme en habit de docteur, qui lui cria :

---

femme, (Voy. le père Duhalde, vol. I, p. 46, 65, etc. ; Magal., chap. 17 ; Le Comte, tome I, p. 89, etc. ; Mart., *Atlas*, p. 29 ; *Hist. Mod. Univ.*, VIII, p. 18, etc.)

— Hiong <sup>1</sup> (frère), vous êtes d'un accès si difficile que je n'ai pu vous voir qu'aujourd'hui.

— Monsieur, lui dit le jeune homme, vous ne me connaissez pas sans doute, car autrement vous ne me parleriez point ainsi.

Il lui rendit ensuite les honneurs qu'il crut lui être dus.

<sup>p4.032</sup> Le vieux mandarin le prit ensuite par la main, et, le regardant fixement :

— J'avais conçu, lui dit-il, beaucoup d'estime pour vous sur le rapport qu'on m'a fait de votre vertu et de votre sagesse ; mais je vous avouerai qu'elle augmente en vous voyant. Je suis extrêmement ravi de vous connaître. Je me suis rendu chez vous pour vous faire visite, et j'ai trouvé votre père, qui <sup>p4.033</sup> m'a dit que vous n'aimiez point à vous montrer en public : c'est pourquoi je suis venu vous voir en particulier.

Tieh-chung-u tressaillit de joie à ces mots, et lui dit :

— Ah ! Monsieur, vous êtes sans doute le mandarin Shuey-keu-yé, qui a vieilli dans les lettres ?

Et lui présentant ensuite un *tieh-tse* (billet de compliment) :

— J'espère, Monsieur, ajouta-t-il, que vous me pardonnerez de ne vous avoir pas reconnu.

---

<sup>1</sup> On a vu dans une note du second volume que les Chinois font grand cas des hommes qui étudient, et qu'il faut beaucoup d'application pour acquérir la connaissance de leur littérature. Voici un petit conte moral qui, en même temps qu'il indique l'opinion des Chinois, montre l'utilité de la persévérance :

« Li-pé, qui, sous la dynastie de Han, devint un des premiers docteurs de la cour, s'appliqua à l'étude dès son enfance. Ayant été refusé dans un examen, et désespérant de pouvoir jamais obtenir un degré, il résolut de renoncer à l'étude et d'embrasser une autre profession, Comme il méditait ce dessein, il rencontra une vieille femme qui aiguillait un gros pilon de fer sur une pierre. — Que faites-vous là ?, lui dit il. — Je diminue ce pilon, répondit-elle, pour en faire une aiguille à broder. » Li-pé, saisissant le sens de sa réponse, reprit le cours de ses études, et s'y appliqua avec tant d'ardeur, qu'il parvint aux premiers emplois de l'État. » (Duhalde, vol. I, p. 386.)

## Hau-Kiou-Choaan

— Je viens pour vous remercier de mon rappel, et pour voir un jeune homme dont tout le monde parle avec éloge.

— Je vous prie, Monsieur, de me pardonner l'impolitesse que j'ai <sup>p4.034</sup> commise en n'allant pas vous voir hier : j'en aurais agi autrement si j'avais eu l'honneur de vous connaître.

Après quelques autres compliments semblables, Tieh-chung-u fit servir un repas. Shuey-keu-yé fut enchanté de cette politesse, qui lui fournissait l'occasion de discourir plus longtemps avec lui. Ils s'entretinrent, pendant le repas, de l'histoire, de l'antiquité, de la poésie, de la jurisprudence, etc. Après avoir épuisé tous ces sujets, le mandarin ajouta qu'il avait un mot à lui dire, espérant qu'il ne le prendrait pas en mauvaise part.

— Monsieur, lui dit Tieh-chung-u, pourquoi tant de complaisance pour votre fils et votre disciple <sup>1</sup> ?

— <sup>p4.035</sup> J'ai, reprit le mandarin, une fille unique, qui vient d'entrer dans sa dix-huitième année. J'ose dire, sans vouloir la flatter, que peu de femmes l'égalent en beauté et en savoir. Informez-vous vous-même de ses qualités ; et, si vous la trouvez digne de vous, je vous l'offre pour femme.

Tieh-chung-u, frappé de ce propos comme d'un coup de foudre, poussa un profond soupir et garda un morne silence.

— Peut-être, reprit Shuey-keu-yé, êtes-vous déjà engagé ?

— Non, répondit-il, en secouant la tête.

— Vous croyez peut-être que je ne vous dis point la vérité ?

— Monsieur, personne n'ignore le <sup>p4.036</sup> mérite de mademoiselle votre fille : des talents comme les siens ne sauraient demeurer cachés. Vous ne m'avez dit que la vérité ; et tout autre que

---

<sup>1</sup> Compliment ordinaire parmi les lettrés.

## Hau-Kiou-Choaan

moi accepterait votre offre avec la plus vive reconnaissance ; mais dans les circonstances où je me trouve, j'aurais tort de l'accepter.

Le mandarin, l'entendant s'exprimer d'une manière si obscure, lui dit :

— Vous êtes sincère et généreux : faites-moi la grâce de vous expliquer.

— Monsieur, vous saurez tout lorsque vous serez de retour chez vous.

Le président s'imagina qu'il s'était passé quelque événement dont il n'avait point eu connaissance ; cette conjecture lui parut d'autant plus probable, que, pendant sa longue absence, il n'avait reçu <sup>p4.037</sup> aucune nouvelle de chez lui. Il ne voulut pas adresser d'autres questions, et, après s'être entretenu quelque temps avec lui sur des matières indifférentes, il prit congé et se retira.

Shuey-keu-yé conçut une si grande amitié pour Tieh-chung-u, qu'il crut ne pouvoir trouver un meilleur parti pour sa fille, et qu'il résolut de conclure ce mariage à quelque prix que ce fût. Il avait cru entrevoir dans son discours et dans ses manières, une inclination pour elle ; mais il ne pouvait concevoir ce qui l'arrêtait, à moins qu'elle n'eût tenu une conduite répréhensible.

« Cela ne saurait être, dit-il : je connais sa vertu et sa fermeté. Mais peut-être Kwo-khé-tzu, pour se venger de mon refus, lui a fait quelque faux rapport <sup>p4.038</sup> qui l'a détourné ; mais toutes ces difficultés s'évanouiront aisément, si mon offre est agréée par son père.

Il résolut donc d'aller le voir, pour lui parler de ce mariage. Persuadé de la sagesse et de la bonne conduite de sa fille, il pensait que Tieh-chung-u était seul digne de l'épouser.

@

#### 4. CHAPITRE III

@

<sup>p4.039</sup> Shuey-keu-yé ayant su, par des amis qu'il avait employés, que le vice-roi goûtait sa proposition, lui offrit un grand repas. En se retirant, ce mandarin retourna citez lui, et raconta à sa femme ce qui s'était passé, Sheh-foo-jin (madame Sheh) convint que son fils était d'âge à se marier, et que Shuey-ping-sin était une fille de mérite, qui lui convenait à tout égard : car madame Sheh <sup>p4.040</sup> avait entendu parler de sa beauté et de son esprit, ainsi que de la conduite qu'elle avait tenue avec Kwo-khé-tzu. Elle crut donc que son fils ne pouvait trouver un meilleur parti, et qu'il serait heureux de la posséder.

— Cependant, dit-elle à son mari, si vous lui demandez son consentement, vous ne l'obtiendrez jamais ; il voudra examiner tout à fond, et il suscitera des difficultés infinies. Comme la réputation de Shuey-ping-sin est parfaitement bien établie, et que son mérite et ses talents sont connus, il faut d'abord dresser le contrat ; nous lui en donnerons ensuite connaissance.

Le mandarin Tieh fut du même avis. En conséquence, il choisit un jour heureux pour envoyer un présent au père <sup>p4.041</sup> de la demoiselle. Ils firent ensuite venir leur fils, et, après l'avoir félicité, ils lui communiquèrent l'engagement qu'ils avaient pris, ce qui l'étonna beaucoup.

— Le mariage, leur dit-il, est une affaire d'une si grande importance, qu'on ne doit rien précipiter. Vous vous en rapportez aux bruits qui courent ; mais qui sait si l'on vous a dit vrai ? On peut vous en avoir imposé sur le compte de la demoiselle : peut-être alors auriez-vous lieu de vous repentir toute votre vie de la démarche que vous avez faite.

Son père lui demandant s'il craignait que Shuey-ping-sin ne fut laide :

— Non, reprit-il : elle est plus belle que l'eau la plus claire.

## Hau-Kiou-Choaan

- <sup>p4.042</sup> Peut-être, est-elle privée d'esprit ou de bon sens ?
- Au contraire, elle en a plus qu'aucune personne de son sexe ; elle montre dans sa conduite un discernement exquis, et ses actions sont aussi réglées qu'on puisse l'imaginer.
- Elle a donc commis quelque faute ?
- Non assurément : sa conduite est irréprochable.

À cette réponse, le vice-roi-et sa femme se mirent à rire, ne pouvant concevoir qu'il répugnât à épouser une fille aussi parfaite, et que tout le monde louait unanimement.

- Je l'épouserais volontiers, continua le jeune homme, même au risque de vous déplaire (ce qui serait un très grand malheur pour moi), car elle <sup>p4.043</sup> n'est jamais absente de mon esprit ; mais, hélas ! il y a une difficulté que je ne puis vaincre, et qui m'empêche de penser à ce mariage.

Alors il leur raconta ce qui s'était passé entre lui et la demoiselle, et remarqua que, ces événements ayant contribué, quoique tard, au rétablissement de son père, on soupçonnerait entre eux une correspondance criminelle.

- Ainsi, ajoutait-il, la perte de notre réputation serait la suite de notre mariage. Je ne veux point l'obtenir à ce prix.

Son père le loua du soin qu'il prenait de sa réputation.

- Mais il est aisé, dit-il, de justifier votre conduite. Vous êtes jeune, et j'ai plus <sup>p4.044</sup> d'expérience que vous. On peut même, au moyen de quelques précautions, vous mettre à couvert de la censure que vous craignez.

Son père et sa mère lui représentèrent ensuite leur âge avancé, en lui montrant que, ce mariage devant faire leur bonheur, il manquerait d'égard pour eux s'il le différait.

## Hau-Kiou-Choaan

— Vos scrupules sont mal fondés, lui dirent-ils. Retournez à vos études, et bannissez vos craintes ; nous vous ferons appeler lorsqu'il en sera temps. Il est trop tard pour vous opposer à ce mariage, puisque le contrat est déjà dressé.

Tieh-chung-u, voyant le chagrin de ses parents, ne voulut pas insister davantage, persuadé que, quand même il <sup>p4.045</sup> donnerait son consentement, il ne serait pas aisé d'obtenir celui de la demoiselle. Il prit donc congé de ses parents, et alla reprendre le cours de ses études.

Shuey-keu-yé fut ravi d'avoir ménagé avec tant de succès le mariage de sa fille avec Tieh-chung-u, Comme depuis longtemps il était absent, et qu'il brûlait d'envie de revoir sa famille, il demanda permission à Sa Majesté de se retirer, lui représentant que son âge et ses infirmités ne lui permettaient point de rester plus longtemps à son service.

L'empereur, voulant le dédommager du temps qu'il avait perdu dans son exil, ne voulut point lui accorder sa demande ; mais, le voyant à la fin <sup>p4.046</sup> tout à fait résolu à se retirer, il lui permit de s'absenter pendant un an, sous promesse de revenir à la cour. Il expédia en même temps un ordre qui enjoignait à tous les mandarins des provinces par où il passerait de lui fournir tout ce qui lui serait nécessaire. Les préparatifs de son voyage étant terminés, il partit de Péking, suivi d'un nombreux cortège ; tous les grands-mandarins l'accompagnèrent jusque hors des portes de la ville. Le mandarin Kwo-sho-su seul ne s'y trouva point, tant il était honteux de paraître en public.

Lorsqu'on apprit à Tséé-nan-foo ce qui s'était passé, tous les mandarins de la ville et des environs prirent des *chops* (des papiers rouges), sur lesquels ils écrivirent des compliments ; tous les <sup>p4.047</sup> officiers et les autres lettrés allèrent féliciter sa fille. Cette cérémonie dura trois jours. Le premier ils la complimentèrent sur le rappel de son père, le second sur sa promotion, et le troisième sur la permission qu'il avait obtenue de se retirer de la cour.

## Hau-Kiou-Choaan

Shuey-ping-sin d'abord n'ajouta point foi à ces nouvelles : elle avait été si souvent trompée par Kwo-khé-tzu, qu'elle n'osait paraître ; mais lorsqu'elle vit les mandarins de la ville, elle ne douta plus qu'elles ne fussent vraies. Cependant elle ne pouvait comprendre comment son père avait eu le bonheur d'être tout à la fois rappelé et avancé dans les emplois. Shuey-guwin ne tarda pas à se rendre auprès d'elle.

— Sauriez-vous, lui dit-il, par quel <sup>p4.048</sup> événement votre père revient chez lui comblé d'honneurs et de dignités ?

— Je l'ignore, répondit-elle, et son retour m'étonne.

— Apprenez qu'il le doit à Tieh-chung-u.

Alors elle se mit à rire.

— Ce que vous me dites me paraît fabuleux, et je ne saurais vous croire.

— Pourquoi cette défiance ? Est-ce parce que Tieh-chung-u est un simple étudiant, hors d'état d'amener un pareil événement ? Voici le fait : Kwo-khé-tzu a pensé qu'il n'avait d'autre moyen de vous épouser, qu'en engageant son père à envoyer un message au vôtre, pour lui demander son consentement. Sur le refus de votre père, ce mandarin suscita une ancienne accusation contre lui et contre <sup>p4.049</sup> Hû-hiau, qu'il avait fait élire général ; sur quoi l'empereur donna ordre au tribunal des Trois de juger ce dernier. Il fut condamné, et on allait l'exécuter, lorsque Tieh-chung-u intercéda pour lui et se porta pour caution. Rétabli dans son emploi, il a fait la guerre avec un succès qui l'a honoré beaucoup, ainsi bien que Tieh-chung-u et votre père.

Shuey-ping-sin parut douter de ce qu'il disait, et lui demanda de qui il tenait cette nouvelle.

## Hau-Kiou-Choaan

— Pourquoi me faites-vous cette question ? D'où viennent ces billets ? Les mandarins ne sont-ils pas venus vous faire compliment à cette occasion ?

— Si cela est, reprit-elle en riant, Tieh-chung-u est un traître d'avoir osé se présenter avec tant de <sup>p4.050</sup> hardiesse et d'impudence devant le tribunal des Trois. Que ne présentez-vous une requête contre lui, et que ne l'accusez-vous de vouloir exciter une révolte ?

Son oncle la pria d'oublier cette affaire, l'assurant qu'il avait changé de conduite.

— Je ne fréquente plus, lui dit-il, ces libertins, depuis qu'ils m'ont forcé malgré moi de me mêler de votre mariage.

Après qu'il se fut retiré, Shuey-ping-sin, réfléchissant sur ce qui s'était passé, ne put s'empêcher d'admirer la fortune qui avait fourni à ce jeune homme tant d'occasions de lui être utile.

« Ses précédents services, dit-elle, ne sont rien au prix de celui qu'il vient de rendre à mon père. Sa vertu et sa générosité exigent de moi la plus vive <sup>p4.051</sup> reconnaissance : combien je suis malheureuse de ne pouvoir l'aimer ! »

Shuey-ping-sin attendait avec la plus vive impatience l'arrivée de son père, lorsqu'un domestique vint la lui annoncer. Tous les mandarins sortirent de la ville pour aller à sa rencontre. Shuey-keu-yé entra chez lui à midi. Sa fille vint le recevoir dans la grande salle, et la joie qu'ils ressentirent en se revoyant ne saurait s'exprimer.

@

#### 4. CHAPITRE IV

@

p4.052 Shuey-keu-yé fut ravi de trouver sa fille nubile, et douée également des avantages du corps et d'esprit.

— Les malheurs que j'ai essuyés, lui dit-il, n'ont pu m'abattre ; la fortune dont je jouis ne me rendra pas plus orgueilleux.

Après lui avoir témoigné le plaisir qu'il ressentait en la trouvant en bonne santé, il ajouta :

— J'ai rencontré à la cour un jeune p4.053 homme que j'ai choisi pour mon gendre, et qui me convient sous tous les rapports.

La demoiselle, se doutant qu'il voulait peut-être indiquer Tieh-chung-u, lui répondit :

— Vous êtes dans un âge avancé, je n'ai plus de mère, et vous n'avez pas d'autre enfant que moi : il est donc de mon devoir de vous servir aussi longtemps que je vivrai. Je sens que les services que je puis vous rendre sont peu de chose, mais je m'estimerai heureuse si vous daignez les accepter.

— Je loue votre résolution, reprit le mandarin ; mais vous ne devez pas y persister. Je serais fâché que vous laissassiez échapper l'occasion de vous marier avantageusement. Si le jeune homme p4.054 que j'ai choisi n'avait pas un mérite supérieur, je ne vous le proposerais point ; je n'ai remarqué en lui aucun défaut, et ses bonnes qualités ont fait une telle impression sur moi, que je n'ai pas cru nécessaire de vous demander votre consentement.

Shuey-ping-sin ne doutant plus que ce jeune homme ne fût le fils du mandarin Tieh-ying :

## Hau-Kiou-Choaan

— Je sais, lui dit-elle, qu'on ne peut rien reprocher à la personne dont vous me parlez ; mais qui sait si ce mariage est permis, et n'est susceptible de quelque objection.

Le président se ressouvint dans ce moment de la réponse que Tieh-chung-u lui avait faite, et dit à sa fille :

— Connaissez-vous le jeune homme <sup>p4.055</sup> dont je vous parle ?  
Il est fils du premier vice-roi.

— Si ç'eût été tout autre, je n'aurais jamais consenti à l'épouser, et je suis sûre qu'il ne voudra point me recevoir.

— Pourquoi donc ?

— Il ne voudra point manquer aux égards qui sont dus à cet engagement honorable, ni violer ses rites les plus solennels.

— Ce jeune homme est aussi bien né que vous ; on n'a rien à lui reprocher ; comment donc pourrait-on trouver dans cette alliance quelque chose de contraire aux rites du mariage ?

Alors Shuey-ping-sin lui raconta tout ce qui s'était passé pendant son absence.

— Après cela, ajouta-t-elle, comment <sup>p4.056</sup> pourrions-nous contracter une pareille alliance sans nous déshonorer tous deux, et sans nous rendre malheureux ?

Shuey-keu-yé, ravi de la délicatesse de ses sentiments : « Si cela est vrai, dit-il en lui-même, ma fille et Tieh-chung-u n'ont point leurs pareils dans le monde. »

— Ma fille, reprit-il tout haut, je loue vos sentiments vertueux, et vous êtes la seule qui méritez d'être unie au plus honnête homme que je connaisse. Le Ciel paraît vous avoir créés l'un pour l'autre, et veut que ce mariage ait lieu. J'ai donné ma parole, vous ne devez point refuser.

## Hau-Kiou-Choaan

Telle fut la résolution du père de Shuey-ping-sin. Nous le laisserons, pour savoir ce que devint Kwo-khé-tzu.

<sup>p4.057</sup> On ne saurait s'imaginer quel fut son désespoir lorsque Chun-kéé lui apprit, à son retour, qu'il n'avait pu réussir. Ses amis l'exhortèrent à ne point se laisser abattre.

— Votre père, lui dirent-ils, vient de présenter une requête à l'empereur contre Shuey-keu-yé et contre l'officier qu'il a choisi : nous sommes assurés qu'ils perdront tous deux la tête.

Kwo-khé-tzu les écoutait avec plaisir, et se flattait de se voir vengé du mépris qu'on lui avait témoigné.

Pendant qu'ils parlaient, survint un domestique à qui ils demandèrent quelles nouvelles on avait reçu de la cour.

— Elles sont mauvaises pour vous, Monsieur, répondit-il.

— <sup>p4.058</sup> Que voulez-vous dire ?

— Tieh-chung-u, ayant obtenu un répit pour Hû-hiau, et lui ayant servi de caution, ce général est revenu victorieux. Shuey-keu-yeé a été rappelé de son exil, et promu à une plus haute dignité. Par reconnaissance, il a promis à Tieh-chung-u sa fille en mariage.

Kwo-khé-tzu fut tellement frappé de ce récit, qu'après s'être emporté comme un furieux, il tomba en défaillance. Il reprit connaissance enfin à l'aide des secours qu'on lui administra ; et prenant Chun-kéé à l'écart :

— Quels mouvements ne me suis-je pas donnés, lui dit-il, quelles peines n'ai-je pas prises, quelles dépenses n'ai-je pas faites, quels tourments n'ai-je <sup>p4.059</sup> pas endurés ? Et cependant Tieh-chung-u emporte enfin sa proie sans aucune peine ; mais, m'en dût-il coûter la vie, j'empêcherai ce

## Hau-Kiou-Choaan

mariage. Rendez-moi le courage ; mon ami, indiquez-moi quelque moyen pour réussir.

— Hélas ! répondit Chun-kéé, lorsqu'elle était seule et sans amis, vous n'avez pu l'obtenir : comment oseriez-vous espérer quelque succès maintenant que son père est avancé en dignité, et qu'il va être incessamment de retour chez lui ?

— Eh bien ! puisque je n'ai plus aucune espérance, je veux du moins empêcher que mon rival ne l'épouse ; ce sera une consolation pour moi.

— Vous savez que son père est extrêmement scrupuleux sur le point <sup>p4.060</sup> d'honneur ; maintenant qu'il est avancé en dignité, il doit être infiniment plus jaloux de la réputation de sa famille : adressons-nous à quelqu'un de ses amis, et prions-le de lui faire savoir que Tieh-chung-u a entretenu un commerce criminel avec sa fille. Je suis sûr qu'il ne consentira jamais à ce mariage. S'il méprisait cet avis, nous engagerons votre père à porter sa plainte au *ko-tau* (censeur public) <sup>1</sup> : lorsque <sup>p4.061</sup> l'empereur en sera instruit, il ne manquera pas de renvoyer le père, et d'empêcher le mariage de la fille.

Kwo-khé-tzu trouva cet expédient si bon, qu'il dit à son ami :

---

<sup>1</sup> Le *ko-tau* est un grand-mandarin chargé d'instruire l'empereur des fautes que commettent ses confrères, et qui même a la liberté de l'avertir des siennes.

Cet officier est le président du tribunal des Censeurs, dont l'emploi, de même que chez les Romains, est de veiller sur les mœurs publiques, même sur celles de l'empereur et des mandarins. Il s'en est trouvé qui se sont acquittés de leurs fonctions avec un courage et une fermeté héroïque, qui ont accusé pendant deux ans un vice-roi soutenu de tous les Grands de la cour, et qui, sans se rebuter par des délais et des obstacles, ont enfin forcé l'empereur à le déposer, pour ne point encourir la haine publique.

Ils présentent d'abord à l'empereur un mémoire, dont ils envoient des copies dans toutes les provinces. Ce mémoire ne paraît pas plus tôt que l'accusé est obligé 1° de présenter un mémoire pour sa défense et d'avouer humblement ses fautes ; 2° de se démettre de son emploi, jusqu'à ce que l'empereur l'ait absous ou condamné.

Tout excès dans les châtiments, toute irrégularité dans les mœurs, toute innovation dans les usages reçus, sont de leur ressort ; et comme les pères sont responsables des fautes de leurs enfants, c'eût été un crime capital pour Shuey-keu-yé de se prêter à l'incontinence de sa fille en lui faisant épouser son amant. (Voy. Semedo, p. 126 ; Duhalde, vol. I, p. 70 ; Magal., p. 227 ; *Lettres édif.*, XIII, p. 367.)

## Hau-Kiou-Choaan

— Je veux dès demain répandre cette affaire le plus qu'il me sera possible parmi les mandarins de la ville.

— Gardez-vous-en bien, reprit <sup>p4.062</sup> son ami, car le che-foo le che-hien ont connaissance de l'affaire, et pourraient vous démentir ; ils ne manqueraient pas aussi de prendre le parti de Shuey-keu-yé, pour s'attirer ses bonnes grâces. Attendons plutôt qu'ils aient quitté leurs places : ils doivent aller incessamment à la cour pour y demander de l'avancement.

— <sup>p4.063</sup> Mais les deux nouveaux mandarins feront vraisemblablement des informations, et les gens de l'audience leur apprendront bientôt toute l'affaire.

— Si nous prévoyons ainsi toutes les difficultés qui peuvent se présenter, et si nous nous décourageons, il vaut mieux abandonner cette affaire. Il me vient à l'esprit un expédient auquel je n'avais pas encore pensé, et que je préfère à tout autre. Je me suis aperçu étant à la cour que votre père était extrêmement lié avec Tah-quay, ce grand-mandarin que Tieh-chung-u a si fort outragé. Depuis peu de temps il a perdu sa femme, et il cherche une fille jeune et belle pour la remplacer. Écrivez à votre père de lui inspirer de l'amour pour Shuey-ping-sin ; car quoique Tieh-chung-u ait fait <sup>p4.064</sup> des propositions de mariage, il n'est pas encore conclu. Par ce moyen votre père obligera son ami ; vous vous vengerez de votre rival, à qui ce contretemps ne fera pas honneur, et l'affaire ira son train.

— Une autre difficulté se présente : Tah-quay n'a point encore obtenu sa liberté, personne n'ose le fréquenter ouvertement. Mon père ne le voit qu'en secret, et ne saurait par conséquent lui être d'aucun secours.

## Hau-Kiou-Choaan

— Vous avez raison, cela retarderait notre affaire ; mais voici un autre expédient qui ne souffre aucune difficulté. Votre père est l'intime ami du chef des eunuques, que tout le monde craint et considère, parce qu'il a l'oreille de <sup>p4.065</sup> l'empereur. Ce lettré, qu'on appelle <sup>1</sup> Chou-thay-kien (*l'eunuque de danger*), a une nièce fort laide, qui n'est pas encore mariée : engagez votre père à lui proposer Tieh-chung-u comme un parti convenable. Il n'osera rejeter la proposition d'un homme aussi puissant que son oncle. Lorsqu'il aura épousé la nièce de l'eunuque, un mandarin aussi puissant que le président du tribunal des Armes ne lui donnera jamais sa fille unique pour seconde femme, ou pour concubine.

Kwo-khé-tzu goûta son avis, et résolut d'écrire sur-le-champ à son père.

— Cette affaire, dit-il à Chun-kéé, est trop importante pour en charger un domestique, oserai-je vous prier de me rendre ce service ?

<sup>p4.066</sup> Son ami lui ayant dit qu'il s'en chargerait avec plaisir, il lui fournit l'argent et les provisions dont il avait besoin pour son voyage, et celui-ci partit pour se rendre à la cour.

Pendant que l'on tramait ainsi ces complots, Tieh-chung-u fit de si grands progrès dans ses études, que, le temps de l'examen étant venu, il prit le degré de *kiu-jin* (de licencié). On était dans l'automne, dans le temps où l'on fait l'examen dans toutes les provinces. Quelque mois après, il se présenta au second examen, et se distingua si bien, qu'il fut créé docteur, et mis à la tête de la liste. Peu de temps après, il fut admis dans le collège Royal ou le Han-lin, et nommé précepteur du fils aîné de l'empereur. Il avait alors <sup>p4.067</sup> vingt-deux ans <sup>2</sup>, de sorte que son père et

---

<sup>1</sup> *Chou* ou *chow* signifie danger, et *thay-kien* un eunuque.

<sup>2</sup> Ceci paraît démentir la lenteur des progrès que les Chinois font dans leurs études, et du temps dont ils ont besoin pour obtenir leurs différents degrés.

## Hau-Kiou-Choaan

p4.068 sa mère n'attendaient plus que le retour de Shuey-keu-yé pour le marier, bien résolus de ne point s'arrêter à ses scrupules.

@

---

Mais on observera qu'on dispense quelquefois de la règle générale ceux qui se distinguent par leur génie, ou par leur assiduité. Le père Parrenin a vu des jeunes gens qui non seulement ont été créés docteurs, mais *han-lin* ou membres du collège Royal, avant l'âge de vingt ans, en considération de leur esprit et de leur mémoire, et du soin qu'on avait pris de leur éducation. « J'ai connu, dit ce Père, un jeune homme qui non seulement était docteur lui-même, mais qui avait à sa table trois autres docteurs, auxquels il donnait des sommes considérables pour élever son fils. L'un lui apprenait à composer en prose et en vers, le second à bien écrire, et le troisième lui enseignait l'histoire et la politique. Ils l'instruisaient dans les lois et les principes de la morale, et lui montraient les exemples de fidélité envers le prince qui avaient illustré certaines familles. Comme ce jeune homme avait beaucoup d'esprit et de mémoire, il devint en peu de temps aussi savant que ses maîtres. » (Voy. la lettre du père Parrenin, en date du 11 Août 1730, dans le recueil des *Lettres édif.*, XXI, p. 104.)

## 4. CHAPITRE V

@

<sup>p4.069</sup> Lorsque le délai de l'année que Shuey-keu-yé avait obtenue pour vaquer à ses affaires fut expiré, l'empereur lui ordonna de revenir à la cour. Alors le mandarin Tieh-ying lui écrivit de vouloir bien amener sa fille. Il n'eut pas plus tôt reçu cette lettre, qu'il engagea Shuey-ping-sin à l'accompagner.

— Ne suis-je pas votre fille ? lui dit-elle, autant vaudrait-il que vous ne m'eussiez <sup>p4.070</sup> point, si je vivais toujours éloignée de vous. Il est à propos que je vous suive ; mais j'ai une grâce à vous demander : si l'on vous propose de me marier avec Tieh-chung-u, n'y consentez point.

Le vieux mandarin rit de sa prière et l'assura qu'il ne ferait jamais rien de préjudiciable à son bonheur et à sa réputation. Il lui demanda ensuite à qui il pourrait confier le soin de sa maison et de ses biens. Elle lui proposa son oncle, comme l'homme le plus capable de gérer les affaires du dehors, et lui conseilla de s'en rapporter à Shuey-yeong pour l'intérieur. Il suivit son avis, et après avoir fait les préparatifs nécessaires, il partit pour Péking, où il arriva en moins d'un mois.

Il ne se fut pas plus tôt acquitté de ses <sup>p4.071</sup> hommages à l'empereur, que tous les grands-officiers et entre autres le mandarin Tieh-ying, allèrent lui rendre visite ; ce dernier voulut même que son fils allât le voir. Celui-ci dans le billet de visite qu'il envoya, ne prit que le titre de cousin et non point de gendre ; mais Shuey-keu-yé attribua cela à sa modestie, et reçut sa visite. Tieh-ying fut ravi de le voir élevé au grade de grand-mandarin, se réjouit de sa prestance <sup>1</sup>, <sup>p4.072</sup> et souhaita encore plus vivement de l'avoir pour gendre.

---

<sup>1</sup> Les Chinois, dit le père Le Comte, n'ont pas la même idée que nous de la beauté. Ils veulent qu'un homme soit gros, corpulent et ramassé, qu'il ait le front grand, les yeux

## Hau-Kiou-Choaan

« Que ces jeunes gens, dit-il en lui-même, s'opposent tant qu'ils voudront à ce mariage, je saurai bien les réduire, et les rendre heureux en dépit de leurs scrupules. »

Après quelques moments d'entretien, Tieh-chung-u prit congé de lui et se retira. Il ne fut pas plus tôt sorti que le secrétaire du tribunal vint dire à Shuey-keu-yé :

— Un de mes parents au service du mandarin Tah-quay m'a chargé d'instruire votre excellence que son maître, ne pouvant avoir l'honneur de venir vous voir, ni de vous envoyer un billet de compliment en forme, vous priait d'agréer ses services, ainsi que les vœux <sup>p4.073</sup> qu'il fait pour votre santé. Il a ajouté que Tah-quay, ayant perdu sa femme, avait dessein de se remarier ; et comme il vient d'apprendre que vous avez amené mademoiselle votre fille, il veut engager le mandarin Kwo-sho-su à vous parler en sa faveur.

— Fort bien, répondit Shuey-keu-yé. Et qu'avez-vous répondu au domestique de Tah-quay ?

— Je lui ai dit qu'elle était promise depuis longtemps au mandarin Tieh-chung-u. Alors il m'a demandé si ce mariage devait bientôt se conclure. Je lui ai répondu que je n'en savais rien : mais j'ai cru devoir faire part à votre excellence de l'entretien que j'ai eu avec lui.

Le mandarin lui ordonna, si <sup>p4.074</sup> quelqu'un le questionnait sur ce mariage, de répondre qu'il devait se faire dans deux jours.

« Ce mandarin, dit Shuey-keu-yé en lui-même, est un homme d'un très mauvais caractère, et qui n'a d'autre vue que de me nuire ; mais, quand même il s'adresserait à l'empereur, je ne le crains point. Ma fille

---

petits et le nez court, de grandes oreilles, la bouche petite, la barbe longue et les cheveux noirs. Un homme, selon eux, est bien fait lorsqu'il remplit bien son fauteuil, et qu'il en impose par sa gravité et sa corpulence. (*Mémoires*, tome I, p. 191.)

## Hau-Kiou-Choaan

est déjà promise en mariage ; cependant il est bon de le conclure pour prévenir les contretemps qui pourraient survenir. »

En conséquence, il alla trouver sa fille, et lui dit :

— Vous ne devez pas trouver mauvais que je vous parle de nouveau de votre mariage avec Tieh-chung-u ; il est même nécessaire qu'il se fasse promptement.

p4.075 Il lui raconta ensuite la conversation du secrétaire.

— Si nous ne nous hâtons, ajoutait-il, Tah-quay peut nous causer beaucoup d'embarras.

Shuey-ping-sin comprit à l'instant que Kwo-khé-tzu ou son père se mêlaient de cette affaire, et fit part de ses conjectures à son père.

— Cependant, ajouta-t-elle, si Tah-quay a l'intention de nous faire de la peine, il nous sera aisé, en nous adressant à l'empereur, de lui attirer une disgrâce, et de lui faire subir le châtiment qu'il a mérité.

— Le moyen le plus sûr, lui dit Shuey-keu-yé, est de ne point s'opposer à son ennemi, mais de l'éviter. Si p4.076 nous concluons ce mariage, ses desseins seront renversés.

Sa fille allait lui répondre, lorsqu'un domestique vint de la part du premier vice-roi l'assurer de ses services, et le prier d'aller le voir, parce qu'il avait une affaire importante à lui communiquer.

— Voilà, dit Shuey-keu-yé, une bonne occasion : j'avais dessein de me rendre auprès de lui.

Aussitôt il fit préparer son cheval, et se dirigea vers l'habitation du premier vice-roi.

Il n'eut pas plus tôt mis pied à terre, que le mandarin Tieh-ying le prit par la main, et le fit entrer dans la salle.

## Hau-Kiou-Choaan

— Comme je revenais ce matin de la <sup>p4.077</sup> cour, lui dit-il, j'ai rencontré l'eunuque Chou-thay-kien. Après m'avoir fait une profonde révérence, il m'a dit qu'il avait une grâce à me demander, et qu'il espérait une réponse favorable. L'ayant prié de s'expliquer, il a ajouté qu'il avait une nièce, et qu'il serait bien aise de la marier avec mon fils. J'ai répondu que cette alliance ne pouvait avoir lieu parce qu'il était déjà engagé. Je sais, a-t-il repris, qu'il est promis à Shuey-ping-sin ; mais peu m'importe, puisque le mariage n'est point encore conclu. Ces eunuques, continua le mandarin Tieh, sont des faquins que leur emploi rend insolents ; pour qu'il ne m'importune pas davantage, j'ai envoyé prier votre excellence de venir me voir, afin que nous <sup>p4.078</sup> puissions terminer cette affaire au plus tôt.

— Quoi, dit Shuey-keu-yé, on vous a parlé à ce sujet ? On m'a fait aujourd'hui une autre proposition (et aussitôt il lui raconta l'entretien de son secrétaire). Il faut donc au plus tôt finir cette affaire. Le mariage une fois conclu, l'empereur lui-même, tout puissant qu'il est, ne saurait le rompre ; ne le remettons point à demain. Je sens que ma fille aura de la peine à s'y résoudre : elle m'objecte qu'elle ne veut point violer les lois ni les usages reçus.

— Mon fils allègue la même excuse.

— Je crois qu'ils s'aiment l'un l'autre : c'est pourquoi il faut négliger leurs objections, et faire usage de notre autorité.

— Vous avez raison ; mais, sans ces offres impertinentes, nous aurions pu leur accorder plus de temps. Maintenant, il n'y a pas une heure à perdre : je crois que, d'après leur amour, ils se rendront à nos désirs.

Et aussitôt ils se quittèrent.

## Hau-Kiou-Choaan

Le mandarin Tieh-ying s'empressa de faire venir son fils, et lui exposa ce qui arrivait au président et à lui.

— Si vous n'épousez point cette demoiselle, lui dit-il, vous me mettez dans l'embarras, et je ne vois pas d'autre moyen d'éviter ce contretemps.

— Monsieur, lui répondit son fils, je suis prêt à vous obéir en tout ; je suis seulement fâché que l'affaire soit précipitée. Quant à l'offre de l'eunuque, c'est sûrement Kwo-khé-tzu qui l'a engagé <sup>p4.080</sup> à vous la faire ; mais à quoi pense-t-il en me proposant sa nièce ? c'est peine perdue pour lui.

— Puisque vous vous sentez le courage de la refuser vous-même, je désirerais que vous aidassiez la demoiselle à se tirer de ce mauvais pas.

— Engagez le mandarin son père à faire courir le bruit de notre mariage. Nous leur fermerons la bouche, nous nous mettrons à couvert de leurs importunités, et nous resterons en cet état en attendant une conjoncture plus favorable.

Le mandarin Tieh goûta son avis, et ne le pressa pas davantage.

— Pourvu, lui dit-il, que vous persuadiez au public que vous êtes mariés, vous pourrez vivre en particulier comme il vous plaira.

En conséquence il ordonna à des personnes intelligentes de choisir un jour heureux pour célébrer leur noce.

@

## 4. CHAPITRE VI

@

<sup>p4.082</sup> Le lendemain matin, dès que le jour parut, le mandarin Shuey-keu-yé écrivit au vice-roi la lettre suivante :

« Je n'eus pas plus tôt quitté hier votre excellence, que j'allai trouver ma fille pour lui proposer de conclure son mariage ; mais elle a d'abord refusé absolument. Cependant à la fin elle a consenti à ce qu'on fît courir le bruit <sup>p4.083</sup> de son mariage, pourvu qu'on lui permît de rester dans le même état. Je prie votre excellence de me marquer si vous croyez être ainsi satisfait.

Cette lettre fit beaucoup de plaisir au mandarin Tieh-ying ; mais il trouva extraordinaire que deux jeunes gens eussent les mêmes pensées.

— Le Ciel, dit-il, les a certainement destinés l'un pour l'autre : il y a une ressemblance étonnante dans leur fortune, leurs mœurs et leurs sentiments. Cependant, s'ils ne vivent point ensemble, on découvrira bientôt qu'ils ne sont point mariés. Je veux donc envoyer mon fils chez Shuey-keu-yé, et alors cette démarche suffira, on ne doutera plus du mariage.

<sup>p4.084</sup> En conséquence il envoya demander l'avis de son confrère, qui se rangea au sien. Quelques jours après ils se firent des visites, et, ayant choisi un jour heureux, ils célébrèrent le mariage avec une magnificence sans égale.

Tieh-chung-u se rendit chez son épouse accompagné de son père et des autres mandarins. Lorsqu'il fut arrivé à la porte de l'hôtel, le président alla le recevoir en personne, et après les cérémonies ordinaires on servit un repas splendide. L'épouse se retira cependant, et on la conduisit dans son appartement.

## Hau-Kiou-Choan

Lorsque la nuit fut venue, on éclaira les appartements. L'époux étant entré dans la seconde salle, Shuey-ping-sin s'y rendit aussi accompagnée d'un grand <sup>p4.085</sup> nombre de suivantes ; et, prenant un air libre, elle le reçut comme un ami. On n'aperçut aucune émotion ni sur son visage ni dans ses gestes. Elle l'aborda avec décence.

— Je n'ai point oublié, lui dit-elle, les services que vous m'avez rendus. Quand même je sacrifierais ma vie pour vous, je ne croirais point les avoir assez payés. C'est par ordre de mon père que je me trouve aujourd'hui avec vous. Je suis ravie que cette entrevue me fournisse l'occasion de vous renouveler mes remerciements.

Elle lui fit ensuite une profonde révérence, et lui présenta un siège.

Tieh-chung-u, voyant la manière aisée dont elle l'abordait, et considérant sa beauté, qui était encore relevée par <sup>p4.086</sup> l'éclat de sa parure, la trouva infiniment plus belle qu'elle ne lui avait paru la première fois. Il fut si ravi de sa personne qu'il la prit pour un ange descendu du ciel. Après être un peu revenu de sa première surprise :

— Madame, lui dit-il, vous m'avez rendu de si grands services, que je manque de termes pour les exprimer. Le souvenir en est si profondément gravé dans mon cœur, qu'il m'occupe nuit et jour. Je suis ravi que Monsieur votre père m'ait fourni l'occasion de vous assurer de ma très vive reconnaissance.

En achevant ces mots il la salua respectueusement. On étendit alors un riche tapis. Tous deux se prosternèrent ainsi qu'il est d'usage dans ces sortes d'occasions. Après cette cérémonie ils <sup>p4.087</sup> s'assirent et burent plusieurs tasses de thé. S'étant mis ensuite à deux tables séparées ils burent trois tasses à la santé l'un de l'autre.

Tieh-chung-u lui adressa la parole :

— Madame, vos bontés, et surtout vos bons conseils, ne sortiront jamais de ma mémoire. C'est à vous que je dois les

## Hau-Kiou-Choaan

honneurs dont je suis revêtu. Si je n'avais pas eu le bonheur de vous rencontrer, je serais encore errant dans le monde !

— Ce n'est point à moi, reprit Shuey-ping-sin, que vous êtes redevable de votre avancement : ce que j'ai fait pour vous n'est qu'une bagatelle, et le moindre enfant est en état de montrer le chemin à ceux qui s'égarerent. Vous devez votre réputation à la générosité avec laquelle <sup>p4.088</sup> vous avez pris le parti de la jeune dame qu'on avait enlevée, et la défense du général Hû-hiau : ce sont deux actions dont vous seul êtes capable. De plus vous avez fait rentrer mon père dans les bonnes grâces de l'empereur : je suis hors d'état de reconnaître ce service. Que je suis heureuse de pouvoir vous offrir mes remerciements ! Mais permettez-moi de vous dire encore un mot ou deux.

Lorsque je vous invitai à venir chez moi pendant votre maladie, j'atteste le ciel que je n'avais aucune mauvaise intention ; mais la malignité des hommes est si grande, qu'on a fait courir de faux bruits sur notre compte. Ternirons-nous aujourd'hui le reste de notre vie pour quelques jours de plaisir <sup>p4.089</sup> et de divertissements ? Il vaut mieux, selon moi, demeurer comme nous sommes, et attendre, pour conclure notre mariage, que ce nuage soit dissipé. Ce sont là mes sentiments, et je serais ravie de savoir si les vôtres s'accordent avec les miens.

Tieh-chung-u fit une profonde révérence, et lui dit qu'il accueillait son avis avec la même ardeur que la terre reçoit la pluie dans un temps de sécheresse.

— Il est vrai, ajouta-t-il, que le consentement de nos parents nous donne le droit de consommer notre mariage ; mais comme nous pourrions ainsi exciter la malignité publique, je crois comme vous qu'il vaut mieux le différer pour quelque temps.

## Hau-Kiou-Choaan

- p4.090 L'impatience de nos parents ne vient que de l'impertinence de Tah-quay et de l'eunuque : j'apprécie votre manière de penser, et je conçois plus d'estime pour vous.
- Les personnes dont vous parlez ne nous connaissent point et ignorent entièrement nos affaires : c'est Kwo-khé-tzu qui les fait agir ; mais la démarche que nous venons de faire leur imposera silence et les forcera de nous laisser en repos.
- Ils peuvent exercer leur vengeance contre nous, en faisant courir de faux bruits sur notre conduite : c'est pourquoi je pense qu'il est à propos de temporiser.
- Quant à moi, lorsque je suis venu chez vous, je croyais que le p4.091 ciel <sup>1</sup>, la terre, vous et moi étions les sortis témoins.
- p4.092 Eh bien, si le Ciel a résolu ce mariage, il sera conclu. Les ordres de nos parents nous justifieront aux yeux de tout le monde ; mais comme nous avons une raison particulière pour p4.093 différer, feignons d'être mari et femme ; le public ajoutera foi à cette vraisemblance, jusqu'à ce que la difficulté qui s'oppose à notre mariage réel soit levée.

---

<sup>1</sup> Les Chinois ont coutume de parler du ciel et de la terre comme d'êtres intelligents ou de divinités. Par exemple, il est dit dans leurs livres que le Ciel entend et voit toutes choses (Duhalde, vol. I, p. 407, n.), et dans leurs édits impériaux la protection de Tien-ti (du Ciel et de la Terre) vient d'en-haut. (*Ibid.*, p. 528.) Mais les jésuites prétendaient qu'ils ne désignaient que la divinité, ou le maître souverain du ciel et de la terre.

Les Chinois ont deux temples superbes à Péking, dont l'un est appelé Tien-Tang, ou le temple du Ciel, et l'autre Ti-Tang, ou le temple de la Terre. L'empereur s'y rend toutes les années en grande pompe, et sacrifie de ses propres mains au Ciel et à la Terre, après s'être dépouillé de ses habits, et avoir revêtu un habillement de damas noir ou bleu. Cet office est si essentiel à sa dignité, que se l'arroger, c'est vouloir aspirer au trône.

Le sacrifice que l'empereur fait à la Terre est accompagné d'une cérémonie. À un certain jour du printemps, il paraît en habit de laboureur, et conduit deux bœufs dont les cornes sont dorées, attelés à une charrue de bois vernissé. Il trace plusieurs sillons, et les ensemence de ses propres mains ; les principaux seigneurs achèvent ensuite le labour dans l'espace de terrain destiné à cet usage. Pendant ce temps, l'impératrice et les dames de la cour préparent un repas, auquel ils assistent ensemble.

On observe cette cérémonie depuis un temps immémorial, pour encourager l'agriculture, qui est regardée en Chine comme une profession honorable, et on accorde, toutes les années, des prix à ceux qui se distinguent dans cette partie. (Voy. Duhalde, vol. I, p. 275, 660 ; Magal. chap. 21 ; Martin, *Hist.*, p. 11, etc.)

## Hau-Kiou-Choaan

Le jeune mandarin fut charmé de sa prudence, et lui dit :

— Vos raisonnements m'instruisent, et m'affermissent en même temps dans le respect que j'ai pour la grande loi de la nature.

Ils s'entretinrent ainsi sur leur état présent, et sur les égards qu'ils devaient à l'honneur et à la vertu. Ils racontèrent encore les différents accidents qui leur étaient arrivés par l'effet des complots de Kwo-khé-tzu et de son père. Tous deux étaient contents et joyeux, et, après être restés à table autant de temps qu'il était nécessaire, ils se levèrent et se retirèrent chacun dans une chambre séparée, de <sup>p4.094</sup> manière que leur mariage ne fut qu'apparent.

On verra dans le chapitre suivant quelles furent les suites de cette démarche.

@

## 4. CHAPITRE VII

@

<sup>p4.095</sup> Quoique Tieh-chung-u vécut avec Shuey-ping-sin, ainsi qu'on vient de l'exposer, il ne pouvait s'empêcher de l'aimer tendrement, tant à cause de son esprit et de son bon sens, qu'à cause de sa beauté et de ses charmes. Il se plaisait si fort à sa conversation qu'il ne la quittait pas un moment, ce qui causait un plaisir extrême à leurs parents.

<sup>p4.096</sup> Tandis qu'ils jouissent paisiblement de leur amour, retournons à Tah-quay et à l'eunuque Chou.

Ces deux personnes, que Kwo-sho-su avait engagées à faire les propositions, ayant appris la conclusion du mariage avec Tieh-chung-u, jugèrent à propos de renoncer à leur dessein et firent savoir leur résolution à Kwo-sho-su. Cette nouvelle le chagrina beaucoup.

Fâché de ce contretemps, il envoya quelques-uns de ses domestiques chez la demoiselle et chez le vice-roi, pour épier ce qui se passait chez eux. Il apprit d'abord que le jeune mandarin n'avait point mené Shuey-ping-sin chez lui, mais s'était rendu chez le père de sa femme. On lui dit ensuite que malgré le mariage, ils vivaient néanmoins dans des <sup>p4.097</sup> appartements séparés ; Tieh-chung-u était si amoureux de sa femme, qu'il avait passé deux ou trois jours sans sortir.

Ces différents récits inquiétèrent Kwo-sho-su ; leur conduite lui parut si singulière et si mystérieuse, qu'il crut y entrevoir quelque chose d'extraordinaire. Il conclut enfin de leur séparation que leur mariage était feint, et qu'ils n'avaient agi ainsi que pour éviter les propositions de Tah-quay et de l'eunuque Chou.

« Puisqu'ils n'ont point encore cohabité ensemble, dit-il, il est aisé de rompre leur mariage. Je vais parler à Tah-quay, et l'engager à renouveler sa demande. Mais peut-être ses amis refuseront-ils de l'écouter ; et, comme <sup>p4.098</sup> la demoiselle sort rarement de son

## Hau-Kiou-Choaan

appartement, il lui sera difficile de l'enlever. Avant de faire aucune démarche, il vaut mieux mettre Chou-thay-kien en jeu. Je vais trouver cet eunuque et l'engager à attirer Tieh chez lui. Lorsqu'il y sera, il pourra le forcer à épouser sa nièce. »

L'esprit rempli de son projet, il alla chez Chou-thay-kien lui faire part de ce qu'il avait appris, et des mesures qu'il convenait de prendre. L'eunuque goûta sa proposition, et lui promit de l'avertir aussitôt que le jeune homme serait chez lui, le priant de s'y rendre sur-le-champ. Kwo-sho-su fut ravi de le voir applaudir si promptement à son projet, et l'assura que rien ne serait capable de l'arrêter, lorsqu'il le ferait <sup>p4.099</sup> appeler. Il prit congé de l'eunuque et retourna chez lui, attendant avec impatience le moment favorable.

Tieh-chung-u, à l'occasion de son prétendu mariage, avait obtenu de l'empereur la permission de s'absenter dix jours de la cour. Ce temps expiré, il fallut y retourner. Shuey-ping-sin, dont la pénétration était admirable, le voyant sur le point de partir, lui parla en ces termes :

— Kwo-sho-su, dans le dessein de nous séparer, a formé le dessein de nous marier, vous à la nièce de l'eunuque Chou, et moi à Tah-quay. Il n'a pu jusqu'ici réussir dans son projet ; mais je ne crois pas qu'il y ait renoncé, et sans doute il imaginera quelque moyen de nous causer de l'embarras. À l'égard de <sup>p4.100</sup> Tah-quay, comme il n'est point dans l'enceinte du palais, s'il commet quelque faille, on peut le faire citer à un tribunal supérieur, et, par conséquent, je ne le crains point ; mais cet eunuque, étant domestique de l'empereur, et comptant sur sa protection, suivra son inclination. Si vous allez à la cour, je vous recommande surtout de vous méfier de lui.

— Vous avez raison, répondit Tieh-chung-u, et j'aperçois dans ce que vous dites une nouvelle preuve de votre jugement et de votre discernement. Mais cet eunuque est un homme de basse naissance : que peut-il faire, et qu'ai-je à craindre de lui ?

## Hau-Kiou-Choan

— Il est vrai que ces sortes de gens sont extrêmement méprisables ; mais, <sup>p4.101</sup> dans l'état où sont maintenant les choses, vous ne sauriez trop vous tenir sur vos gardes.

Le jeune mandarin promit de suivre ses avis, prit congé d'elle, et se rendit au palais.

Comme il s'en retournait chez lui, il rencontra l'eunuque, qui le salua avec beaucoup de familiarité. Tieh-chung-u voulait continuer son chemin ; mais Chou arrêta son cheval par la bride, et

— J'allais envoyer un messenger chez vous : je désire vous entretenir.

— Quelle affaire pouvez-vous avoir avec moi ? lui dit Tieh-chung-u. Nous n'avons rien à démêler ensemble. Mon district est hors du palais, et le vôtre est dedans.

— <sup>p4.102</sup> Si cette affaire me regardait personnellement, je n'aurais pas pris la liberté de vous arrêter ; mais je désire vous parler de la part de l'empereur sur un sujet qui ne souffre aucun délai ; faites-moi donc la grâce de venir chez moi.

— Je ne m'y rendrai que lorsque je saurai le but de votre entretien.

— Croyez-vous que je veuille vous tromper et abuser ainsi de l'autorité de mon maître ? Sa Majesté, sachant que vous composez très bien la poésie, voudrait que vous écrivissiez quelques vers au bas de deux tableaux dont elle fait grand cas.

Tieh-chung-u lui demanda où ils étaient :

— Chez moi, répondit l'eunuque. <sup>p4.103</sup>

Tieh-chung-u se ressouvint à l'instant du conseil de Shuey-ping-sin ; mais il lui fut impossible d'éviter le piège, à cause de l'ordre de l'empereur : en conséquence il se rendit chez Chou-thay-kien.

## Hau-Kiou-Choan

Il ne fut pas plus tôt entré dans sa maison que l'eunuque fit apporter du thé et dresser le couvert pour lui offrir une collation.

— Il n'est point question de boire, lui dit Tieh-chung-u : je viens voir les tableaux, et je n'entreprendrai rien que les vers ne soient faits.

— Monsieur, vous connaissez l'ignorance des eunuques ; cependant j'ai tant de plaisir de voir un homme aussi savant et aussi spirituel, que vous ne me refuserez pas, du moins, je l'espère, la <sup>p4.104</sup> faveur de boire une tasse avec moi, ni d'accepter un repas offert comme une marque de mon respect pour vous. Je suis persuadé que, si je vous avais fait inviter, vous ne seriez point venu ; mais puisque les affaires de l'empereur vous ont amené, obligez-moi de ne pas nous quitter si tôt. Ne me regardez point avec le même mépris que mes autres confrères, puisque j'ai l'honneur de vous recevoir chez moi, et permettez-moi de m'asseoir avec vous.

— Ne parlez point ainsi, je vous prie : ne sommes-nous pas tous deux les serviteurs de l'empereur ? Commençons par obéir à ses ordres, ensuite nous converserons ensemble.

— Peut-être vous retirerez-vous après avoir composé. Écrivez d'abord vos vers <sup>p4.105</sup> sur un tableau, et avant de les composer pour l'autre, vous me ferez la grâce de boire une tasse avec moi.

Tieh-chung-u consentit à sa prière.

Chou-thay-kien, l'ayant fait entrer dans la salle, ordonna à un domestique d'apporter le tableau, et de le poser sur la table. Il représentait un jasmin double, Tieh-chung-u le trouva fort beau, et, ayant tiré son pinceau, écrivit quelques vers.

À peine eut-il fini qu'on vint annoncer le mandarin Kwo-sho-su. L'eunuque ordonna de l'introduire, et lui dit qu'il arrivait à propos pour

## Hau-Kiou-Choan

voir le grand docteur Tieh-chung-u, qui était venu par ordre de l'empereur composer des vers sur quelques tableaux.

— Il vient d'écrire, ajouta-t-il, les vers p4.106 que vous pouvez lire, en moins de temps qu'on ne met à boire une tasse de thé.

Kwo-sho-su répondit que ceux qui possédaient leur art étaient ordinairement très prompts.

— Je vous prie, monseigneur, lui dit l'eunuque Chou, de lire l'inscription, et de m'en dire le sens, afin que je puisse converser avec l'empereur, lorsque je lui porterai le tableau.

Le mandarin les lut, et Tieh-chung-u le pria de pardonner les fautes qu'il pouvait y avoir trouvées. Kwo-sho-su, ayant achevé de les lire, s'écria :

— De ma vie je n'ai rien lu de si spirituel ni de si sensé.

L'eunuque fut ravi de l'entendre, et ordonna qu'on servît. Tieh-chung-u le p4.107 pria de le laisser terminer sa composition ; mais Chou ne voulut pas le lui permettre.

— Vous écrivez, lui dit-il, avec beaucoup de facilité ; buvez quelques tasses, vous finirez ensuite vos vers à loisir.

#### 4. CHAPITRE VIII

@

<sup>p4.108</sup> Lorsqu'on eut servi, Kwo-sho-su se mit à la première table, et l'eunuque, avec Tieh-chung-u, à la seconde. Après avoir conversé ensemble sur plusieurs sujets indifférents, Chou-thay-kien adressa la parole à Tieh-chung-u :

— L'empereur, connaissant les qualités qui vous distinguent, a envoyé ces deux tableaux chez moi, afin que vous <sup>p4.109</sup> composiez quelques vers sur ce sujet ; mais c'est à ma sollicitation, car vous ne seriez pas venu chez moi, quoique j'aie quelque chose d'important à vous communiquer. Il est même heureux que ce mandarin se trouve ici, pour être témoin de ce que je vais vous dire.

— Quoi ! reprit Kwo-sho-su, vous avez à dire à Tieh-chung-u quelque affaire qui me regarde ?

— Un tambour, dit l'eunuque, ne fait aucun bruit, si on ne frappe dessus, et la même chose arrive à l'égard d'une cloche : excusez-moi donc si j'entre aussitôt en matière. J'ai une nièce qui, sans être belle, n'est pas absolument désagréable ; elle est d'un excellent caractère, gaie et facétieuse. Elle a environ dix-huit ans, et je n'ai encore <sup>p4.110</sup> trouvé jusqu'ici aucun parti qui lui convienne. Or j'ai jeté les yeux sur vous, et j'ai obtenu le consentement de votre père. J'ai prié l'empereur de permettre la conclusion de ce mariage, et il m'a donné ces deux tableaux pour ratifier le contrat.

Tieh-chung-u, quoique surpris et fâché de cette trahison, fut assez maître de lui-même pour dissimuler. Il parut même très satisfait de cette déclaration, et dit à l'eunuque :

## Hau-Kiou-Choaan

— Je vous suis infiniment obligé de ce que vous avez jeté les yeux sur moi. Votre proposition est si agréable, que je n'aurais osé la refuser, s'il m'avait été possible de l'accepter ; mais je suis déjà marié avec Shuey-ping-sin, fille du président des Armes, et je ne peux pas <sup>p4.111</sup> prendre votre nièce pour seconde femme.

Chou-thay-kien se mit à rire, et lui dit :

— Ne croyez pas m'en imposer ; j'ai examiné cette affaire, et je sais la vérité. Vous vous êtes servi d'une feinte pour ne point épouser ma nièce, et pour empêcher Tah-quay d'épouser Shuey-ping-sin. La ruse est si grossière que je suis surpris que vous ayez osé l'employer.

— Votre excellence m'étonne, répondit Tieh-chung-u. Dans toute autre affaire la chose serait possible ; mais comment en imposerais-je sur un mariage ?

— Si vous êtes véritablement marié, reprit l'eunuque, pourquoi, au lieu d'aller demeurer chez votre beau-père, n'avez-vous pas amené votre <sup>p4.112</sup> femme chez vous ? Pourquoi ne cohabitez-vous pas avec elle, et faites-vous lit à part ?

— Je n'ai point amené ma femme chez moi, parce que son père n'a point d'autre enfant, et si je demeure chez lui, c'est pour le servir et le consoler dans sa vieillesse. À l'égard de nos appartements séparés, c'est une chose qui nous regarde, et qui n'importe à personne : il suffit que notre mariage ait été célébré dans les formes ordinaires. D'ailleurs, comment votre excellence, étant toujours auprès de l'empereur, peut-elle savoir ce qui se passe dans les maisons des particuliers ? Pourquoi ajoute-t-elle foi à ce qu'on lui rapporte ?

## Hau-Kiou-Choaan

— Je me mets peu en peine de ce <sup>p4.113</sup> qu'on dit : il suffit que j'aie parlé à l'empereur de votre mariage avec ma nièce, et qu'il l'ait approuvé, c'est en vain que vous cherchez à l'éviter.

— L'éviter ! reprit Tieh-chung-u. On n'a jamais ouï dire qu'un homme raisonnable ait quitté sa femme pour en épouser une autre. J'ai épousé Shuey-ping-sin avec toutes les formalités que la loi prescrit, et je n'aurai point d'autre femme. Si vous m'eussiez proposé auparavant votre nièce, je ne l'aurais pas refusée.

— Avant de parler ainsi, il fallait prouver que vous êtes véritablement marié. Pour que le mariage soit consacré, il faut que la femme ait été conduite dans la maison de son mari ; les rites l'exigent ainsi.

— <sup>p4.114</sup> J'avoue à votre excellence que cette cérémonie a lieu ordinairement, la sûreté des deux parties le requiert ; mais on peut s'en dispenser entre gens d'honneur, surtout lorsque les parents le veulent.

— Vous parlez de l'obéissance qu'on doit à ses parents ; vous dispense-t-elle d'obéir aux ordres de l'empereur ? Croyez-vous que leurs ordres doivent l'emporter sur les siens ?

— Loin de moi cette pensée, répondit Tieh-chung-u, qui s'impatientait de l'entendre parler d'une manière aussi peu raisonnable.

« Mais je dis seulement que le mariage est une affaire très importante, dans laquelle on doit agir avec ordre et régularité, à moins de vouloir violer les lois et <sup>p4.115</sup> les rites de l'empire. Ce n'est point une affaire particulière entre vous et moi, mais une affaire publique, et, s'il plaisait à Sa Majesté de consulter les docteurs de l'empire, elle verrait que mes raisons sont justes.

## Hau-Kiou-Choan

— Pourquoi se donner tant de peine, et consulter les docteurs, lorsque nous avons ici Kwo-sho-su, qui peut décider seul la question ?

— Vous avez raison : voulez-vous vous en rapporter à sa décision ?

— Monsieur, dit l'eunuque, en s'adressant à Kwo-sho-su, vous venez d'être témoin de notre discussion : voudriez-vous bien nous communiquer votre avis ?

— Si vous seul, répondit le <sup>p4.116</sup> ministre, m'eussiez interrogé, si Tieh-chung-u ne se fût point adressé à moi, je ne me serais point mêlé de votre dispute ; mais puisqu'il me prie de lui dire mon sentiment, je vous répondrai conformément à ce que la conscience me dicte, sans aucune partialité. À l'égard des rites du mariage, il y a tant de raisons à alléguer pour et contre, et la question est si embrouillée, que tous les docteurs de l'empire ne sauraient la décider ; mais, quant à l'autorité de l'empereur, je suis persuadé qu'elle s'étend sur les rites du mariage, et qu'il peut les régler comme bon lui semble. Vous trouverez, en lisant l'histoire, qu'il a le pouvoir de changer les lois de l'empire, et même d'abolir tous les <sup>p4.117</sup> mandarins, quoique eux-mêmes les maintiennent et les fassent exécuter.

À ce discours, l'eunuque Chou ne put dissimuler sa joie, et lui dit en riant :

— Votre excellence a raison, et le mandarin Tieh n'a rien à répliquer.

Il se fit ensuite apporter un verre de vin, et le présenta respectueusement à Kwo-sho-su, le priant de vouloir bien être le médiateur du mariage de sa nièce.

— Comme vous avez obtenu la permission de Sa Majesté, répliqua celui-ci, en s'adressant à Chou-thay-kien, vous n'êtes

## Hau-Kiou-Choaan

plus le maître de vous en mêler. J'agirai comme entremetteur, pour ne point désobéir à l'empereur.

p4.118 En achevant ces mots, il but le vin qu'on lui avait présenté.

— L'empereur, dit-il ensuite à Tieh-chung-u, ayant autorisé ce mariage, vous ne pouvez vous y refuser, malgré l'engagement que vous avez pris avec Shuey-ping-siu : je vous conseille donc de ne plus différer, et d'obéir paisiblement. Alors tout ira bien.

Tieh-chung-u avait beaucoup de peine à se contenir ; mais plusieurs raisons l'obligèrent à modérer le ressentiment que ce discours avait excité dans son cœur. La première fut l'autorité de l'empereur, dont ils faisaient leur point d'appui ; ensuite cet eunuque, ayant l'oreille de Sa Majesté, pouvait donner à cette affaire la tournure qui lui plairait. Il craignait encore qu'il ne p4.119 l'empêchât de sortir, et, comme il ne voulait point se brouiller ouvertement avec Kwo-sho-su, il lui répondit avec douceur :

— Je n'ai rien à objecter aux raisons de votre excellence, et, puisque l'empereur le veut ainsi, je suis prêt à obéir à ses ordres ; mais au moins faut-il que j'en donne avis à mon père et à ma mère, afin qu'ils puissent choisir un jour heureux, et fixer le présent que je dois offrir à ma femme.

— Vous ne cherchez qu'à gagner du temps, lui dit l'eunuque ; mais votre ruse est inutile ; il faut ou obéir, ou mépriser les ordres de l'empereur. Ce jour-ci est un jour heureux ; tout ce qui regarde les invitations est fait, la musique est ici, le repas est prêt, et p4.120 nous avons heureusement ici le mandarin Kwo-sho-su, qui remplira l'office d'entremetteur. Votre chambre est préparée : célébrons donc ce mariage. C'est le devoir le plus important dont j'aie à m'acquitter. Si votre père et votre mère vous refusaient leur consentement, l'ordre de l'empereur vous servira d'excuse, Quant au présent, je vous en laisse entièrement le maître, nous n'aurons aucune discussion à ce sujet.

## Hau-Kiou-Choaan

— En vérité, monsieur, dit Kwo-sho-su à Tieh, monseigneur Chou-thay-kien ne saurait vous témoigner plus d'affection, et vous ne pouvez refuser son offre sans passer pour le plus ingrat de tous les hommes.

— Pour reconnaître un bienfait, reprit Tieh-chung-u, il faut savoir quelle <sup>p4.121</sup> est sa nature. Je suis venu pour faire quelques vers sur deux tableaux de Sa Majesté ; j'ai fait ceux du premier ; je ne puis rien entreprendre que je n'aie achevé les autres : je prie donc votre excellence de me faire apporter le second tableau ; ensuite nous parlerons d'autre chose.

— Vous avez raison, dit l'eunuque ; mais comme le tableau est fort grand, et qu'il serait difficile de l'apporter ici, il vaut mieux passer dans l'appartement où il est placé.

Tieh-chung-u soupçonna qu'on lui tendait quelque piège ; il obéit cependant.

— Fort bien, dit l'eunuque. Buvons encore une tasse, nous passerons ensuite dans l'appartement : car je sens, comme <sup>p4.122</sup> vous le dites fort bien, qu'il faut terminer une chose avant d'en entreprendre une autre.

Le jeune Tieh dit en lui-même : « Lorsque j'aurai fini les vers de l'autre tableau, peut-être trouverai-je moyen de sortir d'ici. »

En conséquence il se leva de table en disant :

— Allons donc finir les vers ; je ne saurais boire davantage.

Kwo-sho-su témoigna l'envie de les accompagner ; mais, sur un signal que fit l'eunuque, il resta et dit :

— Ma présence est inutile pendant la composition de ces vers ; je vous attendrai ici, et lorsque vous aurez fini, je conclurai le mariage.

## Hau-Kiou-Choaan

Tieh suivit l'eunuque, et tomba dans le piège qu'on lui avait tendu : aussitôt <sup>p4.123</sup> qu'il entra dans l'appartement, Chou se retira, et deux servantes l'enfermèrent.

@

## 4. CHAPITRE IX

@

p4.124 Tieh-chung-u fut surpris de la magnificence de l'appartement où il se trouvait renfermé ; l'or et l'argent y brillaient de toutes parts. Il passa dans une autre chambre, et aperçut une femme richement habillée, et ornée de bijoux d'un prix infini. En la voyant ainsi parée comme une princesse, il composa sur-le-champ dans son p4.125 imagination des vers dont le sens peut s'expliquer ainsi :

« J'ai vu sa figure : rien n'est plus superbe que les habits dont elle est parée ; mais elle a la bouche aussi large que la mer, et la tête aussi grosse qu'une montagne. Les démons puissent-ils la voir et la faire rougir. »

Cette dame, qui n'était autre que la nièce de l'eunuque, voyant entrer le jeune mandarin, se leva de son siège et fit signe à ses suivantes de le saluer ; ce qu'elles firent, en le priant de s'approcher et de converser avec leur maîtresse. Loin de se rendre à leur prière, il tourna le dos pour se retirer ; mais, trouvant les portes fermées et ne sachant comment p4.126 sortir, il revint sur ses pas, s'approcha de la dame, lui fit une profonde révérence, et s'éloigna sans que la demoiselle lui dît une seule parole. Une vieille suivante, s'apercevant de ce manège, s'approcha de Tieh-chung-u, et lui dit :

— Votre excellence est venue ici pour épouser ma maîtresse ; l'homme et la femme étant mariés ne font qu'un même corps et une même chair. Cette maison est maintenant à vous : ne soyez donc point honteux ; asseyez-vous à côté de votre femme.

— Je suis venu ici, répondit Tieh-chung-u, pour composer des vers sur deux tableaux de l'empereur : comment donc pouvez-vous dire que le désir de me marier m'y a amené ?

## Hau-Kiou-Choaan

— <sup>p4.127</sup> Les tableaux dont vous parlez, dit la suivante, ne sont point ici. Si votre excellence est venue seulement pour ce motif, pourquoi n'est-elle point restée dehors ? L'obéissance que vous devez à l'empereur n'exige point que vous entriez ici. C'est l'appartement des femmes, et vous ne pouvez y être venu que pour épouser ma maîtresse.

— C'est l'oncle de votre maîtresse qui m'y a attiré, il m'a trompé. C'est manquer d'égards envers un homme de mon rang, et offenser Sa Majesté, qui m'a élevé au rang des premiers docteurs de l'empire.

— Puisque vous y êtes venu, soyez de bonne humeur, et ne parlez point de ce qui se passe dehors.

— Vous vous entendez toutes pour <sup>p4.128</sup> me tromper, reprit-il tout transporté de colère. Votre maître m'a dit que les tableaux étaient ici, et Kwo-sho-su en est témoin. Vous vous trompez si vous espérez venir à bout de moi. Je m'appelle Tieh, c'est-à-dire fer, mon corps et mon cœur sont de fer, durs et inflexibles, et vous ne sauriez m'émouvoir. Je suis plus ferme et plus résolu que ces deux anciens héros Lieu-hiau-whey et Quan-in-chang <sup>1</sup>, si célèbres dans l'histoire par leur fermeté et leur courage. Mais quel est le but de ces complots ? Votre maîtresse est non <sup>p4.129</sup> seulement laide, mais hideuse ; malgré sa parure, je ne puis la regarder sans horreur.

À ces mots, la demoiselle, qui avait d'abord été éprise de la beauté et de la bonne mine de Tieh, ne put se contenir, et lui parla en ces termes :

---

<sup>1</sup> Un auteur chinois s'exprime ainsi : « Vous avez ouï parler du célèbre Lieu-hiau-whey... Ni la pauvreté affreuse dont il était menacé, ni le premier rang dans l'empire, qu'on lui offrait, ne furent capables de le porter au vice, ni de le détourner de la vertu. » Le second, savoir, Quan-in-chang, fut un général si renommé par sa bravoure et ses exploits, qu'il est encore révééré en Chine, et même adoré comme un dieu ; ses images sont placées dans les temples des idoles. (Voyez Denys Kao, p. 125, etc.)

## Hau-Kiou-Choaan

— Comment osez-vous traiter ainsi la nièce d'un grand-officier de l'empereur, d'un officier qui jouit continuellement de sa présence ? Cet honneur le met de pair avec tous les mandarins, et je <sup>p4.130</sup> mérite autant d'égard qu'une *siauw-tsieh* (une de leurs filles). Sa Majesté veut que notre mariage se fasse, et cette volonté me paraît raisonnable. Pourquoi donc vous plaignez-vous d'être trompé ? Comment osez-vous me mépriser à ce point ? Vous déshonorez ma famille. Mais puisque vous n'avez ni honte ni pudeur, je veux vous apprendre si je suis aussi méprisable que vous le dites.

Allons, dit-elle à ses suivantes, qu'on amène ce jeune homme.

— Notre maîtresse, dirent-elles à Tieh-chung-u, nous a ordonné de vous amener devant elle, afin que vous lui rendiez le respect dû à sa naissance : si vous ne le faites, nous vous y forcerons.

Tieh, malgré son chagrin, ne put <sup>p4.131</sup> s'empêcher de rire de ces paroles ; cependant il ne se dérangea pas de sa place, et ne leur répondit point une seule syllabe.

Les suivantes, irritées de son mépris, se jetèrent sur lui et s'efforcèrent de l'amener devant leur maîtresse, ce qui ne se fit point sans beaucoup de bruit. Quelque indigné que fût Tieh-chung-u de la situation où il se trouvait, il sentit combien il était ridicule de vouloir lutter contre des femmes : il prit donc patience, et s'anima par le souvenir de l'ancien proverbe : Qui honorerait les petits démons des bois <sup>1</sup> ? Il s'assit <sup>p4.132</sup> sur un siège, et pendant que les suivantes se débattaient autour de lui, il demeura tranquille, répétant en lui-même les vers suivants :

---

<sup>1</sup> Le bas peuple est persuadé que chaque canton de l'univers est dominé par de bons ou de mauvais esprits, qui ont leurs districts respectifs. L'application du proverbe est maintenant aisée à faire. Rien ne peut mieux marquer la faiblesse de ces femmes que de les comparer à ces petits ennemis, qui, présidant dans des lieux déserts, n'ont aucune occasion de nuire, quelque enclins qu'ils soient à mal faire.

## Hau-Kiou-Choaan

*Les substances dures deviennent molles, celles qui sont molles deviennent dures, et prennent avec le temps une consistance solide. L'eau est molle et cependant rien ne peut lui résister.*

Dans ce moment l'eunuque Chou entra dans l'appartement par une porte dérobée.

— Quel vacarme ! dit-il aux suivantes. <sup>p4.133</sup> Retirez-vous. Comment osez-vous vous comporter ainsi devant des lettrés ?

S'adressant ensuite à Tieh-chung-u :

— C'est en vain que vous résistez ; vous feriez beaucoup mieux d'obéir et de mettre fin à ces troubles.

— Je ne refuse point ce mariage ; mais il faut obéir aux lois.

— Qui vous en empêche ?

— Votre excellence a sans doute oublié qu'une loi défend aux mandarins du palais de se mêler des affaires de ceux du dehors <sup>1</sup>. Puisque nous nous trouvons dans ce cas, différons ce mariage pour quelque temps.

— <sup>p4.134</sup> Cette loi n'a plus lieu : pourquoi l'observerait-on ? Nous en avons une autre aujourd'hui : c'est d'obéir aux ordres de l'empereur, et de faire ce qu'il commande. Nous suivons celle-là ; l'autre est surannée.

— Si vous voulez que j'exécute ces ordres, montrez-moi votre déclaration, afin que j'aie remercié l'empereur de <sup>p4.135</sup> ce

---

<sup>1</sup> C'est un règlement que les empereurs ont souvent jugé à propos de remettre en vigueur pour rabaisser le pouvoir excessif des eunuques, et empêcher les relations qu'ils pourraient avoir avec les autres grands-officiers. (Voy. Duhalde, vol. I, p. 226, etc. ) Les mandarins du palais sont les eunuques, qui sont les seuls domestiques attachés à l'empereur. Ils sont si nombreux, que le père Semedo dit que de son temps on en comptait douze mille. Lorsqu'un empereur est faible, les eunuques prennent sur lui ordinairement un ascendant qui leur inspire une insolence insupportable. Depuis que les Tartares se sont rendus maîtres de la Chine, on a diminué leur nombre et leur autorité. (Semedo, p. 114.)

## Hau-Kiou-Choaan

qu'il daigne se souvenir de moi <sup>1</sup> : car comment oserais-je me marier sans l'avoir auparavant remercié de ses bontés ?

Pendant leurs discussions, deux petits eunuques demandèrent à parler à Chou-thay-kien, et lui dirent que Hû-hiau, commandant des frontières de la Tartarie, venait d'arriver avec beaucoup de prisonniers, et était suivi de plusieurs ambassadeurs chargés de tributs considérables <sup>2</sup>. Ils ajoutèrent que <sup>p4.136</sup> l'empereur leur avait fait préparer un festin, et que Sa Majesté voulait que le mandarin Tieh-chung-u, protecteur de ce général, y assistât.

— Le festin est prêt, nous nous sommes rendus à la maison de ce seigneur, et nous ne l'y avons point trouvé. On nous a dit qu'il était venu chez vous ce matin, et nous venons le chercher. Le messenger d'État l'attend dans l'avant-cour, et ses domestiques lui ont amené un cheval. Priez-le de venir incessamment.

L'eunuque Chou, voulant s'assurer de la vérité de ce message, vint lui-même <sup>p4.137</sup> à la porte, accompagné de Kwo-sho-su, et ayant reconnu qu'on ne les trompait point, ils se regardèrent l'un l'autre sans dire mot et tout confus, surtout lorsqu'ils virent le mandarin chargé du festin. L'eunuque, voyant tout délai impossible, fit incontinent ouvrir les portes et permit à Tieh-chung-u de se retirer.

Ce dernier ne savait que penser de cette prompte délivrance, lorsque le mandarin et le messenger de l'empereur lui apprirent l'invitation de Sa Majesté, et l'engagèrent à se rendre sur-le-champ à la cour. Alors Chou-thay-kien lui dit d'un air chagrin :

---

<sup>1</sup> Les mandarins sont obligés d'aller remercier l'empereur, et de lui rendre hommage toutes les fois qu'il daigne penser à eux. Cet hommage consiste à se prosterner trois fois devant lui, ou devant son trône lorsqu'il est absent. (Voy. Duhalde.)

<sup>2</sup> Les idées d'ambassade et de tribut sont inséparables à la Chine. Les Chinois s'imaginent que l'envoi d'une ambassade est un acte de soumission : aussi n'en envoient-ils aucune. Ils se sont cependant éloignés une fois de cette règle, sous le règne de l'impératrice Anne de Russie. (Voy. Bayer, tome I, dédicace.)

## Hau-Kiou-Choaan

— Quoique l'empereur vous ordonne de vous trouver au festin, il vous a aussi commandé de composer des vers ; vous avez encore un tableau à <sup>p4.138</sup> finir : que lui dirai-je demain, lorsqu'il me demandera pourquoi vous n'avez pas terminé ? Vous ne pouvez vous en aller sans avoir mis fin à votre ouvrage.

Il parlait ainsi dans le dessein de l'empêcher de se trouver au festin ; mais Tieh-chung-u lui répondit :

— Je vous ai demandé plusieurs fois l'autre tableau, et vous me l'avez refusé. Il est ici, mais vous m'avez fait accroire qu'il était dans l'appartement des femmes, pour m'y attirer ; cependant je veux bien le finir ; faites-le apporter.

Il acheva ses vers, prit congé de lui, et se retira.

Chou-thay-kien l'accompagna jusqu'à la porte, et alla ensuite rejoindre son ami Kwo-sho-su.

— Voilà, lui dit-il un jeune homme très habile : qui aurait cru qu'il se fût tiré de ce piège ? Ce <sup>p4.139</sup> message de l'empereur vient de rompre nos mesures.

Tous deux étaient au désespoir de ce contretemps, lorsque Kwo-sho-su, après quelques moments de silence, lui dit :

— Imaginons quelque autre expédient. Son mariage avec Shuey-ping-sin n'est point encore conclu ; tout le monde sait qu'ils ont des appartements séparés : je veux absolument le rompre. Ne croyez pas la chose impossible. Je vais réveiller les soupçons sur leur compte, à l'occasion du séjour qu'il a fait chez elle pendant sa maladie. Je ferai voir la fausseté de ce prétexte, je les accuserai d'avoir eu des motifs illicites, et je les déférerai au censeur de l'empire, afin qu'il avertisse l'empereur. Je dirai que, après avoir entretenu un commerce <sup>p4.140</sup> criminel, ils portent le scandale au point de se dire mariés. Je ferai voir combien une pareille conduite, surtout de

## Hau-Kiou-Choaan

la part des personnes de leur rang, tend à faire mépriser les lois. Votre excellence m'aidera à appuyer cette accusation. Sa Majesté ordonnera au tribunal des Rites d'en prendre connaissance. Je m'adresserai alors au che-hien de la ville où l'affaire s'est passée, et je l'engagerai à chercher parmi ses papiers des preuves qui appuient cette accusation. Le moins qui puisse leur arriver, c'est d'être séparés pour toujours l'un de l'autre.

— Si cela arrive lui dit l'eunuque, il me sera facile de parler à l'empereur au sujet du mariage de ma nièce.

<sup>p4.141</sup> Cette résolution prise, ils convinrent tous deux de la tenir secrète, pour assurer le succès.

@

## 4. CHAPITRE X

@

<sup>p4.142</sup> Aussitôt que Tieh-chung-u eut obtenu sa liberté, il avertit son père de la manière dont il vivait avec Shuey-ping-sin.

— Quoique vous viviez tous deux séparés, lui dit le mandarin Tieh-ying, je suis persuadé que votre mariage est valide, et que rien ne peut le dissoudre. Mais pourquoi ne menez-vous pas votre femme chez vous, pour convaincre le <sup>p4.143</sup> public de votre union, et pour éviter le scandale ? L'eunuque Chou vous hait à cause de sa nièce. Consultez votre femme sur les moyens qu'il convient d'employer dans cette conjoncture critique.

Alors il alla raconter à sa femme ce que son père lui avait dit.

— Monsieur, répondit-elle, avec sa douceur ordinaire, je suis prête à vous seconder, et je ferai tout ce qu'il vous plaira pour éviter ces clameurs. Toutes ces tracasseries ne viennent que de Kwo-sho-su et de son fils : achevons donc au plus tôt les cérémonies qui restent, pour convaincre le public que notre mariage a été célébré conformément aux lois.

Tieh-chung-u fut ravi de voir sa femme se prêter aux conseils de son père.

— <sup>p4.144</sup> Vous êtes une femme, lui dit-il, qui écoutez toujours la voix de la raison. Je ne manquerai pas d'instruire mon père et ma mère de vos intentions ; j'en ferai même part à mon ami Hû-hiau. Je m'adresserai ensuite au tribunal de kin-tien-kien <sup>1</sup>,

---

<sup>1</sup> Le *kin-tien-kien* est composé d'un président, de deux assesseurs et de mandarins subalternes, qui s'appliquent à l'astronomie et à l'astrologie, composent le calendrier impérial, et distinguent les jours, les heures, etc., en heureux et en malheureux. Leur principal emploi est de prédire les éclipses, dont ils dressent des tables qu'ils présentent à l'empereur. Celui-ci les envoie au tribunal des Rites, qui les répand dans toutes les provinces, afin qu'on observe les cérémonies usitées dans cette occasion, qui consistent à battre les timbales pendant la durée des éclipses ; les mandarins se

## Hau-Kiou-Choan

afin qu'on choisisse un jour fortuné pour célébrer nos noces, et j'inviterai tous les mandarins à la fête. En effet nous ne nous sommes point <sup>p4.145</sup> présenté du vin l'un à l'autre, ainsi que la coutume l'exige <sup>1</sup>.

Kwo-sho-su fut extrêmement fâché d'apprendre que ces jeunes gens se disposaient à célébrer de nouveau leur mariage. Afin de l'empêcher, il s'adressa à <sup>p4.146</sup> un des mandarins chargés d'accuser ceux qui commettent des crimes énormes, et fit tant par ses prières, qu'il l'engagea à accuser Tieh-chung-u et la demoiselle au tribunal de l'empereur.

Voici comment l'accusation était conçue ;

« Je, Vang-yo, accusateur et moniteur de l'empire, présente à Votre Majesté, avec tout le respect et la vénération que je lui dois, ce papier d'accusation au sujet d'un mariage scandaleux et contraire à la loi, afin que Votre Majesté puisse s'en instruire elle-même, et découvrir la vérité. Le mariage tenant le premier rang entre les cinq choses qui appartiennent à la <sup>p4.147</sup> nature humaine <sup>2</sup>, on doit y apporter beaucoup de soin et d'attention, et le célébrer avec toutes les cérémonies que les empereurs ont prescrites depuis un temps immémorial. Or il est inouï qu'une jeune fille sans père ni mère habite sous le même toit avec un jeune homme également éloigné de ses parents, sans l'entremise d'aucun médiateur et à l'insu de tout le monde,

---

prosternent ; le peuple jette des cris épouvantables pour effrayer le dragon, qui, à ce qu'il croit, est sur le point de dévorer le soleil ou la lune.

Ce tribunal députe aussi toutes les nuits cinq astronomes pour aller faire leurs observations à l'observatoire royal, et rapporter le matin les phénomènes qu'ils ont observés. (Voy. Magal., p. 231 ; *Hist. Mod. Univ.*, VIII, p. 186 ; Duhalde, Le Comte, etc.)

<sup>1</sup> Pendant la première nuit des noces, lorsque les époux sont entourés de leurs amis, le mari présente une tasse de vin à sa femme, qui, après avoir bu, lui en présente une autre à son tour.

<sup>2</sup> Par ces *cinq choses*, les Chinois entendent les différentes relations de la vie sociale : ces cinq devoirs sont ceux des pères et des enfants, du prince et des sujets, du mari et de la femme, des cadets et des aînés, et des amis.

## Hau-Kiou-Choaan

Cela arrive pourtant, et les parents des coupables sont les mandarins Shuey-keu-yé et Tieh-ying, tous deux grands-officiers du conseil <sup>p4.148</sup> de Votre Majesté. Depuis que le fait est devenu notoire à tout le monde, ils trament un mariage entre les parties coupables, qui ont l'audace de le célébrer avec le plus grand appareil, Cependant, tandis que la procession nuptiale marche dans les rues, tout le peuple murmure d'une chose inouïe entre des lettrés. Tous ces faits étant venus à ma connaissance, j'ai cru devoir en avertir Votre Majesté, afin que les coupables soient punis et que leur châtement serve d'exemple à la postérité.

Le mandarin Vang-yo ayant présenté cet écrit, l'empereur le renvoya à un conseiller nommé Ko-chung, qui fit le rapport suivant :

« <sup>p4.149</sup> Lorsqu'il s'agit de la réputation d'une jeune fille, on ne doit rien avancer qu'on ne soit en état de prouver. Or, dans le cas dont il s'agit, il n'y a aucun témoin, pas même un simple oui-dire. Que l'on fasse donc incessamment les recherches nécessaires pour appuyer cette accusation.

L'eunuque Chou sollicitait tous les jours ces perquisitions avec la dernière rigueur ; cependant, longtemps après seulement, on envoya cette accusation au tribunal des rites pour l'examiner. L'eunuque Chou, impatient de ce délai, s'adressa au grand-eunuque, qui a inspection sur tous les eunuques du palais <sup>1</sup>. Celui-ci fit tant, que <sup>p4.150</sup> l'empereur voulut enfin examiner lui-même l'affaire. Après l'avoir lue, il dit :

— Comme Tieh-chung-u est un jeune homme, le prétexte qu'il a pris pour aller chez la demoiselle me paraît très suspect. »

Pendant que le tribunal des Rites délibérait sur la réponse à faire à l'empereur, le mandarin Tieh-ying, ayant su ce qui se passait, fut si

---

<sup>1</sup> Les eunuques du palais ont plusieurs tribunaux particuliers dont ils relèvent, et auxquels seuls ils sont responsables de leur conduite. (Semedo, p. 114.)

alarmé, qu'il alla sur-le-champ raconter à Tieh-chung-u et Shuey-ping-sin ce qu'il avait appris.

— Le mandarin Vang-yo, leur dit-il, par inimitié pour vous, vient de présenter une requête à l'empereur. C'est à vous d'examiner ce que vous devez <sup>p4.151</sup> alléguer pour votre défense : il faut présenter une autre requête.

— Depuis longtemps nous nous y attendions, lui dirent-ils. Voyons auparavant quelle sera la réponse de l'empereur, et nous présenterons ensuite notre requête.

L'empereur avait renvoyé la requête au tribunal des Rites, qui la fit remettre au vice-roi de la province de Shan-tong, afin qu'il s'occupât des recherches nécessaires. Le mandarin Kwo-sho-su n'en eut pas plus tôt avis, qu'il écrivit à son fils de mettre le che-hien de la ville dans ses intérêts, et qu'il lui adressa même pour ce magistrat une lettre écrite de sa propre main.

Kwo-khé-tzu, ravi de l'expédient qu'on lui offrait, joignit cent pièces <sup>p4.152</sup> d'or <sup>1</sup> à la lettre de son père, en la faisant remettre au che-hien. Le mandarin qui exerçait dans ce temps cet emploi se nommait Wey-phey. C'était le même à qui Tieh-chung-u avait fait rendre sa maîtresse. Il venait d'entrer en charge lorsque Kwo-khé-tzu lui présenta les cent pièces d'or avec la lettre <sup>p4.153</sup> de son père. En la lisant il fut surpris de ce qu'on voulait non seulement nuire à son bienfaiteur, mais le choisir

---

<sup>1</sup> C'est le nom que les nations donnent à l'or non monnayé dont les Chinois se servent dans le commerce. Ces pièces sont de deux grandeurs ; les plus grandes valent plus de cent livres sterling, et les petites la moitié de ce prix, ou à proportion de leur poids, car l'argent ni l'or monnayés n'ont point cours à la Chine ; tous les paiements se font au poids. Aussi tous les marchands chinois portent toujours avec eux une petite balance et une paire de cisailles pour couper l'or selon la somme dont ils ont besoin, ce qu'ils font avec beaucoup de justesse.

Les Chinois sont si rusés, que, si l'argent monnayé avait cours chez, eux, ils l'altéreraient sans cesse. Aussi, lorsqu'ils portent de l'or chez l'étranger, les marchands ont la précaution de le couper en deux, n'osant point se fier à des gens qui ont souvent l'adresse d'y mettre un tiers de cuivre ou d'argent.

La seule monnaie courante à la Chine consiste dans de petites pièces de cuivre percées au milieu, pour pouvoir les enfilet plus commodément. Elles ne valent que six deniers. (Voy. Tavernier, part. 2, p. 8 ; Duhalde, vol. I, p. 330.)

## Hau-Kiou-Choaan

lui-même comme l'instrument de son malheur. Feignant cependant d'entrer dans les vues de Kwo-sho su :

— J'accepte, lui dit-il, votre présent, et lorsque je recevrai la requête, je ne négligerai rien pour vous obliger.

p4.154 Kwo-khé-tzu le remercia de sa bonne volonté et se retira.

Le gouverneur Wey-phey, ayant assemblé les officiers de son tribunal <sup>1</sup>, leur ordonna d'examiner l'affaire de Tieh-chung-u, de s'informer du motif qui avait engagé Shuey-ping-sin à le recevoir chez elle. Tous lui dirent unanimement qu'elle l'avait reçu par reconnaissance du service qu'il lui avait rendu en la tirant des mains de Kwo-khé-tzu, et que le fait était connu de tout le monde. Wey-phey leur demanda ensuite si depuis ce temps leur conduite avait p4.155 été blâmable. Ils répondirent que le pao-che-hien son prédécesseur, ayant eu quelque doute sur leur vertu, les avait fait épier par un homme qui s'était caché chez eux pendant quelque temps, et qu'il avait rendu un si bon témoignage, que le pao-che-hien avait regardé le jeune étranger comme un saint, et avait conçu la plus haute estime pour lui. Aussitôt le gouverneur Wey-phey manda l'espion, ainsi que le supérieur de la pagode où Tieh-chung-u avait logé. Il les questionna séparément, et tous deux lui dirent que sa conduite était irréprochable. Ravi de cette découverte, Wey-phey n'attendit plus que l'arrivée des dépêches du tribunal des Rites et du vice-roi pour faire son rapport. Elles parvinrent au bout p4.156 de cinq jours, et sur-le-champ il répondit au vice-roi. Ce mandarin convint qu'il n'y avait rien que de louable dans cette affaire, et fit son rapport à la cour. Le tribunal des Rites loua la conduite de Tieh-chung-u, le regarda comme un saint, et reconnut la mauvaise foi de Kwo-sho-su ; mais comme il était obligé d'observer les formalités ordinaires, il informa ce mandarin de la réponse qu'on lui avait faite, et l'invita à la venir lire lui-même.

---

<sup>1</sup> Les officiers de chaque tribunal sont entretenus aux dépens du public et logés dans les cours attenantes ; leurs emplois sont à vie, de manière que les affaires vont toujours leur train, quoique les mandarins soient déplacés, ce qui arrive souvent. (Duhalde, vol. I, p. 284 ; *Lettres édif.*, etc.)

## Hau-Kiou-Choaan

Kwo-sho-su frémit de rage en la lisant, et adressa mille reproches au gouverneur Wey-phey.

— Il n'y a que très peu de temps, dit-il, qu'il est docteur ; il vient d'entrer en charge : comment a-t-il pu instruire si rapidement cette affaire ? Il faut être <sup>p4.157</sup> bien imprudent et bien hardi pour oser absoudre ce criminel, sous des prétextes aussi légers. Je ne veux point que sa conduite reste impunie.

Il pria en conséquence les grands-mandarins de faire citer Wey-phey, afin d'exposer ses raisons. Vang-yo de son côté présenta aussi une requête à l'empereur, qui la reçut et qui manda Wey-phey pour qu'il vînt justifier sa conduite.

Wey-phey, en recevant cet ordre du vice-roi, fut averti en secret de travailler à sa défense, avec d'autant plus d'activité qu'il avait des ennemis redoutables. Il alla remercier le vice-roi de son conseil, et l'assura qu'il n'avait rien à se reprocher.

Attendant avec calme le résultat de cette affaire, il emmena l'espion que <sup>p4.158</sup> son prédécesseur avait employé. Le supérieur des bonzes apporta la lettre de Kwo-sho-su et les cent pièces d'or, et partit pour la cour.

Wey-phey n'osa pas d'abord se présenter à l'empereur ; mais il demanda audience au Hing-pu (tribunal des Crimes), qui lui demanda comment il avait osé, vu le peu de temps qu'il était en charge, décider si positivement de la conduite de Tieh-chung-u et de la demoiselle. On alla même jusqu'à lui demander si on ne l'avait pas gagné.

— Depuis que Sa Majesté, répondit Wey-phey, m'a honoré de la charge de che-hien, je me fais un devoir de m'instruire à fond des affaires déferées à mon tribunal. Il est vrai que je ne connaissais pas assez celle-ci pour la <sup>p4.159</sup> décider moi-même : aussi je me suis adressé aux officiers de mon tribunal pour en prendre connaissance. Ils m'ont adressé à une personne que le

## Hau-Kiou-Choan

pao-che-hien mon prédécesseur avait chargée d'épier leur conduite, et c'est d'elle que je tiens ce que j'ai avancé. Vos excellences me demandent si Tieh-chung-u ne m'a point fait de présent. Je n'ai rien reçu de ce mandarin ; mais j'ai reçu de Kwo-sho-su une lettre qu'il m'a écrite de sa propre main, et cent pièces d'or que son fils m'a remises en main propre. Voilà l'espion dont je vous ai parlé ; voilà la lettre et les pièces d'or.

Les mandarins ne surent que lui répondre, et ne trouvant aucun sujet de le blâmer, ils le renvoyèrent avec l'ordre d'attendre la réponse de l'empereur, p4.160 et de se présenter toutes les fois qu'on le manderait. Wey-phy fit sa révérence et se retira.

On verra la suite de cette histoire dans le chapitre suivant.

@

## 4. CHAPITRE XI

@

<sup>p4.161</sup> Les mandarins qui composaient le tribunal des Crimes, voyant qu'ils ne pouvaient favoriser Kwo-sho-su sans courir le risque de se perdre, prièrent le tribunal des Rites de présenter un mémoire à l'empereur, afin de l'instruire des démarches qu'ils avaient faites. L'empereur, après l'avoir lu lui-même, dit :

— Voilà un fait extraordinaire. Si ce rapport est vrai, je puis me vanter <sup>p4.162</sup> d'avoir dans mon empire un homme d'un rare mérite.

L'eunuque Chou, qui était présent, lui répondit :

— Ce rapport vient d'un gouverneur qui n'a su cette affaire que par le bruit public ; j'ai peine à y ajouter foi : car si leur conduite est irréprochable, pourquoi le père de Tieh-chung-u n'a-t-il pas consulté Votre Majesté ? Ces jeunes gens ont vécu ensemble et se marient aujourd'hui.

Après quelques moments de réflexion, l'empereur ajouta :

— Je crois que vous avez raison. Qu'on ordonne à chaque partie de me présenter un mémoire, afin que je puisse examiner moi-même cette affaire.

Lorsque les jeunes gens reçurent cet ordre, ils furent enchantés. Au contraire <sup>p4.163</sup> Kwo-sho-su, qui s'était flatté de les perdre, fut saisi d'une frayeur extrême, et vit qu'il s'était perdu lui-même. Il crut pouvoir se tirer de ce mauvais pas en faisant connaître à l'empereur les démarches de son fils pour épouser Shuey-ping-sin, et les raisons qui l'obligeaient à ne plus penser à ce mariage ; il s'imaginait ainsi que sa cause deviendrait meilleure, et en conséquence il présenta à l'empereur la requête suivante.

## Hau-Kiou-Choaan

« Moi, serviteur de Votre Majesté, je prends la liberté de lui présenter cette requête sur l'affaire dont il lui a plu de prendre connaissance. J'avais eu dessein de marier mon fils avec la fille de Shuey-keu-yé, et je m'étais adressé à son père ; mais ayant appris depuis <sup>p4.164</sup> plusieurs faits qui ternissaient sa réputation, je changeai de sentiment. Comment donc peut-on s'imaginer que mon fils ait voulu la ravir de force ? C'est ce que je prie Votre Majesté de vouloir bien considérer.

Tieh-chung-u, ayant vu la requête de son adversaire, présenta aussitôt à l'empereur la sienne :

« C'est pour obéir aux ordres de Votre Majesté que je la supplie de croire que je lui dirai la vérité sans aucun déguisement. Si je ne lui ai point parlé jusqu'ici de cette affaire, c'est parce que je l'ai crue indigne de son attention, vu qu'il ne s'agissait que d'un mariage entre des particuliers.

<sup>p4.165</sup> Je voyageais dans les provinces, avec la permission de mon père, lorsqu'on entrant dans la ville de Tséé-nan, j'aperçus beaucoup de tumulte dans les rues. J'en demandai la cause, et l'on me dit que le fils de Kwo-sho-su enlevait la fille de Shuey-keu-yé, dans le dessein de l'épouser malgré elle. Indigné d'un pareil outrage, je représentai au che-hien que le mariage ne pouvait avoir lieu sans le consentement des deux parties, indépendamment des autres formalités que les rites prescrivent. Il eut égard à mes remontrances, et fit ramener la demoiselle chez elle. Je ne connaissais ce point les parties, et je n'avais d'autre vue que de les arranger. Le fils de Kwo-sho-su, outré de ce que je <sup>p4.166</sup> m'étais opposé à ses desseins, conçut contre moi la haine la plus violente. J'étais logé dans une pagode ; il engagea le bonze à mêler du poison dans ma nourriture, ce qui me mit à deux doigts de la mort. Shuey-ping-sin ayant appris que j'étais dangereusement malade, me

## Hau-Kiou-Choaan

fit transporter chez elle, voulant reconnaître ainsi le petit service que je lui avais rendu. Pendant tout le temps que j'ai demeuré chez elle, je me suis conduit de manière à ne causer aucun scandale.

À l'égard du mariage que je viens de contracter avec elle, je n'y ai souscrit qu'à fin d'obéir à mon père et à ma mère. C'est la conséquence du service rendu au général Hû-hiau, qui, au moyen des victoires qu'il a <sup>p4.157</sup> remportées, a fait rappeler le père de la demoiselle de l'exil auquel il avait été condamné à l'instigation de Kwo-sho-su. Ce général, voulant reconnaître le service que je lui avais rendu, m'a servi de médiateur, et a engagé Shuey-keu-yé à me donner sa fille, sans que j'en eusse connaissance. Quoique notre mariage ait été célébré deux fois, il n'a point encore été consommé, tant nous avons été jaloux de notre réputation et de notre honneur. Nous avons vécu jusqu'ici ensemble dans une aussi grande innocence que des enfants. C'est tout ce que j'ai à représenter à Votre Majesté dans ma requête, pour me conformer à sa volonté.

<sup>p4.168</sup> Voici quelle était la requête de la demoiselle.

« Shuey-ping-sin, pour obéir aux ordres de Votre Majesté, lui présente ce mémoire, que la vérité seule a dicté.

Ma mère étant morte et mon père banni, je restai seule au logis, et j'y vivais avec la plus grande circonspection, et ma porte toujours fermée <sup>1</sup>, sans songer à me marier, lorsque Kwo-sho-su entreprit de troubler le repos dont je jouissais. Son fils, qui est de la même ville que moi, me méprisa assez pour vouloir m'épouser par force, et m'enleva sous <sup>p4.169</sup> prétexte d'un ordre de Votre Majesté. Comme il m'emmenait, Tieh-chung-u me rencontra, et prit ma défense auprès du che-hien,

---

<sup>1</sup> C'est-à-dire dans la retraite.

## Hau-Kiou-Choaan

qui me fit reconduire chez moi. Kwo-khé-tzu, outré de voir son projet échouer ainsi, conçut une haine mortelle pour mon libérateur, et chercha tous les moyens possibles de lui nuire, au point d'engager le bonze du couvent où il était logé à lui donner du poison, ce qui le mit à deux doigts de la mort. Ayant appris sa maladie, j'aimai mieux hasarder ma réputation que de laisser périr mon bienfaiteur. Je le fis donc transporter chez moi pour le soigner. Je vécus avec lui sous le même toit pure et nette, et avec la plus grande modestie, sans avoir jamais la p4.170 moindre pensée déshonnête. Il est aussi innocent que moi, et tout ce qu'on rapporte sur notre mariage est faux. C'est mon père qui l'a dirigé. Le général Hû-hiau nous a servi de médiateur, et a pris lui-même la peine de dresser le contrat. Cependant, quoique mariés, nous n'avons point encore été réunis dans le même lit. Comme c'est une affaire particulière entre mari et femme, je n'en aurais rien dit à Votre Majesté, si elle ne m'avait ordonné de parler. Je la supplie d'avoir égard à la justice de ma cause.

Le mandarin Tieh-ying présenta pareillement le mémoire suivant à l'empereur.

« Je, Tieh-ying, ta-cha-yuen p4.171 (supérieur des vice-rois), présente ce mémoire à Votre Majesté avec tout le respect que je lui dois. Les rites du mariage doivent être observés par le père et la mère de chaque partie. Lorsqu'un père a dessein de marier son fils, il est de son devoir de lui chercher une femme vertueuse. Mon fils, qui est un des premiers docteurs de l'empire, ne peut ignorer les cérémonies et les coutumes, ni encore moins violer les lois de l'empire. Étant soumis à Votre Majesté et aux mandarins, comment oserions-nous les enfreindre ? La jeune demoiselle Shuey-ping-sin a trop d'honneur et de bon sens pour consentir à ce qui peut nuire à

## Hau-Kiou-Choaan

sa réputation. Ce qu'on a dit à Votre Majesté au sujet de ce mariage est absolument <sup>p4.172</sup> contraire à la vérité. Ces troubles ne sont arrivés que par un effet de la haine et de l'envie de certaines personnes. Votre Majesté a assez de lumière pour découvrir la vérité.

Voici quel fut le mémoire du père de la demoiselle.

« Je, Shuey-keu-yé, président du tribunal des Armes, présente ce mémoire à Votre Majesté avec le respect et la soumission qui lui sont dus.

Le mariage est un engagement libre, qui requiert le consentement mutuel des deux parties. Ma fille n'a point voulu épouser Kwo-khé-tzu, dont le père, étant un des conseillers de Votre Majesté, et ayant inspection sur tout <sup>p4.173</sup> l'empire, ne peut ignorer les lois ni les coutumes. Non content des outrages qu'il m'a faits, il continue de présenter des mémoires à Votre Majesté, remplis de faussetés et de mensonges, de faits injurieux à ma fille, qui a eu l'honneur de lui présenter un mémoire, auquel je supplie humblement Votre Majesté d'avoir égard.

L'empereur, ayant reçu ces cinq mémoires, fit assembler tous les mandarins de son conseil, et leur ordonna de les examiner avec soin. Tous convinrent unanimement de la vérité des faits, savoir, que Kwo-khé-tzu avait enlevé la demoiselle par force, et qu'elle avait reçu Tieh-chung-u chez elle pour le faire soigner pendant sa maladie ; mais <sup>p4.174</sup> qu'à l'égard de la conduite qu'ils avaient tenue depuis, ils ne pouvaient rien décider, et qu'il fallait s'en informer auprès du mandarin qui exerçait la charge de che-hien dans le temps où l'affaire avait eu lieu. Ils firent venir aussitôt ce mandarin, qui se rendit en conséquence à la cour. L'empereur voulut l'interroger lui-même :

— Vous qui étiez, lui dit-il che-hien de ce district, connaissez-vous l'affaire qui s'est passée entre Tieh-chung-u et Shuey-

## Hau-Kiou-Choan

ping-sin ? Examinez ces cinq mémoires ; dites-moi qui a raison ou tort : autrement je vous punirai aussi sévèrement que les coupables.

Le pao-che-hien, les ayant lus, répondit à Sa Majesté que les défenseurs n'avaient rien avancé qui ne fût vrai ; p4.175 mais qu'il ne pouvait rien décider touchant leur mariage, vu qu'il s'était fait à Péking.

L'eunuque Chou dit alors à l'empereur :

— Il est possible qu'ils aient vécu auparavant comme on le dit, mais ayant depuis été mariés deux fois, il n'est pas vraisemblable qu'ils aient conservé leur chasteté ainsi qu'ils le disent.

L'empereur trouva sa remarque juste, et ordonna à tous les mandarins de se rendre au palais le lendemain matin, et à Tieh-chung-u et à la demoiselle de les accompagner.

@

## 4. CHAPITRE XII

@

p4.176 Tous les mandarins s'étant rendus au palais avec Tieh-chung-u et sa femme, l'empereur vint à l'audience, où, après avoir reçu le salut ordinaire <sup>1</sup>, il ordonna à Tieh-chung-u de se présenter. L'empereur fut ravi de sa bonne mine, et lui dit :

— p4.177 Est-ce vous qui avez forcé le palais de Tah-quay, et qui avez délivré Han-yuen avec sa femme et sa fille ?

Il répondit affirmativement.

— Est-ce vous, reprit Sa Majesté, qui avez protégé le général Hû-hiau ?

— C'est moi-même.

— Ces deux actions vous font honneur et annoncent un grand courage. Est-il vrai, comme on le dit, que vous avez demeuré chez Shuey-ping-sin pendant votre maladie, et que vous êtes resté cinq jours et cinq nuits avec elle sans aucun mauvais dessein ?

— Cela est encore vrai.

— On peut trouver un homme juste et sincère, mais il est difficile d'en trouver un qui vous ressemble. Vous dites dans votre requête que vous avez été p4.178 mariés deux fois : comment cela s'est-il fait ?

— Lorsqu'on m'a transporté chez cette demoiselle pendant ma maladie, on fit courir de faux bruits sur notre conduite, et voilà la cause de nos deux mariages. Si nous eussions cohabité ensemble la première fois que nos parents convinrent de notre

---

<sup>1</sup> Ce salut consiste à se prosterner neuf fois devant le trône, en frappant du front contre terre. (Voy. Duhalde.)

## Hau-Kiou-Choaan

mariage, nous aurions nui à notre réputation : en conséquence, nous avons vécu séparés jusque aujourd'hui. Puisque Votre Majesté veut connaître la conduite que nous avons tenue, nous osons l'assurer que nous avons été comme le soleil parmi les nuages : c'est la présence seule de Votre Majesté qui nous tire de cette obscurité et qui nous rend notre éclat.

p4.179 L'empereur l'écouta avec beaucoup d'attention, et lui dit :

— Shuey-ping-sin est donc encore vierge ?

Il fit ensuite appeler la demoiselle, qui lui parut aussi belle qu'un ange, et lui demanda si elle se nommait Shuey-ping-sin.

— C'est mon nom, répondit-elle.

— Le che-hien de votre ville m'a dit que vous vous étiez tirée trois fois par votre esprit des mains de Kwo-khé-tzu.

— Je suis une pauvre fille : Kwo-khé-tzu, profitant de l'exil de mon père dans la Tartarie, a voulu me contraindre à l'épouser, et, voyant que je n'étais pas en état de lui résister de vive force, j'ai eu recours à la ruse p4.180 pour me délivrer de ses importunités.

L'empereur se mit à rire, et ajouta :

— Comment se peut-il que vous, qui avez eu peur de Kwo-khé-tzu, ayez eu le courage de recevoir un étranger chez vous ? N'avez-vous pas craint qu'on parlât mal de vous ?

— Le service qu'il m'avait rendu était trop grand pour ne point le reconnaître, même au prix de ma réputation.

Alors l'empereur se mit de nouveau à rire.

— Avant que vous ne connussiez Tieh-chung-u, dit-il, vous l'avez d'abord reçu chez vous, sans aucun égard pour les murmures et les reproches du public ; aujourd'hui vous l'avez

épousé par <sup>p4.181</sup> ordre de vos parents, et vous vivez dans des appartements séparés : pourquoi agissez-vous ainsi ?

— Ces murmures étaient légers, et je compris que le départ de Tieh-chung-u les ferait cesser ; mais aujourd'hui, lorsque nous sommes unis par les nœuds d'un mariage légitime, je craindrais de me couvrir d'infamie pour le reste de mes jours. Ce n'est qu'en tremblant que je parais devant Votre Majesté.

L'empereur, ravi de son ingénuité, de la modestie et de la défiance avec laquelle elle défendait sa cause, lui dit :

— Jeune femme, la conduite que vous avez tenue est si belle, qu'il serait impossible de trouver votre pareille, quand même on remonterait à l'antiquité la <sup>p4.182</sup> plus reculée. Vous méritez d'être révérée comme une sainte dans toutes les parties du monde. Que quatre eunuques la conduisent chez l'impératrice <sup>1</sup>, et qu'elle ordonne à ses femmes d'examiner si elle est vierge ou non.

Quatre eunuques la conduisirent aussitôt chez l'impératrice, qui ordonna à deux suivantes de s'assurer de sa <sup>p4.183</sup> virginité.

Elles revinrent un moment après, et lui dirent :

— Nous avons exécuté les ordres de Votre Majesté, et nous lui déclarons que Shuey-ping-sin est vierge.

L'impératrice lui fit servir du thé, et envoya leur réponse à l'empereur, qui la communiqua aux mandarins de la cour.

---

<sup>1</sup> Comme la polygamie est permise à la Chine, l'empereur a coutume d'avoir un grand nombre de femmes ; mais une seule porte le titre d'impératrice, ou d'épouse choisie, et a la permission de manger avec lui. Parmi celles d'un rang inférieur, il y en a neuf du second et trente du troisième, qu'on appelle simplement femmes. Viennent après les concubines, dont le nombre est au gré de l'empereur. Elles se tiennent dans des appartements séparés des premières, à moins qu'il n'en prenne quelque-une en amitié, et dans ce cas il la fait passer dans la cour intérieure. En général il témoigne plus d'amitié à celles qui lui donnent le plus d'enfants, surtout à la mère du premier, quoiqu'elles soient toutes inférieures à l'impératrice, et obligées de la servir à table. (*Voy. Hist. Mod. Univ.*, VIII, p. 64) Magal., p. 290, 308 ; Semedo, p. 113 ; Duhalde, vol. I, p. 293.) Les mandarins ont soin de choisir les plus belles filles de leur gouvernement pour le sérail de l'empereur.

## Hau-Kiou-Choan

— <sup>p4.184</sup> Quoique Shuey-ping-sin, leur dit-il, ait été mariée deux fois avec Tieh-chung-u par ordre de ses parents, et qu'elle soit restée auparavant cinq jours avec lui dans la même maison, elle a néanmoins conservé sa virginité, la chose n'est plus douteuse. Je m'estime heureux de posséder un diamant aussi précieux. C'est le fait le plus extraordinaire qui soit jamais arrivé : je veux le faire connaître à mes sujets, afin qu'il leur serve d'exemple. Cependant, si je n'avais pas examiné cette affaire moi-même, un mérite aussi rare eût été enseveli dans la disgrâce, comme une pierre précieuse tombée dans le fumier.

Il demanda ensuite à ses mandarins leur avis.

— Votre Majesté, lui répondirent-ils, <sup>p4.185</sup> a examiné et jugé l'affaire : nous nous en rapportons à sa décision.

L'empereur, ayant fait appeler le mandarin Kwo-sho-su, lui parla en ces termes :

— Vous êtes ministre d'État et un des premiers conseillers de l'empire : pourquoi n'avez-vous pas puni votre fils ? Il a essayé trois fois d'enlever une jeune fille de bonne naissance, il l'a insultée de la manière la plus injurieuse ; non content de le soutenir, vous vous êtes efforcé de diffamer un innocent ; ce sont des crimes que je ne saurais pardonner.

À ces mots, Kwo-sho-su fut saisi d'une frayeur extrême, et se jeta aux pieds de l'empereur, en disant :

— Tieh-chung-u et Shuey-ping-sin <sup>p4.186</sup> sont dans la fleur de la jeunesse, et sont restés ensemble dans la même maison : je n'ai pu m'imaginer qu'ils eussent agi avec réserve et modestie. J'espère donc que Votre Majesté voudra bien me pardonner.

L'empereur fit ensuite appeler Vang-yo et lui parla ainsi ;

## Hau-Kiou-Choaan

— Vous êtes censeur de l'empire : pourquoi n'avez-vous pas mieux examiné cette affaire avant de m'en faire le rapport ? Rien n'est plus injuste que de m'en imposer dans un cas qui intéresse l'honneur et la réputation de tant de personnes. Si je m'en fusse rapporté à vous et si je n'eusse pas examiné moi-même l'affaire, la vérité eut été étouffée par la honte et l'infamie.

p4.187 Le mandarin, frappé de ce reproche juste et sévère, se jeta aux genoux de l'empereur en s'écriant :

— Je mérite d'être puni ; je suis à la discrétion de Votre Majesté.

Lorsque le gouverneur Wey-phey se présenta, l'empereur lui adressa ainsi la parole :

— Comme vous avez eu égard à la justice, que vous avez résisté aux présents, et rétabli la réputation de Shuey-ping-sin, je veux vous récompenser des peines et des soins que vous avez pris.

Sa Majesté donna aussitôt la déclaration suivante :

« Deux de mes sujets viennent de donner un exemple si rare de leur mérite, que je trouve à propos de le p4.188 publier dans tout mon empire, pour qu'il serve d'encouragement aux personnes de l'un et de l'autre sexe.

Shuey-ping-sin est une fille dont on ne peut trop louer la vertu et le courage. Sa vertu l'a mise trois fois en état de résister aux poursuites les plus pressantes, pour conserver sa pureté et sa chasteté. Par un effet de son courage, elle a reconnu les services que lui avait rendus son bienfaiteur, au risque de nuire à sa réputation : car, quoique seule et délaissée, elle a reçu chez elle un étranger pour le soigner pendant sa maladie. Son mérite et sa vertu seraient encore inconnus et méprisés, si je n'avais eu le bonheur de les découvrir moi-même. J'ai trouvé

## Hau-Kiou-Choaan

Shuey-ping-sin pure et sans tâche, et digne par conséquent d'être célébrée <sup>p4.189</sup> dans toute l'étendue de mon empire.

Tieh-chung-u est un jeune homme vertueux, intègre et courageux. Il n'a pas craint de forcer le palais d'un homme de qualité, pour tirer un vieillard, sa femme et sa fille, de l'oppression sous laquelle ils gémissaient. Il s'est rendu caution pour le général Hû-hiau, et s'est déclaré son protecteur. Il a tiré Shuey-ping-sin des mains de la violence. Quoique marié avec elle pour la deuxième fois, il a conservé sa chasteté, dans le temps même où l'on murmurait publiquement de sa conduite. Tout cela était inconnu, et c'est moi, empereur, qui l'ai découvert, et en ai reconnu la vérité. Il mérite d'être loué dans tout l'empire, et d'avoir le pas sur tous les capitaines. Il est digne de recevoir <sup>p4.190</sup> Shuey-ping-sin pour épouse, et Shuey-ping-sin mérite de l'avoir pour époux. Ils sont tous deux d'une vertu supérieure, et je ne puis m'empêcher de les louer et de les applaudir.

C'est pourquoi j'élève ledit Tieh-chung-u au degré de ta-hio-tse (magistrat d'une capacité éprouvée), et le constitue de plus co-lau (ministre d'État). Quant à Shuey-ping-sin, je la crée fu-gen. Je veux être moi-même leur médiateur, et en cette qualité je leur fais présent de cent pièces d'or fin <sup>1</sup>, et de cent pièces d'or et d'argent, d'un habit de ma garde-robe et d'une couronne. Je veux que ma <sup>p4.191</sup> musique les accompagne, que leur noce soit célébrée à mes dépens, et que tous les chanceliers, les mandarins et les officiers de ma cour, accompagnent l'épouse chez son mari, afin que tout le monde sache que je sais récompenser la vertu et le mérite.

---

<sup>1</sup> Ce que les Portugais, et plusieurs autres nations, appellent *pains d'or*, est appelé par les Anglais *shoes of gold*, et par les Hollandais *goltschut* ou *bateaux d'or*, parce qu'ils ont la figure d'un soulier ou d'un bateau. Cent de ces pains valent dix mille livres sterling. Ils sont d'un or très fin et très pur. (Tavernier, part. 2, p. 8.)

## Hau-Kiou-Choaan

À l'égard des mandarins Shuey-keu-yé et Tieh-ying, je les avance de trois degrés <sup>1</sup>, pour les récompenser de la bonne éducation qu'ils ont donnée à leur fils et à leur fille.

Quant à Wey-phey, je le renvoie à son poste de che-hien pour trois ans, après lesquels je l'élèverai à un poste plus considérable, afin de le récompenser de son intégrité.

J'avance l'ancien gouverneur pao-che-hien d'un degré, en faveur de l'exactitude avec laquelle il m'a rendu compte de cette affaire.

Le ministre Kwo-sho-su mériterait la mort pour avoir mal élevé son fils, et <sup>p4.193</sup> pour avoir diffamé des gens de mérite ; mais ayant égard aux services qu'il m'a rendus, je le renvoie au tribunal des Crimes pour y être dépouillé de son emploi, et y recevoir cinquante coups de bâton <sup>2</sup>.

Le censeur Vang-yo, dont l'accusation a été reconnue fautive, sera déchu de trois degrés, et perdra trois ans de ses honoraires.

Kwo-khé-tzu qui a tenté trois fois d'enlever Shuey-ping-sin, et qui a fait <sup>p4.194</sup> donner du poison à Tieh-chung-u, a commis un crime énorme. Je le renvoie au gouverneur de la ville, pour

---

<sup>1</sup> Ces degrés sont des distinctions honorifiques. Lorsque la conduite d'un mandarin mérite une récompense ou un châtement léger, ses supérieurs l'élèvent ou l'abaissent de trois ou quatre degrés. Le mandarin est obligé de mettre à la tête des ordres qu'il expédie le nombre de degrés dont il a été avancé ou reculé. Lorsqu'un homme a été élevé au dixième degré, il est fait pour l'ordinaire grand-mandarin, comme au contraire, s'il est abaissé de dix degrés, il court risque de perdre son emploi. (Voy. Duhalde, vol. I, p. 258.)

<sup>2</sup> À la Chine, les plus grands ministres ne sont pas à l'abri des châtements ; lorsque l'empereur reconnaît leurs fautes, il les traite comme les derniers de ses sujets. Ces sortes d'exemples sont fréquents à la cour de Péking.

Le père Le Comte rapporte que, pendant son séjour à la Chine, trois mandarins du rang de co-lau (ministre) furent cassés pour s'être laissés corrompre. J'ai ignoré, dit-il, ce que les deux autres devinrent ; mais le troisième, qui était un ancien magistrat, vénérable par son âge, et fort estimé par sa capacité, fut condamné à garder une des portes du palais. Je le vis un jour dans cet état d'humiliation, montant la garde comme une simple sentinelle : je le saluai en passant, en mettant un genou en terre, tous les Chinois respectant encore en lui l'ombre de la dignité dont il avait été revêtu.

## Hau-Kiou-Choaan

recevoir cent coups de bâton, et je le bannis pour vingt ans du lieu de sa naissance.

Je récompense chacun selon son mérite. Ceux qui feront bien auront part à mes faveurs, ceux qui feront mal seront punis. Que cette sentence soit publiée dans toute l'étendue de mon empire.

@

#### 4. CHAPITRE XIII

@

<sup>p4.195</sup> L'impératrice fit beaucoup d'amitié à Shuey-ping-sin, la renvoya avec de riches présents, et chargea quatre eunuques de la reconduire chez l'empereur. Sa Majesté la reçut de la manière la plus gracieuse.

— Jeune fille, lui dit-il, c'est avec peine qu'on trouvera dans l'histoire une conduite pareille à la vôtre. Vous étiez à la veille de perdre votre réputation, et je viens de la rétablir en publiant votre vertu dans tout mon empire. Vous pouvez vous marier dès aujourd'hui. <sup>p4.196</sup> Je vous souhaite une fortune prospère et une longue vie. Puissiez-vous avoir des enfants aussi sages et aussi vertueux que vous !

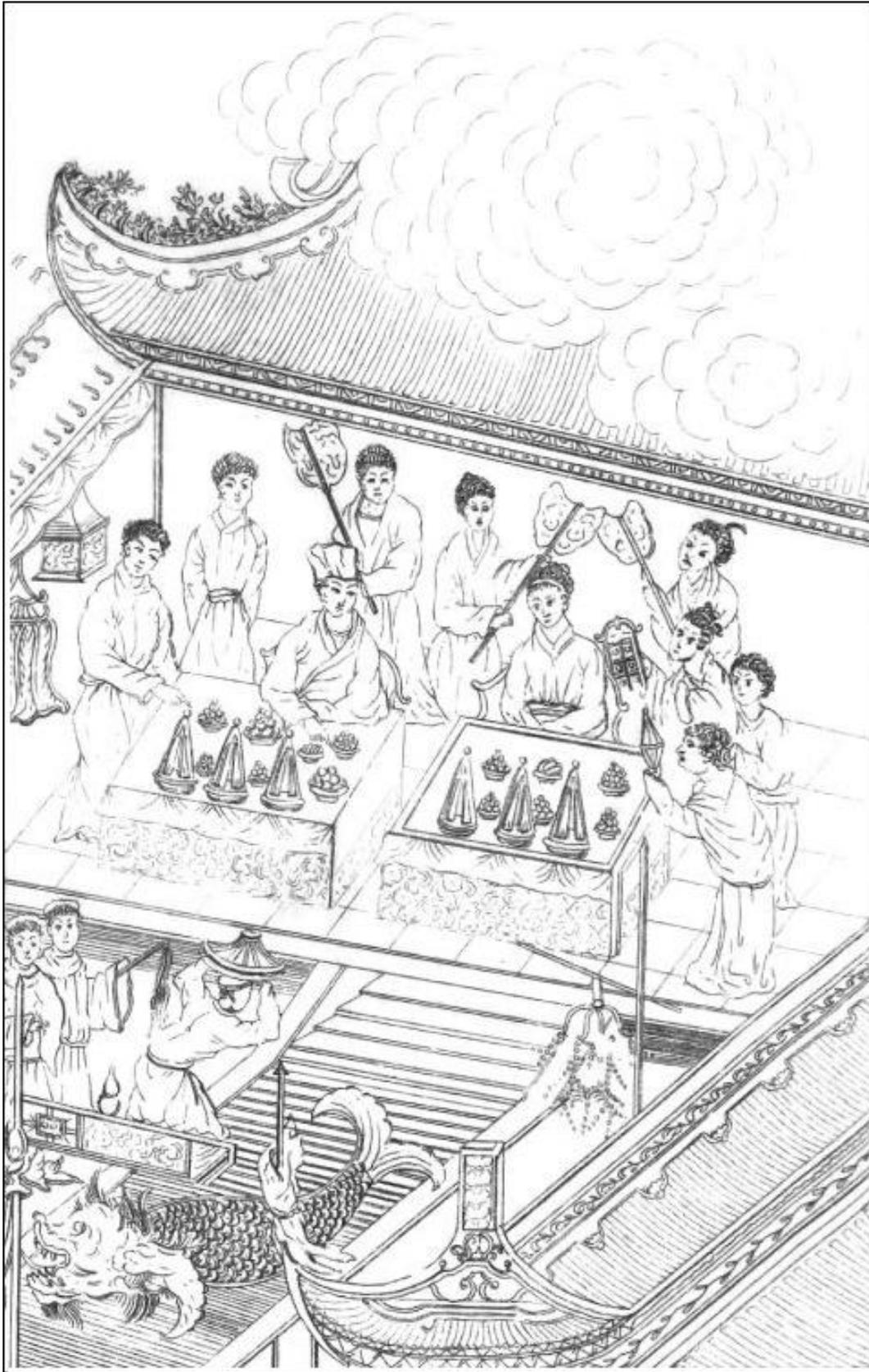
Tieh-chung-u, Shuey-ping-sin et tous les mandarins remercièrent l'empereur et se retirèrent. Les nouveaux mariés partirent de leur maison accompagnés d'un nombreux cortège ; en traversant les rues, ils reçurent de toutes parts des éloges et des applaudissements.

C'est ainsi que Shuey-ping-sin, après une infinité de traverses, fut élevé au comble de la gloire, ce qui donna lieu à des vers dont voici le sens :

« Les roses n'ont de l'odeur qu'après qu'elles sont épanouies ; les pierres précieuses n'ont d'éclat qu'après qu'elles sont polies ; le froid fait doubler le pas ; <sup>p4.197</sup> et pressé par l'adversité, l'on se hâte dans le chemin de la vertu. »

Les nouveaux mariés en arrivant trouvèrent la salle magnifiquement éclairée et un festin splendide. Ils se saluèrent l'un l'autre en présence de la compagnie, et témoignèrent publiquement combien ils étaient sensibles aux bontés de l'empereur. Ensuite ils saluèrent respectueusement leur père et leur mère, ainsi que les mandarins qui les accompagnaient, et les remercièrent de leurs politesses. On servit alors un splendide festin.

Hau-Kiou-Choan



## Hau-Kiou-Choaan

Le repas fini, Tieh-chung-u et son aimable épouse s'acquittèrent des cérémonies usitées ; les mandarins prirent ensuite congé d'eux, et allèrent annoncer à l'empereur que les cérémonies <sup>p4.198</sup> étaient terminées, et que le jeune couple le remerciait de ses bontés.

Kwo-sho-su reçut son châtiment avec résignation, mais il fut touché vivement du sort de son fils. Le censeur Vang-yo fut inconsolable de sa dégradation ; les autres reçurent le châtiment qu'ils avaient mérité par leur mauvaise conduite, ce qui donna lieu à Tieh-chung-u de composer des vers dont voici le sens :

« Le méchant fait le mal sans considérer les suites ; mais lorsque le temps est venu, il reçoit le châtiment qu'il mérite. Que cet exemple fasse impression sur vous ; changez de conduite, et souvenez-vous qu'avec la vertu seule on peut acquérir de la réputation et de la gloire. »

<sup>p4.199</sup> Tieh-chung-u et Shuey-ping-sin vécurent ensemble plusieurs années dans un bonheur parfait et continuèrent de s'aimer avec la même tendresse. Tieh-chung-u ne pouvait se lasser du mérite de sa femme, et la remerciait sans cesse des services qu'elle lui avait rendus, en disant qu'il lui était redevable de la haute fortune dont il jouissait. De son côté elle lui prodiguait les éloges les plus flatteurs, le remerciait à son tour de ses bontés, l'assurait qu'elle n'était pas digne d'être sa servante, et qu'elle lui serait toujours soumise et le servirait toute sa vie avec l'affection la plus tendre et la plus respectueuse. Voici le sens des vers qu'on composa à leur sujet.

« Les nouveaux mariés retournent <sup>p4.200</sup> chez eux en pompe, au bruit des acclamations publiques, afin que leurs vertus soient connues et engagent les autres à les imiter. On les avait ignorées jusqu'ici, mais aujourd'hui elles sont publiées par tout l'univers.

## Hau-Kiou-Choaan

Tieh-chung-u et Shuey-ping-sin vécurent après leur mariage dans une parfaite harmonie et de la manière la plus exemplaire, servant l'empereur avec une fidélité sans exemple, aimés et admirés de tout le monde.

Tous deux fournissent un exemple frappant de vertu et d'intégrité, Puisse leur réputation durer autant que les siècles.

Ici finit *Hau-Kiou-Choaan*, ou *l'Union bien assortie*.

@